

# *Vocabulaire chaminadien*

**Citations recueillies dans les Lettres du P. Chaminade**

**par Robert Witwicki sm**

**Bordeaux - mai 2022**

- ABNÉGATION	5	- MODESTIE	157
- CIEL	9	- MONDE	161
- <i>COMME</i>	11	- OBÉISSANCE	173
- COMMUNAUTÉ	31	- ORAISON	181
- DÉMON	47	- PAIX	187
- DEVISE AXIOME	53	- PIÉTÉ	193
- ÉDUCATION	55	- <i>POURQUOI ?</i>	299
- FOI	63	- PROVIDENCE	211
- FRATERNITÉ	79	- RENONCEMENT	225
- HUMILITÉ	83	- SILENCE	227
- INSPIRATION	87	- SOCIÉTÉ DE MARIE	229
- JÉSUS	97	(PETITE SOCIÉTÉ	
		- INSTITUT DE MARIE	
		- LES DEUX ORDRES)	
- JOSEPH	109	- STABILITÉ	243
- MARIE	113	- VERTUS	247
- MAXIME	129	- VOLONTÉ	259
- MIRACLE	131	- ZÈLE	267
- MISSION	137		

# Introduction

De nombreux écrits marianistes ont tenté de présenter le charisme légué par le Bienheureux Chaminade. Parmi les termes-clefs on trouve toujours la foi, Marie, l'oraison, la mission, la communauté, etc... Le petit livre sur Chaminade dans la collection « *Une parole par jour* » présente de nombreuses citations courtes illustrant le charisme marianiste.

L'ouvrage présente cependant deux inconvénients. Le premier est lié aux impératifs de la collection « *Une pensée par jour* » : les citations ne comportent pas de référence aux textes d'où ils sont extraits. Le deuxième inconvénient est lié au style du P. Chaminade. En général, il ne s'exprime pas en propositions lapidaires mais a besoin de plus de mots pour nuancer sa pensée ou avancer ses arguments avec prudence et délicatesse.

Voilà pourquoi, pour cerner la signification du vocabulaire chaminadien, j'ai relevé des citations plus longues, avec le mot-clef et son environnement, et avec les références. J'ai relevé aussi dans ce Vocabulaire quelques paragraphes et quelques lettres entières dans lesquels le P. Chaminade développe sa pensée sur le concept en question – et qui sont donc plus que de simples citations.

Cette recherche est limitée aux Lettres du P. Chaminade, et s'arrête en général autour de 1840, après avoir exploré un millier de lettres.

L'ensemble des citations sur une notion particulière permet de vérifier la pensée du Fondateur et d'éviter de lui faire dire ce qu'il n'a pas dit.

Le vocabulaire ici présenté n'a aucun caractère exhaustif. La version informatique des écrits du P. Chaminade étant disponible pour tous, n'importe qui peut, au moyen d'un moteur de recherche, poursuivre ce travail et enrichir cette mine de citations authentiques du P. Chaminade.

Le premier désir qui a déclenché cette recherche fut celui de connaître les *comparaisons* favorites du P. Chaminade, moyennant l'adverbe « comme ». Puis ce furent les *questions* qu'il se posait, d'où une recherche avec l'adverbe « pourquoi ? ». Vinrent ensuite les *termes-clefs du charisme*, suivis par d'autres termes plus ou moins chaminadiens, auquel chacun peut en ajouter d'autres, sans limite...

Dans la masse de citations ainsi recueillies chacun peut puiser. On pourrait refaire « *Une pensée par jour* », sur le Net, comme d'autres sites nous envoient leur livraison quotidienne.

Mais ce dont on profite le plus, c'est sans doute ce que l'on a soi-même cherché. Avis aux amateurs.



## ABNÉGATION

1. Quant à la vie animale, prenez toute la nourriture qui vous est nécessaire pour vous soutenir au point de force que vous pouvez naturellement espérer : faites toujours trois repas, hors les jours de jeûne d'obligation et de quelque circonstance particulière où on vous aurait permis de jeûner. Je ne vous permets pas non plus de pénitences extraordinaires en macérations, comme haïres, cilice, discipline : ni de veilles trop prolongées ; mais, en dédommagement, je vous conseille une abnégation intérieure et extérieure très grande, et elle sera le fruit de vos oraisons et du soin que vous aurez de vous tenir recueillie... J'ai remarqué en vous un certain goût pour la simplicité dans votre manière de vous mettre et d'agir : je vous invite à continuer et à retrancher toute superfluité, et à ne vous permettre que ce que votre état exigera.

9. Bordeaux, 27 mai 1796. A M<sup>lle</sup> de Lamourous, au Pian.

2. J'avoue que, pour ma part, j'ai déjà éprouvé de bien bons effets pour mon âme des inquiétudes que me causent vos lettres depuis plusieurs mois. Vos inquiétudes étant produites, au moins en grande partie, par les lettres que je vous écris, il est à présumer, qu'en les lisant dans un esprit de religion, vous trouverez aussi qu'il est bon d'avoir porté la patience jusqu'à l'abnégation de ses propres idées, [et] que dans cette abnégation, on trouve avec la paix de son âme, de nouvelles lumières qui, nous dédommagent abondamment du sacrifice que nous avons fait des nôtres.

263. - Bordeaux, 9 décembre 1823, A M. David Monier, Saint-Remy.

3. Nous croyons devoir prendre des modes et un régime qui nous permettent d'attaquer en tous sens la corruption du siècle ; et pourquoi, pour quelques pratiques, qui ne pourraient être bonnes que dans quelques circonstances ou pour quelques particuliers qui les observeraient, sacrifierions-nous le succès de l'entreprise que Dieu nous nous inspire ? Cependant la Société de Marie peut donner, en échange de cette satisfaction, une satisfaction bien plus grande et plus intrinsèquement religieuse, c'est celle de l'abnégation de soi-même et de tout le soi-même, à laquelle les prêtres missionnaires doivent plus spécialement tendre, et qu'ils auront plus habituellement à pratiquer.

388. - Bordeaux, 15 février 1826. A M. l'abbé Noailles, Bordeaux.

4. J'ai eu occasion ce matin d'avoir un entretien approfondi avec M. Collineau sur son passage à Saint-Remy, sur ses communications avec M. Clouzet, etc.

Tout ceci n'est réellement qu'une affaire d'amour-propre blessé, et blessé par des raisons illusoires, ou plus véritablement encore par une opposition intérieure à l'abnégation de la vie religieuse : j'en ai un grand nombre de preuves.

545. - Bordeaux, 19 septembre 1830. A M. Lalanne, Saint-Remy.

5. J'ai bien du plaisir, mon cher Fils, de vous voir dans d'aussi heureuses dispositions. Le bon Dieu nous bénira, l'auguste Marie et son saint Epoux nous protégeront, dès lors que nous ne chercherons que le bien, dans une entière abnégation de nous-mêmes et de tout ce qui fait le *nous-même*.

674. Agen, 19 mars 1833. A M. Lalanne, Saint-Remy.

6. Je ne vous fixe pas d'une manière déterminée ; je me borne à vous représenter les choses comme je les vois. C'est à vous, mon cher Fils, en toute abnégation de vous-même, de vos goûts et de vos penchants, à voir devant Dieu ce que vous croirez qui sera mieux pour sa gloire et pour l'avantage de la Société de Marie.

678. - Agen, 29 mars 1833. A M. Lalanne, Saint-Remy.

7. Je vous embrasse bien tendrement, en vous souhaitant courage et abnégation de vous-même.

689. - Agen, 5 juin 1833. A M. Clouzet, Saint-Remy.

8. M. Fridblatt me parut entrer dans de bons sentiments ; depuis il m'a écrit une petite lettre où il ne paraît pas les démentir. Qu'est-il arrivé depuis ? Quels progrès a-t-il faits dans l'abnégation de lui-même, dans l'abnégation de son propre jugement et de sa volonté propre ?

698. - Agen, 11 août 1833. A M. Chevaux, Saint-Remy

9. Que tous les membres du Conseil demeurent toujours dans les dispositions d'abnégation de leur jugement privé et de leurs affections propres et personnelles, et qu'ils ne cherchent que les intérêts de Dieu et de la religion par la sage direction des œuvres de la Société de Marie.

769. - Saint-Remy, 23 avril 1835. A la Communauté de Saint-Remy.

10. Une union entière entre tous les membres peut seul obvier aux grands maux qui se sont glissés, et parmi les professeurs et parmi les élèves : union vraiment religieuse, fondée sur l'abnégation de soi-même, sur la charité

fraternelle et la recherche de la gloire de Dieu. Vous pouvez y contribuer pour beaucoup, en exerçant habituellement ces vertus.

783. - Ebersmunster, 26 juin 1835. A M. Clouzet, Saint-Remy.

11. Que tous les membres du conseil demeurent toujours dans les dispositions d'abnégation de leur jugement privé et de leurs affections propres et personnelles et qu'ils ne cherchent que les intérêts de Dieu et de la sainte religion dans la sage direction des œuvres de la Société de Marie.

S. 808a. - à la communauté de Courtefontaine 17 novembre 1835,

12. Nous serions les plus insensés des hommes d'embrasser la vie religieuse si nous ne travaillions pas constamment à en remplir tous les devoirs : celui d'avancer sans cesse dans l'abnégation de soi-même et dans l'union avec Jésus-Christ en est un des principaux.

1036. - Bordeaux, 13 mars 1838. A M. Clouzet, Saint-Remy.

13. Ne cherchons que Dieu dans une entière abnégation de nous-mêmes ; telle doit être notre devise.

1083. - Bordeaux, 20 octobre 1838. A M. Fontaine, Saint-Remy.

14. Il nous reste bien de l'ouvrage à faire : mais le Seigneur est avec nous et pour nous. Entrez de plus en plus dans les belles voies du parfait amour de Dieu, par une abnégation entière de vous-même : puissiez-vous devenir un instrument souple et fidèle entre les mains de Dieu, pour les œuvres qu'il ordonne et à la gloire du Verbe Incarné et de son auguste Mère !

1088. - Bordeaux, 14 novembre 1838. A M. Clouzet, Saint-Remy.

15. Vous lui expliquerez, mon cher Fils, comment le salut peut être compromis dans l'état religieux, si on n'avance pas toujours dans le parfait amour de Dieu par une entière abnégation de soi-même...

1116. - Bordeaux, 11 février 1839. A M. Chevaux, Saint-Remy.

16. Tout cela vous paraîtra possible, mon cher Fils, si la foi vous y fait voir une légation de Notre Seigneur Jésus-Christ. Vous aurez infailliblement toutes les grâces nécessaires pour cette légation ; par conséquent les grâces de solitude et recueillement intérieur, de zèle, d'abnégation vous-même, d'entier dévouement à l'œuvre du Seigneur, etc., etc.

1117. - Bordeaux, 12 février 1839. A M. Clouzet, Saint-Remy.

17. Votre expérience vous fera comprendre aisément un des caractères de l'esprit de la Société de Marie, il est renfermé dans ces deux mots : *abnégation de l'esprit. Nisi efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in regnum caelorum.* Si vous ne devenez comme de petits enfants, nous n'entrerez pas dans le royaume des cieux (Mt 18, 3).

S. 1293 a. - Bordeaux, 5 mai 1844. A M. Léon Meyer, Ebersmunster.

18. Prenons tous désormais pour notre règle cette devise : sacrifices de chacun envers tous, et de tous envers chacun, autant que cela se peut en conscience. Les membres, soit de l'Administration actuelle, soit de celles qui lui succéderont, devront plutôt se réjouir que s'affliger, de ce que la divine Providence leur aura ménagé de fréquentes occasions de se faire mutuellement des sacrifices durs à la nature, mais d'autant plus consolants pour leur foi, qu'ils seront pour eux un moyen de s'entretenir dans cette disposition d'abnégation, où il est si difficile de s'entretenir quand on peut commander aux autres sans rencontrer d'entraves. Tel est l'esprit de la belle Société de Marie, que tous les Supérieurs doivent être à l'épreuve de toutes les contradictions. C'est même là (qu'il me soit permis de le dire) la principale et presque l'unique garantie, de la vérité de leur foi, dans ces temps où le mensonge est si habile à se transformer dans le cœur des hommes, pour les éblouir eux-mêmes ou éblouir les autres de l'apparence d'une fausse vertu.

1521. - Bordeaux, 20 novembre 1849. A M. Caillet, Bordeaux.



## CIEL

1. Oui, la pauvreté vaut mieux que les richesses ; la pauvreté est la voie du ciel ; l'Époux des vierges n'avait pas où reposer sa tête...

14. - 1er février 1799 à Melle de Lamourous.

2. Dites à l'oreille de Madame Belloc qu'elle a une grande part dans mon cœur : que je désire ardemment qu'elle n'aille dans le ciel qu'accompagnée d'un grand nombre d'âmes qu'elle aura sauvées.

57. - Bordeaux, 3 octobre 1815. A Mlle de Trenquelléon, au château de Trenquelléon.

3. Dieu veut que, dans notre route vers le ciel, nous soyons arrêtés de temps en temps, afin d'assurer davantage notre marche pour la suite, et d'avoir la conscience de n'avoir rien laissé de mal en arrière.

87. - Bordeaux, 6 mars 1817. A Mère Thérèse, Agen.

4. Oh ! mes Enfants ! Vous dit-elle [Marie], combien je vous aime ! Vous m'aimez et mon cœur vous aime aussi. *Ego diligentes me diligo*. Jeunes gens et vous surtout, jeunes enfants, venez à moi, venez à Celle qui vous promet son affection sans bornes : *Si quis est parvulus, veniat ad me !* Ah ! Ceux qui viennent à moi dès le matin de leur vie, ceux qui me cherchent dès leur plus tendre enfance, ah ! ceux-là sont bien sûrs de me trouver et de trouver dans moi la plus affectionnée des mères : *Qui mane vigilant ad me, invenient me*. Oui, ils me trouveront et en me trouvant, ils trouveront la voie qui mène à la vie ; car je suis la voie du salut : *Ego sum via* ; la porte du ciel, *Janua coeli*. Oh ! Mes Enfants, venez donc à moi ; donnez-vous à moi, et moi, je me donnerai à vous, et je vous donnerai un bonheur sans fin, un bonheur qui durera tout autant que Dieu même.

381. - Bordeaux, 5 décembre 1825. Aux Congréganistes du Séminaire d'Auch.

5. Vous faites bien de désirer que tout mal cesse dans le monde ; que Dieu, ce Dieu si bon règne sur la terre comme dans le ciel ; qu'il soit glorifié par tous les hommes, en tout et partout, sans fin. J'approuve votre désir, je le partage. Mais est-il en notre pouvoir de faire que tout le monde pense bien et que le règne de Dieu arrive en effet sur la terre ? Que l'âme du juste en forme le vœu, et c'est bien, mais l'obstacle qu'il y rencontre est un bien aussi, relativement à lui. C'est dans la poursuite de ce vœu ardent que nous

rencontrons la preuve plus forte de notre impuissance ; nous voudrions et nous ne pouvons.

392. - Bordeaux, 8 avril 1826. A Mère de Trenquelléon, Agen.

6. Ranimez, mon cher Fils, votre foi ; multipliez-en chaque jour les actes ; la foi, si vous en suivez habituellement la direction, vous conduira comme infailliblement au ciel ; et pendant toute votre route ou votre pèlerinage sur la terre, elle vous fera jouir d'une profonde paix.

443. - Bordeaux, 29 novembre 1827. A M. Clouzet, Saint-Remy.

7. Je dois plus que personne penser à la mort et m'y préparer. Priez pour moi et pour tous ceux que Dieu veut conduire au ciel par moi, et ne vous exceptez pas.

804. - Courtefontaine, 26 octobre 1835. A M. Clouzet, Saint-Remy.

8. Ne soyons pas, mon cher Fils, religieux à demi : de tels religieux finissent par ne plus l'être, fussent-ils même aux trois quarts et demi religieux : ils ne peuvent guère espérer le ciel parce qu'il n'y entre que des justes ; *juste* est synonyme de *saint*.

1078. - Auch, 21 septembre 1838. A M. Clouzet, Saint-Remy.

9. Puisque nous sommes entrés, mon cher Fils, dans la route qui conduit directement au ciel, marchons-y, et à grands pas !

1082. - Bordeaux, 18 octobre 1838. A M. Clouzet, Saint-Remy.

10. Nous vivons éternellement dans le sein de Dieu, de son amour, c'est-à-dire de l'amour dont Dieu s'aime lui-même : voilà pourquoi les Saints vivront d'une vie toute divine. Il faut bien que nous travaillions ici-bas à vivre de la vie dont nous devons vivre dans le ciel.

1125. - Bordeaux, 10 mars 1839. A M. Claude Mouchet, Saint-Remy.

11. Je consens volontiers, mon cher Fils à vous croire sur parole l'un des moins fervents de l'Etablissement, à condition que, loin de vous laisser aller au découragement, vous ne ferez que vous humilier devant Dieu, reconnaître, comme le publicain de l'Evangile, votre indignité profonde, demander avec ardeur ce qui vous manque, et l'espérer du ciel en vous efforçant de correspondre à la grâce de tout votre pouvoir.

1141. - Bordeaux, 7 juin 1839. A M. Chevaux, Saint-Remy.

## COMME

1. Comme notre âme agit naturellement par ses trois puissances ou facultés, l'entendement, la mémoire et la volonté, de même, ce que nous appelons en nous l'Esprit, agit par trois facultés que nous avons reçues en notre baptême, la foi, l'espérance et la charité.

A Marie-Thérèse de Lamourous, 27.05.1796.

2. Je vous ai représenté plusieurs fois que vous deviez abandonner absolument les idées inquiétantes dont vous vous laissez comme accabler : vous y revenez sans cesse sous divers prétextes, et cette illusion pourra vous devenir fort dangereuse.

A Marie-Thérèse de Lamourous, 27.05.1796.

3. L'esprit des ténèbres ne manquera pas de vous persuader qu'il ne faut pas raisonner de vos peines comme de celles qu'éprouvent quelques âmes justes ; que vous ne pouvez vous dissimuler qu'il n'y ait en vous des causes coupables : mais, ma chère Fille, il n'en est pas moins vrai que Dieu vous ménage toujours, dans ces peines, des moyens, d'abord de purifier votre volonté, de vous détacher absolument de tout, de renoncer à ces idées d'une raison purement naturelle qui vous porterait à juger la conduite de la Providence à votre égard, et en second lieu, de vous faire pratiquer les plus excellentes vertus du christianisme : elles sont renfermées, ma chère Fille, dans cet abandon entre les mains de Dieu, lors surtout qu'il ne résulte de cet abandon le plus parfait, que peine, angoisse, incertitude, etc...

A Marie-Thérèse de Lamourous, 15.09.1797.

4. Je vous promets de me souvenir toujours de vous nommément dans mes prières ; je ne cesserai pas de me regarder comme votre Père, qui doit avoir d'autant plus de sollicitude, qu'il se voit éloigné de ses enfants dans un temps où ils auraient plus de besoin de sa présence.

A Marie-Thérèse de Lamourous, 15.09.1797.

5. Oh ! qu'il est beau, qu'il est heureux, le sort des épouses de l'Agneau sans tache ! Pourquoi Jésus-Christ prend-il le nom aimable d'agneau ? C'est qu'en effet il a été immolé pour nous comme un agneau à la justice de son Père.

A Marie-Thérèse de Lamourous, 28.12.1798.

6. Que l'activité de votre esprit, et l'ardeur même que vous avez pour obliger le prochain, n'étouffent pas en vous l'opération intérieure de la grâce, et n'interrompent pas cet abandon continué entre les mains de Dieu comme une victime que vous lui offrirez sans cesse : une certaine modération dans l'exercice de la charité fait souvent qu'on fait beaucoup plus de bien qu'en suivant son activité.

A Marie-Thérèse de Lamourous, 15.01.1799.

7. Outre l'obligation que vous en avez, comme étant sous sa protection et en portant le nom, c'est que le Bon Dieu paraît vous avoir formée pour l'aimer bien plus que ne l'aiment ordinairement même les chrétiens fervents. Pourquoi donc ne vous livreriez-vous pas entièrement à l'amour divin comme fit si heureusement sainte Thérèse ?

A Marie-Thérèse de Lamourous, 05.07.1800.

8. Sans avoir rien de particulier à vous dire, ma chère Th..., je me sens porté à vous écrire ; Ainsi, sans savoir ce que je vous dirai, je prends la plume. Je fais comme une mère qui aurait la vanité de rendre sa fille bien jolie, ou plutôt de la bien parer, mais qui n'a pas de quoi : avec cette différence, que le sentiment qui ferait que je voudrais parer ma chère Th..., pour la rendre agréable à son Epoux, n'est pas un sentiment vain, quoique ma pauvreté ne soit que trop réelle.

A Marie-Thérèse de Lamourous, 05.07. 1800.

9. Les dangers que court la jeunesse, l'accroissement journalier de la dissolution des mœurs et la détresse des temps, me portèrent, il y a environ trois ans, à jeter sur une feuille volante de papier un projet de réunion de douze jeunes gens, les plus affermis dans la vertu que je pourrais trouver. J'imaginai qu'ils seraient au milieu des jeunes gens comme un levain qui ferait toujours fermenter les principes de la morale et de la religion. Les premières idées n'ont jamais été même rédigées. Il n'y a jamais eu effectivement d'assemblées de douze.

7°) Un des douze, nommé par ses confrères, devait être le régulateur de leurs opérations et en être comme le centre.

Perquisition 1809. OBSERVATIONS FOURNIES PAR G.-J. CHAMINADE  
SUR DIVERS ARTICLES DE L'INVENTAIRE DE SES PAPIERS -

10. Mlle Chagne a remplacé Mlle Lacombe. Non seulement la Congrégation n'a rien perdu à ce remplacement, mais la justice exige de dire qu'elle y a

beaucoup gagné. Il semble que le Bon Dieu l'ait créé tout exprès pour cette place difficile à remplir. Douceur, fermeté, prudence, droiture d'esprit, humilité, docilité, manières insinuantes ; parlant à propos, bien instruite ; les caractères les plus difficiles finissent par plier ; toutes l'aiment et la respectent comme leur mère.

47. A Adèle de Trenquelléon, Avril 1814.

11. Messieurs les Préfets sont regardés comme les fondements et les colonnes de la Congrégation ; on les invite souvent à devenir des modèles toujours plus parfaits de vrais congréganistes.

50. Au comte de Polignac, 29.09.1814.

12. Marie, l'auguste Mère de Jésus, doit être votre modèle, comme elle est votre patronne.

57. A Adèle de Trenquelléon, 03.10.1815.

13. Je bénis le Seigneur de la grande ardeur qu'il vous inspire pour vous consacrer spécialement à son service. Il vous tarde d'être unie à Jésus-Christ comme son Epouse. Votre cœur est droit, et c'est l'essentiel ; Jésus-Christ ne s'y méprendra pas...

68. A Adèle de Trenquelléon. 01-06-1816.

14. Je n'ai pas besoin de vous dire que le saint Nom de Marie doit se trouver comme naturellement partout : que vous priez seule ou en commun, que vous exhortiez, que vous instruisiez, que vous réunissiez les Congrégations, que, etc., que rien ne vous plaise, ni à vos chères Filles, si le saint nom de Marie n'y intervient.

70. A Adèle de Trenquelléon. 20.07.1816.

15. Quel bonheur, pour une Supérieure, de pouvoir aller parler à Dieu, le consulter, recevoir ses ordres comme une sainte Thérèse !

76. A Adèle de Trenquelléon 10.11.1816.

16. Lorsque nous voudrons former d'autres Communautés (et j'espère que Dieu nous en fera la grâce), il faudra que vous et plusieurs autres puissiez en être comme les Règles vivantes.

81. A Adèle de Trenquelléon 30.12.1816.

17. Ce serait une bonne coutume à introduire, qu'au renouvellement de

l'année, chacune m'écrivît une petite lettre, non pas de compliment, comme les personnes du monde, mais de soumission, et m'ouvrît filialement son cœur, etc...

81. A Adèle de Trenquelléon 30.12.1816.

18. La soumission et la confiance à ses Supérieurs, même contre son propre sens, lui ont été salutaires ; elle doit regarder l'essai que Dieu lui a permis d'en faire comme une règle de sa conduite à l'avenir.

83. A Adèle de Trenquelléon, 14.01.1817.

19. Celles (soeurs) qui ne savent ou qui ne peuvent écrire, rien n'empêche que leur Directrice, ou toute autre Mère qui aurait leur confiance, me fit une note en leurs noms individuels et séparés, que je recevrais, comme on reçoit les nouvelles des enfants qui ne savent pas écrire.

83. A Adèle de Trenquelléon, 14.01.1817.

20. Les filles venues vers la Sœur Saint François, et auxquelles elle a procuré du pain dans leur détresse, en les exhortant à opérer le bien et à s'écarter du mal, ont eu, par là même, occasion de connaître quel est le Dieu qui nourrit les hommes et les reçoit comme ses enfants. Elles ont dû dire que c'est le Dieu que louait la Sœur Saint François.

L. 93. 15.1.1817, à Adèle de Trenquelléon.

21. La plus grande de toutes les grâces que puisse accorder Mgr votre Evêque, c'est de nous laisser affermir sur les bases posées déjà : ce n'est que dans l'impossibilité de faire autrement qu'il faudra accepter le renouvellement. Je le regarderai comme une épreuve : plus tard elle viendra, moins elle sera forte.

L. 94. 7.12.1817, à Adèle de Trenquelléon.

22. Je suis comme obsédé de monde et d'affaires depuis le matin à bonne heure jusqu'au soir bien tard. Que le Seigneur en soit glorifié !

L. 96. 11.02.1818, à Adèle de Trenquelléon.

23. Le démon, l'ennemi de Marie, doit enrager : il doit faire toutes sortes d'efforts pour troubler, inquiéter, désunir les Filles de Marie, qui sont comme le fondement sur lequel nous bâtissons.

L. 99. 19-06-1818 à Adèle de Trenquelléon.

24. Nous terminons aujourd'hui notre retraite solitaire... Seize personnes l'ont suivie. Si le bon esprit qui anime nos retraitants persévère, tous pourront être regardés comme fondateurs de l'Institut de Marie. Tous paraissent être bien dévoués à son soutien pour la vie, quoique tous ne soient pas engagés par des vœux. Nous aurions bien désiré votre bénédiction...

L. 103. 5-09-1818, à D'Aviau.

25. Tous les jours j'étais à la veille de vous inviter à rendre et à faire rendre grâce au Seigneur et à saint Joseph des faveurs accordées à vos Frères. Tout est comme fini, et rien n'est fait. Il est question d'une vaste maison et de divers emplacements qui doivent en dépendre. Les conventions sont faites avec les propriétaires, les actes sont dressés, les fonds pour les acquisitions sont trouvés presque en totalité. Et cependant, toujours des incidents inattendus retardent et exposent. Je dois avouer néanmoins, à la gloire de saint Joseph, qu'il n'y a aucun contretemps dont il ne résulte quelque bien.

L. 108. 04-11-1818, à Adèle de Trenquelléon.

26. Il paraît qu'à Nérac, le Tiers Ordre y serait monté tout de suite ; mais, [croit-on], la Congrégation en souffrirait. - On confond la Congrégation avec un Tiers Ordre, comme on confond ce dernier avec la Famille de Marie.

L. 108. 04-11-1818, à Adèle de Trenquelléon.

27. Nous avons besoin ici d'une grande patience et constance. Nous sommes, grâce à Dieu, toujours environnés comme visiblement d'une protection d'en haut. Tout se purifie, tout se consolide dans les travaux, dans les contradictions et les traverses. Continuons de prier.

L. 118. 29-03-1819, à Adèle de Trenquelléon.

28. A mon tour, et pour la Congrégation que je dirige ici, je regarde comme une grande faveur du Ciel qu'il ait bien voulu nous envoyer ceux en qui sa grâce s'est manifestée. C'est ainsi que Saul fut envoyé à Ananie. Il ne manquerait qu'un point dans la comparaison, c'est que les uns et les autres nous devenions saints, comme Saul et Ananie le furent.

L. 122. 25.06.1819, à M. Huart, curé au Mans.

29. M. Estebenet agit et veut paraître agir, [ainsi qu'] il est bien convenable, comme en agirait un père à l'égard de ses enfants : un père doit être prudent, sans doute, dans ses dispositions, mais néanmoins généreux, pas trop calculateur de ses intérêts ; on est étonné quand on n'y aperçoit pas une

tendresse qui semble l'aveugler sur son sort, par la préoccupation du sort de ses enfants.

L. 127. 19.10.1819, à Melle de Lamourous.

30. Je voudrais pouvoir vous dire comme les apôtres aux premiers chrétiens : Dieu est à notre aide ; il est notre force, le reste n'est rien. Je lui demande de vous donner le courage comme il vous a donné la pensée d'entreprendre. C'est une prière pour vous et pour votre ville.

L. 129c. 13.12.1819, à M. Lacaussade, Tonneins.

31. L'économie considérée, non pas seulement dans son administration, mais comme vertu morale et religieuse, [*il paraît encore que*] plusieurs en ont fort peu d'idée, peut-être même pas du tout : de là plusieurs désordres, tant dans la dépense que dans la conduite religieuse...

L. 132. 10.01.1820, à D. Monier.

32. Vous me voudriez Curé de Sarlat. Je vous remercie de votre bonne intention, ainsi que des offres obligeantes que vous me faites. Lorsque vous viendrez à Bordeaux, au premier coup d'œil que vous donnerez sur ma position, vous verrez qu'il est comme impossible que j'accepte une cure, et bien plus encore dans un autre diocèse.

L. 135. 7-03-1820, à François Lala.

33. Prudence et courage, ma chère Fille ; prudence, courage ou courage prudent ! Entrez de plus en plus dans l'esprit de L'Institut de Marie ; suivez-en les pratiques autant que vous pourrez : que, quand vous entrerez dans l'arche de votre alliance avec le Seigneur, vous vous soyez comportée comme la colombe que le vieux Noé reçut le soir, glorieuse de la branche d'olivier, signe de paix et de victoire ou de fidélité.

L. 154. 23.03.1821, à Lachapelle, Condom.

34. Si nous voulons bien aller, ma chère Enfant, il faut aller avec ordre ; il faut surtout éviter d'aller, comme on dit, à tâtons.

L. 168. 24-07-2821, à Adèle de Trenquelléon.

35. Il reste aux Enfants de Marie et à leur Directeur d'assurer la continuation de cette œuvre comme en est venu le commencement, en obtenant la bénédiction du Ciel, et celle de Monseigneur qui est notre Pasteur sur la terre.

L. 175. 22.10.1821, à Mgr d'Aviau.



36. Remplissez bien, mon cher Enfant, les fonctions dont vous êtes chargé. Vous devez être d'autant plus content, dans votre petite mission, qu'elle vous vient davantage de Dieu : elle est pour ainsi dire toute divine. Appliquez-vous sans cesse à croître dans les vertus de préparation ; qu'à votre retour vous commenciez à être fort dans les vertus de consommation, que le vieil homme soit immolé, afin que vous ayez le bonheur de vivre quelque temps de la vie de l'homme nouveau. J'étends mes bras vers vous comme pour vous embrasser et vous presser tendrement sur mon cœur paternel.

L. 183. 17.12.1821, à L. Rothéa.

37. Je vous réunis toutes dans mes offrandes devant Dieu, comme vous vous êtes réunies pour m'exprimer vos vœux.

L. 186 a. 10.01.1822, aux novices FMI Agen.

38. Pourquoi vous refuserais-je, lorsque toutes et chacune de vous a sur moi les mêmes droits qu'une fille a sur son père, lorsque je suis médiateur entre vous et Jésus-Christ, comme Jésus-Christ est médiateur entre les hommes et son Père éternel ?

L. 186 b 10.01.1822, aux compagnes FMI Agen.

39. Je vous pardonne, dans l'abondance de mon cœur les fautes passées, comme je compte sur votre résolution de mieux faire pour l'avenir.

L. 186 b 10.01.1822, aux compagnes FMI Agen.

40. En relisant, ma chère Enfant, le peu que vous me dites de Sœur Félicité, je pense que vous et la Maîtresse des novices devriez-vous accoutumer, comme faisait sainte Thérèse, à bien connaître les caractères, leurs défauts, leurs remèdes : lorsque vous ne réussiriez pas ou que vous ne réussiriez que médiocrement, vous pourriez me consulter.

L. 192. 22.03.1822, Adèle de Trenquelléon.

41. Les enfants deviennent comme les apôtres de leurs parents, et leur apostolat produit toujours quelque heureux fruit ; c'est ce qui me fait appeler ces Ecoles un moyen de réformer le peuple.

L. 203. 18.06.1822, A l'abbé Frécharde.

42. Les filles de Marie, en quelque part du monde qu'elles soient, ne feront qu'une seule et même famille ; elles auront partout les mêmes vues et les

mêmes intérêts ; comme les anges du ciel, elles seront toujours prêtes à partir ou à exécuter les ordres de Dieu, signifiés par leurs Supérieurs ou Supérieures.

L. 209. 16.08-1822, à Mère Saint-Vincent.

43. Parmi beaucoup d'affaires graves que j'ai à traiter dans ce moment, j'ai celle d'un Etablissement de la plus grande magnificence : priez et faites prier pour que je ne dise et fasse rien que ce que Dieu veut et comme il le veut.

L. 216. 12.10.1822, A Adèle de Trenquelléon.

44. Nous sommes comme attelés au char que nous avons formé : nous n'irons pas bien, si nous ne tirons pars d'accord.

L. 223. 23.01.1823, à David Monier.

45. Il ne me reste qu'à répondre comme au temps de Apôtres, - et Dieu le veuille ainsi ! - c'est d'obéir et de m'y porter de tout mon pouvoir.

L. 230. 4.03.1823, à M. Bardenet.

46. Tout, ici, va passablement. Je tâcherai d'avoir, avant mon départ, un extrait des délibérations et arrêtés du Conseil général pour vous le communiquer à mon passage. Je ne puis vous écrire ce peu de lignes que comme à la volée.

L. 239. 10.06.1823, à M. Lacaussade.

47. Votre idée relativement à la Sœur Sainte Foi me paraît bien bonne : en la mettant Sous-Maîtresse des novices, mais la laissant exercer comme si elle était réellement Maîtresse, on verrait si elle [est] réellement capable de cette place.

L. 244. 3.08.1823, Adèle de Trenquelléon.

48. J'ai de la peine de n'avoir aucun détail sur le personnel de nos chers Enfants, particulièrement sur Dubarry et Pascal, dont la conduite dans les commencements a été si peu religieuse, et sur Molinier, dont la maladie alarme sa famille, etc. Je les embrasse tous un à un, mais vous le premier, comme, non pas seulement leur premier Chef, mais, mon cher Fils, comme mon premier-né.

L. 254. 6.11.1823, à D. Monier.

49. Quelques bons sujets entrent dans nos deux Noviciats (de Saint-Laurent et de la Madeleine) ; j'ai l'espoir d'en pouvoir fournir quelques autres, à proportion que je connaîtrai mieux la nature des bonnes œuvres qui peuvent s'opérer à Saint-Remy : jusqu'à présent, j'ai été comme à tâtons.

L. 255. 6.11.1823, à M. Bardenet.

50. Dans toutes vos lettres, mon cher Fils, j'aperçois votre âme agitée par la sensibilité et comme plongée dans l'amertume.

L. 257, 18.11.1823, à D. Monier.

51. Il y a des règles pour connaître l'aptitude des sujets ; vous avez acquis une certaine expérience ; vous connaissez l'esprit de l'Institut : vous et le Conseil pourriez, actuellement, prendre beaucoup de choses sur vous autres, sauf néanmoins l'avis du Supérieur local, qui doit être comme une sentinelle, attentive à ce que l'esprit du monde, ni l'esprit de la nature, ne s'insinuent jamais dans le Couvent, le Couvent surtout que nous appelons la Maison-Mère, où doivent régner l'esprit primitif de l'Institut de Marie, la perfection et la ferveur.

L. 262. 5.12.1823, Adèle de Trenquelléon.

52. J'ai l'espoir de former à Bordeaux un Etablissement des Filles de Marie. D'abord il était question de reprendre le Pensionnat des Demoiselles Gramagnac, qui est intéressant. MM. les Jésuites font ce qu'ils peuvent pour attirer les pensionnaires et les maîtresses à la nouvelle Communauté du Sacré-Cœur, dont ils sont les protecteurs et comme les instituteurs.

L. 267. 9.01.1824, à D. Monier.

53. Vous partez d'un lieu de retraite, d'un lieu où vous avez cru le monde mort et crucifié pour vous, comme vous vous croyez mort et crucifié pour le monde, d'un lieu où votre cœur a si souvent répété les belles paroles de saint Paul aux Galates : *Mihi absit gloriari, nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi : per quem mihi mundus crucifixus est et ego mundo - Mais pour moi, que la croix de notre Seigneur Jésus Christ reste ma seule fierté. Par elle, le monde est crucifié pour moi, et moi pour le monde.* (Ga 6, 14)

L. 271, 26.02.1824, à M. Caillet.

54. Je fis comprendre dans le principe aux congréganistes qu'ils formaient un corps, mais qui devait être animé : il n'en est aucun, depuis qui ne regarde le Directeur dans la Congrégation comme l'âme dans le corps, pour les

fonctions qu'il a à remplir mais tous le regardent aussi comme un père tendre au sein de sa nombreuse famille.

L. 274. 22.03.1824, à M. O'Lombel.

55. Quel rôle de dignité jouerai M. le Curé de Saint-Roch, s'il paraissait dans la Congrégation comme le protecteur zélé de la Congrégation, comme approbateur de tout ce qui s'y dit ou s'y fait, comme le père de tous, etc. ! Il se concilierait l'amour et le respect de tous les congréganistes et même des étrangers. Lorsqu'il y parlerait, il serait écouté comme un oracle : qui l'empêcherait d'ailleurs, de se préparer à parler, parlant rarement et n'étant pas chargé des détails de la Congrégation ?

L. 274. 22.03.1824, à M. O'Lombel.

56. Jusqu'à présent, je suis presque comme un étranger dans votre vaste diocèse ; je ne puis y faire de bien que par le secours de ceux avec qui la Providence daigne me mettre en rapport.

L. 296, 11.06.1824, à M. Breuillot, Besançon.

57. Dans un an, cet Etablissement, je l'espère, pourra se suffire pour ainsi dire à lui-même et comme voler de ses propres ailes : mais jusque-là, que de dépenses urgentes à faire !

L. 296, 11.06.1824, à M. Breuillot, Besançon.

58. Notre Seigneur ne semble-t-il pas en avoir fait comme l'abrégé de sa doctrine : *Estote ergo simplices sicut columbae et prudentes sicut serpentes ? - Soyez donc simples comme les colombes et prudents comme les serpents !*

L. 299. 16.06.1824, à M. Caillet.

59. Je termine, comme termine St Pierre sa 1<sup>ère</sup> épître ch. 5 : c'est aujourd'hui sa fête, et dans ce moment on en chante la messe à la Madeleine. *Seniores ergo qui in vobis sunt obsecro vos, consenior... : pascite... ; providentes non coacte, sed spontanee secundum Deum..., sed voluntarie, neque ut dominantes in cleris, sed forma facti gregis ex animo... Salutate invicem in osculo sancto. Gratia vobis omnibus qui estis in Christo Jesu. Amen.*

L. 301. 29.06.1824, à M. Caillet.

60. Que celui de nous deux qui pourrait trouver dans l'autre quelque tort, quelque manquement, n'importe de quelle espèce, lui pardonne de bon cœur et en rejette désormais jusqu'au premier souvenir, comme une tentation

fâcheuse. Ne nous occupons que de l'avenir.

L. 320. 9.01.1825, à D. Monier.

61. Je me garderai bien de vouloir me chercher une affaire de ce genre avec monsieur le chevalier de Gombauld. Il a certainement toute mon estime au plus haut degré et ce serait lui faire une affaire comme ennemi et à propos de botte, comme on dit.

L. S.320 a. 10.01.1825, Baron de M. de Razac.

62. Si j'avais pu, je ne vous aurais pas laissé emprunter 3000 francs pour parer au matériel des retraites. Ce sera comme un sacrifice, que le peu que je donnerai à M. Caillet pour son voyage. Qu'en sera-t-il donc, s'il faut envoyer un cinquième Frère à Colmar, ou lorsque je pourrai vous envoyer quelqu'un pour l'Ecole secondaire !

L. 326. 29.03.1825, à M. Clouzet.

63. Différents Etablissements ont été formés ces dernières années, comme des essais, sous la protection des autorités ecclésiastiques et civiles : mais depuis deux ans surtout, les autorités civiles me demandent constamment de le faire autoriser par le Gouvernement.

L. 329. 7.04.1825, à Mgr Frayssinous.

64. L'Ordre de Cîteaux, sous saint Bernard, prit néanmoins des accroissements bien prompts et bien étendus. Saint Bernard, sans cesser d'être comme l'oracle de l'Europe, fonda plus de 150 monastères : c'est là ce qu'on appela, je crois, la filiation de Clairvaux ; et, en même temps, trois autres Chefs du même Ordre firent trois autres filiations très nombreuses.

L. 314, 14.05.1825, à M. Caillet.

65. Pour que le cordon et la médaille parussent mieux sur l'habit des Frères, on pourrait faire fermer le haut de leur lévite à gros boutons ou à crochets, à peu près comme nos soutanes. On en viendrait bientôt à trouver le juste milieu de décence et de modestie, tel qu'il convient à des Enfants de Marie.

L. 346. 30.05.1825, à M. Caillet.

66. Il est à présumer que, dans ces Ecoles, il se présentera toujours quelques sujets pour entrer dans la Société. Il en sera, et plus rapidement, des Ecoles normales, comme des Ecoles ordinaires d'enfants : ce seront des pépinières,

ou plutôt, on y trouvera abondamment de bons plants pour en former des pépinières.

L. 346. 30.05.1825, à M. Caillet.

67. Je joindrai à la procuration un petit projet de garantie que M. O'Lombel voudra bien copier : on ne sait, comme on dit, qui meurt ou qui vit.

L. 367. 2.08.1825, à M. Caillet.

68. Vous pouvez bien dire de ma part à M. le Baron, Conseiller d'Etat, que je suis bien aise que le Conseil d'Etat connaisse bien l'Institution que je lui fais présenter ; que je suis prêt à lui donner tous les renseignements qu'il pourra désirer ; que quoique j'aie une expérience d'au moins 48 ans dans ce genre d'œuvre, je suis très persuadé qu'on peut toujours mieux faire, et que je regarderais comme un grand acte de bonté de sa part, la permission qu'il me donnerait de le consulter, soit sur le développement de la Société, soit sur plusieurs questions qu'on ne peut proposer que confidentiellement à des personnes d'un haut mérite.

L. 370. 8.08.1825, à M. Caillet.

69. Je pense que, comme vous me le dites, vous aurez pris vos précautions, pour que la petite troupe de [postulants] que vous amenez ne soit pas exposée, pendant les deux jours que vous vous proposez de passer à Paris : il faut toujours surveiller la jeunesse, quelque bonne qu'elle soit, comme on surveille le lait sur le feu...

L. 377, 4.10.1825, à M. Caillet.

70. Je lui (Dominique Weissenburger) permets de loger chez ses parents à Ribeaupillé, et quoique je l'exempte de ce qu'il y a de particulier dans le régime conventuel de la Société, soit en voyage, soit pendant son séjour à Ribeaupillé, il tâchera de s'en rapprocher le plus qu'il pourra, devant toujours porter dans son corps, comme saint Paul, la mortification de Jésus-Christ.

L. 379. 2.11.1825, à M. Weissenburger.

71. Combien ne devez-vous pas aimer davantage votre chère Congrégation ! Aimez-la toujours, ne cessez de la chérir ! Qu'elle soit pour votre cœur l'objet de l'amour le plus tendre, qu'elle soit pour vous comme la maison de votre père, comme la demeure de votre famille, de tout ce que vous avez de plus cher au monde.

L. 381. 5.12.1825, aux Congréganistes du Séminaire d'Auch.

72. C'est, je crois, tout l'objet de vos lettres du passé : le détail en est long, au moins dans ma réponse ; mais j'ai voulu me mettre à jour, comme on dit, et je crois y être.

L. 383. 6.12.1825, à M. O'Lombel.

73. Après vous avoir indiqué la voie, ainsi que Dieu me l'a suggéré et de la manière la plus simple, je vous dois, comme votre Père spirituel, des conseils et des consolations.

L. 384. 18.12.1825, circulaire à la SM.

74. Prenons courage : le Seigneur et son auguste Mère seront avec nous. Quoique l'Ordonnance royale soit très maigre, et que nous soyons jusqu'à un certain point sous la dépendance du Gouvernement et même de l'Université, je ne puis la regarder comme désavantageuse : j'aime à la regarder, au contraire, comme une faveur que Dieu fait à la religion dans notre malheureuse patrie : c'est à nous à savoir nous conduire selon ses vues.

L. 385. 9.02.1826, à M. Monier.

75. La Société de Marie peut-elle recevoir dans son sein des prêtres qui désirent mener une vie tout apostolique, travailler sous la direction de l'obéissance au salut du prochain dans un désintéressement parfait, dans une désappropriation absolue ? - Si la Société de Marie avait quelque règle qui y fût contraire, je ne balance pas de dire qu'elle devrait être bientôt supprimée : Cette règle, quelque bonne qu'elle pût paraître, serait entièrement contraire à l'esprit principal de la Société, qui est de présenter au monde le spectacle d'un peuple de saints, et de prouver par le fait, qu'aujourd'hui, comme à la primitive Eglise, l'Evangile peut être pratique dans la toute la rigueur de l'esprit et de lettre. S'il y a quelque forme différente, l'Esprit de Dieu, sans nuire à l'esprit évangélique, peut l'inspirer et l'a inspirée en effet, selon la nature du siècle où il a inspiré les institutions.

L. 388. 15.02.1826, à M. Noailles.

76. Il (Caillet) se rendra à Colmar, où il prendra connaissance des détails de la négociation conduite par M. Rothéa. Quelque chose qui ait été fait et quelque chose qu'il apprenne de cette affaire, il se conduira et disposera les autres frères à se conduire comme si jamais l'affaire ne s'était présentée.

Il observera que par la signature de l'acte de Ribeauvillé, la procuration à M. Rothéa a été consommée.

C'est sans cause et sans mission qu'on est allé à Strasbourg et qu'ensuite on a été faire un inventaire à St Hippolyte.

Les communications avec les Frères de M. Mertian, dont la jonction est restée à la discrétion de celui-ci, étaient beaucoup trop anticipées. Ces avances n'étaient propres qu'à resserrer les liens dont la rédaction de l'acte avait enchaîné la Société de Marie. Il ne faut pas admettre de retour sur ce point, parce que le contrat engageait la Société de Marie comme un salarié qu'on renvoie, sous un prétexte quelconque, quand on n'en veut plus. Point d'établissement sur cette base.

L. S.390 a, 28.03.1826 à M. Caillet.

77. Il ne manquera pas d'autres occasions où les personnes résolues à coopérer à l'éducation primaire du peuple se trouveront n'avoir pas des rédacteurs d'actes traitant un sujet de religion, comme on traite dans le monde avec défiance, et d'une iniquité contre une autre iniquité.

L. S.390 c, 29.03.1826, à Mgr. Tharin.

78. Vous faites bien de désirer que tout mal cesse dans le monde ; que Dieu, ce Dieu si bon règne sur la terre comme dans le ciel ; qu'il soit glorifié par tous les hommes, en tout et partout, sans fin. J'approuve votre désir, je le partage. Mais est-il en notre pouvoir de faire que tout le monde pense bien et que le règne de Dieu arrive en effet sur la terre ?

L. 392. 8.04.1826, à Adèle de Trenquelléon.

79. Mais d'où vient donc que ce trouble vous travaillait si fort ? Ce n'est pas du fond de l'affaire elle-même que vient ce mal : viendrait-il de n'avoir pas tout à fait accepté la chose comme venant de Dieu en vue de Dieu ? Nous mêlons quelquefois à nos meilleures pensées des vues, des satisfactions humaines et l'événement devient bien simple : car toute vue humaine est variable et incertaine, toute satisfaction de l'homme est passagère et mêlée d'amertume. Est-il étonnant que Dieu nous livre alors à notre cœur et que nous nous sentions sans appui ?

Il faut, ma chère Enfant purifier nos intentions [et] user des faveurs qui nous viennent comme n'en usant pas. Dieu nous les donne : sa volonté soit faite ; Dieu nous les retire : sa volonté soit encore faite.

L. 393. 18.4.1826, à Adèle de Trenquelléon.

80. Dans l'ordre de la religion, l'un des premiers préceptes de Dieu donnés aux hommes fut que l'enfant quitterait ses père et mère pour suivre son époux



et ne faire qu'un avec lui. Certes, il faudrait être charnel comme l'étaient les Juifs, pour ne pas admettre le précepte dans le cas où la vierge chrétienne ne consacre à Jésus-Christ et le prend pour unique Epoux.

L. 395. 2.05.1826, à l'abbé Juif.

81. Le sauveur commande et entraîne par ses exemples. On dit que lorsque le prélude de sa céleste vocation fut arrivé, il se sépara de ses père et mère, à l'âge de douze ans ; il les laissa dans l'inquiétude de savoir ce qu'il était devenu ; et il était réfugié dans le temple, expliquant la loi de Dieu. L'homme, la femme n'ont pas pour vocation, comme leur divin Maître de dicter la Loi de Dieu, mais ils ont la vocation d'aller l'entendre, d'aller la méditer. Ils abandonneront jusqu'aux soins du ménage comme Marie, laissant à Marthe d'y satisfaire, et ils écouteront l'Epoux ; et celui-ci leur dira qu'ils ont choisi la meilleur part.

L. 395. 2.05.1826, à l'abbé Juif.

82. Si les plus jeunes du sacerdoce nous sont enlevés, s'ils sont rendus inutiles et comme paralysés, sur qui portera la tradition de notre saint Institut ? Ne nous y trompons pas : il y faut le sacerdoce, et lorsque les premiers vieillissent, il n'y a de repos que dans l'assurance que Dieu nous donne de faire naître et de conserver de nouveaux rejetons autour du premier olivier.

L. 396. 8.05.1826, à M. Clouzet.

83. M. Bardenet m'a bien dit qu'il désirait que nos sœurs concourussent de leurs fonds et en argent au développement de son institution. J'ai représenté ces bonnes sœurs comme les apôtres, ayant une besace, un bâton et des pieds couverts de poussière. S'il n'entend pas cela, je n'y puis rien faire.

L. 400. 17.05.1826, à M. Caillet.

84. J'ai contracté des dettes et j'ai pris des engagements ; j'ai à cœur d'y faire honneur. Je serai passablement embarrassé, pendant deux ou trois ans, pour faire, comme on dit, bonne contenance.

L. 423. 27.12.1826, à Mme d'Oussières.

85. Il y a beaucoup plus d'importance que vous ne paraissez croire à payer ici : s'il arrive quelque accident, je n'aurai pas, au moins, à me reprocher de n'avoir [pas] pris toute sorte de moyens. Et le moindre accident de cette espèce peut faire comme les pénitents de cartes (Allusion à un jeu d'enfants.

Des cartes sont dressées l'une contre l'autre, en file semblable à une procession de « pénitents » : si la première tombe, elle entraîne toutes les autres dans sa chute) : le premier qui tombe fait tomber successivement tous les autres.

L. 426. 10.01.1827, à M. Clouzet.

86. Les Apôtres, en allant remplir leur mission, pleuraient et gémissaient, mais quelle fut leur joie, nous dit le Saint-Esprit, dans l'abondante récolte qu'ils firent ! Vous serez comme les Apôtres, mon cher Fils. Vous semez avec larmes et gémissements, mais la bénédiction de Dieu vous donnera une abondante récolte, et une joie bien pure en sera la récompense : mais pénétrez-vous bien de l'esprit des Apôtres !

L. 426. 10.01.1827, à M. Clouzet.

87. Je passe rapidement aussi sur l'abandon qui m'est reproché de ma famille. Les faits y sont contraires ; ils crèvent les yeux, comme on a coutume de dire. Vos reproches mêmes sur mes conseils et vos plaintes prouvent que je m'occupe de ma famille plus que cela ne leur est agréable.

L. S.434 a, 29.05.1827, à François Chaminade.

88. C'est lui qui enseigne le calcul, et il y est très fort : il sait, comme on dit, tout son Bezout (Etienne Bezout, auteur d'un *Cours complet de mathématiques* (1780) resté longtemps classique), à l'exception des logarithmes.

L. 459, 26.05.1828, à M. Clouzet.

89. Quant aux jeunes postulants, au moins ceux qui sont pour le latin, il faut les tenir avec les pensionnaires, [et] leur laisser suivre leurs classes respectives. Ils doivent être néanmoins, soignés spécialement, avoir quelques pratiques distinctives de piété, comme serait, par exemple, d'avoir un quart d'heure de méditation qu'ils feraient à la fin de quelque étude.

L. 468. 22.12.1828, à M. Lalanne.

90. M. Meyer est un peu, comme M. Rothéa, irréflecti, inconsideré ; mais comme le cœur de l'un et de l'autre est toujours pieusement disposé, leur irréflexion ou leur inconsideration ne produit d'autre effet que de se porter avec trop d'ardeur au bien qu'ils ont à faire, de ne pas saisir les circonstances du lieu, du temps et des personnes.

L. 489. 6.11.1829, à M. Lalanne.

91. Je me réjouis de votre soumission, elle vous attirera devant Dieu d'abondantes bénédictions. Je nomme provisoirement M. Bousquet pour Chef de l'Etablissement : entendez-vous bien avec lui ; soyez comme son bras droit ; nous viendrons à bout de tout avec le secours d'en-haut, auquel j'ai une entière confiance.

L. 528. 18 juin 1830, à M. Perriguy, Besançon.

92. Recevons les maux comme venant de la main de Dieu : il n'en permettra pas plus que nous n'en pourrions supporter. Ne nous effrayons pas ; parons les coups jusqu'au dernier moment : seulement soyons bien prudents ; ne faisons rien qui puisse provoquer. Tout ce que j'ai dit et redit à M. Clouzet touchant les secours que j'attendais, c'est comme si je vous le disais.

L. 542. 17.09.1830, à M. Lalanne.

93. Le même zèle soutiendra celles qui sont appliquées au temporel et au service, puisqu'elles ont toutes le même motif de la gloire de Dieu et de la sanctification des âmes. Que la foi prenne de grands accroissements, et je vous assure qu'aucune ne redoutera le travail et que toutes seront portées à dire comme saint Xavier : "Encore plus, Seigneur, encore plus !"

L. 546. 23.09.1830, A Mère Saint-Vincent, Agen.

94. Je prie bien souvent pour vous, comme pour un fils tendrement aimé, priez aussi pour celui qui sera toujours votre Bon Père.

L. 559. 9.11.1830, à M. Lalanne.

95. Prenez toujours du courage, ma chère Fille, et ménagez votre santé ; il ne faut pas regarder ce ménagement de votre santé comme un avis ou une invitation que je vous ferais, mais bien comme un ordre que je crois devoir vous donner.

L. 560. 15.11.1830, à la Mère Saint-Vincent.

96. La Révolution qui est survenue sera comme le van du Seigneur : le seul bon grain demeurera.

L. 574. 14.01.1831, à M. Léon Meyer.

97. Nous sommes au milieu d'un monde si nouveau ! Je suis en France presque comme dans une terre étrangère. Je ne sais presque plus que dire ou que faire ; pour ma part, j'attends que les événements m'arrivent, plutôt que

d'aller au-devant des événements. Je n'ai d'autre politique que celle de recourir tous les jours à la Sainte Vierge.

L. 575. 20.01.1831, à M. Lalanne.

98. J'ai cru comprendre que vous voyiez la Révolution à peu près comme M. de Lamennais : en cela, mon cher Fils, il n'y a pas coïncidence dans nos vues, et c'est très fâcheux.

L. 593. 3.06.1831, à M. Lalanne.

99. Du chaos actuel, me dites-vous, il peut sortir un nouveau monde. - Sans doute, le Tout-Puissant peut faire un nouveau monde dans ce chaos : n'a-t-il pas formé le christianisme au sein de l'idolâtrie ? Mais ce n'est pas comme il a fait le monde physique, en le tirant du chaos qu'il avait d'abord créé. Que la Société de Marie soit appelée à concourir à cette heureuse régénération, c'est, comme vous le savez bien, le désir ardent de mon cœur ; mais *omnia tempus habent*.

L. 593, 3.06.1831, à M. Lalanne.

100. J'ai dit ou j'ai écrit, à la plupart de nos Etablissements, que la Révolution était le van du Seigneur, qu'il prenait à la main ; et en effet, plusieurs de nos sujets, comme de la paille, ont volé dans le monde ; et tout n'est pas pur encore

L. 594. 5-7.07.1831, à M. Lalanne.

101. Aucune autorité, quelque absolue qu'elle soit, ne peut être exercée en faveur du désordre : à plus forte raison une autorité inférieure et dépendante. M. Lalanne n'en agit ainsi que parce qu'il regarde ses idées comme infaillibles et qu'il se croit obligé par là même de les exécuter : si ses inférieurs raisonnaient par rapport à lui comme il raisonne par rapport à son Supérieur, il trouverait d'énormes différences... Je ne vois pas autre chose à faire que 1° d'aller toujours en avant avec douceur, patience et ménagements ; 2° de prier le Seigneur pour lui et pour moi.

L. 597. 19.07.1821, à M. Clouzet.

102. Depuis la Révolution, sa (M. l'abbé Rothéa) paroisse, je crois, ne lui donne plus rien, et sa mère est à sa charge : c'est une des raisons qui l'ont empêché d'entrer [lui-même] dans la Société de Marie. Quoi qu'il en soit, en attendant de plus grands éclaircissements, je ne vois pas avec plaisir qu'on le laisse comme un mendiant.

L. 599. 9.08.1821, à M. Lalanne.

103. Vous me dites dans votre avant-dernière lettre : "M. Fridblatt s'est plaint à plusieurs que Saint-Remy était une république, puisqu'il y avait plusieurs Chefs indépendants les uns des autres. A ce propos, M. Rothéa l'engage à venir en Alsace, l'assurant qu'à Saint-Hippolyte ils ne sont pas en république." J'attribuai ce propos à son caractère critique et censeur. Je vois, par votre dernière lettre, que ce n'est pas à lui seulement qu'il fallait attribuer ce propos injuste et désorganisateur, mais qu'il a passé comme en proverbe dans la maison, depuis le prêtre jusqu'au dernier valet : et c'est moi seul qui ne vois pas ce désordre ! Je vous remercie de votre observation.

L. 600. 22.09.1831, à M. Lalanne.



## COMMUNAUTÉ

1. Lorsque vint l'heure de la fondation de la Société, M. David n'hésita pas à y demander son admission. Il avait 60 ans passés : M. Chaminade l'en dissuada, et, le 5 septembre 1818, il se borna à s'unir aux fondateurs par cette humble déclaration : « Je promets entre vos mains, Monsieur le Directeur, entier dévouement et fidélité constante à l'Institut de Marie, durant tous les jours qui me restent à vivre sur la terre ». Mais il insista tant, qu'à l'une des retraites suivantes (1821), il fut admis à la profession des vœux perpétuels et s'installa avec la communauté à la rue des Menuts. Dans la Société, le rôle de M. David ne consista pas seulement à rédiger des règlements - tels le premier *Institut* soumis à l'approbation de l'Archevêque de Bordeaux et la *Direction sur l'Institut* ; il fut le principal instrument dont Dieu se servit pour le développement de l'œuvre Ce fut lui, en effet, qui, sous la direction de M. Chaminade, - et l'entraînant même parfois à agir plus hâtivement qu'il ne l'eût voulu - négocia les premières fondations d'Agen, de Colmar et de Saint-Remy, points de départ des trois premières Provinces de la Société.

29. - Bordeaux, 22 juin 1808. A Mgr d'Aviau, Archevêque de Bordeaux.

2. Le noviciat formé par votre autorité sous les auspices de Mgr l'archevêque va aussi bien qu'on n'eût jamais pu le désirer. Il est composé dans ce moment de sept novices, le Frère Paulin leur directeur a la confiance de tous. Tous respectent sa vertu et lui obéissent avec plaisir. Le Frère Séraphin paraît très content : il a de la satisfaction de voir s'accroître le nombre de ces bons et fervents novices, il a de la peine seulement que la maison de Ste Eulalie où est toute la communauté et deux écoles soit si petite. Il désirerait, et avec raison, qu'on donnât au noviciat une maison distincte.

S.30 b. - Bordeaux, 9.03.1808 Au T.H.F. Frumence, (F.E.C.), Vic. Gen.

3. Vous désirez, ma chère Enfant, vous ériger en communauté religieuse ; je vous avouerai confidemment plusieurs choses :

1°) Lorsque, l'année dernière, je vous témoignai fortement le désir de vous voir, c'était spécialement dans le dessein de vous faire part d'un projet, qui, sans être le même absolument, y a cependant de très grands rapports. Nous avons commencé, depuis plusieurs années, à le mettre en exécution. Plusieurs jeunes personnes vivent en religieuses, font des vœux, portent un habit religieux sous leurs vêtements ordinaires etc... Mlle Lacombe était une de ces religieuses. Jusqu'à présent je n'ai jamais permis que des vœux de trois mois pour l'ensemble, et je n'ai pas cru devoir permettre une profession

définitive : j'aurai l'occasion de vous en faire connaître les motifs. La plupart des chefs formaient cette association religieuse : les congréganistes en ignorent l'existence. Des Communautés religieuses ne rempliraient pas, ce me semble, le but de cette institution. Nous reviendrons plusieurs fois sur cet objet important. Demandons toujours, en attendant, les lumières de l'Esprit-Saint, pour ne faire que ce qui est dans les vues mêmes de Dieu.

2°) Nous avons ici, parmi les Dames de la retraite, une jeune veuve, de la classe du peuple, mais d'une vertu rare, à qui il paraît que Dieu se communique très particulièrement. Elle ne cesse de me dire, depuis environ deux mois, que plusieurs Communautés vont se former dans la Congrégation etc...

51. - Bordeaux, 30 août 1814. A Mlle de Trenquelléon.

4. Plusieurs congréganistes, de chaque corps de la congrégation formeraient une petite Société religieuse, quoique répandue dans le monde. On trouverait toujours dans ces Sociétés des officiers, des officières, pour conduire la Congrégation. Plusieurs de ces religieux ou religieuses ont désiré de vivre ensemble : il n'y avait que de l'avantage pour le but. Actuellement, plusieurs voudraient vivre en Communauté régulière, abandonnant toute affaire temporelle : il faut suivre cette inspiration, mais prendre garde qu'elle ne dénature pas l'œuvre de la Congrégation, mais au contraire qu'elle lui serve. Plusieurs congréganistes sont entrées dans différentes Communautés religieuses ; nous l'avons vu avec plaisir ; lorsque les officières m'en faisaient part avec quelque sentiment de regret, je leur disais, pour les consoler, que nous faisons au jeu « qui perd, gagne ». Mais ici, c'est toute une autre chose : ce sont des religieuses congréganistes, ou plutôt des congréganistes qui, en demeurant congréganistes actives, veulent vivre régulièrement en religieuses... Voilà pourquoi j'ai dit à M. Laumont qu'il fallait bien soigner vos Constitutions, et que je serais bien aise de les voir.

52. - Bordeaux, 8 octobre 1814. A Mlle de Trenquelléon.

5. Je ne crois pas, ma chère Enfant, qu'il y eût contradiction entre mes dernières lettres : si, par la dernière, je vous permettais d'arrêter le loyer de la maison qui vous paraissait très propre à devenir votre première Communauté, ce n'était pas pour qu'on y entrât de suite, mais pour ne pas laisser échapper un moyen, qu'on n'espérait pas trouver à volonté ; la perte du loyer d'un quartier doit être peu estimée dans de semblables occasions. C'était aussi pour hâter la formation de votre Communauté que je vous invitais à venir passer quelque peu de temps à Bordeaux : vous avez dû en



reconnaître la nécessité. Mon intention était de vous loger ici chez des religieuses, puis de vous faire voir les autres Etablissements semblables, conférer avec les Fondatrices, et pour prendre de l'expérience, et [pour] profiter de celle des autres.

57. - Bordeaux, 3 octobre 1815. A Mlle de Trenquelléon.

6. Je suis fort content du petit aperçu que vous me donnez des personnes, jeunes et âgées, qui désirent former notre petite Communauté : j'espère que tout se rangera. Vous comprenez que, si on reçoit des personnes très âgées, ce n'est que dans la première formation ; car après, ce ne serait pas convenable. Faites dire, dès à présent, à toutes le *Veni Creator* et *l'Ave maris Stella* tous les jours, pour que l'Esprit de Dieu daigne m'éclairer et me donner la sagesse et le conseil nécessaires pour ordonner toutes choses selon ses vues.

62. - Bordeaux, 23 janvier 1816. A Mlle de Trenquelléon.

7. Je n'ai point l'intention de vous envoyer une Supérieure d'ici ; mais j'ai celle de vous envoyer Mlle de Lamourous, quelque peu de temps avant mon départ, pour vous diriger dans tous les préalables à votre formation en communauté. Cette demoiselle a une grande expérience, un tact très prompt et très exact : elle me paraît très propre à tout préparer, de manière que je puisse, à mon arrivée ne m'occuper qu'à vous pénétrer de l'esprit de votre état etc.

64. - Bordeaux, 19 février 1816. A Mlle de Trenquelléon.

8. Dans la suite, nous chercherons à lui donner de l'uniformité ; en attendant, s'il y avait quelque différence sensible, et que le lit, par exemple, d'une dont la naissance selon le monde serait un peu plus distinguée, [fût] un peu plus élégant, il serait bien de le faire devenir provisoirement le lit d'une compagne moins distinguée selon le monde : mais tout cela, adroitement et sans aucune affectation. Si quelqu'une avait dans son ameublement quelque lit, ou autre meuble, qui s'éloignât trop de la pauvreté religieuse, on chercherait à y suppléer, et on réserverait les dits meubles pour des retraitantes. La Communauté ne devra disposer de rien appartenant à quelque religieuse, jusqu'à ce que cette religieuse prononce des vœux perpétuels.

Mlle Lhuillier se comporte avec beaucoup de sagesse, honnêteté et fermeté. Elle me demandait ce matin ce qu'elle ferait de son piano : j'ai été d'avis qu'elle le portât à la Communauté ; je vous en dirai le pourquoi en son temps.

Elle n'a pas d'autre instrument de musique. Elle passe pour forte dans la musique vocale et instrumentale. Elle est plus forte sur la harpe, à ce qu'elle m'a dit, que sur le piano : mais elle n'en a pas à elle. Elle a appris l'italien, et a plusieurs autres connaissances qui vous la rendront utile, la grammaire française, surtout l'orthographe. Mais ce qui la rend plus précieuse, c'est le mépris qu'elle en fait, et son amour pour Dieu et la sainte Vierge, etc.

65. - Bordeaux, 15 mars 1816. A Mlle de Trenquelléon.

9. Il n'y a pas d'inconvénient que la Communauté se prête à l'instruction des femmes dont vous me parlez : seulement, qu'il y ait de l'ordre ; que vous n'ouvriez pas la porte à la dissipation ; que les instructions soient bien préparées, simples et à la portée de toutes, pleines d'onction ; qu'en éclairant les esprits, elles touchent les cœurs etc.

73. - Bordeaux, 6 septembre 1816. A Mlle de Trenquelléon, Agen.

10. Lorsque nous voudrons former d'autres Communautés (et j'espère que Dieu nous en fera la grâce), il faudra que vous et plusieurs autres puissiez en être comme les Règles vivantes. Comme les fins de cet Institut sont toutes dans l'ordre surnaturel, je ne voudrais pas en vous une sagesse purement naturelle, mais cette sagesse qui vient d'en haut, que par conséquent vous demanderez sans cesse au Père des lumières, que vous acquerrez par une grande fidélité au mouvement de la grâce et une grande pureté de cœur.

81. - Bordeaux, 30 décembre 1816. A Mère de Trenquelléon, Agen.

11. Prenez soin, ma très chère Enfant, que cet esprit soit celui de toutes nos Filles en Jésus et Marie ; la Mère de zèle bien informée est un moyen puissant d'animer tout le corps de la Communauté.

83. - Bordeaux, 14 janvier 1817. A Mère de Trenquelléon, Agen.

12. Il est bien essentiel que les novices et jeunes professes étudient et se rendent propres aux fins de l'Institut, selon les talents et l'aptitude de chacune ; mais il est bien essentiel aussi qu'elles soient occupées de travaux manuels, ne fût-ce que pour s'exercer avec le reste de la Communauté au silence intérieur et au recueillement. Vous avez pu remarquer que votre Institut donne peu de temps à l'oraison mentale ; et cependant combien elle lui serait nécessaire, s'il n'y avait, par le travail manuel, une compensation plus avantageuse !

95. - Bordeaux, 30 janvier 1818. A Mère de Trenquelléon, Agen.

13. Tout viendra avec le temps et la patience ; mais je reviens toujours au premier principe : que la Communauté aille bien ; que les sujets se forment, qu'ils se mûrissent, qu'ils se sanctifient. Avec des saintes, nous viendrons à bout de tout ; avec des religieuses ordinaires ou imparfaites, nous ne ferons presque rien...

98. - Bordeaux, 10 juin 1818. A Mère de Trenquelléon, Agen.

14. Les clôtures intérieures dans les Communautés ne sont pas toujours fermées à clef ; mais il faut qu'elles puissent l'être. Lorsqu'il y en a qui sont plus exposées à être franchies par des étrangers, on les ferme à clef et on donne des passe-partout aux religieuses, au moins à celles qui sont plus exposées à en avoir besoin.

Malgré la pauvreté de la communauté, faites que la nourriture soit toujours saine et suffisante pour de jeunes personnes qui travaillent et qui ont beaucoup à parler ou chanter. C'est bien qu'on sente la pauvreté, qui doit vous être très chère, mais non en ce qui intéresse les santés : je me réfère aux observations que je vous ai faites à mon dernier voyage. Prenez confiance d'ailleurs en la Providence du Père céleste.

99. - Bordeaux, 19 juin 1818. A Mère de Trenquelléon, Agen.

15. Je pense très souvent, et à toute la Communauté en général, et à chacune de nos Filles en particulier, mais surtout à vous, ma chère Enfant, dont le Bon Dieu voudrait faire une sainte : mais il faudrait vous rendre souple à l'action de la grâce, qui doit être abondante en vous, et qui prend tant de voies pour vous purifier et vous sanctifier. Un Institut naissant dans le débordement de l'iniquité, et [fait] pour se présenter au monde tout corrompu et tout perverti, n'aurait pas pour premier chef une sainte ! Allons, courage, ma chère Enfant...

117. - Bordeaux, 6 février 1819. A Mère de Trenquelléon, Agen.

16. L'office d'Econome est l'office d'un Chef : 1°) Il est Chef général, et tous les membres de la Société doivent lui être subordonnés lorsqu'ils entrent dans la sphère de son administration ; 2°) Tous les frères employés au service doivent lui être soumis, et toujours prêts à exécuter ses ordres : il ne paraît pas qu'on en ait même l'idée dans la Communauté.

L'économie considérée, non pas seulement dans son administration, mais comme vertu morale et religieuse, [*il paraît encore que*] plusieurs en ont fort

peu d'idée, peut-être même pas du tout : de là plusieurs désordres, tant dans la dépense que dans la conduite religieuse...

132.- Bordeaux, 10 janvier 1820. A M. David Monier, Bordeaux.

17. C'est un grand malheur, dans les Communautés, lorsque les Chefs font plus de cas des jugements de la prudence naturelle et tout humaine, que des décisions d'une prudence surnaturelle et toute divine. N'oublions jamais cette belle parole : *Le juste vit de la foi.*

134. - Bordeaux, 18 février 1820. A Mère de Trenquelléon, Agen.

18. L'observation de M. Mouran, que Rosine Malespine serait exposée dans le monde, doit être prise en considération. Si le sujet est réellement bon, et s'il a vocation, et si les raisons pour lesquelles elle serait exposée dans le monde ne deviennent pas nuisibles en Communauté, il faut la prendre, quoiqu'elle n'ait rien.

186.- Bordeaux, 20 décembre 1821. A Mère de Trenquelléon, Agen.

19. Profitez, mon cher Fils, de la prolongation de votre séjour à Agen : 1°) Pour me faire des notes suffisamment détaillées sur les causes qui empêchent que le corps de la Communauté prenne le vrai esprit de l'Institut et s'y maintienne, sur les moyens de détruire ces causes, et les moyens aussi de les conduire à l'unité de vues et de sentiments. Je comprends bien que vous serez obligé de me parler des personnes ; mais craignez pas ici de dire tout ce que vous pensez.

207. - Bordeaux, 26 juin 1822. A M. David Monier, Agen.

20. Est-ce *par un esprit de foi* qu'elle se maintient dans la soumission à la Règle ? Si on a lieu de le croire, si d'elle-même elle prend pour se corriger des moyens suggérés par la foi, si, en un mot, Dieu a visiblement touché son cœur, non seulement il faudrait patienter encore et laisser agir la grâce, mais il faudrait seconder la grâce et soutenir son courage. Si, au contraire, ce n'est que la crainte du renvoi qui la soutient, il faut saisir la première occasion pour vous en défaire. Ordinairement, on ne s'y prend pas pour renvoyer, comme vous autres faites. Quelqu'un des chefs tâche de persuader au sujet qu'il n'est pas fait pour l'Institut, etc. ; qu'il ferait bien de se retirer sans éclat ; que s'il a besoin d'aide et de soutien hors de la Communauté, on les lui donnera, etc. : à peine on devrait s'en apercevoir dans la Communauté. Lorsqu'une fois la sortie d'un sujet est décidée et qu'elle lui est communiquée, il faut la presser, parce que, ordinairement les sujets en communiquent avec

d'autres de la communauté, ce qui fait mal. Tant qu'on peut, il faut épargner aux sujets l'odieux d'un renvoi.

211. - Bordeaux, 24 septembre 1822, A Mère de Trenquelléon, Agen.

21. Le Noviciat de Saint-Laurent est absolument sans linge ; la Communauté rue des Menuts lui en a fourni jusqu'à présent : mais à peine en a-t-elle assez pour elle-même. J'ai pensé que la Communauté d'Agen pourrait essayer de faire cette bonne œuvre ; voilà comment : elle ferait l'avance des toiles, les confectionnerait, prendrait du temps pour payer le marchand fournisseur. Si le Couvent pouvait parvenir à payer, il le ferait ; s'il ne le pouvait pas en totalité, il en paierait ce qu'il pourrait, et me donnerait avis de ce qu'il n'aurait pas pu payer ; voilà ce que j'appelle essayer de faire cette bonne œuvre.

217. - Bordeaux, 19 novembre 1822. A Mère de Trenquelléon, Agen.

22. Il ne faut pas garder les mauvaises santés, surtout dans la classe des Sœurs compagnes. Il ne faut pas même garder, et par conséquence recevoir, ces petites ou faibles santés, à qui il faut de continuel adoucissements, qui ne peuvent pas suivre le régime de la Communauté, à qui il faut sans cesse des dispenses, etc... Ces sujets, quelques pieux qu'ils soient, doivent aller se sanctifier ailleurs. Nos religieuses ont à mener une vie très active : elles ont besoin de force et de santé. Soyez, ma chère Enfant, raisonnablement sévère sur ce point.

P.S. La colonie [de Saint-Remy], d'ailleurs, s'est conduite dans toute la route de la manière la plus édifiante. M. David me dit en un mot : c'était une Communauté ambulante.

244. - Bordeaux, 3 août 1823. A Mère de Trenquelléon, Agen.

23. Mgr l'Archevêque de Bordeaux a bien pu nous autoriser à prendre la fête du Saint Nom de Marie pour notre fête patronale ; mais il n'a pu en autoriser la solennité que pour les communautés qui sont dans son diocèse : jusqu'à présent il n'y en a que trois d'hommes.

246. - Bordeaux, 22 août 1823. A Mère de Trenquelléon, Agen.

24. La première proposition qui fut faite du château de Saint-Remy contenait le motif, l'objet et le moyen d'y former un Etablissement religieux très considérable. Les Missionnaires avaient besoin d'une Communauté qui pût recevoir en retraite les hommes qui se convertissaient dans les Missions, et auxquels ils ne pouvaient pas continuer de donner les soins dont ils avaient

besoin. J'ai bien toujours pensé que ces Messieurs verraient avec plaisir, que, sans préjudice de leur œuvre, on en fit diverses autres : j'en étais si convaincu, que je regardais M. Bardenet et les Missionnaires comme les fondateurs, jusqu'après l'acquisition, - comme vous pouvez le voir par mes lettres, - et que vous me détrompâtes alors sur cette vue.

252. - Bordeaux, 30 septembre 1823. A M. David Monier, Saint-Remy

25. Dans le *personnel*, je comprends tout ce qui regarde le spirituel de la Communauté et tout ce qui y a un rapport direct ou indirect. Vous savez que la première fin de l'Institut de Marie est la sanctification de ceux qui le composent. Tous, même les Chefs, de quelque grade qu'ils soient, devront vous rendre compte de leur intérieur : les Chefs, en outre, vous présenteront leurs registres.

271. - Bordeaux, 26 février 1824. A M. Caillet, Bordeaux.

26. Nos prêtres, d'habitude, doivent vivre en communauté, - et non isolément, comme serait un simple aumônier : ce qui ne pourra arriver qu'autant qu'il se formerait quelque Etablissement d'hommes à Condom., tel, par exemple, qu'un Collège, un Petit (Séminaire, ou des Ecoles de Frères ; ainsi, j'ai dessein d'en envoyer un à Agen pour les confessions des enfants des Ecoles : mais il vivra avec les Frères en communauté, si j'effectue mon projet.

280. - Bordeaux, 5 avril 1824. A M. Castex, Condom.

27. Art. 9. - Le Conseil tenu dans cette forme religieuse obtiendra la fin que nous nous proposons, de cimenter de plus en plus l'union qui doit régner entre tous les membres de la Société qui forment la Communauté

de Saint-Hippolyte, et aussi d'y exercer les deux vertus qui [la] soutiennent, c'est-à-dire l'union et la charité fraternelle.

781. - Saint-Hippolyte, 24.06.1835. A la Communauté de Saint-Hippolyte.

28. Tenez-vous toujours en paix, mon cher Fils ; faites avec simplicité ce qui dépend de vous pour le bon ordre et la régularité des deux Communautés, et excitez en particulier la ferveur dans celle du château.

795. - Ebersmunster, 22 août 1835. A M. Chevaux, Saint-Remy.

29. Art. 15. - Aucun chef de la maison ne pourra jamais renvoyer un sujet de la communauté ni l'échanger contre un sujet d'une autre communauté sans en avoir l'avis préalable du conseil et l'autorisation de l'administration générale.

S. 808a. - à la communauté de Courtefontaine, 17 novembre 1835.

30. Art. 16. - Aucun chef ne peut permettre, en général, même pendant les vacances, aux sujets de la communauté des voyages d'agrément, des excursions qui obligerait les sujets à découcher ou à manger hors de la maison. Le conseil a l'obligation de veiller soigneusement à ce qu'aucune de ces permissions ne soit accordée, à moins de graves raisons.

S. 808a. - à la communauté de Courtefontaine, 17 novembre 1835.

31. J'ai lu, mon cher Fils, avec grand intérêt, toutes les signatures de la Communauté de Layrac, à la suite de l'offre qu'elle me fait de ses hommages et de ses vœux. L'occasion était précieuse et délicate, nous étions d'accord et ma fête approchait : c'est une attention de votre amitié filiale, je n'en doute pas. J'attends, de la bonté de Dieu et de la protection de saint Joseph, que les jours qui vont succéder à l'orage qui nous a inquiétés seront les plus beaux de notre vie.

830. - Saint-Remy, 25 mars 1836. A M. Lalanne, Layrac.

32. D'après ce que m'a écrit M. Fontaine, il serait possible, en réunissant les deux Pensionnats, de laisser tout le [bâtiment du] Pensionnat primaire à la Communauté des ouvriers. Je ne crois pas, mon cher Fils, que vous réussissiez jamais à former de vrais religieux dans les ouvriers sans les réunir [pour leur temps de formation] en Communauté régulière et un peu isolée.

851. - Agen, 30 juillet 1836. A M. Clouzet, Saint-Remy.

33. Régularisez de plus en plus la Communauté des ouvriers ainsi que le Noviciat. Entendez-vous avec M. Meyer pour faire remplacer M. Bousquet [à Courtefontaine], qui vous est nécessaire, et pour le Noviciat et aussi pour la Communauté des ouvriers. Il est convenable aussi qu'il demeure à Saint-Remy à raison de son père. Ne lui donnez aucun emploi qui puisse l'empêcher de soigner postulants et novices, et de ranimer sans cesse la Communauté.

880. - Bordeaux, 11 octobre 1836. A M. Clouzet, Saint-Remy.

34. Le gouvernement ayant approuvé la Société de Marie, M. D. Monier fut

nommé secrétaire général de la Société. La Société et son premier chef continuèrent à prendre ses avis sans avoir jamais été nommé directement son conseil. Le dépôt des papiers au secrétariat de la Société était toujours dans le domicile du fondateur et premier supérieur de la Société. M. David se tenait toujours dans le domicile de la première communauté. Il a toujours montré une grande répugnance pour habiter la maison même où était le secrétariat. De temps en temps il observait au supérieur général qu'il aurait à mettre en ordre les papiers du secrétariat, mais que le local était trop étroit pour ce travail. Une chambre assez considérable à côté du secrétariat lui fut offerte ; jamais il n'a voulu l'accepter, jamais on ne s'est permis aucune fâcheuse interprétation de son refus.

907. - Bordeaux, 30.11.1836. A MM. les Vicaires généraux capitulaires.

35. Vous me dites, dans votre lettre, que le besoin d'avoir des secours spirituels se fait toujours plus sentir [à Agen]. - Je le crois, et il a été prévu, et ce besoin est plus ou moins grand pour toutes les autres Communautés : il se fera encore plus sentir à proportion que la branche plantée à Auch se développera davantage. Il se fait [aussi] sentir dans la plupart des Etablissements de la Société de Marie, grands et petits.

941. Bordeaux 28 février 1837. A Mère Saint-Vincent, Agen.

36. Je venais de vous écrire, mon cher Fils, lorsque j'ai reçu votre lettre du 9 courant, qui me porte vos vœux de bonne fête et ceux de votre Communauté, avec la désignation des vertus que chacun de vous désirerait obtenir par l'intercession de saint Joseph. Je mettrai auprès de ce grand Saint, mon patron, tout l'intérêt qu'un père peut mettre pour obtenir à ses enfants tout ce dont ils ont un vrai besoin.

Comme mes Enfants de votre Communauté sont généralement plus instruits, je ne leur observerai pas que, non seulement ils ont besoin de joindre leurs prières aux miennes mais qu'encore ils doivent correspondre avec grande fidélité aux grâces qu'ils recevront successivement : ainsi se formeront [en eux] les habitudes de vertus et ils reconnaîtront la puissance de la protection de saint Joseph.

946. - Bordeaux, 17 mars 1837. A M. Chevaux, Saint-Remy.

37. Que toutes ces inquiétudes et sollicitudes, mon cher Fils, ne vous détournent pas de l'objet de votre sollicitude ou plutôt de votre zèle, zèle 1°) pour votre propre perfection, 2°) pour la perfection de tous ceux qui vous sont confiés ou qui ont des rapports avec vous. Vous comprendrez que



l'expression de perfection ne doit être prise dans un sens rigoureux que pour vous et pour les religieux de la Communauté, sans exception du premier Chef, qui, après vous, doit être le premier objet de votre zèle, en conservant le respect et les égards que vous lui devez sous tous autres rapports.

948. - Bordeaux, 22 mars 1837. A M. Fridblatt, Marast.

38. La Providence en inspirant l'idée de cette première Communauté [de religieux ouvriers à Saint-Remy], semblait en donner le moyen et fournir le local dans le beau et vaste bâtiment de l'Orangerie d'hiver, avec la place nécessaire pour s'étendre en tous sens. Sur l'impossibilité d'en user qu'on me représentait je ne crus pas prudent d'aller en avant ; mais j'aurais désiré, comme je le désire encore, qu'on cherchât à vaincre toutes les difficultés s'il était possible, et à voir si, sans dépenses considérables, on ne pourrait pas commencer.

C'est cette même crainte des emprunts qui m'a fait reculer lorsqu'on m'a parlé des dépenses très considérables qu'il faudrait pour y établir, même au commencement, la Communauté des ouvriers. Dans mes premières idées, j'étais loin de le soupçonner. Que faire dans un pareil état de choses ? Je ne vois pas autre [chose] à faire pour le moment que de suspendre encore toute décision : *Ambages ubiquae*. Je comprends bien qu'il eût été convenable de prendre une décision, surtout par rapport à cette Communauté : nous courons risque de perdre les moments marqués par la Providence. Les religieux qui auraient formé le premier noyau pourront perdre cette force de bonne volonté qu'ils ont eue ; les postulants, qui arrivent ne se formeront pas comme ils auraient dû se former, et il est à présumer qu'il en entrerait un bien plus grand nombre : mais comme il y aurait imprudence d'aller en avant, dans l'état d'incertitude où vous êtes tous, je dois nécessairement suspendre.

960. - Bordeaux, 1er mai 1837. A M. Fontaine, Saint-Remy.

39. Puisqu'il y a tant de difficultés à fixer définitivement la localité de la Communauté [des ouvriers] telle que nous l'avons eue en vue, il faut suspendre, et néanmoins recevoir et bien soigner les jeunes gens admis ou à admettre pour l'état religieux. Espérons que le Seigneur lèvera les obstacles : son Esprit ne me paraît pas avoir toujours dirigé les avis dans les diverses séances du Conseil.

969. - Bordeaux, 9 juin 1837. A M. Chevaux, Saint-Remy.

40. La part que vous avez prise à la retraite, mon cher Fils, fructifiera de plus en plus, si vous correspondez avec générosité à la grâce. Il n'est pas question,

mon cher Fils, d'entrer à demi dans l'esprit de l'état religieux : il faut y entrer tout à fait, si vous voulez assurer votre salut, et surtout si vous devez être à la tête de la belle Communauté d'ouvriers qui me paraît être si fort dans les desseins de Dieu et dans le plan primitif de la société de Marie.

Je travaille, dans tous les moments que je puis dérober cet hiver, à [arrêter] l'organisation définitive de la Société, et à mettre l'ensemble des Règlements et Constitutions, soit de la Société de Marie, soit de l'Institut des Filles de Marie, soit de la nouvelle Institution d'Auch, en état d'être présenté au Saint-Siège le printemps prochain : mais je sens de plus en plus combien cette Communauté répondait à nos premières vues, et combien elle édifierait l'Eglise dans le malheureux siècle où nous vivons. Il n'y a presque aucun doute que cette troisième branche de la Société ne s'étendit et qu'elle ne devînt un aide puissant pour soutenir les deux autres branches, comme à leur tour les deux premières soutiendraient admirablement cette troisième...

1016. - Bordeaux, 23 décembre 1837. A M. Clouzet, Saint-Remy.

41. Il faut voir, mon cher Fils, s'il est possible de vous faire un petit noyau de Communauté qui, sans respect humain, marche régulièrement dans la voie qui lui est tracée. Nous grossirons autant qu'il sera possible ce petit noyau de sujets bons et capables, sans préjudice des prosélytes que vous feriez vous-même, et que vous formeriez.

Quant à tous les autres vous les garderiez comme gagistes, pourvu qu'ils se conformassent aux lois générales de l'Etablissement, parmi lesquelles doivent se trouver les lois du christianisme.

Vous me donnerez un tableau de tous les professeurs et maîtres, ainsi que des employés, afin de pouvoir les remplacer ou préparer des sujets pour les remplacer à des époques convenables : tout le monde doit ignorer ce petit accord entre nous.

Si la petite Communauté est composée de sujets qui aient pris sérieusement leur parti et qui soient bien soutenus, elle aura peu à craindre des exemples des étrangers : ce serait différent, si les sujets ne s'étaient pas ouvertement prononcés. Nous comptons aussi beaucoup sur les bénédictions du Seigneur.

1040. - Bordeaux, 29 mars 1838. A M. Lalanne, Layrac.

42. Faites attention que votre Communauté est pour ainsi dire en spectacle à toute l'Alsace, et bien particulièrement à tous les Etablissements qui y ont été formés après le vôtre.

1045. - Bordeaux, 1er mai 1838. A la Communauté de Colmar,

43. Continuez de donner tous vos soins au Pensionnat primaire et à la Communauté des ouvriers. Faites votre petit possible, et laissez à Dieu le soin de tout le reste. Agissez en tout de manière à ce qu'il n'y ait pas de tort de votre côté.

1066. - Bordeaux, 24 août 1838. A M. Chevaux, Saint-Remy.

44. La Communauté des ouvriers est soumise au plan général de la Société, et spécialement à ses Règlements généraux : toute la différence qu'il y a, c'est qu'elle peut mieux entrer dans l'esprit de la Règle de saint Benoît, que la Société entière entend suivre. Des religieux ouvriers peuvent mieux faire la pénitence imposée à Adam et à toute sa postérité : "Vous mangerez votre pain à la sueur de votre front" (Genèse). Ils peuvent vivre dans un plus grand recueillement, dans un plus grand silence, dans une plus grande pauvreté, dans une plus grande union et charité fraternelle. Leur vie est presque entièrement solitaire. Ils doivent trouver dans le prix de leur journée de quoi fournir à toutes les nécessités de la vie, et même de quoi faire l'aumône par des bonis, comme il est indiqué dans les Constitutions. Leur régime alimentaire doit être assez abondant pour soutenir leurs forces dans les travaux pénibles, mais d'ailleurs très commun et pour ainsi dire grossier, comme il convient à des ouvriers manœuvres.

1088. - Bordeaux, 14 novembre 1838. A M. Clouzet, Saint-Remy.

45. M. Clouzet s'est appliqué avec le plus grand dévouement à former les religieux de cette Communauté dans l'esprit de leur état ; et j'ai lieu de croire qu'il est le modèle de tout ce qu'il enseigne. Voici les dernières nouvelles que j'en reçois : elles accompagnent la lettre commune des souhaits de bonne année : "Notre Communauté d'ouvriers va bien, fort bien : il y en a même un bon nombre qui voudraient aller trop vite pour la mortification. En général, on ne boit presque pas de vin ; on mange un bon tiers moins de pain que l'année dernière. Il y en a qui ne mangent point de viande et d'autres qui ont jeûné l'Avent : mais je ne le permets qu'à ceux qui peuvent le faire sans danger. Il y en a qui se lèvent la nuit pour aller faire une visite [au Saint Sacrement], M. Chevaux le leur avait déjà permis ; alors j'ai cru devoir continuer la permission, à condition qu'ils n'y resteraient qu'un quart d'heure, et que cela ne nuirait pas aux exercices de Règle."

Ce genre de Communauté ressemblera assez aux premières Communautés de Bénédictins et se rapprochera de celles des Trappistes, avec des modifications qui seront toutes favorables au maintien et à l'accroissement de la ferveur, quoique tempérant certaines pénitences qui, évidemment,

abrégeraient la vie et ôteraient les forces nécessaires pour soutenir les travaux.

Ceux qui, une fois, auront fait profession dans ces Communautés, ne pourront plus demander à passer dans d'autres classes de la Société de Marie ; mais si le Supérieur général croit, devant Dieu, devoir en prendre quelqu'un pour remplir d'autres fonctions dans d'autres classes, ils devront obéir.

1107. - Bordeaux, 29 décembre 1838. A M. Fridblatt, Courtefontaine.

46. C'est bien, mon cher Fils, que la mortification et l'esprit de pénitence règnent dans la Communauté, mais vous devez prendre garde à faire servir en quantité, surtout pour le pain ce qui est nécessaire à de jeunes gens pour soutenir leurs forces : les uns ont besoin de manger plus que les autres et même tous pourraient n'être pas animés du même esprit. Il serait peut-être bien de laisser le pain à leur portée, et qu'à table ils s'en servissent eux-mêmes.

1108. - Bordeaux, 2 janvier 1839. A M. Clouzet, Saint-Remy.

47. Toutes les nouvelles qui m'arrivent de Saint-Remy sont aussi consolantes que les vôtres sur l'ensemble de la maison. Vous savez bien, mon cher Fils, que la Communauté ne marchera jamais tellement bien que tous les sujets unanimement soient exemplaires : une telle Communauté, moralement parlant, est impossible ici-bas, surtout au siècle où nous vivons.

1141. - Bordeaux, 7 juin 1839. A M. Chevaux, Saint-Remy.

58. Renvoyer ce jeune homme [M. Pussot] c'est peut-être le perdre ; le garder c'est peut-être aussi exposer ceux qui sont avec lui. Si son habitude est si fortement enracinée qu'il ne soit pas possible de la rompre, il est bien vrai qu'après tout on ne peut pas le conserver à Saint-Remy, et encore moins l'envoyer ailleurs où il ne ferait que plus de mal. Voici dans ces circonstances difficiles ce que je ferais pour ménager les intérêts précieux du coupable et de la communauté. J'assemblerais celle-ci en conseil (les profès seulement bien entendus) ; je lui exposerais le fait dans toute sa simplicité, je demanderais ce qu'il faut faire du coupable et je m'en tiendrais à son avis, après avoir réclamé, s'il y a lieu, de l'indulgence.

Ce parti me paraît présenter plusieurs avantages. D'abord, il décharge le supérieur de la responsabilité d'une mesure qui pèse dès lors sur tous les membres du conseil. Ensuite, il est d'expérience que le conseil d'une communauté réunie au nom de Dieu, dans ces circonstances, ouvre des avis sages et appropriés aux besoins. De plus, il renferme une leçon pour tous les membres du conseil, et si le coupable se soumet humblement à un tribunal

de ce genre, il y a lieu d'espérer qu'il s'amendera, en même temps qu'on peut compter dans le cas contraire qu'il ne fera plus autant de mal, soit parce qu'il sera connu et que chacun aura intérêt à le surveiller, soit parce que n'ayant pas rempli la condition, le supérieur n'est pas chargé de son expulsion qui n'est plus un scandale.

Je m'arrête donc à cette dernière mesure, et j'en écris en conséquence à M. P. ; vous lirez la lettre avant de la lui remettre et vous n'aurez pas besoin de la cacheter. Qu'il accepte ou non le tribunal de ses frères, vous n'en réunirez pas moins le conseil, qui se composera de tous les profès de la communauté, et vous lui soumettrez le fait en lui annonçant que je le rends responsable devant Dieu de la décision qui sera prise. Si le sujet se refuse, vous l'annoncerez, et la sentence ne sera ni douteuse ni équivoque, il sera renvoyé probablement ; s'il se soumet, vous le dites encore, et après avoir exposé les motifs de renvoi et les inconvénients, comme les motifs et les inconvénients de sa conservation, vous les adjurez de dire chacun leur avis motivé. Si l'on se décide à garder le sujet, ce ne sera sans doute qu'à une rude pénitence. Arrangez toute chose de manière à ce que votre rôle soit celui de la clémence, que cependant le coupable soit traité comme il le mérite, et qu'il s'amende, ou que, s'il n'y a pas d'espoir qu'il soit expulsé.

Enfin j'abandonne cette affaire à votre sagesse et à votre expérience, le tout pour la plus grande gloire de Dieu et le salut du pécheur.

S. 1190a. - Bordeaux, 17 février 1840. A M. Chevaux, Saint Remy.



## DÉMON

1. Si l'Institut ne devait faire qu'un bien très médiocre, vous trouveriez beaucoup moins d'obstacles. Le démon, l'ennemi particulier de Marie, l'est aussi de tous ses Enfants ; mais ne craignez pas.

77. - Bordeaux, 18 novembre 1816. A Mlle de Trenquelléon, Agen.

2. La Sœur N... est moins tourmentée par le démon de l'orgueil que par celui qui veut la détourner des fonctions qu'elle remplit, et autres de même nature ; il faut y opposer *l'oubli de soi-même*, ce qui fera cesser la lutte, et puis exciter en même temps l'amour de Dieu pour que le cœur reste plein.

83. - Bordeaux, 14 janvier 1817. A Mère de Trenquelléon, Agen.

3. L'Institut est à même de se développer dans toutes ses parties. Le démon, l'ennemi de Marie, doit enrager : il doit faire toutes sortes d'efforts pour troubler, inquiéter, désunir les Filles de Marie, qui sont comme le fondement sur lequel nous bâtissons. Je leur souhaite à elles et à vous, ma chère Enfant, la paix du Seigneur.

99. - Bordeaux, 19 juin 1818. A Mère de Trenquelléon, Agen.

4. Le démon ne sera pas en peine pour faire trouver de nouveaux motifs de différer votre retraite absolue du monde. Toute raison doit cesser, lorsque le grand Maître appelle.

141. - Bordeaux, 15 juin 1820. A Mlle Charlotte de Lachapelle, Condom.

5. Je ne doute pas que vous n'ayez eu depuis lors bien des combats à soutenir ; le démon est si fortement acharné à votre perte ! Mais tout le monde a-t-il gardé son poste ? A-t-on combattu aussi vaillamment qu'on le devait ?

445. - Bordeaux, fin 1827 (?). Aux Congréganistes du Séminaire d'Auch.

6. Notre divin Seigneur nous signale le monde : *Mundus me odit*. Saint-Pierre nous avertit que le démon rôde autour de nous : *Circuit quaerens quem devoret*. L'Apôtre Saint-Jacques nous désigne la concupiscence ; *Unusquisque tentatur a concupiscentia*. Au monde, mes Enfants, opposez le souvenir des exemples de Jésus-Christ ; combattez le démon par la foi, et la concupiscence par une vigilance continuelle.

465. - Bordeaux, 12 août 1828. Aux Congréganistes du Séminaire d'Auch.

7. Les difficultés sont grandes, et elles peuvent devenir encore plus grandes :

néanmoins, comme toutes choses sont à peu près bien prises, nous pouvons espérer de venir à bout de tout et de faire le bien que Dieu nous a inspiré, pourvu que le démon ne vienne pas renverser nos ouvrages.

470. - Bordeaux, 19 janvier 1829. A M. Clouzet, Saint-Remy.

8. Le démon de la discorde a soufflé ; [mais] j'espère que, de ce grand mal, il résultera un grand bien pour l'Etablissement même de Saint-Rémy. Livrons-nous entièrement à l'Esprit du Seigneur !

649. - Agen, 15 novembre 1832. A M. Chevaux, Saint-Remy.

9. Généralement, à chaque ordination, chacun de ceux qui doivent y participer doivent y apporter une préparation intérieure toute spéciale : je dis une préparation toute spéciale, comme pour recevoir un sacrement, et un sacrement qui doit imprimer un caractère. Plus ils seront religieux, et plus ils sentiront l'importance de cette préparation. [Faute de cette préparation,] au temps des ordinations, le démon, ordinairement, tend des pièges, où sont pris, et les ordinands, et ceux qui les envoient à l'ordination. Il fait naître dans les ordinands certains scrupules. Leurs directeurs les croient très pénétrés ; eux-mêmes s'aveuglent sur leurs dispositions : ! Ils vont soi-disant à l'ordination par obéissance. Comment peuvent-ils recevoir les grâces du sacrement ?

734. - Agen, 14 avril 1834. A M. Chevaux, Saint-Remy.

10. Unissez-vous de plus en plus à Notre Seigneur et à la sainte Vierge ; tenez-vous toujours en la compagnie de la sainte Vierge, surtout dans vos prières. Mais cette union, soit à Notre Seigneur, soit à la sainte Vierge, doit venir bien plus du cœur que de l'esprit. C'est dans cette union que vous devez mettre toute votre confiance contre la perversité de votre nature et contre les tentations du démon.

897. - Bordeaux, 9 novembre 1836. A M. Claude Mouchet, Saint-Remy.

11. Je suis bien déterminé à mener cette affaire très difficile à une heureuse fin : aucune peine ne me rebutera, aucun sacrifice ne m'arrêtera. Allez donc vous-même, mon cher Fils, en avant avec courage. La grâce qui vous a éclairé vous fortifiera et vous mettra au-dessus de tout ce que vous pourriez craindre, soit de la part des hommes, soit de la part des démons. *Salva animam tuam !*

1040. - Bordeaux, 29 mars 1838. A M. Lalanne, Layrac.

12. Pourquoi, mon cher Fils, craindriez-vous cette réponse intérieure : *Tu es*



*rejeté de Dieu ?* Elle ne peut venir que du démon, qui est essentiellement un esprit de mensonge. Sa réponse est donc menteuse ou mensongère. Allez toujours au Seigneur en toute confiance, quelque dégoût ou quelque sécheresse que vous éprouviez dans vos oraisons.

1058. - Auch, 24 juillet 1838. A M. Chevaux, Saint-Remy.

13. Qu'une âme est heureuse lorsqu'elle prouve à son Dieu, par sa fidélité dans les plus terribles délaissements, qu'elle ne cherche que lui, et que, pourvu qu'elle le possède, elle regarde tout le reste pour rien !

Possédez votre Dieu dans la foi, puisqu'il est en vous et jouissez de ce précieux trésor, bien qu'il se dissimule à vos regards... Adressez-vous aussi à Marie, et priez-la de se montrer votre Mère en vous montrant son Fils.

Seulement, mon cher Fils, gardez-vous de succomber aux dégoûts. Le démon s'applaudirait, à la honte du Ciel et de votre foi...

1066. - Bordeaux, 24 août 1838. A M. Chevaux, Saint-Remy.

14. Le Bon Dieu daigne semer nos travaux de peines et de tribulations : que son saint Nom soit béni ! Malgré la rage des démons contre la Société de Marie, celle-ci ne laisse pas que de faire des progrès vers une vraie réforme, et par là même de se consolider. Allons, mon cher Fils contre vent et marée ! Regardons toujours avec confiance notre Etoile protectrice, et nous arriverons à bon port.

1094. - Bordeaux, 25 novembre 1838. A M. Léon Meyer, Courtefontaine.

15. Le démon a deux différentes manières de nous faire entrer en tentation : la première est à peu près celle de M. R... ; l'autre, celle de M. B.... Celle-ci est plus fine et plus délicate, mais enfin c'est une tentation. Pourquoi.. ? - Parce que le démon le porte à aller contre des vœux et des serments tant de fois renouvelés.

Si ces jeunes religieux faisaient souvent des ouvertures d'âme, avec droiture et simplicité, ils s'apercevraient bien vite des ruses du démon. Tout ce qui détourne d'une obligation, sous quelque prétexte que ce soit, ne peut être que tentation : je crois qu'on devrait s'accuser en confession des entrées qu'on a données au tentateur : elles sont des péchés plus ou moins grands, selon qu'on est plus ou moins entré. Adam n'entra pas en tentation de la même manière qu'Eve...

1128. - Bordeaux, 30 mars 1839. A M. Chevaux, Saint-Remy.

16. Le démon de la chair s'est emparé de son âme et y a jeté un levain

d'inconstance et d'infidélité à ses engagements. Il lui donne coupablement les mains contre la voie du devoir et de la grâce ; il est dans un état affligeant. Ses engagements sont réels ; sa passion brutale n'est pas une raison légitime de dispense ; il faut donc qu'il aille généreusement en avant ou qu'il se retire ; pour moi je me donnerai bien de garde de lui donner les moyens d'apostasier.

1188. - Bordeaux, fin janvier 1840. A M. Chevaux, Saint Remy.

17. Je ne suis pas étonné, mon cher Fils, "qu'on en dise de bien des façons sur notre compte". Peut-être même des personnes graves ont-elles adopté grande partie de ce qu'elles entendent dire, ne se défiant pas assez des menées de l'enfer. Si les démons persécutent sans cesse l'Eglise de Jésus-Christ, comment pourront être épargnés ceux qui voudront se réunir dans le dessein de la soutenir, ceux surtout qui se déclareront les Enfants de Marie et qui se coalisent précisément contre l'empire de Satan ? Ne sommes-nous pas forts de la force que doit nous donner la première prophétie prononcée contre le serpent : *Inimicitias ponam inter te et Mulieren, inter semen tuum et semen illius, et Ipsa conteret caput tuum ?*

1266. - Bordeaux, 8 juillet 1842. A M. Perrodin, Acey.

18. Le démon, mes chères Enfants, fera l'impossible pour vous détourner du Seigneur. Il vous prendra chacune par l'endroit le plus faible, et il s'efforcera, par tous les moyens en son pouvoir, de semer la zizanie dans la communauté, d'introduire des désordres sous des prétextes spécieux, de souffler dans les cœurs la prévention et le préjugé, de ruiner la ferveur et la régularité, et fallût-il pour cela se transformer en ange de lumière, il ne reculerait point.

1289. - Bordeaux, 2 janvier 1844. Circulaire au Tiers-Ordre des Filles de Marie.

19. L'âme fidèle peut tout. C'est le divin Maître lui-même qui veut bien nous l'assurer, et rien ne résiste au cœur humble, que la charité de Dieu et du prochain embrase. Soyons seulement fidèles et nous saurons déjouer tous les efforts du démon et du monde.

1289. - Bordeaux, 2 janvier 1844. Circulaire au Tiers-Ordre des Filles de Marie.

20. Les embarras de la vie commune causent quelquefois du trouble et de l'inquiétude : on croit avoir des raisons de se plaindre d'une Supérieure, d'une Sœur, d'un confesseur, et l'on ouvre indiscretement son âme. On a bonne intention, ce semble, mais en réalité c'est le démon qui fait parler. La charité,

l'obéissance, le respect sont violés ; il y a presque toujours médisance dans ces communications intimes, souvent calomnie et plus souvent encore jugement téméraire. Et cependant, on voudrait goûter la paix ; on s'étonnera que, dans l'oraison, on ne fasse rien ou presque rien, que les communions ne profitent pas ou presque pas ; et au lieu de prendre garde que tout cela vient de ce que la charité ne règne pas dans le cœur, on l'attribue à toute autre cause.

1289. - Bordeaux, 2 janvier 1844. Circulaire au Tiers-Ordre des Filles de Marie.

21. Je me défends de tout soupçon, hostilité personnelle lorsque je vois, comme évidemment, que le Seigneur a laissé au démon le pouvoir de cribler la Société, son Fondateur compris avec les sociétaires ; afin de l'épurer par la persécution et de la rendre plus propre à remplir les desseins de Dieu dans son institution.

1369. - Bordeaux, 26 mars 1845. A Sa Sainteté le Pape Grégoire XVI.



## DEVISE - AXIOME

1. Qu'en tout et partout il ait toujours présente la belle devise de la Société de Marie : *Ad majorem Dei gloriam Virginisque Deiparae. (Pour la plus grande gloire de Dieu et de la Vierge Mère de Dieu)*

390. - Bordeaux, 28 mars 1826. A M. Caillet, Bordeaux.

2. Le meilleur des serviteurs est celui qui ne fait que ce que son maître veut. Tenons-nous en à notre devise : *Servus Christi, filius Mariae. (Serviteur du Christ, fils de Marie).*

735. - Agen, 18 avril 1834. A M. Lalanne, Bordeaux.

3. Ne cherchons que Dieu dans une entière abnégation de nous-mêmes ; telle doit être notre devise.

1083. - Bordeaux, 20 octobre 1838. A M. Fontaine, Saint-Remy.

4. Nous qui nous croyons appelés par Marie elle-même pour la seconder de tout notre pouvoir dans sa lutte contre la grande hérésie de cette époque, nous avons pris pour devise, comme nous le déclarons dans nos Constitutions (Art. 6), ces mots de la très Sainte Vierge aux serviteurs de Cana : *"Faites tout ce qu'Il vous dira"*.

1163. - Bordeaux, 24 août 1839. Aux prédicateurs de retraites.

5. Nous avons pris pour devise le grand mot, si plein de sens et de vérité, qu'elle adressait aux serviteurs des Noces de Cana : *"Faites tout ce qu'il vous dira"*, et nous embrassons dans cette vue l'œuvre de l'éducation chrétienne de l'enfance et des pauvres surtout, l'œuvre des arts et métiers, l'œuvre des Congrégations, des retraites, des missions, nous embrassons toutes les œuvres [de zèle].

1182. - Bordeaux, 31 octobre 1839. A M. le Chanoine Valentini, Rome.

6. Prenons tous désormais pour notre règle cette devise : sacrifices de chacun envers tous, et de tous envers chacun, autant que cela se peut en conscience. Les membres, soit de l'Administration actuelle, soit de celles qui lui succéderont, devront plutôt se réjouir que s'affliger, de ce que la divine Providence leur aura ménagé de fréquentes occasions de se faire mutuellement des sacrifices durs à la nature, mais d'autant plus consolants pour leur foi, qu'ils seront pour eux un moyen de s'entretenir dans cette disposition d'abnégation, où il est si difficile de s'entretenir quand on peut

commander aux autres sans rencontrer d'entraves. Tel est l'esprit de la belle Société de Marie, que tous les Supérieurs doivent être à l'épreuve de toutes les contradictions.

1521. - Bordeaux, 20 novembre 1849. A M. Caillet, Bordeaux.

## AXIOME

1. Je ne veux travailler, ni que vous travailliez qu'à des œuvres qu'on puisse appeler réellement œuvres de Dieu. Souvenez-vous de l'axiome qu'on met pour ainsi dire dans la bouche de la Providence : *Aide-toi, je t'aiderai* !

288. - Bordeaux, 17 mai 1824. A M. Caillet, Saint-Remy.

2. Ayez une grande ouverture d'âme avec M. Caillet ; s'il n'a pas toutes les qualités que vous lui désireriez, prenez garde que le Bon Dieu vous l'a envoyé : il a très certainement la grâce de sa mission. Je ne vous fais point une obligation de ceci ; je m'en tiens à l'axiome : la confiance ne se commande pas.

312. - Bordeaux, 26 août 1824. A M. Clouzet, Saint-Remy.

3. Depuis ma première jeunesse, Monsieur le Curé, j'ai assez goûté cet axiome que j'ai souvent entendu dire : il faut bien faire le bien.

524. - 26 mai 1830. A M. Vieille, Curé de la Madeleine, Besançon.

4. Ma première lettre à celui que vous croyez devoir être notre conseil commun fut de lui rappeler combien j'étais pénétré de cet axiome de droit *summum jus, summa injuria*, aussi n'ai-je fait aucune proposition d'aucune indemnité ...

682. - Agen, 9 avril 1833. A M. Auguste Perrière, Bordeaux.

5. Sur qui pourra-t-on donc jamais compter ? Une parole donnée par écrit, examinée, consultée, par un Fondateur d'Ordre. Sans revenir aux arguments de discussion qui occasionneraient de nouveaux délais, si nuisibles à la Société elle-même, et sans aucun usage aussi de l'esprit dans lequel il a donné bien sincèrement cette espèce de soumission, il emploiera cet axiome vulgaire, reçu partout : *Erreur ne fait pas compte*.

1299. - Bordeaux, 18 juin 1844. A M. Faye, Bordeaux.

6. *M. Chaminade s'appuie de plus en plus sur l'axiome de droit : « Qui tacet, consentire videtur ».* (Remarque de l'éditeur des Lettres, suite à la lettre 1483. - Bordeaux, 15 septembre 1847. A M. Caillet, Bordeaux.

## ÉDUCATION

1. L'un des pensionnats plus accrédités parmi les fidèles catholiques de cette ville pour l'éducation des jeunes gens de famille, se trouvait, par des circonstances que la Providence avait seule amenées, dans la nécessité de fermer ses écoles. C'était une plaie à la religion, le mal paraissait inévitable, puisque le terrain du pensionnat échappait à l'institution par le droit de propriété.

129. - 18 novembre 1819. A M. Barrès, Vicaire général de Bordeaux.

2. La méthode que nous suivons atteint le double objet que nous devons nous proposer, l'instruction et l'éducation morale et chrétienne.

197. - Bordeaux, 9 mai 1822. A M. l'abbé Maimbourg, Curé de Colmar.

3. Nous devons donner aux élèves du petit habit [les postulantes] toute l'éducation et instruction dont elles sont susceptibles, et on ne doit pas en admettre dans cette classe qui ne soit propre à recevoir l'une et l'autre à un certain degré de perfection. Il faut une grande sagesse dans les maîtresses, pour que ces enfants croissent en même temps dans la piété, dans le mépris des vanités du monde, etc., etc. Lorsqu'une élève a un talent plus marquant pour une chose, c'est bien de cultiver spécialement ce don de la nature, telle, par exemple, la musique vocale ou instrumentale, l'écriture, etc.

235. - Bordeaux, 5 mai 1823. A Mère de Trenquelléon, Agen.

4. Les écoles élémentaires que j'ai fondées à Agen, en 1820, ont réalisé toutes mes espérances. C'était l'essai d'une des parties d'un vaste plan. Ces écoles ont pour objet l'éducation des enfants du peuple, des deux sexes, d'après un système qui n'est nullement contrarié par le grand nombre des élèves, et qui ne les rend à la société qu'après leur avoir donné l'instruction dont ils sont individuellement susceptibles, et après leur avoir procuré l'apprentissage d'un métier qui, au sortir de l'école, en fait des hommes utiles et dignes de toute confiance, ou enfin après les avoir poussés et affermis dans la vocation où la Providence les appelle.

303b. - N. A. 218.2.22. - Agen, 22 juillet 1824. Au Préfet, Agen.

5. Vous avez daigné reconnaître la Société de Marie et lui donner une existence civile ; c'est pour étendre le bienfait de l'éducation sur la partie plus nombreuse de vos peuples.

S. 390d. - Bordeaux, 29 mars 1826. Au Roi, Paris.

6. Mon opinion à ce sujet, - et le fait la justifie, - est qu'un prêtre qui a

vocation pour l'instruction, étant cédé à un Etablissement d'éducation, produit au centuple des prêtres pour le sanctuaire, et d'excellents prêtres. Mais je n'ai pas grande autorité pour faire entendre cette doctrine ; et pourtant je ne puis m'en détacher.

399 - 17.05.1826. A l'abbé Calmels, Recteur de l'Académie de Besançon.

7. L'utilité de cet établissement, Monsieur le Maire, n'est-il pas de notoriété publique ? Sans parler de divers avantages qu'en retire la ville d'Agen, combien de centaines de petites filles pauvres y ont trouvé l'instruction et l'éducation convenables à leur état et à leur âge, ont appris dans les ateliers qu'elles ont ouvert à travailler, à gagner leur vie et à être utilisées dans la ville ? Vous le savez mieux que personne, Monsieur le Maire, parce que votre sollicitude paternelle vous rend attentif à tous les besoins de vos administrés. Y a-t-il eu depuis plus de onze ans une seule religieuse de cet institut qui ne se soit entièrement dévouée à l'utilité publique ?

446 a. - 218.2.26. - Agen, 25.01. 1828. A M. Lugat, maire d'Agen.

8. La bonne tenue des élèves et leur éducation contribuent beaucoup à faire naître en eux des sentiments de piété et de religion.

495. - Bordeaux, 30 décembre 1829. A M. Lalanne, Saint-Remy.

9. Voici mon raisonnement. La classe du peuple fait plus des trois quarts de la population de la France ; par conséquent, le moyen qui ferait donner à toute la génération naissante une véritable éducation, changerait pour sa plus grande partie l'esprit et les mœurs de la France. Or les Ecoles normales, telles que la Société de Marie les entend, réforment les anciens Maîtres d'écoles et en forment de nouveaux propres à donner partout cette forte éducation que les enfants conservent pour la plupart dans un âge avancé. On a prouvé l'efficacité de cette éducation des enfants du peuple en prouvant l'efficacité de l'instruction des candidats des Ecoles normales, et aussi de la réforme des anciens Maîtres, tant sur la manière d'enseigner que [pour] leur conduite morale et chrétienne.

502. - Bordeaux, 15 février 1830. A M. Lalanne, Paris.

10. On ne peut pas trop peser sur certaines parties de l'éducation proprement dire, soit chrétienne, soit civile : sur les connaissances qui regardent les principaux actes de la vie civile, [sur] leurs usages, sur certaines lois relatives aux testaments, aux donations entre vifs, ventes, loyers, baux, affermes, etc..., sur les formules de ces petits contrats sous seing privé, etc. ; savoir bien



dresser des comptes, des factures, des lettres de voitures ; Avant mon départ pour Paris, l'année dernière, j'avais donné ce travail à faire à un jeune avocat qui avait compris mon idée : je ne lui ai pas encore demandé compte de son travail. En un mot, je voudrais former, dans ces Ecoles, des hommes et des chrétiens qui puissent régénérer leurs Communes, et pour cela, il faut qu'ils puissent y jouir d'une certaine considération, par les connaissances qu'ils ont à communiquer à leurs élèves et par le zèle qui peut les rendre utiles aux familles qui composent ces communes, etc. Qu'ils connaissent les herbes et les plantes les plus en usage, c'est bien : mais cela ne forme pas une partie des cours ; on doit l'apprendre par récréation ; j'en dis de même de quelques connaissances physiques nécessaires pour expliquer certains métiers ou arts, certains outils, machines ou mécaniques employés spécialement dans leurs Communes ou Départements. (*cf. ci-dessous, projet de prospectus...*)

514. - Bordeaux, 31 mars 1830. A M. Lalanne, Saint-Remy.

11. En attendant, je vais fixer une petite Méthode d'éducation morale et chrétienne, surtout pour les plus petits enfants. J'ai aperçu que, dans aucune de nos Ecoles, nos maîtres, même les plus instruits, ne savent s'y prendre pour former l'esprit et le cœur des petits enfants.

564. - Bordeaux, 3 décembre 1830. A M. Louis Rothéa, Colmar.

12. En instruisant bien les élèves de la religion, selon la portée de leur âge, travaillez toujours à les civiliser : une éducation de civilisation aide beaucoup l'éducation chrétienne.

579. - Bordeaux, 23 février 1831. A M. Gobillot, Besançon.

13. Dans l'éducation spirituelle que vous avez à donner aux novices, en même temps que vous instruisez ou éclairez l'esprit des principes de la vie intérieure, il faut toujours attaquer le cœur et former la volonté ; et je ne comprends pas comment la volonté peut être gagnée à Dieu autrement que par la foi et la charité. La crainte des jugements de Dieu peut l'ébranler salutairement, l'obliger à se tourner vers Dieu ; mais encore on n'est qu'à l'entrée de la voie : la foi et la charité seules nous font marcher.

632. - Agen, 25 juin 1832. A M. Chevaux, Saint-Remy.

14. Est-ce que la classe indigente ne doit pas nous tenir à cœur ? Est-ce qu'elle n'est pas la plus nombreuse ? Et quels moyens peut-on avoir de renouveler la ville, si on néglige l'éducation de la génération naissante du plus grand nombre d'individus de la ville ?

914. - Bordeaux, 12 décembre 1836. A M. de Montgaillard, Saint-Claude.

15. Nous avons pris pour devise le grand mot, si plein de sens et de vérité, qu'elle adressait aux serviteurs des Noces de Cana : " Faites tout ce qu'il vous dira", et nous embrassons dans cette vue l'œuvre de l'éducation chrétienne de l'enfance et des pauvres surtout, l'œuvre des arts et métiers, l'œuvre des Congrégations, des retraites, des missions, nous embrassons toutes les œuvres [de zèle].

1182. - Bordeaux, 31 octobre 1839. A M. le Chanoine Valentini, Rome.

\*\*\*

*[ On lira avec intérêt le projet de Prospectus auquel fait allusion la lettre précédente. M. Lalanne l'avait déjà remis à l'imprimeur, puisqu'il en avait envoyé l'épreuve à M. Chaminade. Le texte en fut cependant profondément remanié, comme on le verra par une lettre ultérieure (N° 521), et finalement la Révolution arrêta le tout. L'expression d'Ecoles modèles remplaçait celle d'Ecoles normales pour se conformer au texte de l'Ordonnance du 14 février (Voir lettre 508)*

### **PROSPECTUS DES ÉCOLES MODÈLES PRÉPARATOIRES DIRIGÉES PAR LA SOCIÉTÉ DE MARIE**

La plus importante qualité d'un Instituteur est celle qui garantit le plus sûrement sa moralité ; et l'on ne connaît pas de meilleure garantie des bonnes mœurs qu'un fonds de religion, solidement établi sur une connaissance éclairée des devoirs du christianisme et sur une longue habitude de les pratiquer.

La première indication que doit remplir une Ecole-modèle préparatoire, une Ecole de formation des Instituteurs, est donc celle de l'éducation chrétienne : c'est-à-dire de former l'esprit et le cœur aux doctrines de la foi catholique et sur les règles de la morale du christianisme.

Tel est le principe fondamental et dominant des Ecoles de la Société de Marie : on tend à ce qu'elles soient essentiellement des Maisons d'éducation chrétiennes pour les jeunes gens qui se destinent aux importantes fonctions d'Instituteur.

Pour atteindre ce but, on a cru qu'il ne s'agissait pas précisément de soumettre les jeunes gens avec une exactitude rigoureuse à des pratiques de piété, ni de leur adresser des exhortations plus ou moins fréquentes ; mais que, l'éducation se faisant par toutes les actions de la vie, et beaucoup plus par l'exemple que par le précepte, il fallait que les élèves pussent vivre avec des hommes religieux dans l'intimité des rapports les plus habituels, et que là, comme dans le sein de la Religion même, séparés pour quelque temps du monde et à l'abri de ses dangers, il prissent

insensiblement, par une douce influence, les mœurs et les vertus que le christianisme inspire.

On ne reçoit donc les élèves, dans les Ecoles de la Société de Marie, qu'en qualité d'internes, bien persuadé que les Instituteurs, [fussent-ils] les plus zélés et les mieux entendus, ne sauraient parvenir à faire l'éducation d'un élève qu'ils ne pourraient atteindre par tous les points, qui à chaque instant leur échapperait pour être soumis à une influence étrangère, comme il en serait dans une ville pour des élèves externes : une Ecole d'externes ne peut servir qu'à l'instruction.

Pour être admis dans l'Ecole, il faut avoir au moins dix-sept ans, et prouver, par des attestations dignes de confiance, qu'on s'est jusqu'alors bien conduit. Il est rare que des sujets qui, avec des passions vives et un esprit léger, ont déjà manifesté à cet âge des penchants vicieux, soient aptes à acquérir ensuite les qualités qu'on aime et qu'on exige dans un Instituteur primaire.

Une fois entrés dans l'Ecole, les élèves n'en sortent que lorsqu'ils ont fini leur cours d'études : ils ont cependant chaque année un mois de vacances, et on prend les mesures efficaces pour les préserver pendant ce temps du danger de l'oisiveté et de la dissipation.

Tous les soins qu'on apporte à l'éducation préparent le succès des moyens d'instruction : car en plaçant le besoin de l'instruction, pour un Instituteur, au-dessous des qualités morales, on ne s'est point dissimulé pour cela l'importance et la nécessité d'une instruction solide et convenablement étendue.

Sans de bonnes mœurs, sans des mœurs chrétiennes, un Instituteur est, à la vérité, plus qu'inutile, il est dangereux : mais pour remplir des fonctions telles que celles de l'Instituteur, le plus honnête homme du monde, sans instruction, serait à peu près nul.

On ne pense pas, dans la Société, qu'il y eût beaucoup à gagner, pour la religion et pour les mœurs, par plus que pour les arts, à restreindre dans les bornes les plus étroites l'instruction du peuple. On croit, au contraire, que le peuple ne peut être aujourd'hui ramené à la foi, et aux vertus dont elle est le principe, que par un degré supérieur de développement dans ses facultés intellectuelles et un accroissement d'instruction.

A cet effet, on place, en tête du cours d'instruction des Instituteurs, une étude raisonnée de l'histoire de la religion, des preuves fondamentales de la foi, et les titres imprescriptibles de l'autorité, dans l'Eglise comme aussi dans l'Etat. De nos jours, si l'on n'a des idées nettes sur ces points importants, il est à peu près impossible, à des hommes qui ne vivent pas tout à fait dans les bois, de se préserver de l'erreur ; et chez un homme qui, comme l'Instituteur, a sur la jeunesse une influence immédiate, habituelle, inévitable, l'erreur sur tous ces points serait un mal à funestes conséquences.

En même temps, procède avec ordre un cours d'études, qui comprend toutes les connaissances qu'on peut désirer dans un Instituteur primaire. Il dure trois ans, et les études qu'on y embrasse sont distinguées en essentielles et accessoires : ce cours est distribué ainsi qu'il suit.

La première année, supposé que l'élève sache déjà lire et écrire, on le perfectionne par de bonnes théories dans ces deux arts, et notamment sur l'écriture, dont on lui fait connaître tous les genres. Il emploie le reste du temps à l'étude de la grammaire française, y compris l'orthographe, et de l'arithmétique théorique et pratique.

La seconde année, aux exercices d'écriture, on mêle alternativement ceux du dessin linéaire, y compris le levé des plans au lavis ; on substitue à la grammaire française la géographie et la géométrie pratique spécialement appliquée à l'arpentage, fait suite à l'arithmétique.

La troisième année est consacrée aux connaissances accessoires, savoir, la tenue des livres, la théorie générale de l'agriculture ; l'application de la géométrie aux arts et métiers ; l'histoire naturelle des matières les plus usuelles des arts et du commerce ; la partie de la physique qui est relative à l'explication des phénomènes météorologiques, et la botanique comme l'entendent les herboristes. Il est aussi permis aux élèves qui ont de l'aptitude pour le dessin proprement dit, et pour la musique vocale et instrumentale (le clavecin seulement), de prendre des leçons de ces arts.

Les cours de cette troisième année n'étant considérés que comme accessoires, on n'exige pas des élèves qu'ils les suivent ; et non plus la Société ne s'engage pas à les ouvrir dans toutes ses Ecoles. Toutefois, comme ces connaissances, quoique non indispensables à l'Instituteur, peuvent lui être d'une haute utilité, soit pour lui-même, soit pour la commune qu'il habite, soit pour les enfants qu'il instruit, on exhorte les plus jeunes des élèves à faire leur troisième année, et on leur en facilite les moyens.

On ne perd pas de vue le seul inconvénient que pourrait avoir une instruction étendue sur tant d'objets, et peu approfondie sur plusieurs. Il ne sera pas difficile, pour peu qu'on le veuille, d'inculquer à ces jeunes gens, pendant tout le cours de leur éducation, les idées qui entretiennent les plus savants dans une modeste défiance de leurs lumières ; et du reste, l'exacte discipline à laquelle ils sont soumis, l'esprit du christianisme qu'on s'attache constamment à faire pénétrer dans leurs âmes, les préserveront efficacement du sot orgueil qui engendre l'insubordination.

Enfin pour achever ce qui regarde l'instruction, il ne fallait pas oublier, en formant les Instituteurs, le but qu'ils se proposent eux-mêmes, qui est de savoir enseigner.

Car savoir et savoir enseigner sont deux choses distinctes. C'est pourquoi on désire qu'à chaque Ecole-modèle soit attachée une Ecole primaire, dans laquelle les Instituteurs puissent voir pratiquer et appliquer eux-mêmes les préceptes et les méthodes qu'on leur enseigne. A défaut de cette Ecole primaire, ils ont entre eux, chaque semaine, sous les yeux d'un des professeurs, un exercice de classe simulée sur les divers objets de l'enseignement des enfants.

Là on leur apprend et on leur fait apprécier les diverses Méthodes qui ont eu cours dans ces derniers temps avec quelques succès ; on fixe leurs idées sur les meilleures ; on leur communique les Méthodes propres à la Société, et dont elle fait

usage dans ses Ecoles primaires avec des avantages non équivoques et à la satisfaction des autorités.

Dans les Ecoles-modèles que la Société de Marie a établies jusqu'à ce jour, on ne s'est pas borné à former de nouveaux Instituteurs ; mais, pour opérer une restauration plus prompte et plus générale de l'enseignement primaire, on a fait en sorte de régénérer pour ainsi dire les anciens, en les réunissant, pendant les vacances, dans le local même de l'Ecole, pour leur donner des avis sur les Méthodes d'enseignement et la tenue des Ecoles, et pour leur inspirer des sentiments religieux. Les effets salutaires qu'on produits ces réunions encouragent la Société à les reproduire dans tous les Etablissements qu'on lui confiera, autant que les Autorités civiles et ecclésiastiques le permettent et y voudront contribuer en ce qui les concerne.

Dans les vues d'économie publique, et aussi pour la plus grande facilité et sûreté de l'éducation, la Société établira préférablement ses Ecoles dans les campagnes, ou à quelques distance des villes ; On fera observer à cet égard aux Autorités qui sont spécialement chargées de pourvoir à l'établissement des Ecoles-modèles, que, dans les campagnes, les localités sont moins chères, les pensions peuvent être mise à un prix modéré, et, ce qui intéresse le plus la Société les élèves y sont moins distraits.

Le prix des pensions et les autres conditions accessoires varient suivant les lieux, et sont indiqués, d'après les conventions faites avec les Autorités locales, dans les Prospectus particuliers de chaque Ecole.]



## FOI

1. Vous n'avez rien tant à craindre que ce qui pourrait vous troubler, et surtout vous empêcher de vous abandonner à Dieu dans l'oraison de foi et de recueillement. Dieu vous fera connaître par cette voie tout ce qui lui déplaît, et d'une manière très salutaire : toute autre manière de vous occuper de vos fautes vous sera nuisible.

8. Saragosse, 28 avril 1798. A M<sup>me</sup> Randon, Bordeaux.

2. Sainte Catherine de Sienne, que Dieu laissa quelque temps dans un cloaque d'idées honteuses, de mouvements, de sentiments impurs, dans les ténèbres, etc... apprit du Seigneur même qu'il n'avait jamais été plus près d'elle que pendant ce temps, où il semblait l'avoir abandonnée. Quelle était la prière que faisait le plus habituellement cette sainte vierge avant la consommation de ses noces spirituelles ? celle-ci : *Seigneur, augmentez ma foi !* Vous savez quel en fut l'heureux effet.

10. Bordeaux, 15 septembre 1797, A Mlle de Lamourous.

3. Il faudra tenir toujours levé le bouclier de la foi : ce bouclier est impénétrable aux traits des ennemis, de quelque espèce et de quelque nature qu'ils soient. Il me semble voir la brave... dire sans cesse, dans un esprit de foi : Oui, la pauvreté vaut mieux que les richesses ; la pauvreté est la voie du ciel ; l'Epoux des vierges n'avait pas où reposer sa tête, etc...

14. - Saragosse 1er février 1799 A Mlle de Lamourous.

4. Sans vouloir, Monsieur, entrer dans vos autres œuvres ni dans votre état de fortune et de caisse, je ne considère ici que l'importance de l'établissement dont s'agit. Au milieu d'un tel pays et de religions opposées à bien des égards à la nôtre, ce n'est pas une action ordinaire quelque simple qu'elle paraisse. C'est le salut du pays même, celui en tout cas des croyants qui n'ont pas renoncé leur foi ; c'est pour ce pays même l'acheminement de l'Eglise à son triomphe entier sur les erreurs de nos frères égarés. Je ne dirai pas qu'il faut donc entreprendre sans mollesse, mais je dirai qu'il faut dépasser ses forces et proportionner l'effort au besoin lui-même et à la grande utilité du succès ; et je crois que ce que je dis là est la voix de Dieu.

S. 129c. – Bordeaux, 13 décembre 1819. A M. Lacaussade, Tonneins.

5. Je ne blâme ni n'approuve la sévérité des deux Mères. Je ne suis pas assez à portée pour voir si elles ont jugé d'après des raisons toutes naturelles et

humaines, ou seulement par les principes de la foi et à sa lumière. C'est un grand malheur, dans les Communautés, lorsque les Chefs font plus de cas des jugements de la prudence naturelle et tout humaine, que des décisions d'une prudence surnaturelle et toute divine. N'oublions jamais cette belle parole : *Le juste vit de la foi.*

134. - Bordeaux, 18 février 1820. A Mère de Trenquelléon, Agen.

6. Je ne dirai qu'un mot des sujets rétifs. Ils ne sont tels ordinairement, que parce qu'ils n'ont pas en eux-mêmes de ressort qui les meuve, qui les pousse, qui les excite, etc. Si vous pouviez les amener peu à peu à n'agir que par la foi, à ne vivre que de la foi ! La foi est en nous un puissant ressort.

192. - Bordeaux, 22 mars 1822. A Mère de Trenquelléon, Agen.

7. *Sœur Angélique.* Il n'y a que treize ou quatorze mois, sa sortie était déterminée ; mais aujourd'hui, elle se comporte bien ; elle ne donne aucun sujet de renvoi : tant mieux. - Je fais à mon tour une question : Est-ce *par un esprit de foi* qu'elle se maintient dans la soumission à la Règle ? Si on a lieu de le croire, si d'elle-même elle prend pour se corriger des moyens suggérés par la foi, si, en un mot, Dieu a visiblement touché son cœur, non seulement il faudrait patienter encore et laisser agir la grâce, mais il faudrait seconder la grâce et soutenir son courage. Si, au contraire, ce n'est que la crainte du renvoi qui la soutient, il faut saisir la première occasion pour vous en défaire.

8. En général, ma chère Enfant, pour bien juger des sujets, voyez, sondez si vous y trouvez une vraie foi, un grand désir du salut, une crainte prononcée de la damnation, l'esprit de pénitence, de la haine du péché et du soi-même pécheur ou enclin au péché. Si on professe ces sentiments voyez alors quelles actions ils ont produit. Montrez-moi disait l'Apôtre saint Jacques, votre foi par vos œuvres.

211. - Bordeaux, 24 septembre 1822, A Mère de Trenquelléon, Agen.

9. Faites, mon très honoré Confrère, tout ce que vous trouverez bon pour que les mœurs et la religion soient secourues et reflourissent, et qu'elles règnent aussi saintement, s'il est possible, qu'aux premiers jours de l'Eglise : faites-y abonder les œuvres de foi et les fruits de charité.

230. - Bordeaux, 4 mars 1823. A M. Bardenet, Missionnaire, à Besançon.

10. J'ai dit que je n'osais contrarier cette œuvre, et non que je la désirais. Vous savez qu'il y a certaines choses excellentes qu'on désire, mais aussi



qu'on craint, qu'on redoute, et qu'il n'y a que la foi qui mette au-dessus de toutes répugnances. Je crains celle-ci, d'abord parce qu'elle nous privera longtemps de vous : il sera difficile de vous remplacer convenablement de longtemps ; je ne doute pas, d'ailleurs, que vous ne profitiez de votre long séjour à Saint-Remy pour y établir les ateliers les plus difficiles. Je crains aussi les suites et les conséquences de semblables entreprises... Mais, je le répète, je ne contrarie pas ce projet : si vous avez le sentiment intime, je ne dis plus du succès seulement de cette œuvre, mais de la haute utilité de l'Etablissement de Saint-Remy, si M. Bardenet et ses dignes collègues viennent convenablement à notre secours et nous aident jusqu'à ce que, au moins, nous puissions aller par nous-mêmes, allez en avant ! Je vous aiderai de tout ce qui sera en mon pouvoir. Il me semble que ma confiance en Dieu prend des accroissements dans cette circonstance.

234. - Bordeaux, 23-25 avril 1823. A M. David Monier, Besançon.

11. Je viens d'apprendre que vous éprouviez de grandes privations, qu'un froid extrême vous avait surpris, démunis des choses les plus nécessaires pour vous mettre à couvert de ses rigueurs. Mon premier sentiment a été celui de la compassion pour mes chers Enfants de Saint-Remy : je vous avoue que j'aurais eu moins de peine à prendre sur moi toutes vos souffrances, que de vous savoir dans cette dure position sans pouvoir de suite y remédier. Mais, m'élevant par la foi jusques à l'arbitre de nos destinées, j'ai adoré les desseins de sa providence paternelle. J'ai dit en moi-même : le Seigneur prend son van à la main ; il veut éprouver cette colonie d'élite ; il veut discerner ceux qui sont propres à jeter les fondements d'un Etablissement qui doit porter de si excellents fruits dans ces provinces lointaines. Une jeunesse à demi vertueuse ne serait pas digne d'une telle entreprise.

260. - Bordeaux, 2 décembre 1823. A la Communauté de Saint Remy.

12. Je ne vous donne point d'argent, mon cher Fils ; mais ce qui vaut plus, c'est l'ordre de Dieu. Je n'ai accepté, comme vous le savez, l'Etablissement de Saint-Remy, que parce que nous l'avons cru dans les vues bienfaisantes et miséricordieuses de la Providence. Vous savez aussi les sacrifices que j'ai faits jusqu'à ce jour pour le soutenir. Votre foi et votre confiance en Dieu vous feront rencontrer les personnes à qui Dieu accordera l'insigne faveur de venir à votre secours. Heureuses les personnes choisies de Dieu pour travailler à ses œuvres !

271. - Bordeaux, 26 février 1824. A M. Caillet, Bordeaux.

13. Une œuvre de Dieu, une œuvre dans l'ordre surnaturel, doit être conduite par des vues, par des motifs du même ordre. ... De là pour vous, mon cher Fils, l'heureuse obligation de demander sans cesse au Seigneur une augmentation de foi, et de vous accoutumer à n'agir que par esprit de foi. Bientôt alors, cet esprit de foi sera en vous un esprit de confiance en Dieu, un esprit de zèle un esprit de force et de générosité, etc.

271. - Bordeaux, 26 février 1824. A M. Caillet, Bordeaux.

14. Je vois avec plaisir, mais sans étonnement, que la bénédiction du Seigneur vous accompagne ; mettez en sa grâce et en la protection de notre auguste mère toute votre confiance. Tout est possible à l'homme d'une véritable foi : d'ailleurs nous ne voulons que ce que Dieu veut lui-même : prenons garde seulement à ne mettre aucun obstacle à l'exécution de ses desseins de miséricorde.

275. - Bordeaux, 25 mars 1824. A M. Caillet, Saint-Remy.

15. Vous êtes embarrassé par des moyens pécuniaires. Je crois vous avoir dit que la Providence viendrait à votre secours, et j'en ai la ferme confiance, pourvu que vous vous comportiez avec sagesse et dans un esprit de foi : car enfin, n'est-ce pas l'œuvre de Dieu ? Je ne veux travailler, ni que vous travailliez qu'à des œuvres qu'on puisse appeler réellement œuvres de Dieu. Souvenez-vous de l'axiome qu'on met pour ainsi dire dans la bouche de la Providence : *Aide-toi, je t'aiderai !*

288. - Bordeaux, 17 mai 1824. A M. Caillet, Saint-Remy.

16. Mettez votre confiance au Seigneur. Conservez toujours la paix de votre âme. On prie ici pour vous ; et vous, priez pour moi, que je me tienne toujours dans la voie de la foi que je cherche toujours à la montrer aux autres.

334. - Bordeaux, 24 avril 1825. A M. Caillet, Paris.

17. Agissez, mon cher Fils, avec une sainte liberté pendant votre séjour à Paris et tout votre voyage. Dans toute rencontre où vous vous trouveriez embarrassé, voyez ce que la foi et l'esprit de l'Institut vous ordonneraient ou vous permettraient ; voyez l'application que j'en ferais si vous étiez à portée de me consulter : l'interprétation que vous ferez devra vous fixer sans aucune inquiétude.

S. 339. - Bordeaux, 7 mai 1825. A M. Caillet, Paris

18. Qu'il travaille davantage à devenir meilleur qu'à devenir savant dans la

religion. La foi est un don de Dieu, et non un acquis de l'étude : l'étude est néanmoins un bon guide, quand elle est faite avec droiture de cœur.

362. - Bordeaux, 23 juillet 1825. A M. Caillet, Paris.

19. Mon cher Fils, il existe une condition de paix, un lieu où elle se rencontre : c'est en aimant Dieu de toute son âme et en n'aimant que lui seul. La tentation est venue vous troubler ; armez-vous de la foi, résistez fortement ; demandez l'amour de Dieu ; frappez et priez, et vous obtiendrez. Dieu est fort pour nous défendre : mais [il faut] que nous voulions être défendus ! Votre salut et votre paix sont dans ses mains : demandez-les. Les prestiges du monde nous ont séduit, oublions-les : quand on possède Dieu, on possède tout : en possédant tout sans posséder Dieu, on n'a rien que trouble, amertume, remords, désespoir.

Mon cher Fils, choisissez le bon parti : foi aux promesses ! Dieu n'attend que cela pour vous donner la paix de l'âme.

384. - 18 décembre 1825. A un religieux de la Société, Bordeaux.

20. Il ne parut pas à M. Lalanne, ni à moi, que j'eusse réussi à ranimer la foi à Saint-Remy ; et si la foi avait été un peu vive, très certainement M. Meyer n'aurait pas douté longtemps s'il devait partir pour Bordeaux ou non.

21. Prenez courage, mon cher Fils ; entrez dans les belles vues de la foi ; tout s'arrangera, tout ira bien.

443. - Bordeaux, 29 novembre 1827. A M. Clouzet, Saint-Remy.

22. Je ne cesserai de le répéter : devenez un homme de foi ; sans la foi nous ne ferons pas grand bien, et si nous en faisons, il serait sans mérite pour nous.

447. - Bordeaux, 28 janvier 1828. A M. Clouzet, Saint-Remy.

23. Plus vous avez d'affaires, plus vous devez vous posséder ; plus vous avez besoin du triple silence intérieur que nous recommandons tant, les silences, c'est à dire, de l'imagination, de l'esprit et des passions ; plus vous avez besoin de prier ; plus vous avez besoin de devenir un homme de foi et d'oraison. Jamais vous ne remplirez mieux l'étendue de vos devoirs que quand vous prierez mieux, et quand vous vous acquitterez de vos exercices de piété avec plus de recueillement et de foi...

24. Je ne cesserai de le répéter, devenez un homme de foi ; sans la foi nous

ne ferons pas grand bien, et si nous en faisons, il serait sans mérite pour nous.

447. - Bordeaux, 28 janvier 1828. A M. Clouzet, Saint-Remy.

25. Pour éviter la routine, l'activité naturelle, ou l'amour-propre, faites-vous une loi de ne jamais commencer aucune action sans faire quelque acte de foi et vous remettre en la présence de Dieu et sans offrir à Dieu votre action.

493. - Bordeaux, 17 décembre 1829. A M. Perriguy, Besançon.

26. Ce jeune homme paraît vouloir quitter le monde ; il cherche une retraite dans la religion depuis plusieurs années : d'abord c'était chez les Jésuites, puis chez nous. La foi agit très peu dans toutes ses démarches : le caractère, l'inclination naturelle, le dégoût du monde, peut-être le défaut d'état fixe, et peut-être aussi quelque autre idée de religion, semblent être ses seuls mobiles. Aussi est-il toujours incertain, toujours craintif de ne pas trouver dans la religion ce que sa nature désire.

27. Nous avons voulu monter cette Pension [de Saint-Remy] sur un bon pied, il faut y tenir ; qu'il n'y ait rien de transcendant, rien d'éclatant, à la bonne heure ; mais qu'on y puisse faire de bonnes études ; qu'il y ait discipline vigoureuse, mais pleine d'onction ; et surtout, que les jeunes gens y deviennent presque nécessairement vertueux et chrétiens, et que leur vertu et leur foi aient pour base une instruction solide de la religion...

505. - Bordeaux, 3 mars 1830. A M. Lalanne, Paris.

28. Comment avez-vous oublié, pour ainsi dire, que la foi était le moyen assuré pour que l'Institut des Filles de Marie ne s'éteigne jamais, pour que, au contraire, il devienne pour ainsi dire toujours plus vivace et plus édifiant ? Si toutes font bien oraison, comme nous l'avons dit, si toutes font de bonnes communions, si toutes essayent de se préparer à l'oraison, en se remettant souvent dans la journée en la présence de Dieu par de bons actes de foi, si elles essayent de faire dans la journée des actions de foi toute pure, la réforme ne tardera pas à s'introduire ; elles deviendront humbles, charitables, prévenantes, les unes à l'égard des autres ; elles aimeront le silence ; le travail même de l'enseignement sera soutenu par le zèle, qui animera les enseignantes loin de les dissiper. Le même zèle soutiendra celles qui sont appliquées au temporel et au service, puisqu'elles ont toutes le même motif de la gloire de Dieu et de la sanctification des âmes. Que la foi prenne de grands accroissements, et je vous assure qu'aucune ne redoutera le travail et

que toutes seront portées à dire comme saint Xavier : "Encore plus, Seigneur, encore plus !"

546. - Bordeaux, 23 septembre 1830. A Mère Saint-Vincent, Agen.

29. Vous savez, ma chère Fille que la foi ne doit pas être une simple conviction de la vérité, mais qu'elle en doit inspirer l'amour.

560. - Bordeaux, 15 novembre 1830. A Mère Saint-Vincent, Agen.

30. Fortifiez-vous, mon cher Fils, dans la pratique des vraies vertus, et surtout de l'esprit d'oraison, de foi et d'abnégation de vous-même.

569. - Bordeaux, 16 décembre 1830. A M. Clouzet, Saint-Remy.

31. Vous avez raison, mon cher Fils, de croire que la raison humaine remplace souvent l'esprit de foi qui devrait dominer davantage dans plusieurs de nos Etablissements plus importants, et c'est là une de mes plus grandes peines. La Révolution qui est survenue sera comme le van du Seigneur : le seul bon grain demeurera.

574. - Bordeaux, 14 janvier 1831. A M. Léon Meyer, Saint-Remy.

32. Je crois que, plus les temps sont mauvais et difficiles, plus nous devons nous adonner à une véritable oraison, et faire en sorte que la foi croisse toujours en nous ; et je crois aussi que la Très Sainte Vierge, par sa puissante protection, nous ramènera l'ordre et la paix ; prions-la avec instance et persévérance.

581. - Bordeaux, 2 mars 1831. A M. Lalanne, Saint-Remy.

33. Vous exprimez très bien, mon cher Fils, en peu de mots l'état de votre âme, en disant qu'il *vous est affreusement plus difficile qu'aux autres personnes de réussir*. - Non, mon cher Fils, il ne vous sera pas affreusement difficile. Il n'était pas plus difficile à Notre Seigneur de ressusciter un mort, Lazare, par exemple, que de guérir une maladie, de chasser la fièvre, par exemple, de la belle-mère de saint Pierre. Vous ne voyez pas que la foi renferme en elle-même la toute-puissance, pour ainsi dire de Dieu. Pour notre justification, il faut, à la vérité, notre coopération à la grâce. Notre salut est l'ouvrage de Dieu et de l'homme, sans doute, mais de Dieu essentiellement. Notre coopération n'est proprement que de laisser faire à Dieu ce qu'il veut faire, de goûter ce qu'il fait, d'aimer qu'il travaille en nous, de vouloir qu'il y mette tel et tel sentiment, etc. etc... D'ailleurs, nous avons la source de toutes les grâces en Jésus-Christ qui est en nous, qui nous appartient, et nous avons

le moyen de puiser dans cette source : ce moyen, c'est la foi. Nous avons le moyen aussi d'accroître notre foi, de la rendre toujours plus vive : ce sont les bonnes œuvres. Les bonnes œuvres ont quelque chose de vivace en elles-mêmes, propre à devenir l'aliment de la foi. Quand vous comprendrez ces premiers principes, vous ne direz plus : il est difficile, encore moins : Il est *affreusement* difficile.

598. - Agen, 7 août 1831. A M. Etignard, Saint-Remy

34. Je crus, dans le principe, pouvoir vous parler le langage de la foi : vous me répondîtes que vous n'étiez plus à cet âge où on a besoin de semblables explications ; que je devais faire attention que vous aviez trente ans ; que les lumières de la raison venaient de Dieu comme celles de la foi.

606. - Agen, 26 octobre 1831. A M. Lalanne, Saint-Remy.

35. Tâchez de vous avancer dans la foi et dans l'imitation de Notre Seigneur Jésus-Christ.

619. - Agen, 29 mars 1832. A M. Chevaux, Saint-Remy.

36. Je ne comprends pas comment la volonté peut être gagnée à Dieu autrement que par la foi et la charité. La crainte des jugements de Dieu peut l'ébranler salutairement, l'obliger à se tourner vers Dieu ; mais encore on n'est qu'à l'entrée de la voie : la foi et la charité seules nous font marcher.

632. - Agen, 25 juin 1832. A M. Chevaux, Saint-Remy.

37. La foi, et cette foi surtout du cœur, est un grand don de Dieu : c'est pour cela que nous avons toujours besoin de dire : *Domine, adauge nobis fidem !* (*Seigneur, fais grandir notre foi !*) Dieu accorde pour ainsi dire facilement cette grâce, lorsqu'on s'exerce à faire des œuvres de foi. *Justus ex fide vivit* (*le juste vit par la foi*). Oh ! Mon cher Fils, quel bonheur pour nous, si nous pouvons marcher le reste de nos jours dans les belles voies de la foi, n'agir que par la foi, ne vivre que de la foi ! La foi qui n'éclairerait que notre esprit ne nous donnerait pas *la vie de la justice*, qui est une vie divine.

2° Il en est de l'humilité comme de la foi : c'est l'humilité du cœur que le Seigneur demande de nous. *Discite a me, quia mitis sum et humilis corde*. Je regarde l'humilité comme un des premiers fruits de la foi du cœur. L'humilité fait des progrès en proportion de l'accroissement de la foi. Nous trouverons notre abjection bien grande, si nous nous connaissons bien : l'humilité nous la fera aimer... Les sacrifices que l'obéissance vous obligera de faire vous coûteront peu, à proportion que la foi du cœur croîtra en vous. Quel bonheur,

au contraire, d'être assuré de faire la volonté *du Dieu de son cœur* ! Qu'elles sont aimables ces paroles : *Fiat voluntas tua sicut in coelo et in terra* !

3° Le propre de *la foi du cœur* est de donner de la stabilité aux facultés de notre âme, à notre esprit et à notre volonté : je dis la volonté de l'homme nouveau.

661. - Agen, 23 janvier 1833. A M. Lalanne, Saint-Remy.

38. Je pense bien que votre foi vous aura fait tirer un bon parti des calamités dont Dieu a jugé bon de vous frapper et toux ceux qui sont sous votre dépendance immédiate. Ce qu'il y a de plus consolant aux yeux de la foi, ce me semble, c'est que c'est un fléau de Dieu quoiqu'il y eût une épidémie dans les contrées qui environnent Saint-Remy, on ne peut s'empêcher de voir spécialement le doigt de Dieu dans l'acharnement qu'elle a pris à se cantonner dans le château. Vous avez que David préféra la peste à la guerre et à la famine : elle lui semblait venir plus immédiatement de Dieu. Ne cessons de dire avec le saint homme Job : *Sit nomen Domini benedictum* !

665. - Agen, 18 février 1833. A M. Lalanne, Saint-Remy.

39. Combien nous avons dégénéré ! Où est donc notre foi, notre foi en Jésus-Christ ? Je n'ai pas ici l'intention, mon cher Fils de vous humilier, ni d'humilier vos collaborateurs, mais de vous réveiller tous de l'espèce d'assoupissement où vous paraissez être tombés, et de vous rappeler ce que vous êtes tous, par votre entrée dans la Société de Marie ?

40. Vous êtes de vrais missionnaires. L'enseignement de la jeunesse, quel qu'il soit, n'est pas certainement la fin que vous avez dû vous proposer en vous consacrant entièrement à Dieu, sous la protection spéciale de l'auguste Marie. L'enseignement n'est qu'un moyen dont nous usons pour remplir notre mission, pour introduire, c'est-à-dire, partout l'esprit de foi et de religion et multiplier les chrétiens.

725. - Agen, 7 février 1834. A M. Chevaux, Saint-Remy.

41. Dans les grandes affaires, il faut plus que jamais prendre du temps pour réfléchir et prier : il est bien rare qu'il arrive de ces grandes affaires où il ne soit pas possible de prendre un peu de temps. Mais enfin, s'il en arrive quelque une de telle, il faut prendre le parti qu'on croit le plus conforme à la foi et qui plaira davantage à Notre Seigneur.

727. - Agen, 25 février 1834. A M. Chevaux, Saint-Remy.

42. Pour ceux qui auraient moins participé à la corruption du monde et qui

n'en auraient pas adopté les maximes, si leur piété paraissait inspirée, par une vraie foi en Jésus-Christ, s'ils témoignaient quelque dévotion à la sainte Vierge, vous verriez quelle part aurait la foi dans ces sentiments. Ces signes peuvent être plus ou moins caractéristiques : dans le doute, il faut recevoir [les sujets] comme postulants si d'ailleurs ils ont les autres qualités requises pour l'admission.

728. - Agen, 11 mars 1834. A M. Chevaux, Saint-Remy.

43. Je ne puis ici m'empêcher de vous citer un avis, quelque long qu'il soit, de M. Olier aux jeunes gens de son Séminaire. Il semble renfermer toute sa doctrine, qui est bien aussi la nôtre.

"Ce n'est pas assez d'avoir renoncé au monde et à soi-même ; il faut encore entrer dans la vie de Jésus-Christ, qui est la nouvelle créature, à l'image de laquelle doit se former en nous l'homme parfait. Celui qui veut être à moi, nous dit-il, qu'il vive donc dans une contradiction perpétuelle avec lui-même ; qu'il habite un royaume tout différent du monde ou de la chair ; qu'il tende sans cesse à Jésus-Christ par la foi, ne prétendant rien pour sa propre satisfaction, car la foi ne donne point de quartier à la nature, aux sens, à la raison et au propre esprit. Elle est de la nature de Dieu même qui en est l'auteur. Aussi inflexible que lui, elle ne descend point au-dessous de lui : elle peut bien nous élever au-dessus de nous et nous tirer à elle, mais jamais elle ne descend jusqu'à nous. Et c'est ce qui afflige toute créature qui n'est pas morte à elle-même, de n'avoir rien, de ne trouver rien dans la foi où elle puisse se reposer sur elle-même et goûter sa propre satisfaction. La foi est le tourment de toute la nature ; elle cherche toujours à élever la créature au-delà d'elle-même, malgré son propre poids. Que ne devons-nous pas à Dieu pour nous tenir ainsi dans une séparation continuelle de nous-mêmes ? Car son dessein, en nous attachant à lui par la foi, est de nous transformer en lui. Etant parvenu à cette transformation, l'on ne voit plus rien que dans la lumière de Dieu. L'esprit de l'homme divinisé ne juge plus ne goûte plus, n'entend plus les choses à sa manière, mais à celle de Dieu : aussi élevé au-dessus de lui-même qu'il l'est au-dessus des sens, il entre dans une nouvelle nature : tout en lui devient nouveau. Une âme crucifiée par la foi ne se porte plus que vers les choses divines et ne soupire plus que pour elles ; sa vie est en Dieu ; son royaume et toutes ses espérances sont en Dieu. Du haut de la région toute céleste qu'elle habite, tout ce qui n'est pas Dieu, elle le trouve si petit et si méprisable, qu'elle est surprise qu'on puisse aimer quelque chose créée. Toute créature la dégoûte. Sent-elle encore, dans la partie inférieure d'elle-même un reste d'inclination pour les choses de la terre, c'est une gêne, un



poids, un tourment intolérable. Dès lors, elle ne peut plus être contente que lorsqu'elle sera en pleine liberté de jouir de Dieu, et que, comme un oiseau délivré du filet qui le tenait attaché et l'empêchait de voler en pleine campagne, elle pourra dire : Vous avez rompu mes liens. C'est ainsi qu'un clerc, qu'un prêtre à plus forte raison, est obligé de vivre séparé de la terre et d'habiter dans l'élément de la foi, où volant, s'élevant et planant en toute liberté, il se laisse conduire sans retardement ni obstacle partout où l'Esprit de Dieu l'emporte : *Ubi erat impetus Spiritus, illuc gradiebantur* (Là où l'esprit voulait aller, ils allaient.) (Ez 1, 12)".

728. - Agen, 11 mars 1834. A M. Chevaux, Saint-Remy.

44. Ce que vous me dites de votre jeune frère [Benoît] me plaît beaucoup. Tâchez de le bien baser sur la foi pratique : je crains toujours beaucoup pour une piété qui n'est pour ainsi dire que superficielle, et qui n'a pas pour principe les purs motifs de la foi.

757. - Agen, 3 septembre 1834. A M. Léon Meyer, Courtefontaine.

45. Il est certain que les affaires extérieures, ne produiraient pas de dissipation, si elles étaient toutes faites pour Dieu, dans un vrai esprit de foi. Combien de Saints ont eu plus de ces affaires que vous, et néanmoins ils ne se sont pas dissipés ; ils ont conservé toujours le recueillement, par lequel ils se sont élevés à une plus haute sainteté ! D'où il résulte, mon cher Fils, que vous devez faire des efforts de fidélité pour croître toujours dans la foi en la présence d Dieu, de Dieu seul, qui est tout et votre tout ; *qui est tout*, et par conséquent le reste n'est rien et vous-même n'êtes rien ; *et votre tout*, ne voulant que lui, ne cherchant que lui en toutes choses, conformant votre volonté à la sienne, etc.

813 - Saint-Remy, 28 décembre 1835. A M. Prost, Courtefontaine.

46. Il est possible encore que vous veniez à entendre le langage de la religion, qui est toujours celui de la foi, lumière de la foi qui n'est pas contraire à la raison mais qui lui est bien supérieur : cette maxime, par exemple, dans la proposition que vous me faites d'une Société financière : *Nemo militans Deo implicat se negotiis saecularibus*. Personne, engagé au service de Dieu, ne se mêle d'affaires séculières (2 Tim 2, 4).

825. - Saint-Remy, 26 février 1836. A M. Lalanne, Layrac.

47. Vous avez embrassé un état de pauvreté, aimez-vous votre état ? Avez-vous l'[amour] de la pauvreté, et surtout son esprit qui ont été un des moyens

qui ont le plus contribué à la conversion du monde ? Plusieurs de vous, mes chers Enfants, ignoreraient-ils encore que l'état qu'ils ont embrassé est tout dans l'ordre de la foi et ne s'appuie pas sur les principes d'une sagesse tout humaine ?

834. - Saint-Remy, 15 avril 1836. Aux Directeurs d'Alsace.

48. L'esprit de foi, dans lequel vous devez toujours faire des progrès, sera en vous votre régulateur, en tout et pour tout. L'esprit de foi est en opposition directe de l'esprit du monde. Il n'est pas étonnant que le monde regarde avec une sorte d'étonnement le vrai religieux : c'est pour lui un homme d'un autre monde.

915. - Bordeaux, 16 décembre 1836. A M. Pelleteret, Marast.

49. Si, pour traiter de cet objet important, et bien plus important qu'il ne paraît d'abord, vous vous rassemblez sur la parole du Seigneur, ajoutant une vraie foi à sa parole et vous y étant disposés par la prière, vous traiterez [utilement] cette affaire.

920. - Bordeaux, 26 décembre 1836. A M. Clouzet, Saint-Remy.

50. Vous avez raison, mon cher Fils, de penser que la foi, et la foi seule, puisse empêcher que vos communions ne se fassent par usage et par habitude. La foi vous fera regarder chaque communion comme un insigne bienfait, et nouveau bienfait insigne. Ayant peu de temps pour vous y préparer comme il serait à désirer, vous joindrez aux préparations ordinaires, [la pratique] de faire le plus [possible] d'actions dans la journée dans une vue de préparation ou d'action de grâces. La foi rendra dominante en vous la pensée de la communion.

947. - Bordeaux, 18 mars 1837. A M. Justin Dumontet, Moissac.

51. C'est alors, mon cher Fils, que vous gagnerez pour vous-même, tout en travaillant pour la gloire de Dieu à l'œuvre du Noviciat. Dieu est assez bon pour [que vous deviez] faire, ce me semble, des sacrifices pour son œuvre, [et] que vous en tiriez du profit : profit des refus, profit peut-être des plaisanteries qu'on fera contre vous, profit de la foi et de la confiance en Dieu qui croîtront par les contradictions et les peines, profits de toute espèce.

959. - Bordeaux, 28 avril 1837. A M. Léon Meyer, Courtefontaine.

52. Votre conduite à l'égard de M. Langue me paraît bien sage ; mais il ne faut pas vous lasser de pincer les mêmes cordes. Il y a en lui un fond de bonne volonté, de foi et de religion ; mais il a bien des préjugés ; il se fait bien des

illusions, dont il ne se détrompera qu'à la longue, même en vivant régulièrement. Qu'il trouve toujours auprès de vous un accès facile, et surtout en vous un cœur aimant, un cœur sensible, etc. Recommandez-le au Seigneur dans toutes vos prières, afin d'attirer sur lui les bénédictions du Seigneur et les lumières de son Esprit, et ne vous inquiétez pas d'ailleurs.

Votre conduite et vos petites discussions avec M. Justin ne sont pas tout à fait satisfaisantes. Ce n'est pas par l'Eglise que Dieu commence à se faire connaître ; mais c'est bien par l'Eglise que Dieu fait connaître ce qui en lui est au-dessus de la connaissance de la raison. Les principes de notre foi sont la force et les lumières que Dieu donne à notre raison pour faire connaître son existence et ce qui est compris dans l'idée d'un Dieu connu par la raison : [car] Dieu a mis en nous et dans notre raison des preuves de son existence et de ses excellences infinies. C'est ainsi qu'il faut procéder pour l'explication du Symbole de notre foi et pour toutes les vérités proposées par l'Eglise, l'Eglise [étant] elle-même une des vérités de notre foi. Comment voulez-vous que, de prime abord, je dise à quelqu'un : Croyez en la sainte Eglise, une catholique et apostolique, parce que l'Eglise me propose cette vérité ?

Il est bien vrai qu'il ne faut pas discuter sur la foi au temps de la tentation ; mais il est encore très vrai qu'il faut instruire et bien établir les motifs de crédibilité. L'orgueil de M. Justin se trouvera heureusement abaissé en mettant de l'intérêt à apprendre les premiers principes : son ignorance n'est pas mal grande et sa capacité est assez bornée. Il peut venir assez aisément à croire en Dieu et en Jésus-Christ son adorable Fils, et par la foi en Dieu et en Jésus-Christ, vous pouvez le corriger de tous ses vices et le faire avancer dans toutes les vertus. Que doit éviter, que doit faire celui qui croit en Dieu, celui qui croit en Jésus-Christ ? Pourquoi ne feriez-vous pas apprendre à M. Justin le *Catéchisme de Couturier*, et au moins l'explication du Symbole des Apôtres ? Exigez de lui qu'il puisse répondre à toutes les questions non pas précisément à la lettre, mais bien selon la doctrine. S'il est docile, et que d'ailleurs il ne tombe pas dans des fautes graves, vous pouvez l'admettre à la participation des Sacrements. Il est à présumer que, conduit de cette manière, il ne tardera pas à vous donner de la satisfaction : et nous verrons après pour plus de développement Je vais répondre à sa lettre quelques mots dans ce sens. Vous pouvez confier quelquefois à quelques autres, et vos entretiens avec lui et les leçons à lui faire rendre : mais qu'ils suivent la même marche. S'il n'était pas docile, il faudrait me le marquer.

962. - Bordeaux, 2 mai 1837. A M. Chevaux, Saint-Remy.

53. L'œuvre de Sion étant regardée par la Société de Marie et même par MM.

Baillard comme une œuvre de Dieu, à la gloire de Marie, non pas seulement parce qu'elle est bonne en elle-même et peut lui être offerte, mais parce qu'on la croit dans les desseins de la providence paternelle de Dieu, cette œuvre ne doit pas être entreprise par les moyens que les seules lumières de la raison humaine peuvent inspirer, mais par ceux que les lumières de la foi peuvent suggérer. [Or,] est-ce avec éclat et par les moyens suggérés par la raison humaine que le royaume de Dieu ou l'Eglise catholique s'est établi sur la terre ? Jésus-Christ, interrogé par les Pharisiens sur la venue du règne de Dieu, leur répondit : *Non venit regnum Dei cum observatione ; neque dicent : Ecce hic, aut ecce ille (Lc 17..)*. L'œuvre de Sion est spécialement l'œuvre de Dieu ; c'est son règne qu'on veut continuer à établir et consolider dans la Lorraine ; c'est de là, comme d'un centre, que doivent sortir et se répandre dans cette vaste province des Instituteurs qui propageraient avec les lettres humaines, la foi et la religion.

980. - Bordeaux, 24 juillet 1837. A M. Baillard, Curé de Favières.

54. La Société de Marie est très faible, et dans le nombre de ses sujets et dans leur capacité : elle n'a de force réelle que dans la foi et dans la confiance [que la foi] lui inspire.

980. - Bordeaux, 24 juillet 1837. A M. Baillard, Curé de Favières.

55. Prenez, mon cher Fils, tous les soulagements que votre débile santé exige pour se soutenir. S'il est vrai que celui qui travaille - dans un esprit de foi - prie, à plus forte raison celui qui souffre.

1032. - Bordeaux, 7 mars 1838. A M. Chevaux, Saint-Remy

56. La Société de Marie n'atteindra jamais la fin de son institution qu'autant que ses Chefs au moins se conduiront par un esprit de foi.

1047. - Bordeaux, 1er mai 1838. A M. Lalanne, Layrac.

57. L'esprit de foi n'est autre que l'Esprit-Saint, qui est un esprit de prudence, de charité, d'obéissance, de défiance de ses lumières, etc.

1051. - Bordeaux, fin mai 1838. A M. Léon Meyer, Courtefontaine.

58. Ce ne sont que des épreuves de votre foi, et par votre fidélité à vous unir à Jésus-Christ, votre foi deviendra plus vive et plus ferme, je dirai même plus méritoire. Heureux ceux qui vont à Dieu par la pure foi sans consolation !

1058. - Auch, 24 juillet 1838. A M. Chevaux, Saint-Remy.

59. Pour opposer une digue puissante au torrent du mal, le Ciel m'inspira, au commencement de ce siècle, de solliciter du Saint-Siège les lettres patentes de Missionnaire apostolique, afin de raviver ou de rallumer partout le divin flambeau de la foi, en présentant de toute part au monde étonné des masses imposantes de chrétiens catholiques de tout âge, de tout sexe et de toute condition, qui, réunis en associations spéciales, pratiquassent sans vanité comme sans respect humain notre sainte religion, dans toute la pureté de ses dogmes et de sa morale.

1076. - Bordeaux, 16 septembre 1838. Au Pape Grégoire XVI, Rome.

60. La foi qui opère par la charité est tout environnée de mystères, pour ceux qui ne savent pas ce que c'est qu'aimer Dieu.

1098. - Bordeaux, 3 décembre 1838. A Mère Saint-Vincent, Agen.

61. Ce que vous me dites, mon cher Fils, de M. Dumont m'étonne et m'afflige. Savez-vous que le reproche que vous lui faites est grave ? Nul doute que ce sujet manque de foi, s'il veut faire comme les philosophes du paganisme que saint Paul a si bien flétris, s'il veut pénétrer dans la science des choses au-delà des bornes dans lesquelles l'esprit humain est retenu par la foi : nul doute que, faute d'un retour sincère, il finira par se perdre. Il est donc de la plus haute importance, mon cher Fils que vous vous fixiez bien et que vous me fixiez bien moi-même sur la portée des opinions philosophiques de M. Dumont : je voulais d'abord lui en écrire, mais je me résous à attendre de vous de nouveaux renseignements.

1177. - Bordeaux, 16 octobre 1839. A M. Chevaux, Saint-Remy.

62. Croissez tous dans la foi et dans l'esprit de votre divine mission : voilà, mes chers Enfants, le vœu le plus ardent de mon cœur. Du reste, vous savez que je ne vis que pour vous ; c'est à vous que j'ai voué ma vie et ma personne, heureux si je pouvais vous assurer, par mon sang la félicité des élus !

1187. - Bordeaux, 11 janvier 1840. Circulaire aux deux Ordres.



## FRATERNITÉ

1. Je n'entends pas néanmoins, mon cher Fils, blâmer ici M. David. Je le plains de tout mon cœur sa tête, comme il est aisé de voir, est dans une espèce de délire ; peut-être pourrait-on supposer quelquefois dans ce délire même l'intention de vous toucher ; de vous faire naître des inquiétudes, de former une espèce de parti ? Donnez-lui tous les soins que la charité fraternelle peut exiger ; mais d'ailleurs souvenez-vous qu'il n'a aucune espèce d'autorité tant qu'il restera à Saint-Remy.

282. - Bordeaux, 13 avril 1824. A M. Clouzet, Saint-Remy.

2. Recommandez à toutes l'union fraternelle qu'inspire une vraie charité : qu'aucune, en abondant dans son sens, ne trouble cette union. Vous prospérerez, Dieu bénira votre Etablissement, si votre union n'est jamais altérée...

311. - Bordeaux, 22 août 1824. A Mère de l'Incarnation, Condom.

3. Que la paix du Seigneur, mon cher Fils, soit avec vous et avec tous mes chers enfants de St Remy ! Je vous embrasse tendrement et vous prie de donner à tous de ma part le baiser fraternel.

S. 338a. - Bordeaux, 3 mai 1825. A M. Clouzet, Saint-Remy.

4. M. Clouzet doit remplir ses devoirs, sans doute avec fermeté, mais sans aucun préjudice de la patience, de l'humble modestie, et de la charité fraternelle : soutenez-le toujours dans la pratique de ces vertus.

619. - Agen, 29 mars 1832. A M. Chevaux, Saint-Remy.

5. Demeurons, mes chers Enfants, intimement unis. Soyez d'abord intimement unis entre vous, par les liens de la charité fraternelle, et tous ensuite, unis par les mêmes liens de charité à votre tendre Père, qui vous regarde comme une portion précieuse, de sa famille, et qui vous souhaite en toute occasion, mais surtout dans celle-ci, d'abondantes bénédictions.

620. - Agen, 28 mars 1832. Aux Novices de Saint-Remy.

6. O mon cher Fils, combien je désirerais voir entre vous et M. Lalanne une véritable *union de cœur et de fait*, cette union qu'on appelle fraternelle ! La charité est généreuse : ne craignez pas de faire des avances !

663. - Agen, 9 février 1833. A M. Clouzet, Saint-Remy.

7. Tâchez, mon cher Fils, d'arrêter ce désordre ; concertez-vous en tant que de besoin avec M. Clouzet et avec M. Fontaine ; faites-moi connaître ceux qui auraient le plus de répugnance à entrer dans de vrais sentiments d'union et d'amour fraternel.

699. - Agen, 18 août 1833. A M. Chevaux, Saint-Remy.

8. Le Conseil tenu dans cette forme religieuse obtiendra la fin que nous nous proposons, de cimenter de plus en plus l'union qui doit régner entre tous les membres de la Société qui forment la Communauté de Saint-Hippolyte, et aussi d'y exercer les deux vertus qui [la] soutiennent, c'est-à-dire l'union et la charité fraternelle.

781. - Saint-Hippolyte, 24 juin 1835. A la Communauté du lieu.

9. Une union entière entre tous les membres peut seul obvier aux grands maux qui se sont glissés, et parmi les professeurs et parmi les élèves : union vraiment religieuse, fondée sur l'abnégation de soi-même, sur la charité fraternelle et la recherche de la gloire de Dieu. Vous pouvez y contribuer pour beaucoup, en exerçant habituellement ces vertus.

783. - Ebersmunster, 26 juin 1835. A M. Clouzet, Saint-Remy.

10. Il existe à Saint-Remy une certaine fermentation ou mécontentement sourd, spécialement au Pensionnat secondaire. Il y a aussi mécontentement au dehors : faites en sorte, mon cher Fils, qu'il y ait l'union de charité fraternelle entre tous les religieux, et spécialement entre les professeurs de l'une et l'autre Maison. Personne mieux que vous ne travaillera efficacement à cette union de sentiments ; Les sacrifices, plus ou moins grands, plus ou moins coûteux, que vous aurez à faire, engageront les autres à en faire de semblables.

784. - Ebersmunster, 7 juillet 1835. A M. Clouzet, Saint-Remy.

11. J'aimerais mieux néanmoins que [l'Hôtel] pût être loué ou vendu avantageusement. Je ne dis cela, pour ainsi dire, que selon la nature, tant est pesante l'existence de cet Etablissement, et combien va peser celle de Layrac ! Jamais les membres du Conseil n'auraient eu besoin d'être plus unis qu'à présent par les liens d'une charité fraternelle et de se réunir plus souvent, mais dans un esprit de foi.

792. - Ebersmunster, 4 août 1835. A M. Mémain, Bordeaux.



12. Faites toujours ce qui dépendra de vous pour que la paix et l'union se conservent parmi vous : quelques peines qu'on ait à éprouver, on les supporte assez aisément, pourvu que d'ailleurs tous y participent en union fraternelle.

947. - Bordeaux, 18 mars 1837. A M. Justin Dumontet, Moissac.

13. La Communauté des ouvriers est soumise au plan général de la Société, et spécialement à ses Règlements généraux : toute la différence qu'il y a, c'est qu'elle peut mieux entrer dans l'esprit de la Règle de saint Benoît, que la Société entière entend suivre. Des religieux ouvriers peuvent mieux faire la pénitence imposée à Adam et à toute sa postérité : "Vous mangerez votre pain à la sueur de votre front" (Genèse). Ils peuvent vivre dans un plus grand recueillement, dans un plus grand silence, dans une plus grande pauvreté, dans une plus grande union et charité fraternelle. Leur vie est presque entièrement solitaire. Ils doivent trouver dans le prix de leur journée de quoi fournir à toutes les nécessités de la vie, et même de quoi faire l'aumône par des bonis, comme il est indiqué dans les Constitutions.

Je ne vous en dirai pas davantage, mon cher Fils, pour le moment : commencez par porter tout votre petit monde à l'esprit de pénitence, de pauvreté, d'union et de charité fraternelle, d'humilité, de dévotion à la très sainte Vierge et de véritable dévouement à la Société de Marie.

1088. - Bordeaux, 14 novembre 1838. A M. Clouzet, Saint-Remy.

14. L'union fait la force. Lorsque deux ou trois sont assemblés au nom de Jésus-Christ, le bon Maître est avec eux ; et quand il est avec nous, qui sera contre nous ? Que nous sommes forts, en effet, mes chères Enfants, quand Notre Seigneur Jésus Christ est avec nous ! Maître, nous sommes ses serviteurs : il veille sur nous et nous protège. Père, il s'occupe de nous et pourvoit à tous nos besoins avec une tendre sollicitude. Ami, il nous accompagne partout, ne nous quitte jamais et nous avertit sans cesse. Epoux, il nous comble sans cesse de ses divines caresses et nous défend des séductions du monde. Sauveur, il guérit et cicatrise les plaies de nos âmes et nous affranchit du joug de Satan. Il est tout pour nous, le divin Jésus. C'est lui-même, c'est son divin Esprit qui prie en nous, qui continue en nous, par la pratique de ses vertus, le renoncement et l'immolation qu'il a pratiqués dans sa personne adorable sur l'autel de la Croix. Mais nous ne sommes pas seulement forts, quand Notre Seigneur Jésus-Christ est avec nous, nous sommes heureux, nous avons la paix. La paix suit les pas de Jésus ; elle règne là où il règne. Oh ! Trop heureuses Communautés qui êtes avec Jésus ! Vous

avez la paix, non cette paix que le monde donne, mais la paix de Dieu qui dépasse tout sentiment de joie mondaine.

1289. - Bordeaux, 2.01.1844. Circulaire au Tiers-Ordre des Filles de Marie.

## HUMILITÉ

1. Il faut, cette année, faire de nouveaux efforts de fidélité ; il faut, tout de bon, vous parer des vertus qui plaisent le plus à votre Epoux : l'humilité, la charité, l'esprit de sacrifice et d'abandon à sa providence, la pureté.

12. - Saragosse 28 décembre 1798. A M Th Lamourous.

2. Veillez surtout à n'agir que dans un esprit d'humilité et d'anéantissement : en vain vous vous offririez au Seigneur comme une victime, si vous n'êtes déjà dans ces sentiments. Dieu ne veut que des victimes humbles : si vous voulez que Dieu fasse quelque chose de vous, soyez donc entièrement soumise à sa grâce, dépendante des inspirations de son Esprit.

3. Vivent l'humilité et la charité, qui font qu'on n'est plus à soi-même, mais à Jésus-Christ ou à ses membres !

13. - 15 janvier 1799. Saragosse, à M Th Lamourous

4. Un moyen d'avancer dans la vertu de silence et de recueillement est de se tenir souvent avec humilité en la présence de Dieu, le priant intérieurement de vider les puissances de notre âme de toute idée et de tout sentiment étrangers à sa gloire et à l'amour que nous lui avons voués.

92. - Bordeaux, 9 août 1817 A Mère de Trenquelléon, Agen.

5. Confiez-vous à la grâce ; elle vous a introduites dans l'asile où vous êtes ; elle vous y révélera sa lumière et ses douceurs, avant-goût de celles qui nous sont préparées dans le ciel. Vivez dans l'humilité, dans l'obéissance, dans le travail, glorifiant Dieu intérieurement et extérieurement.

186A. - Bordeaux, 10.01.1822. Aux novices des Filles de Marie, Agen.

6. Vous demandez mes prières dans l'objet d'obtenir bien des vertus : une humilité plus grande que par le passé, l'obéissance dans la pratique, l'amour du travail, le respect à vos Mères, l'union entre vous, le support mutuel de vos caractères.

186 B. - 10 janvier 1822. Aux Sœurs Compagnes, Filles de Marie, Agen.

7. L'humilité, la modestie, l'abnégation de soi-même, l'entière renonciation au monde sont les vertus qu'il leur (aux Filles de Marie) est plus expressément recommandé d'atteindre.

287. - Bordeaux, 18 mai 1824. A Mgr de Morlhon, Archevêque d'Auch.

8. L'esprit de soumission et d'humilité diminuera d'autant moins votre autorité, que vos subordonnés auront en vous le modèle des sentiments dont ils devront être animés.

312. - Bordeaux, 26 août 1824. A M. Clouzet, Saint-Remy.

9. Si nous voulons réussir, prenons garde à n'admettre rien de repoussant ; mais, au contraire, ayons quelque chose qui, sans blesser l'humilité, la décence et la modestie, fasse plaisir même à l'œil de la jeunesse. N'est-il pas convenable, par exemple, que les professeurs, dans les Ecoles normales aient quelque distinction dans leur costume pour en imposer davantage ?

346. - Bordeaux, 30 mai 1825. A M. Caillet, Paris.

10. Dieu a voulu que vous ne réussissiez pas. Profitez-en pour votre avancement intérieur ; la résignation et l'humilité nous sont toujours profitables ; je les demande au Bon Dieu pour vous, et s'il daigne vous les accorder ce ne sera pas une de ses moindres bénédictions.

S. 393c. - Bordeaux, 21 avril 1826. A M. Louis Rothéa, Colmar

11. Demeurez tous intimement unis : notre force sera dans notre union, parce que le Bon Dieu la bénira ; il la bénira surtout si elle a pour principe la charité et l'humilité, qui sont les premiers fruits de la foi.

557. - Bordeaux, 6 novembre 1830. A M. Clouzet, Saint-Remy.

12. Vous connaissez vos devoirs : remplissez-les avec courage et fidélité. Le courage n'est pas opposé à l'humilité, ni l'humilité au courage. Conservez toujours la paix de votre âme...

597. - Agen, 19 juillet 1831. A M. Clouzet, Saint-Remy.

13. L'humilité et la charité ont un empire incalculable ; c'est la vertu divine elle-même qui agit dans les actions de l'homme humble et charitable.

607. - Agen, 5 novembre 1831. A M. Clouzet, Saint-Remy.

14. Un exercice général pour croître dans toutes les vertus de pénitence, de mortification, d'humilité, est de s'unir au Sacré-Cœur de Jésus-Christ pénitent, mortifié, humble, etc. dans un esprit de foi et d'amour. J'aimerais bien que vous vous exerçassiez à l'union à Jésus-Christ ou au saint Esprit de Jésus-Christ pour prier, et même faire toutes vos actions avec lui, par lui et en lui...

633. - Agen, 26 juin 1832. A M. Léon Meyer, Saint-Remy.

15. Il en est de l'humilité comme de la foi : c'est l'humilité du cœur que le Seigneur demande de nous. *Discite a me, quia mitis sum et humilis corde.* Je regarde l'humilité comme un des premiers fruits de la foi du cœur. L'humilité fait des progrès en proportion de l'accroissement de la foi. Nous trouverons notre abjection bien grande, si nous nous connaissons bien : l'humilité nous la fera aimer...

661. - Agen, 23 janvier 1833. A M. Lalanne, Saint-Remy.

16. Ne vous inquiétez pas des distractions que vous pouvez éprouver dans vos oraisons, dès lors qu'elles ne sont pas volontaires et qu'elles ne naissent pas du cœur : vous n'avez autre chose à faire qu'à les laisser tomber, aussitôt que vous vous en apercevez. La sainte Vierge et Notre Seigneur, auxquels vous vous tiendrez toujours plus uni, suppléeront à votre faiblesse et au défaut de stabilité de votre esprit. Vous avez raison de croire que le Bon Dieu vous laisse tous ces défauts pour vous tenir dans l'humilité et dans un parfait mépris de vous-même ; que, si vous avez quelque vertu et quelques bons sentiments, vous les tenez de la bonté et de la miséricorde de Dieu, et que par vous-même vous n'êtes que misère et péché.

846. - Agen, 17 juillet 1836. A M. Claude Mouchet, Saint-Remy.

17. Je bénis le Seigneur de vous avoir fait comprendre dans votre retraite la nécessité de l'humilité : c'est sur ce point spécial que nous aurons surtout à nous entretenir dans la suite. Si vous parvenez à vous en faire une idée juste et à la pratiquer, vous aurez beaucoup avancé dans la voie du salut. L'humilité est appelée quelquefois le mystère des vertus.

886. - Bordeaux, 26 octobre 1836. A M. Clerc, Saint-Hippolyte.

18. Je compte, de mon côté, que vous m'écouteriez, plein de cette humilité avec laquelle St. Pierre recevait les reproches que lui adressait St. Paul, son inférieur dans la hiérarchie ecclésiastique.

1521. - Bordeaux, 20 novembre 1849. A M. Caillet, Bordeaux.

19. Si je vous humilie même mal à propos, soit devant les autres membres du Conseil, soit devant les Supérieurs des noviciats, votre humilité s'en réjouira, plutôt qu'elle ne se plaindra ; et moi-même, je m'efforcerai, selon les occasions, de vous donner l'exemple de ce que je vous conseille, dans les contradictions qu'il plairait au Seigneur de me faire éprouver. Car, je n'oublie pas que notre vie n'est qu'une suite de combats. *Militia vita hominum super terram.*

1521. - Bordeaux, 20 novembre 1849. A M. Caillet, Bordeaux.



## INSPIRATION

1. Vous avez fait quelques progrès dans la vertu ; Dieu vous inspire surtout un grand désir d'être toute à lui : je dois vous dire néanmoins, avec l'ange qui excitait le prophète Elie à manger le pain mystérieux qu'il lui avait préparé : *Il vous reste encore bien du chemin à faire.*

9. Bordeaux, 27 mai 1796. A M<sup>lle</sup> de Lamourous, au Pian.

2. Si vous voulez que Dieu fasse quelque chose de vous, soyez donc entièrement soumise à sa grâce, dépendante des inspirations de son Esprit.

13. - 15 janvier 1799. De Saragosse, à M.-Th. de Lamourous.

3. Il n'y a que dix-huit mois environ que le saint Archevêque d'Auch me força en quelque manière d'accepter l'administration de ce diocèse. Par le tendre et respectueux dévouement que j'ai pour lui, et plus encore, par l'amour que Dieu m'a inspiré pour son Eglise, je cédai à ses pressantes invitations, et je réunis cette pénible charge aux nombreuses occupations que m'offrait l'état de la ville de Bordeaux et le délaissement surtout de la jeunesse.

25. - Bordeaux, 19 juin 1802. A Mgr d'Aviau, Archevêque de Bordeaux.

4. Faites avec prudence tout ce que vous inspirera votre zèle pour soutenir la bonne œuvre que vous avez entreprise envers vos amis.

41. - Bordeaux, 11 mars 1811. A Mlle de Trenquelléon, au château.

5. Vous serez réellement religieuses, puisque vous ferez les vœux qu'on appelle de religion, et que vous aurez à pratiquer les vertus qui vous les auront inspirés et qui doivent en être les soutiens.

57. - Bordeaux, 3 octobre 1815. A Mlle de Trenquelléon, au château.

6. Vous désirez une consécration définitive, afin de pouvoir vous livrer aux œuvres que votre zèle vous inspire : je n'exagérerai pas en disant que c'est ce que je désire le plus en ce monde.

73. - Bordeaux, 6 septembre 1816. A Mlle de Trenquelléon, Agen.

7. Je me consultais sur cette mission devant la croix, Dieu ayant bien voulu que Votre Grandeur ne m'en donnât pas l'ordre, mais qu'elle m'en laissât la faculté. Quelques essais que j'aie faits, la réponse dans ma conscience m'a paru chaque fois négative, et dans ce même temps, le Saint Esprit vous a

inspiré, Monseigneur, d'en décider autrement.

Me trouvant hors de doute maintenant, puisque la Providence en a disposé, j'éprouve plus de facilité à dire ma pensée qui jusque-là me semblait inexplicable à moi-même.

85. - Bordeaux, 20 janvier 1817. A Mgr Jacoupy, Evêque d'Agen.

8. Ne pas charger le Couvent plus que ses forces ne veulent ; ne pas nuire au nécessaire de celles à qui il était promis, voilà la première règle. Pour un sujet de grande vertu, d'une vocation extraordinaire, ne pas trop consulter la prudence humaine, si Dieu inspire, pour de grands motifs, de la recevoir ; obéir à cette impulsion puissante, voilà la seconde règle.

93. - Bordeaux, 15 octobre 1817. A Mère de Trenquelléon, Agen.

9. J'ai confiance que Dieu, dans sa miséricorde, accomplira le dessein qu'il a daigné m'inspirer, malgré toute mon imperfection.

102. - Bordeaux, 27 août 1818. A Mgr d'Aviau, Archevêque de Bordeaux.

10. Soutenez, encouragez, instruisez ces jeunes artisanes dont vous me parlez : l'Esprit du Seigneur nous fera trouver le moyen de satisfaire le désir qu'il leur inspire.

118. - Bordeaux, 29 mars 1819. A Mère de Trenquelléon, Agen.

11. On aura grand soin de profiter de toutes les occasions qui se présenteront pour inspirer à ses écoliers l'amour de la sainte Vierge, leur faire connaître l'avantage qu'il y a de se consacrer à son service et de se dévouer à son culte, leur inspirer une grande confiance et une grande dévotion envers cette tendre Mère, et [l'on aura soin] de n'agir soi-même, en toutes ses entreprises, que par la confiance en cette puissante protectrice.

129. - Bordeaux, 18 novembre 1819. A M. Barrès, Vicaire général.

12. Nous le laissons parfaitement libre, pour le reste de cette longue route, de suivre ce que sa sagesse et son amour pour la pauvreté lui inspireront.

176. - Bordeaux, 25 octobre 1821. A M. Louis Rothéa, Bordeaux.

13. Faites un ferme propos de suivre les inspirations de votre Institut et les avertissements de vos Chefs, sans hésitation, sans réserve, pour l'amour de Jésus-Christ, et parce que la volonté de ce divin Maître est qu'on soit guidé par ses Chefs.

186 B. 10 janvier 1822. Aux Sœurs Compagnes, Filles de Marie, Agen.



14. Travaillons pour la seule gloire de notre Dieu, pour le soutien de la religion, selon l'étendue de sagesse que le Saint-Esprit voudra nous inspirer, sans attendre que les hommes nous approuvent.

193. - Bordeaux, 16 avril 1822. A M. David Monier, Agen.

15. Je soutiens toutes les œuvres déjà entreprises ; je ne refuse aucun des sujets qui se présentent, quelque pauvres qu'ils soient, s'ils ont des marques sensibles de vocation etc., etc. Si le Bon Dieu inspire, à M. Bardenet et à ses dignes collègues, de venir efficacement à notre secours pour les frais et avances à faire pour mettre l'œuvre en train, je regarderai cette inspiration comme une indication de la volonté de Dieu et je vous dirai : "Allez en avant ! Dieu est pour nous ; Dieu est pour cette œuvre..."

236. - Bordeaux, 21 mai 1823. A M. David Monier, à Besançon.

16. Quant à ce qu'il [M. David] ajoute, qu'il est aussi auteur que moi de l'Institut, pourquoi ne pas lui demander ce que cela signifiait ? Est-ce à lui à qui Dieu l'a inspiré ? Est-ce lui qui a instruit et préparé les sujets ? Est-ce autour de lui qu'on a entendu se réunir ?

278. - Bordeaux, 31 mars 1824. A M. Caillet, Ribeauvillé.

17. Plus les institutions religieuses doivent faire de bien réel, plus ceux qui en sont les instruments ont à souffrir de contradictions. L'Esprit du Bon Dieu vous a communiqué quelquefois ces idées et vous en a inspiré les sentiments, pourquoi donc, mon cher Fils, vous laisseriez-vous abattre ?

282. - Bordeaux, 13 avril 1824. A M. Clouzet, Saint-Remy.

18. Il paraît que le Bon Dieu bénit les pieuses intentions qu'il nous inspire et les travaux de mes Enfants de Saint-Remy.

296. - Bordeaux, 11 juin 1824. A M. Breuillot, Directeur au Séminaire de Besançon.

19. Le véritable zèle a des motifs autrement puissants que ceux qu'inspirent des intérêts humains.

298. - Bordeaux, 15 juin 1824. A M. Castex, Condom.

20. M. David m'a dit les conseils qu'il lui avait donnés, qui tendaient tous à ce qu'il demeure à sa place. Quoique ces conseils soient sages, je les goûte peu ; toujours je me dis : Mais il faut faire ce que Dieu inspire ; toujours il

faut être fidèle à sa vocation.

304. - Bordeaux, 9 août 1824. A M. Caillet, Saint-Remy.

21. Méditez devant Dieu cette petite lettre. Si c'est l'Esprit de Dieu qui me l'a inspirée, j'espère qu'il daignera vous faire retrouver en vous-même tout ce que j'ai voulu vous découvrir.

307. - Bordeaux, 12 août 1824. A M. Perrey, prêtre, Besançon.

22. La Providence l'a permis ; la même Providence vous a inspiré tout l'intérêt qu'il faut pour nous tirer de ce mauvais pas et nous faire arriver à ses desseins de miséricorde. Qu'elle soit bénie à jamais !

308. - Bordeaux, 16 août 1824. A M. Breuillot, Directeur au Séminaire de Besançon.

23. Recommandez à toutes l'union fraternelle qu'inspire une vraie charité : qu'aucune, en abondant dans son sens, ne trouble cette union. Vous prospérerez, Dieu bénira votre Etablissement, si votre union n'est jamais altérée...

311. - Bordeaux, 22 août 1824. A Mère de l'Incarnation, Condom.

24. La confiance en général ne se commande pas ; mais le Bon Dieu ne manque jamais de l'inspirer aux âmes humbles et dociles, pour les Chefs qu'il daigne leur donner.

311. - Bordeaux, 22 août 1824. A Mère de l'Incarnation, Condom.

25. Je bénis le Seigneur de vous inspirer encore plus de zèle pour des réunions d'hommes, qui travailleraient, et à leur sanctification, et à la sanctification de leurs semblables : mais cette partie est encore plus difficile que la première, au moins pour la faire un peu en grand. Quoique je croie que c'est l'Esprit de Dieu qui vous inspire ces œuvres de zèle, j'ai de la peine à croire que son inspiration ait tous les caractères nécessaires d'une vocation au moins actuelle, à l'état que vous auriez en vue.

319. - Bordeaux, 5 janvier 1825. A M. l'abbé Perrey, Besançon.

26. Les deux cents Maîtres d'école, auxquels vous allez prêcher, porteront dans deux cents paroisses cet esprit de religion qu'ils auront puisé dans leur retraite, et à leur retour en pénétreront leurs élèves. Je ne puis jamais penser aux heureuses suites de cette entreprise, sans en être profondément ému et sans bénir le Seigneur de nous l'avoir inspirée. C'est une des moyens les plus

simples, les plus directs et les plus puissants de concourir à la régénération de la France, si pervertie et dans ses principes et dans ses mœurs...

327. - Bordeaux, 7 avril 1825. A M. Caillet, Bordeaux.

27. Le Ciel continue à répandre ses bénédictions sur l'Institut de Marie, qu'il a daigné m'inspirer, pour coopérer à la régénération de notre belle patrie qui semblait perdue par les triomphes de la philosophie moderne.

329. - Bordeaux, 7 avril 1825. A Mgr Frayssinous, Evêque d'Hermopolis,  
Ministre des affaires ecclésiastiques.

28. Je suis bien disposé à m'entendre avec M. Ponton d'Amécourt et à entrer autant que possible dans toutes les vues que l'Esprit de Dieu lui inspire pour la régénération de notre malheureuse patrie.

343. - Bordeaux, 19 mai 1825. A M. Caillet, Paris.

29. Lorsque je me serai expliqué avec M. d'Amécourt, il verra que nous avons une faucille différente de celles des Jésuites et des Missionnaires, que nous pouvons aussi entrer dans la moisson du Seigneur, sans nuire aux ouvriers qui y sont déjà ; L'Institut de Marie ne serait pas d'inspiration divine s'il pouvait produire de si misérables effets, et il faudrait l'étouffer dans son berceau !

343. - Bordeaux, 19 mai 1825. A M. Caillet, Paris.

30. Comment conserver le recueillement, la présence de Dieu, la pureté d'intention, l'attention aux inspirations divines si, en nous, quelque faculté ou puissance de l'âme vient à rompre le silence ? C'est une bien sage pratique d'exercer toujours quelque'une des puissances de l'âme à garder le silence.

352. - Bordeaux, 23 juin 1825. A M. Caillet, Paris.

31. S'il y a des difficultés majeures, - naissant du contexte des Statuts, - pour que la Société de Marie puisse atteindre la fin que Dieu a daigné nous inspirer, il faudrait les faire résoudre en même temps, si la prudence le permettait.

360. - Bordeaux, 21 juillet 1825. A M. Caillet, Paris.

32. Il vous faut bien de la sagesse, pour qu'on puisse écarter de vous et de nous tout soupçon de désir des richesses, etc. Celui qui vous a inspiré pour le plan vous inspirera, je l'espère, pour l'exécution : je le lui demanderai souvent pour vous.

361. - Bordeaux, 23 juillet 1825. A M. O'Lombel, Paris.

33. Qu'il prenne bien garde de ne pas contrarier les vues de Dieu sur lui, et surtout les mouvements et les inspirations de la grâce. S'il est fidèle, le Bon Dieu saura bien le fixer. Qu'il travaille davantage à devenir meilleur qu'à devenir savant dans la religion. La foi est un don de Dieu, et non un acquis de l'étude : l'étude est néanmoins un bon guide, quand elle est faite avec droiture de cœur.

362. - Bordeaux, 23 juillet 1825. A M. Caillet, Paris.

34. Prenez toutes sortes de précautions pour le succès des Ecoles normales et des Retraites, comme aussi pour l'Etablissement de Besançon. Quoique nos autres Institutions soient, je crois, dans l'ordre de la Providence, je regarde celles-ci comme inspirées directement par l'Esprit de Dieu, et comme devant faire des œuvres essentielles de la Société de Marie.

434. - Bordeaux, 15 mai 1827. A M. Clouzet, Saint-Remy.

35. Quelle règle donc à suivre ? - Celle d'examiner : 1°) si ces demandes leur sont inspirées par l'esprit de Dieu. 2°) si ces inspirations annoncent une volonté de Dieu. Le véritable esprit de pénitence peut être regardé comme inspiré de Dieu. D'ailleurs, en éprouvant les personnes qui font ces demandes, on s'aperçoit bien vite s'il y a illusion : c'est dans cette matière que Satan prend plus souvent la forme d'ange de lumière. L'épreuve fait distinguer aisément s'il y avait quelques secrets motifs de vanité, d'ostentation, d'une opinion de soi-même, etc. Craignez, lorsque vous ne verrez pas l'humilité, la mortification, mais au contraire l'entêtement, la présomption, etc. Je dis : craignez ; car, quelquefois, le Bon Dieu peut inspirer de semblables pénitences, précisément pour dompter son immortification et son orgueil. Pour le découvrir, observez les effets qu'auront produits les premières concessions.

450. - Bordeaux, 27 février 1828. A Mère Saint-Vincent, Agen.

36. Les difficultés sont grandes, et elles peuvent devenir encore plus grandes : néanmoins, comme toutes choses sont à peu près bien prises, nous pouvons espérer de venir à bout de tout et de faire le bien que Dieu nous a inspiré, pourvu que le démon ne vienne pas renverser nos ouvrages.

470. - Bordeaux, 19 janvier 1829. A M. Clouzet, Saint-Remy.

37. Dieu daigna m'inspirer, il y a de longues années, le désir de travailler au soutien de la religion dans notre malheureuse patrie. Pour le faire plus efficacement, je demandai des lettres de Missionnaires apostolique ; je les

obtins.

Le premier moyen de remplir ma mission fut l'Institution ou l'établissement de Congrégations.

Un des seconds moyens que Dieu a daigné m'inspirer est l'établissement des Ecoles normales. S'il y en avait une par Département, ou au moins dans chaque ressort des Académies de l'Université, tenue selon le plan que j'en ai tracé, nous pourrions renouveler toute la génération du peuple qui se forme, et qui bientôt remplacera la génération présente.

523. - Bordeaux, 14 mai 1830. A M. le Comte de Noailles, Paris.

38. Le Bon Dieu bénira vos travaux et surtout votre foi. S'il n'est pas dans les desseins de Dieu de conserver l'Institut des Filles de Marie, tous les autres moyens ne feraient pour ainsi dire que hâter sa chute : mais je crois que, quelque ébranlement qu'il puisse éprouver, il se soutiendra, puisque [Dieu] nous a inspiré de lui donner un fondement si solide, celui de la foi.

546. - Bordeaux, 23 septembre 1830. A Mère Saint-Vincent, Agen.

39. L'exercice de la pénitence doit être réglé, non pas seulement sur les forces du corps, mais bien sur les inspirations du Saint-Esprit ou sur l'Esprit de Jésus-Christ ; La difficulté est de s'assurer de la vérité de ces inspirations, parce que, dans les temps de ferveur, Satan se transforme quelquefois en ange de lumière, pour nous suggérer des pénitences indiscretes et parvenir ainsi à nous faire abandonner la pénitence même, par le dégoût que nous en avons ou par les accidents de santé qu'elle produit. Avec de l'attention, bien humilié devant Dieu, vous feriez aisément, ou le directeur de votre conscience, ce discernement.

633. - Agen, 26 juin 1832. A M. Léon Meyer, Saint-Remy.

40. Je voudrais en lui, une fermeté pleine de douceur, de charité, de modestie et d'humilité ; telle est la fermeté inspirée par le Saint-Esprit.

660. Agen, 14 janvier 1833. A M. Chevaux, Saint-Remy.

41. Il ne nous convient pas de recevoir aucun sujet qui ne nous soit pas envoyé par le Seigneur de cette moisson : c'est pour cela que j'enverrai incessamment des instructions à tous les Chefs de nos Etablissements pour bien distinguer les signes d'une vocation divine. Mais vous, mes chers Enfants, redoublez de zèle pour le soutien et l'accroissement de l'œuvre que le Seigneur nous a inspirée et à laquelle nous nous sommes entièrement dévoués.

716. - Agen, 4 décembre 1833. Circulaire à toute la Société.

42. Lorsque dans des temps difficiles, un Supérieur suspendrait l'exercice ordinaire de certains usages, qu'il y suppléerait de la meilleure manière possible, et toujours conformément à l'esprit de la Société religieuse dont il est Supérieur et Fondateur, qu'est-ce que cela fait au fond des obligations de chaque religieux ? Les bons bénissent le Seigneur de ce qu'il a inspiré les moyens de parer à cette difficulté [des temps].

890. 29 octobre 1836. A Mgr Mathieu, Archevêque de Besançon.

43. Me demanderiez-vous, ma chère Enfant, pourquoi, avant de mourir, je n'exécute pas entièrement le plan que Dieu a daigné m'inspirer ? - Je vous répondrai 1°) qu'à peu près tous les jours je m'en occupe en moi-même et devant Dieu, et qu'il me semble que ce n'est pas inutilement ; 2°) que les affaires, soit de la Société, soit de l'Institut, ont absorbé jusqu'à présent à peu près tout mon temps, soit par des incidents secrets, soit par des contradictions formelles, soit aussi, il faut bien tout dire, par défaut de finances.

941. Bordeaux 28 février 1837. A Mère Saint-Vincent, Agen.

44. Il paraît évident au Supérieur de la Société de Marie 1°) que les moyens employés par le Prospectus sont plus dans les lumières de la raison que dans celles que la foi inspire pour opérer les œuvres de Dieu ; et quel danger n'y a-t-il pas, dans le siècle surtout où nous vivons, de ne pas suivre entièrement les lumières de la foi ?

980. - Bordeaux, 24 juillet 1837. A M. Baillard, Curé de Favières.

45. Le sentiment habituel que vous avez de votre impuissance et de votre insuffisance pour le bien est généralement une opération de l'Esprit du Seigneur ; mais si vous y faites bien attention, vous y reconnaissez aussi parfois quelques opérations de Satan transformé en ange de lumière : les sentiments d'humilité qu'inspire l'Esprit du Seigneur sont loin de diminuer notre confiance en lui, de nous déconcerter et de nous abattre.

983. - Bordeaux, 7 août 1837. A M. Chevaux, Saint-Remy.

46. Pour opposer une digue puissante au torrent du mal, le Ciel m'inspira, au commencement de ce siècle, de solliciter du Saint-Siège les lettres patentes de Missionnaire apostolique, afin de raviver ou de rallumer partout le divin flambeau de la foi, en présentant de toute part au monde étonné des masses imposantes de chrétiens catholiques de tout âge, de tout sexe et de toute condition, qui, réunis en associations spéciales, pratiquassent sans vanité comme sans respect humain notre sainte religion, dans toute la pureté de ses

dogmes et de sa morale.

1076. - Bordeaux, 16 septembre 1838. Au Pape Grégoire XVI, Rome.

47. Je n'ai pas besoin sans doute, de vous entretenir longuement sur les épreuves que le Ciel vous ménage, pour éprouver votre vertu et vous inspirer surtout la défiance de vous-même. Les trois concupiscences qui sont en nous, contre nous et contre la loi du Seigneur, gémissent impatientes sous le joug des vœux de religion, plus encore ce me semble, que sous le joug des promesses du baptême. Le combat de la chair contre l'esprit et de l'esprit contre la chair a pour objet, dans le plan de la Providence, de donner aux anges et aux hommes le spectacle ravissant de la constante fidélité de l'esprit, envers et contre les suggestions, les fureurs et l'attrait fatal de la chair. Quoi de plus beau et de plus digne de Dieu que cette œuvre de justice et de sainteté, que cette vie angélique du chrétien dans sa maison de boue et de péché ! Veillez donc et priez, mon cher Fils, car l'esprit est prompt et la chair fragile, combattez vaillamment les combats du Seigneur, en vous et hors de vous, et ne contristez jamais l'Esprit de Dieu en vous par une lâche condescendance aux inspirations de la nature.

1202. - Bordeaux, 26 avril 1840. A M. Perrodin, Acey.





## JÉSUS

1. Jusque-là, méditez vous-même, aux pieds de Jésus-Christ, la grièveté de votre désertion de la cause de l'Eglise ; sondez les plaies de votre âme, afin de les montrer dans toute leur profondeur au ministre de Jésus-Christ, qui sera chargé de vous plonger dans la piscine probatique...

7. Bordeaux, 29.08. 1795. Au P. Joachim Rousset, ex Récollet, à Libourne.

2. Oh ! qu'il est beau, qu'il est heureux, le sort des épouses de l'Agneau sans tache ! Pourquoi Jésus-Christ prend-il le nom aimable d'agneau ? C'est qu'en effet il a été immolé pour nous comme un agneau à la justice de son Père. Quels doivent être les sentiments d'une épouse pour un Epoux immolé pour elle, pour s'unir à elle, pour ne faire qu'une même chose avec elle ! Etre à cet Epoux mort pour elle, immolé pour elle, comme un agneau, vivant et néanmoins continuant toujours à s'immoler. Quel mystère d'amour ! Comment, chère ..., pouvons-nous être si négligents ? Comment nos cœurs sont-ils si froids, des cœurs qui prétendent s'unir au plus aimable et au plus aimant des époux ?

Il y a longtemps que l'Esprit-Saint vous porte à vous offrir sans cesse au Seigneur en qualité de victime : c'est un excellent sentiment, si vous le mettez bien à profit. Pour connaître quelles doivent être les qualités de la victime et quelle doit être la manière de l'offrir, regardez votre Epoux. C'est une victime, et une victime de charité ; c'est lui-même qui s'est offert, et qui continue sans cesse à s'offrir et à nous offrir, si nous nous unissons à son sacrifice d'amour. Jésus-Christ est si attaché à cet état de victime, qu'il en conserve le caractère dans sa gloire au Ciel : c'est ainsi qu'il parut à saint Jean, lorsqu'il voulut lui faire voir le bonheur et le privilège des vierges dans le Ciel : et vous savez que quand il monta au ciel le jour de l'Ascension, il avait les cinq cicatrices qu'on lui fit sur la croix. Qu'est-ce que tout cela veut dire ?

12. - 28 décembre 1798. A Melle de Lamourous.

3. Réjouissez-vous d'être toujours dans la gêne de la pauvreté pour imiter un peu la pauvreté de Jésus-Christ, qui n'avait pas une pierre à lui en propriété pour reposer sa tête.

Aimez à soulager les membres souffrants de Jésus-Christ ; quand vous ne pouvez pas, priez pour eux le Père des miséricordes de les assister, en se rappelant que son divin Fils Jésus-Christ n'a pas dédaigné de les adopter pour ses frères.

Oh ! combien, si vous étiez vraiment humble et charitable, vous pourriez faire de bien aux personnes de votre sexe ! Dans Bordeaux, que de personnes abandonnées pour le temporel comme pour le spirituel ; et surtout, il y en a d'exposées, d'exposées à perdre une éternité de bonheur en perdant leur honneur sur la terre ! Vivent l'humilité et la charité, qui font qu'on n'est plus à soi-même, mais à Jésus-Christ ou à ses membres !

13. - 15 janvier 1799. A Melle de Lamourous.

4. Et faut-il donc faire des vœux pour s'attacher à Jésus-Christ ? N'est-il votre Epoux que par des vœux ? Les vœux sont une bonne chose ; ce sont des actes de religion ; mais enfin, Dieu ne demande pas que tous le servent de la même manière. Vous pouvez, ma chère amie, avoir le bonheur, l'honneur et l'avantage d'être l'épouse de Jésus-Christ sans faire de vœux.

16. - 13 avril 1799. A Melle de Lamourous.

5. Il est question de commencer tout de bon, et de faire quelque chose pour la gloire de Jésus-Christ, notre bon Maître. Pensez-y, j'y penserai aussi.

22. - 26 août 1800. A Melle de Lamourous.

6. Qu'heureux sont les vrais Enfants de Marie ! La Mère de Jésus devient réellement leur Mère. - Peut-être, direz-vous : mais Marie ne peut pas être ma Mère comme elle est Mère de Jésus ? - Sans doute, si nous ne considérons pas les choses selon l'esprit : mais c'est bien plus selon l'esprit que nous devons envisager sa maternité divine, que selon la nature. Marie, d'après l'aveu même de Jésus-Christ, a été plus heureuse de l'avoir engendré spirituellement, que de l'avoir engendré selon l'ordre de la nature.

40. - Bordeaux, 27 août 1810. A Mlle de Trenquelléon, au château.

7. Vous allez ... quitter le monde, mourir au monde, demeurant néanmoins encore sur la terre pour y travailler à votre propre sanctification et à la gloire de notre bon Maître et de notre tendre Mère, et ce dans le Temps pascal. Vous avez le Carême pour vous y préparer. N'y trouvez-vous pas une grande ressemblance avec les mystères qui se sont opérés à cette époque ? Jésus-Christ y est mort, y est ressuscité. Après la résurrection, il a passé quarante jours pour perfectionner le grand œuvre de sa divine mission.

63. - Bordeaux, février 1816. - A Mme Belloc, Agen.

8. Pour vous autres, c'est l'amour de Jésus-Christ qui doit vous faire distinguer ce que les savants cherchent à connaître par les causes et les effets,

etc...

68. - Bordeaux, 1er juin 1816. A Mlle de Trenquelléon, Agen.

9. Voilà les deux choses que vous demanderez aux affiliés de la Congrégation : une résignation entière aux contrariétés, que Dieu ne permet pas sans cause et qu'il faut soutenir avec une grande patience, - et une constance ferme dans ces épreuves, par laquelle nous montrions que notre espérance est dans les promesses de notre divin Sauveur Jésus-Christ, et toute notre force dans la main de Dieu.

72. - Bordeaux, 24 août 1816. A M. Mouran, Agen.

10. Les instructions infructueuses pour le monde *ne sont pas perdues* : Dieu en est glorifié. Nous ne sommes que les témoins passagers de la doctrine enseignée par Jésus-Christ. Il nous a été recommandé de prêcher à temps et à contre temps ; il a été prévu que le monde ne nous écouterait pas toujours ; il n'en faut pas moins témoigner la vérité, tandis que le temps et le pouvoir nous en sont redonnés : Dieu fera fructifier quand il lui plaira ; qu'il ne permette pas que notre négligence puisse nous être reprochée. Le temps serait perdu si l'on n'instruisait : il ne sera pas perdu pour cela seul que l'instruction sera mal reçue ou négligée des auditeurs.

93. - Bordeaux, 15 octobre 1817. A Mère de Trenquelléon, Agen.

11. Vous ne semblez pas croire, ma chère Enfant, que M. Estebenet fit une injustice, en obtenant par force le terrain disputé, s'il en faisait une location. Mais n'avez-vous pas remarqué que Achab ne s'est pas rendu à jamais odieux pour avoir voulu posséder pour rien la vigne de Naboth ? La Sainte Ecriture dit, deux fois de suite, qu'il voulait lui donner une vigne meilleure en échange, ou en argent un prix équivalent. Ce terrain entre nous est l'héritage de Jésus-Christ et doit être employé à ses vues. La Petite Société peut bien et doit même souffrir patiemment l'injustice, mais jamais l'approuver.

126. - Saint-Laurent, 15 octobre 1819. A Mlle de Lamourous, Bordeaux.

12. Dites, je vous prie, à M. Auguste de faire en sorte que tous nos jeunes gens soient raisonnablement occupés : il faut craindre l'ennui et l'oisiveté. Vive Jésus ! Vive Marie !

146. - Saint-Laurent, 25 octobre 1820. A M. David Monier, Bordeaux.

13. Le Bon Dieu, ma chère Fille, en retirant votre tante de ce monde, a levé le plus grand obstacle que vous aviez pour vous rendre à votre vocation. Vos

parents n'ont plus de raisons, même apparentes, à alléguer, pour vous empêcher de voler à votre cher Couvent, où vous devez enfin prendre le titre de Fille de Marie et devenir l'Epouse de Jésus-Christ, son adorable Fils.

164. - Bordeaux, 6 juillet 1821. A Mlle de Lachapelle, Condom.

14. Que vous puissiez avoir toutes une part bien abondante aux innombrables grâces de la Nativité de Notre Seigneur Jésus-Christ. Pour vous préparer à cette solennité, tâchez toutes d'entrer dans les dispositions de la sainte Vierge et de Saint Joseph qui, pendant ces cinq jours, étaient en route pour se rendre à Bethléem.

186.- Bordeaux, 20 décembre 1821. A Mère de Trenquelléon, Agen.

15. Les vertus de préparation sont, dans l'Institut, ce qui ailleurs a formé de grands saints ; les vertus d'épuration sont proposées aux prédestinés ; et le troisième ordre de vertus, les vertus de consommation, sont les vertus de Jésus-Christ et de Marie.

186A. Bordeaux, 10.01.1822. Aux novices des Filles de Marie, Agen.

16. Je vous ai toutes offertes à Jésus-Christ et à la divine Marie, au premier jour de l'an ; je leur ai demandé, pour vous toutes et pour chacune en particulier, toutes les grâces dont vous avez besoin ; j'ai demandé, pour vos besoins connus et pour vos besoins inconnus, tout ce que la miséricorde de Dieu pourrait vous accorder.

186 B. 10.01. 1822. Aux Sœurs Compagnes, Filles de Marie, Agen.

17. Faites un ferme propos de suivre les inspirations de votre Institut et les avertissements de vos Chefs, sans hésitation, sans réserve, pour l'amour de Jésus-Christ, et parce que la volonté de ce divin Maître est qu'on soit guidé par ses Chefs.

186 B. 10.01. 1822. Aux Sœurs Compagnes, Filles de Marie, Agen.

18. Vous demandez mes prières dans l'objet d'obtenir bien des vertus : une humilité plus grande que par le passé, l'obéissance dans la pratique, l'amour du travail, le respect à vos Mères, l'union entre vous, le support mutuel de vos caractères. Pourquoi vous refuserais-je, lorsque toutes et chacune de vous a sur moi les mêmes droits qu'une fille a sur son père, lorsque je suis médiateur entre vous et Jésus-Christ, comme Jésus-Christ est médiateur entre les hommes et son Père éternel ?

Mes chères Filles, je vous accorde donc les prières que vous me demandez.  
186 B. 10.01. 1822. Aux Sœurs Compagnes, Filles de Marie, Agen.

19. Je vous désire, mon cher Fils, cette double paix que Notre Seigneur Jésus-Christ souhaite à ses disciples le jour de sa résurrection.  
193. - Bordeaux, 16 avril 1822. A M. David Monier, Agen.

20. Votre Eminence daignera-t-Elle nous indiquer le jour, le moment et le lieu où la petite Société pourrait recevoir de nouveau cette bénédiction, qui a été jusqu'à ce jour suivie des bénédictions du Ciel ? ... Nous croirons être dans la voie que Jésus-Christ indique aux peuples pour mériter d'être bénis.  
215. - Bordeaux, 22 octobre 1822. A Mgr d'Aviau, Archevêque.

21. Si vous vous conduisez selon cette règle, si vous mettez votre gloire et votre espérance, non dans la sagesse humaine, mais dans les vues de la foi, mais, disons-le, en Jésus-Christ notre bon Maître, la paix et la miséricorde se reposeront en vous ...  
Que la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ demeure avec votre esprit.  
271. - Bordeaux, 26 février 1824. A M. Caillet, Bordeaux.

22. Que les consolations de Dieu les soutiennent au milieu de leurs afflictions temporelles, et que toutes reçoivent les bénédictions que je n'ometts pas de demander pour mes chères Filles en Jésus et Marie !  
344. - Bordeaux, 21 mai 1825. A une Fille de Marie. Agen.

23. En terminant cette longue lettre, bénissons ensemble mon cher Fils, les SS. Noms de Jésus et Marie ! *Sit Nomen Jesu benedictum, sit nomen Mariae benedictum, in saecula saeculorum! In te Domine, speravi : non confundar in aeternum! In te Domina, speravi : non confundar in aeternum. Pax Christi, fili mi ! - Béni soit le Nom de Jésus, béni soit le Nom de Marie dans les siècles des siècles ! En vous, Seigneur, j'ai espéré : je ne serai pas confondu. En vous, Notre-Dame, j'ai espéré, je ne serais pas confondu...La paix du Christ soit avec vous, mon cher Fils.*  
372. - Bordeaux, 11 août 1825. A M. Caillet, Paris.

24. Qu'il se rappelle toujours que, par ses saints engagements, il est mort au monde pour mener une vie cachée en Dieu avec Jésus-Christ (cf. Col 3, 3).  
379. - Bordeaux, 2.11. 1825. A M. Dominique Weisseburger.

25. J'ai pour vous tous les sentiments du père le plus tendre, et ces sentiments sont bien vrais, bien sincères : croyez-en la parole que je vous donne. Aussi, ma plus douce consolation sera-t-elle d'avoir engendré à Jésus-Christ des Enfants qui seront aussi des Enfants de Marie.

381. - Bordeaux, 5.12. 1825. Aux Congréganistes du Séminaire d'Auch.

26. Soufflez-le, ce feu divin, à temps et à contre temps, suivant l'expression de l'apôtre, *opportune, importune*. Oh ! Que vos efforts seront bien payés ! que votre fatigue sera bien récompensée ! Voilà que, pour ces efforts et ces peines, Jésus [et] votre bonne Mère vous appelleront un jour au repos éternel, dans le demeure du bonheur éternel. Oh ! Avec quelle joie vous les entendrez l'un et l'autre vous adresser ces paroles consolantes : *Euge, serve bone et fidelis ; intra in gaudium Domini tui !* En attendant cette aimable invitation, travaillez avec constance, avec courage à former à Jésus, à Marie, des serviteurs dignes d'eux.

382. - Bordeaux, 5.12. 1825. A M. l'abbé Larrieu, Dir. au séminaire d'Auch.

27. Quant à mes sentiments tout paternels pour vous, mon cher Fils, ils n'ont ni ne peuvent avoir de fin : contractés en Jésus et Marie, ils me seront sensibles et ils dureront dans ce monde et dans l'autre. Dieu les bénira : je lui demande la grâce.

383. - Bordeaux, 6 décembre 1825. A M. O'Lombel, Paris.

28. Je vous conjure, mon cher Fils, de relire ces deux préliminaires [et] de les mettre à exécution : commencez à prier pendant un temps raisonnable, à plusieurs fois chaque jour, avec intention pure de suivre la voix de Dieu ; et quand le moment d'une résolution calme et consciencieuse sera venu, anéantissez-vous devant Jésus-Christ crucifié, et suppliez-le de dire à votre cœur ce que vous devez faire.

384. - 18 décembre 1825. A un religieux de la Société, Bordeaux.

29. Point de traité s'il n'y a confiance réciproque. La charité en Jésus-Christ rend tout facile ; le manque de cette charité pleine et absolue amène la désunion. Nous nous accusons de n'avoir pas bien en nous-mêmes cette charité ; mais nous avons cette croyance que si nous l'avions bien eue, nous l'aurions entretenue et fait naître dans les autres. La vertu de Jésus-Christ aurait traversé par nous.

S. 390a. - Bordeaux, 28 mars 1826. A M. Caillet.

30. Dans les desseins de Dieu, il ne faut pas croire que ces propos qui viennent du monde, pour vicieux qu'ils soient, n'aient jamais de bons effets. Dieu sait tirer le bien du mal ; c'est son secret : nous le voyons par les résultats. Ces propos du monde et ses injustices éprouvent le chrétien qui s'y trouve en butte ; ce sont des épreuves qui affermissent la vertu ; elles unissent bien souvent les cœurs plus aimants aux souffrances de Jésus-Christ ; et plusieurs de ceux qui se font organes de ces propos injustes finissent par s'éclairer sur la vérité et se convertissent sincèrement.

392. - Bordeaux, 8 avril 1826. A Mère de Trenquelléon, Agen.

31. Est-ce que vous ne connaissez pas l'esprit de l'Institut ? Cet esprit est, bien sûr, de suivre les conseils de Jésus-Christ : Si l'on me demande mon manteau, je donnerai de plus ma tunique. Tenez pour dit, mon cher Fils, que le pauvre qui se retirera en nous demandant un objet de six francs, en recevra une valeur double. Dieu y pourvoira. Et ce sera le testament que je laisserai à tous mes Enfants.

397. - Bordeaux, 12 mai 1826. A M. Louis Rothéa, Directeur à Colmar.

32. Cœur Immaculé de Marie, parfaitement conforme au Cœur de Jésus, obtenez que notre cœur devienne semblable à celui de votre divin Fils !

449. - Bordeaux, 20 février 1828. Circulaire à l'Institut.

33. Au monde, mes Enfants, opposez le souvenir des exemples de Jésus-Christ ; combattez le démon par la foi, et la concupiscence par une vigilance continuelle. Vous ne devrez donc pas passer un seul jour 1° sans [faire une lecture], ou dans le Saint Evangile, ou dans quelque livre qui le développe et l'explique ; 2° sans faire une petite méditation ; 3° sans faire sérieusement votre examen de conscience, et, si la chose n'est trop pénible, entendre la Sainte Messe et visiter le Saint Sacrement.

465. - Bordeaux, 12 août 1828. Aux Congréganistes du Séminaire d'Auch.

34. Je vous embrasse dans la charité de Jésus et vous renferme tous dans le Cœur de la sainte Vierge.

465. - Bordeaux, 12 août 1828. Aux Congréganistes du Séminaire d'Auch.

35. Nous avons la source de toutes les grâces en Jésus-Christ qui est en nous, qui nous appartient, et nous avons le moyen de puiser dans cette source : ce moyen, c'est la foi. Nous avons le moyen aussi d'accroître notre foi, de la rendre toujours plus vive : ce sont les bonnes œuvres. Les bonnes œuvres ont

quelque chose de vivace en elles-mêmes, propre à devenir l'aliment de la foi.  
598. - Agen, 7 août 1831. A M. Etignard, Saint-Remy.

36. Quand je parle de la nature humaine, je parle de tous les hommes, de vous, de moi, de tous les honnêtes gens, et même de tous les Saints. Si l'homme ne fait pas tout le mal dont il est capable, c'est que Dieu ne le permet pas ; c'est que, dans ceux qui ont été baptisés, Jésus-Christ, qui est en eux par la foi, a purifié, a sanctifié l'âme, et l'a retirée du péché qui reste vivant dans la nature. Jésus-Christ lui communique ses grands, ses nobles sentiments, et l'âme ainsi unie à Jésus-Christ, se trouve toujours en opposition avec la nature qui n'a pas été régénérée comme elle : de là ce combat continuel entre la chair et l'esprit dont parle saint Paul...

598. - Agen, 7 août 1831. A M. Etignard, Saint-Remy.

37. Faites beaucoup d'actes de foi sur Notre Seigneur Jésus-Christ : 1°) qu'il est vraiment Fils du Dieu vivant ; 2°) qu'il est notre Seigneur et Maître ; 3°) qu'il habite en nous par la foi ; 4°) que son règne est au dedans de nous-mêmes ; 5°) qu'il est non seulement notre Médiateur de rédemption, mais encore de religion...

598. - Agen, 7 août 1831. A M. Etignard, Saint-Remy.

38. La figure de ce monde passe : nous ne serons bien venus, dans l'éternelle félicité, qu'autant que nous serons conformes à Notre Seigneur Jésus-Christ. Ce sont des vérités de foi, qui auront infailliblement leur entière exécution, quelque interprétation que nous leur donnions. Si vous ne sentez pas le besoin de faire cette retraite, pour vivre et mourir en conformité de la vie et de la mort de Notre Seigneur Jésus-Christ, il vaut mieux suspendre, et en attendant prier, vous humilier, et méditer les grandes vérités de notre foi.

606. - Agen, 26 octobre 1831. A M. Lalanne, Saint-Remy.

39. Pourquoi ne vous entendriez-vous pas avec M. Chevaux pour entrer dans les voies de la foi ? Ces voies de la foi nous conduisent rapidement à la conformité à Notre Seigneur Jésus-Christ, où nous trouvons la source de toutes les vertus, et où nous pouvons puiser si aisément.

607. - Agen, 5 novembre 1831. A M. Clouzet, Saint-Remy.

40. Vous avez pris un excellent moyen, mon cher Fils, pour avancer dans la vertu et l'esprit de votre état, celui d'avoir de fréquents entretiens avec M. Chevaux : vous en viendrez comme infailliblement à bien connaître et à bien



goûter les vertus de Notre Seigneur Jésus-Christ, le vrai modèle des chrétiens et des religieux. La Très Sainte Vierge est bien notre modèle sans doute, mais parce qu'elle est une copie très exacte et très parfaite de Jésus-Christ son adorable Fils. C'est la connaissance de Notre Seigneur Jésus-Christ qui nous amène à la connaissance de la Très sainte Vierge comme on peut dire aussi, que la connaissance de la Très Sainte Vierge nous amène à une plus haute connaissance de Notre Seigneur Jésus-Christ.

611. - Agen, 3-5 décembre 1831. A M. Clouzet, Saint-Remy.

41. Un exercice général pour croître dans toutes les vertus de pénitence, de mortification, d'humilité, est de s'unir au Sacré-Cœur de Jésus-Christ pénitent, mortifié, humble, etc. dans un esprit de foi et d'amour. J'aimerais bien que vous vous exerçassiez à l'union à Jésus-Christ ou au saint Esprit de Jésus-Christ pour prier, et même faire toutes vos actions avec lui, par lui et en lui...

633. - Agen, 26 juin 1832. A M. Léon Meyer, Saint-Remy.

42. Je crois que tout se remettra peu à peu, si votre conduite est vraiment religieuse, si, en deux mots, vous bâtissez sur Jésus-Christ.

650. - Agen, 29 novembre 1832. A M. Lalanne, Saint-Remy.

43. Mon cher Fils, si nous demeurons bien unis par la direction de l'Esprit de Jésus-Christ, sous les auspices de Marie, nous serons bien forts : l'enfer réuni ne pourra rien contre nous.

655. - Agen, 14 décembre 1832. A M. Chevaux, Saint-Remy.

44. Quand nous aurions gagné tout l'univers, de quoi cela nous servirait-il, si nous venions à perdre notre âme ? Et nous la perdriions infailliblement, si nous ne sommes de véritables pauvres de Jésus-Christ, si nous ne sommes pas réellement humbles de cœur, obéissants, etc.

656. - Agen, 30 décembre 1832. A M. Chevaux, Saint-Remy.

45. Faites-vous tout à tous, pour les gagner tous à Jésus et à Marie ; ne vous préoccupez jamais ; priez souvent pour tous. L'auguste Marie est un excellent conseil et vous pouvez partout prendre ses avis.

697. - Agen, 8 août 1833. A M. Chevaux, Saint-Remy.

46. Tous doivent savoir combien j'aime les sacrifices qui sont faits pour maintenir l'union et la concorde. *Hoc est preceptum meum ut diligatis*

*invicem. -Voici mon commandement : aimez-vous les uns les autres ! » -*  
Faites, mon cher Fils, que ce précepte de Jésus-Christ soit bien observé à Saint-Remy.

699. - Agen, 18 août 1833. A M. Chevaux, Saint-Remy.

47. Je ne veux vivre mes chers Enfants, que pour vous tous. Je veux vous amener à Jésus-Christ et à son auguste Mère. Je vous ai consacré et je vous consacre de nouveau à ce renouvellement d'année, tous mes travaux et tous les moments de ma vie, Je désire qu'il y ait entre nos cœurs une entière correspondance ; que nous ne fassions tous qu'une même famille, intimement unie par les sentiments réciproques d'amitié et de religion. En vous consacrant toute ma vie et mon existence, je le sais, je ne vous consacre pas beaucoup de temps : je suis déjà bien vieux, et plus que plusieurs de vous ne pensent. Mais n'est-ce pas une raison, mes chers Enfants, pour me hâter de perfectionner et même d'étendre l'œuvre de Dieu, la Société de Marie ? Que ne pourrions-nous pas faire sous les auspices de notre auguste Mère et Patronne ! A quel degré de vertu ne pourrions-nous pas parvenir !

720. - Agen, 4 janvier 1834. Circulaire à toute la Société.

48. Arrivé à mon âge, si toutefois vous y arrivez, que vous n'ayez pas les regrets que j'éprouve de n'avoir pas mieux servi Dieu. Entrez dans les belles voies de l'oraison : que votre union à Jésus-Christ soit toujours plus intime ; vivez à Dieu en Jésus-Christ.

724. - Agen, 20 janvier 1834. A M. Léon Meyer, Courtefontaine.

49. Etes-vous donc intrus dans la place que vous occupez ? - Non, vous ne l'êtes pas, mais vous êtes envoyé légitimement et régulièrement. Notre Seigneur Jésus-Christ veut avoir toute la gloire du bien que vous ferez et des victoires que vous remporterez. Notre Seigneur veut faire participer à cette gloire, non pas vous et les vôtres, mais son auguste Mère, la très sainte Vierge, par la protection de laquelle vous aurez surmonté tous les obstacles : *Infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia*. Pourquoi, mon cher Fils, ne mettez-vous pas toute votre confiance en Jésus et Marie ?

725. - Agen, 7 février 1834. A M. Chevaux, Saint-Remy.

50. Si vous êtes entré quelquefois dans le Cœur de notre tendre Mère, vous n'y avez trouvé d'autres intérêts que ceux mêmes du Cœur sacré de Jésus-Christ, son adorable Fils, son Premier-né, notre Frère aîné. C'est que l'amour si ardent que Marie nous porte est tout relatifs à notre conformité à ce

Premier-né ; que son ambition, - s'il est permis de se servir de ce terme à l'égard de la plus sainte des créatures, - que toute son ambition, est que tous les enfants que sa charité a engendrés après lui, lui soient tellement unis, qu'avec lui ils ne fassent tous qu'un même Fils, un même Jésus-Christ.

728. - Agen, 11 mars 1834. A M. Chevaux, Saint-Remy.



## JOSEPH

1. Je viens, ma chère Enfant, de chanter la grand'messe et de vous offrir vous et toutes nos chères Filles au Seigneur, par la médiation de saint Joseph notre Père commun.

89. - Bordeaux, 19 mars 1817. A Mère de Trenquelléon, Agen.

2. Il ne faut pas vouloir faire plus de bien que Dieu ne veut et ne permet. Mettons notre confiance en la protection de notre divine Mère et de son glorieux Epoux, que nous appelons avec raison notre Père\*. La neuvaine à saint Joseph commence aujourd'hui.\*

\*Allusion à l'invocation : "Saint Joseph, notre Père, priez pour nous ..." de la conclusion des prières de Règle à cette époque.

97. - Bordeaux, 11 mars 1818. A Mère de Trenquelléon, Agen.

3. Tous les jours j'étais à la veille de vous inviter à rendre et à faire rendre grâce au Seigneur et à saint Joseph des faveurs accordées à vos Frères. Tout est comme fini, et rien n'est fait. Il est question d'une vaste maison et de divers emplacements qui doivent en dépendre. Les conventions sont faites avec les propriétaires, les actes sont dressés, les fonds pour les acquisitions sont trouvés presque en totalité. Et cependant, toujours des incidents inattendus retardent et exposent. Je dois avouer néanmoins, à la gloire de saint Joseph, qu'il n'y a aucun contretemps dont il ne résulte quelque bien. Les prières se continuent tous les jours, et, depuis quelque temps, un jeûne extraordinaire tous les mercredis...

108. - Bordeaux, 4 novembre 1818. A Mère de Trenquelléon, Agen.

4. Que vous puissiez avoir toutes une part bien abondante aux innombrables grâces de la Nativité de Notre Seigneur Jésus-Christ. Pour vous préparer à cette solennité, tâchez toutes d'entrer dans les dispositions de la sainte Vierge et de Saint Joseph qui, pendant ces cinq jours, étaient en route pour se rendre à Bethléem.

186.- Bordeaux, 20 décembre 1821. A Mère de Trenquelléon, Agen.

5. J'ai été bien sensible aux vœux que vous avez faits pour moi à la fête de saint Joseph : votre lettre, contenant toutes vos demandes, fut mise sur l'autel pendant la célébration des saints mystères. Je vous embrasse bien tendrement et vous souhaite la constance et la paix du Seigneur !

276. - Bordeaux, 28 mars 1824. A M. Clouzet, Saint-Remy.

6. Votre lettre du 10 mars, M. le Préfet, est arrivée exactement pour accroître la joie qui règne ici à la fête de Saint-Joseph. Je suis plus touché encore de la piété et des sentiments de religion que respire votre lettre que des vœux que vous faites pour moi à la fête de mon Patron. Continuez à marcher dans les belles voies de la vertu et de la religion : ce n'est que là que vous trouverez la sagesse, dont vous ferez votre compagne inséparable.

513. 26 mars 1830. Au Préfet de la Congrégation de Saint-Hippolyte.

7. Les vertus que vous demandez au Seigneur, par l'intercession de saint Joseph, m'annoncent que vous êtes tous dans de bonnes dispositions, et que, vous voulez tous devenir de véritables Enfants de Marie, Prenez donc courage, mes Chers Enfants ; marchons avec fermeté vers la couronne d'immortalité, que nous trouverons en haut du chemin que nous trace la Société de l'auguste Epouse de saint Joseph !

620. - Agen, 28 mars 1832. Au Noviciat de Saint-Remy.

8. Je viens de dire la messe ; j'ai tout remis entre les mains de Saint Joseph, doué d'une si haute prudence surnaturelle. J'ai remis entre ses mains les personnes comme les choses, vous par conséquent, pour que, par sa médiation, vous n'agissiez plus de vous-même et pour vous-même, et que vous ne cherchiez plus les œuvres mêmes de Dieu que pour Dieu et de la manière que Dieu les demande. Nous sommes les Enfants de Marie sans doute, et c'est notre gloire et notre consolation ; mais nous sommes aussi les Enfants adoptifs de saint Joseph, et ce n'est pas un petit motif de la confiance que nous avons en lui.

674. Agen, 19 mars 1833. A M. Lalanne, Saint-Remy.

9. "Quelque éclairé et quelque élevé que l'on soit, disait M. Olier, toujours faut-il exposer ses sentiments et les soumettre à celui qui tient la place de Dieu en terre. Telle était la fidélité de Jésus-Christ même, qui soumettait les lumières et les mouvements du Saint-Esprit en lui à la direction de la très sainte Vierge et de saint Joseph, en qui Dieu son Père résidait, pour leur faire approuver les sentiments intérieurs qu'il leur communiquait. Après que Jésus-Christ a donné à toute son Eglise un tel exemple de soumission, quel sera l'homme assez présomptueux pour se promettre de la part de Dieu une conduite qui le dispense de soumettre son jugement et sa volonté à la sagesse et à l'autorité de ses Supérieurs !"\*

\*La pensée de M. Olier peut être ainsi précisée : bien que Jésus-Christ,

par la direction intérieure qu'il recevait sans cesse de son Père céleste, fût assuré de faire toujours ce qui était le plus conforme à sa divine volonté (Jn 8, 19), il soumettait néanmoins la direction de toute sa conduite à Marie et à Joseph (Lc 2, 51).

728. - Agen, 11 mars 1834. A M. Chevaux, Saint-Remy.

10. J'ai lu, mon cher Fils, avec grand intérêt, toutes les signatures de la Communauté de Layrac, à la suite de l'offre qu'elle me fait de ses hommages et de ses vœux. L'occasion était précieuse et délicate, nous étions d'accord et ma fête approchait : c'est une attention de votre amitié filiale, je n'en doute pas. J'attends, de la bonté de Dieu et de la protection de saint Joseph, que les jours qui vont succéder à l'orage qui nous a inquiétés seront les plus beaux de notre vie.

830. - Saint-Remy, 25 mars 1836. A M. Lalanne, Layrac.

11. Je venais de vous écrire, mon cher Fils, lorsque j'ai reçu votre lettre du 9 courant, qui me porte vos vœux de bonne fête et ceux de votre Communauté, avec la désignation des vertus que chacun de vous désirerait obtenir par l'intercession de saint Joseph. Je mettrai auprès de ce grand Saint, mon patron, tout l'intérêt qu'un père peut mettre pour obtenir à ses enfants tout ce dont ils ont un vrai besoin.

Comme mes Enfants de votre Communauté sont généralement plus instruits, je ne leur observerai pas que, non seulement ils ont besoin de joindre leurs prières aux miennes mais qu'encore ils doivent correspondre avec grande fidélité aux grâces qu'ils recevront successivement : ainsi se formeront [en eux] les habitudes de vertus et ils reconnaîtront la puissance de la protection de saint Joseph.

946. - Bordeaux, 17 mars 1837. A M. Chevaux, Saint-Remy.

12. Vous m'avez fait demander aujourd'hui par l'intermédiaire de saint Joseph la grâce d'une vie intérieure : dans le vrai, la vie intérieure n'est qu'une oraison continuelle, et je ne comprends pas comment on y arrivera sans de bonnes oraisons spéciales.

1127. - Bordeaux, 19 mars 1839. A M. Léon Meyer, Courtefontaine.

13. A vous de dire à ceux qui sont employés dans le service intérieur des maisons ou aux arts et métiers, l'esprit et le secret de leur divine mission : nous l'avons consigné dans nos saintes Règles, quand nous avons établi la manière dont ils concourent à l'œuvre générale de l'enseignement ; nous leur

avons montré comment ils contribuent puissamment par leurs travaux, leur zèle et leurs prières à étendre le règne de Jésus et de Marie dans les âmes. Leur part est en effet si belle : Nouveaux Joseph, ils sont chargés d'assister et de soutenir les enfants de la sainte famille dans leur pénible ministère.

1163. - Bordeaux, 24 août 1839. Aux prédicateurs de retraites.

14. Je priais aussi, mes chers Enfants, d'une manière plus particulière pour notre belle Société. Je ne sais quel sentiment de bonheur et de confiance j'éprouvais à la recommander instamment à saint Joseph. C'est votre famille, lui disais-je avec effusion de cœur. Marie en est la Mère ; vous nous avez adoptés en elle et par elle pour vos Enfants. Ah que, par vos soins, Marie se montre toujours de plus en plus notre Mère ! Et vous, grand Saint, pourvoyez à tous nos besoins avec une sollicitude toute paternelle ! Nos besoins sont grands ; il en est du moment, il en est de l'avenir : mais tout vous est confié. Quelle douce pensée pour nous que celle qui nous permet de vous dire : "Notre sort est entre vos mains : *In manibus tuis sortes meae !*" (Ps 30, 16). Oui, mes chers Enfants, notre sort est dans les mains de Joseph. Quel motif d'espérance et quel heureux présage ! Joseph, le Gardien de son Seigneur et l'Epoux de sa Reine, Joseph, le Père nourricier de Jésus et le Chef de la sainte famille, Joseph a bien voulu nous agréer pour ses Enfants et nous permettre de l'appeler notre Père !

Prions donc saint Joseph avec toute ferveur et toute confiance.

1253. - Bordeaux, 21 mars 1841. Circulaire à toute la Société.



## MARIE

1. Je vous fais passer du coton qui a touché à Notre-Dame du Pilier. Que la divine Marie daigne donner sa bénédiction à ce coton, si Dieu doit retirer sa gloire de la guérison de votre surdité...

Saragosse - à Melle de Lamourous - L. 12. - 28 décembre 1798.

2. Des prêtres et des laïques, d'un âge mûr et d'une piété solide, se sont particulièrement dévoués à l'encouragement et à la stabilité de cette œuvre salutaire, et tout donne lieu d'espérer que, moyennant la grâce de Dieu, cette intéressante pépinière de serviteurs de Marie est appelée à propager l'esprit de religion et de ferveur dans les divers états de la société qu'elle est destinée à occuper un jour.

26. - Bordeaux, 26 mai 1803. A N. S. P. le Pape Pie VII, Rome.

3. Oh ! si je pouvais vous bien faire sentir le bonheur qu'il y a d'appartenir d'une manière spéciale à la Mère de Dieu ! Nous nous glorifions ici du titre d'Enfants de Marie : nous croyons composer sa famille privilégiée...

31. - Bordeaux, automne 1808. A Mlle de Trenquelléon, au château.

4. J'ai un si grand désir de vous conférer les grâces et privilèges accordés aux Enfants de Marie, que je compte pour rien la peine de ce long voyage.

34. - Bordeaux, 28 mars 1809. A Mlle de Trenquelléon, au château.

5. Je vous invite, ma chère Enfant, à faire cet Acte de consécration de tout votre cœur à la fête de la Nativité de la Sainte Vierge, si vous avez reçu cette lettre : ce sera aussi un bon avis à donner à toutes vos amies. Je suis comme étonné des grâces et des bénédictions que reçoivent tous ceux et celles qui le font de bon cœur et qui persévèrent dans les sentiments qui le leur ont inspiré. Oh qu'heureux sont les vrais Enfants de Marie ! La Mère de Jésus devient réellement leur Mère.

40. - Bordeaux, 27 août 1810. A Mlle de Trenquelléon, au château.

6. Marie, d'après l'aveu même de Jésus-Christ, a été plus heureuse de l'avoir engendré spirituellement, que de l'avoir engendré selon l'ordre de la nature.

40. - Bordeaux, 27 août 1810. A Mlle de Trenquelléon, au château.

7. Répondez, ma chère Enfant, à votre vocation ; travaillez à l'accroissement de la famille de Marie : mais prenez garde qu'en augmentant le nombre, vous

ne négligiez pas de nourrir la piété des anciennes, de les faire croître dans la vertu et la ferveur.

51. - Bordeaux, 30 août 1814. A Mlle de Trenquelléon, au château.

8. Renouvelez toutes, tous les jours, l'acte de votre consécration à la Sainte Vierge. Vous allez donc être les Filles de Marie, et paraître telles publiquement. Il vous est permis de livrer votre cœur à la joie et de commencer à vous répandre en actions de grâces.

56. - Bordeaux, 11 septembre 1815. A Mlle de Trenquelléon, au château.

9. Marie, l'auguste Mère de Jésus, doit être votre modèle, comme elle est votre patronne.

57. - Bordeaux, 3 octobre 1815. A Mlle de Trenquelléon, au château

10. Je n'ai pas besoin de vous dire que le saint Nom de Marie doit se trouver comme naturellement partout : que vous priiez seule ou .en commun, que vous exhortiez, que vous instruisiez, que vous réunissiez les Congrégations, que, etc., que rien ne vous plaise, ni à vos chères Filles, si le saint nom de Marie n'y intervient.

70. - Bordeaux, 20 juillet 1816. A Mlle de Trenquelléon, Agen.

11. Je vois, en en rendant grâces à Dieu, que vous prenez toutes l'esprit de votre Institut, et que toutes, vous voulez être de vraies Filles de Marie. Vous désirez une consécration définitive, afin de pouvoir vous livrer aux œuvres que votre zèle vous inspire : je n'exagérerai pas en disant que c'est ce que je désire le plus en ce monde.

73. - Bordeaux, 6 septembre 1816. A Mlle de Trenquelléon, Agen

12. Que Notre Seigneur Jésus-Christ, par la médiation de Marie, notre Patronne, daigne répandre en cette nouvelle année ses plus abondantes bénédictions sur vous et sur toutes nos chères Filles.

81. - Bordeaux, 30 décembre 1816. A Mère de Trenquelléon, Agen.

13. L'Institut est à même de se développer dans toutes ses parties. Le démon, l'ennemi de Marie, doit enrager : il doit faire toutes sortes d'efforts pour troubler, inquiéter, désunir les Filles de Marie, qui sont comme le fondement sur lequel nous bâtissons.

Je leur souhaite à elles et à vous, ma chère Enfant, la paix du Seigneur.

99. - 19 juin 1818. A Mère de Trenquelléon, Agen.

14. Quelle pitié, si on voyait jamais les Filles de Marie s'occuper avec sollicitude de leur manger ou de leurs vêtements !...

108. - Bordeaux, 4 novembre 1818. A Mère de Trenquelléon, Agen.

15. Il doit présenter au moins à votre Bénédiction Apostolique deux réunions sorties du sein de ces Congrégations : l'une est dans la ville d'Agen, l'autre dans la ville de Bordeaux.

La première est une réunion de vierges, qui, sous l'autorité d'un Prélat qui ne laisse aucun bien à faire de tous ceux qu'il est à portée de voir, se sont consacrées à la propagation de la foi, en même temps qu'elles ont fait leurs vœux en religion : elles ont pris le titre de Filles de Marie.

La réunion de Bordeaux est composée d'hommes qui, dans le même esprit des Filles de Marie, ont entrepris sous les mêmes vœux, la même carrière, à quelque différence près que la diversité des sexes a dû exiger.

110. - Bordeaux, 18 janvier 1819. A N. S. P. le Pape Pie VII, Rome.

16. Je me livre à vos prières et j'invoque par la divine Marie son divin Fils afin qu'il daigne vous bénir ainsi que vos pieuses compagnes.

S.122a. - Bordeaux, 25 juin 1819. A Mme de Vauguyon, Le Mans.

17. L'Institut de Marie et la réforme de Sainte Thérèse ont l'un et l'autre pour objet de conduire leurs sujets à la plus haute perfection, mais par des voies différentes. L'Institut de Marie nous montre ou plutôt nous trace la route que nous devons suivre pour aller à Dieu et nous unir à lui. La Réforme de Sainte Thérèse fait connaître plus particulièrement la voie par laquelle Dieu vient à sa créature et se communique à elle.

142. - Bordeaux, 11 juillet 1820. A Sœur Célestine, Agen.

18. Prudence et courage, ma chère Fille ; prudence, courage ou courage prudent ! Entrez de plus en plus dans l'esprit de L'Institut de Marie ; suivez-en les pratiques au tant que vous pourrez : que, quand vous entrerez dans l'arche de votre alliance avec le Seigneur, vous vous soyez comportée comme la colombe que le vieux Noé reçut le soir, glorieuse de la branche d'olivier, signe de paix et de victoire ou de fidélité.

154. - Bordeaux, 23 mars 1821. A Mlle de Lachapelle, Condom.

19. La Providence nous ouvre une belle carrière : combattons pour la gloire de Jésus et de Marie ! Puisse l'esprit de la religion se propager et se soutenir

au moins dans notre malheureuse patrie ! Mais prenons garde aux ruses de l'enfer, si jaloux de la gloire de notre auguste Patronne.

171. - Bordeaux, 27 août 1821. A M. David Monier, Agen.

20. Mon affection paternelle se porte également sur toutes et sur chacune de vous : si Dieu daigne m'exaucer, il n'y aura pas une d'entre vous qui ne soit comprise un jour dans le ciel, parmi les vierges qui accompagneront la divine Marie, ou qui jetteront leurs couronnes devant l'Agneau.

Votre Institut est la voie qui doit vous y conduire. Les vertus de préparation sont, dans l'Institut, ce qui ailleurs a formé de grands saints ; les vertus d'épuration sont proposées aux prédestinés ; et e troisième ordre de vertus, les vertus de consommation, sont les vertus de Jésus-Christ et de Marie.

186A. - Bordeaux, 10.01 1822. Aux novices des Filles de Marie, Agen.

21. Je vous ai toutes offertes à Jésus-Christ et à la divine Marie, au premier jour de l'an ; je leur ai demandé, pour vous toutes et pour chacune en particulier, toutes les grâces dont vous avez besoin ; j'ai demandé, pour vos besoins connus et pour vos besoins inconnus, tout ce que la miséricorde de Dieu pourrait vous accorder. Si mes prières sont admises vous avancerez bien plus que vous n'avez jamais fait dans la voie du salut : vos Mères et vos Supérieures n'auront qu'à vous approuver et à se taire.

186 B. - Bordeaux, 10.01 1822. Aux Sœurs Compagnes, Filles de Marie.

22. Comme je désire que vous soyez un saint ! Rendons synonymes les expressions de saint et d'Enfant de Marie ! Que la bénédiction paternelle que je vous donn.e ici, de toute l'effusion de mon cœur, puisse produire cet heureux effet.

188. - Bordeaux, 25 janvier 1822. à L. Rothéa, Ribeaupillé.

23. Jamais avec des institutions imparfaites, on ne réussira à attirer tous les enfants du pays où elles seront formées : de là, la médiocrité de leur influence pour corriger les mœurs du peuple : l'Institut de Marie n'atteint plus son objet dans une de ses principales œuvres... O que de fâcheuses conséquences ! Je serais d'avis de ne pas *d'abord* porter ses soins à multiplier les Etablissements, mais à en former réellement de bons.

202. - Bordeaux, 18 juin 1822. A M. Mertian, Ribeaupillé.

24. Une fille de Marie étend ses vues sur celles de Dieu ; son cœur embrasse pour ainsi dire l'univers : et le caprice, oh ! Comme il concentre les vues de

l'esprit et resserre les sentiments du cœur ! Une capricieuse, pleine d'amour-propre, semble ne vivre que pour elle-même.

209. - Bordeaux, 16 août 1822. A Mère Saint-Vincent, Agen.

25. La fête du Saint Nom de Marie, ma chère Enfant, sera désormais la fête patronale de l'Institut de Marie, tant pour les hommes que pour les femmes, sans préjudice de l'Immaculée Conception de Marie, qui demeure toujours fête patronale des Congrégations.

246. - Bordeaux, 22 août 1823. A Mère de Trenquelléon, Agen.

26. Vous savez que la première fin de l'Institut de Marie est la sanctification de ceux qui le composent.

27. Si vous rencontriez quelques abus, vous pouvez, vous devez y remédier ; si vous découvriez, dans ce nouvel Etablissement, quelque obstacle aux progrès dans la vertu et dans la perfection à laquelle sont appelés tous les enfants de Marie, vous avez le devoir de le lever.

271. - Bordeaux, 26 février 1824. A M. Caillet, Bordeaux.

28. Ma sollicitude pour eux ne vous étonnera pas, dès lors que vous saurez que l'Institut de Marie n'est qu'une grande famille, dont je suis le Père, bien plus que le Supérieur.

314. - Bordeaux, 15 septembre 1824. A M. le Baron de Muller, Maire de Colmar.

29. Le Ciel continue à répandre ses bénédictions sur l'Institut de Marie, qu'il a daigné m'inspirer, pour coopérer à la régénération de notre belle patrie qui semblait perdue par les triomphes de la philosophie moderne.

329. - Bordeaux, 7 avril 1825. A Mgr Frayssinous, Evêque d'Hermopolis, Ministre des affaires ecclésiastiques.

30. La moisson que les miséricordes du Seigneur ont fait croître, est si abondante et prête à être recueillie, que le Seigneur y envoie plusieurs Ordres de vierges. Les Filles de Marie y sont-elles envoyées aussi, ont-elles des faucilles distinctes ? Nous l'avons cru et le croyons encore.

343. - Bordeaux, 19 mai 1825. A M. Caillet, Paris.

31. Lorsque je me serai expliqué avec M. d'Amécourt, il verra que nous avons une faucille différente de celles des Jésuites et des Missionnaires

(Missionnaires de France de M. Rauzan, puis de Mgr de Forbin-Janson), que nous pouvons aussi entrer dans la moisson du Seigneur, sans nuire aux ouvriers qui y sont déjà ; L'Institut de Marie ne serait pas d'inspiration divine, s'il pouvait produire de si misérables effets, et il faudrait l'étouffer dans son berceau !

La moisson du Seigneur est composée d'hommes et de femmes, et vous voyez d'un coup d'œil, mon cher Fils, la vraie raison de l'Institut des Filles de Marie. La moisson que les miséricordes du Seigneur ont fait croître, est si abondante et prête à être recueillie, que le Seigneur y envoie plusieurs Ordres de vierges. Les Filles de Marie y sont-elles envoyées aussi, ont-elles des faucilles distinctes ? Nous l'avons cru et le croyons encore. J'ai vu avec peine que deux Couvents de deux différents Ordres ont cherché à nuire à deux Etablissements de Filles de Marie, l'un à Bordeaux, l'autre à Agen. Nous n'avons absolument rien dit ; nous n'avons fait aucune plainte ; le Seigneur, par sa sainte Mère, a fait tourner à l'avantage des Filles de Marie la persécution sourde qui leur était intentée...

343. - Bordeaux, 19 mai 1825. A M. Caillet, Paris.

32. Savez-vous, comprenez-vous combien il est glorieux pour vous d'être congréganistes de l'Immaculée Conception et combien sont grandes les obligations que vous impose ce titre ? - On peut être dévoué à Marie de bien des manières : elles sont toutes très bonnes, parce que tout ce que l'on fait pour l'honneur de Marie est doublement agréable au Seigneur. Mais lui être dévoué au titre de son Immaculée Conception, c'est un acte d'une excellence particulière, entre tous ceux qui peuvent avoir pour objet le culte de la Reine des vierges. - Quoi donc, me direz-vous, n'est-il pas plus glorieux à l'auguste Marie d'être Mère de Dieu que Vierge Immaculée ? - Sans doute : mais honorer dans Marie la Maternité divine, c'est s'acquitter d'un devoir d'étroite obligation, d'un devoir qu'exige de tout catholique la pratique de la foi ; tandis que, honorer Marie sous le titre de son Immaculée Conception, c'est lui témoigner une dévotion plus qu'ordinaire ; c'est lui prouver un amour qui ne saurait s'en tenir aux bornes du précepte ; c'est lui exprimer une admiration qui croit tout ce que qu'il est permis de croire ; c'est, en un mot, une profession du plus haut dévouement. ...

Vive Marie ! L'enfer tiendra-t-il contre nos efforts, Rangés sous les drapeaux sans tache de l'Immaculée Vierge, nous sommes invincibles. Oui, vive Marie ! La victoire est à nous !

381. - Bordeaux, 5.12.1825. Aux Congréganistes du Séminaire d'Auch.

33. Pour ces efforts et ces peines, Jésus [et] votre bonne Mère vous appelleront un jour au repos éternel, dans le demeure du bonheur éternel. Oh ! Avec quelle joie vous les entendrez l'un et l'autre vous adresser ces paroles consolantes : *Euge, serve bone et fidelis ; intra in gaudium Domini tui !* En attendant cette aimable invitation, travaillez avec constance, avec courage à former à Jésus, à Marie, des serviteurs dignes d'eux.

382. - Bordeaux, 5 décembre 1825. A M. l'abbé Larrieu, Directeur au séminaire d'Auch.

34. Ce petit mal-vu ne change pas mon affection pour vous mon cher Fils ... C'est un fils qui est dans les bras de son père : le père l'avertit, et d'autre part il le recommande de toute son âme à la volonté de Dieu, dans ces sentiments, mon cher Fils, je vous aime en Jésus et Marie.

391. Bordeaux, 11 avril 1826. A M. O'Lombel, Paris.

35. A vous, par votre douceur, par votre humilité, par votre exactitude à fréquenter les Sacrements et à remplir vos devoirs d'état, surtout par une union bien chrétienne, de faire comprendre, à tous ceux avec qui vous vivrez, combien il est doux d'appartenir à Marie.

36. La Congrégation des Jeunes gens de Bordeaux vous adresse une bannière du Sacré-Cœur de Jésus : Marie vous introduira dans ce Cœur adorable. Et en étudiant le Cœur de Jésus, vous apprendrez comment nous devons aimer et honorer Marie. J'ai béni votre bannière.

445. - Bordeaux, fin 1827 ( ? ). Aux Congréganistes du Séminaire d'Auch.

37. *Cor Mariae immaculatum, Cordi Jesu simillimum, fac cor nostrum secundum Cor Jesu ;* Cœur Immaculé de Marie, parfaitement conforme au Cœur de Jésus, obtenez que notre cœur devienne semblable à celui de votre divin Fils !

449. - Bordeaux, 20 février 1828. Circulaire à l'Institut.

38. Je ne veux point troubler la joie que vous donne l'approche des vacances ; au contraire, je vous encouragerai à ne négliger aucune des jouissances que l'on peut se procurer dans ce temps, non pas [toutefois] en fréquentant le monde, et en vous laissant dissiper par des jeux bruyants, ou du moins refroidir dans la pratique de la vertu. Non, ces plaisirs ne conviennent pas à des chrétiens, aux Enfants bien-aimés de la tendre Marie : une joie plus pure leur est réservée ; ils la trouveront dans le Seigneur : *Gaudete in Domino.*

Oh ! Mes Enfants, que d'occasions l'on a dans la campagne au milieu de son silence et de ses beautés, pour s'élever à Dieu ! Qu'il est doux d'aller visiter Notre Seigneur dans le Saint Sacrement de l'autel et de se trouver seul avec lui ! Il est présent, jour et nuit, dans nos tabernacles, et cependant, il se croit dédommagé de sa longue attente, s'il voit ses Enfants venir l'adorer une ou deux fois le jour.

465. - Bordeaux, 12 août 1828. Aux Congréganistes du Séminaire d'Auch.

39. Jamais je ne perdrai de vue vos besoins spirituels : je sens que je suis votre père et que vous êtes mon fils, pour vous remettre à Jésus et Marie digne d'eux.

647. - Agen, 29 octobre 1832. A M. Léon Meyer, Saint-Remy.

40. Oh, mon cher Fils, si nous demeurons bien unis par la direction de l'Esprit de Jésus-Christ, sous les auspices de Marie, nous serons bien forts : l'enfer réuni ne pourra rien contre nous

655. - Agen, 14 décembre 1832. A M. Chevaux, Saint-Remy.

41. A proportion que votre dévotion à Marie croîtra, vous deviendrez plus adroit à l'inspirer aux autres. Je prendrai occasion de ce que vous m'en dites pour vous donner le titre d'un petit ouvrage assez nouveau : *Amour de Marie : Motifs pour exciter dans tous les cœurs l'amour de Marie, Mère de Dieu, à Lyon, chez Périsse frères, libraires, rue Mercière n° 33... 1831*. Vous pourriez faire la petite dépense d'en faire venir huit à dix exemplaires, desquels vous feriez présent de trois ou quatre à M. Chevaux.

661. - Agen, 23 janvier 1833. A M. Lalanne, Saint-Remy.

42. Je crois que je n'ai jamais autant prié la sainte Vierge pour vous, que depuis que je vous vois en proie à l'amour-propre, et à l'ennemi de Marie qui ne cherche qu'à le fomenter et à le justifier par toutes sortes d'illusions. Mon cher Fils, veillons et prions !

663. - Agen, 9 février 1833. A M. Clouzet, Saint-Remy.

43. Nous sommes les Enfants de Marie sans doute, et c'est notre gloire et notre consolation ; mais nous sommes aussi les Enfants adoptifs de saint Joseph, et ce n'est pas un petit motif de la confiance que nous avons en lui.

674. Agen, 19 mars 1833. A M. Lalanne, Saint-Remy.

44. Faites-vous tout à tous, pour les gagner tous à Jésus et à Marie ; ne vous



préoccupez jamais ; priez souvent pour tous. L'auguste Marie est un excellent conseil et vous pouvez partout prendre ses avis.

697. - Agen, 8 août 1833. A M. Chevaux, Saint-Remy.

45. Vous pourrez joindre à la pratique des trois *Ave Maria* celle de prononcer neuf fois le saint Nom de Marie, *Maria*, à l'honneur des neuf mois que la Très Sainte Vierge a eu le bonheur de porter dans ses chastes entrailles son divin Enfant.

712. - Agen, 13 novembre 1833. A M. Perriguy, Saint-Remy.

46. Vous êtes de vrais missionnaires. L'enseignement de la jeunesse, quel qu'il soit, n'est pas certainement la fin que vous avez dû vous proposer en vous consacrant entièrement à Dieu, sous la protection spéciale de l'auguste Marie. L'enseignement n'est qu'un moyen dont nous usons pour remplir notre mission, pour introduire, c'est-à-dire, partout l'esprit de foi et de religion et multiplier les chrétiens.

725. - Agen, 7 février 1834. A M. Chevaux, Saint-Remy.

47. Nous marcherons désormais ensemble dans la voie étroite qui conduit à la vie. Jésus-Christ est cette voie, comme il en est la porte : nous nous efforcerons de suivre Jésus-Christ, accompagnés toujours de notre auguste Mère, la divine Marie.

787. - Ebersmunster, 21 juillet 1835. A M. Perrodin, Acey.

48. L'ennemi de Jésus et de Marie cherche à ébranler la Société, et l'ébranle en effet, et c'est cet ébranlement même qui la purifiera et la consolidera.

794. - Ebersmunster, 20 août 1835. A M. Léon Meyer, Courtefontaine.

49. Soyez partout de vrais religieux : honorez partout la parfaite sobriété de l'auguste Marie dont vous portez le grand nom.

834. - Saint-Remy, 15 avril 1836. Aux Directeurs d'Alsace.

50. L'uniformité du costume, quoiqu'encore peu éloigné [de celui] des séculiers, ne laisse pas que de vous distinguer comme Sociétaires de Marie ; Rougiriez-vous de votre dévouement à la Reine des cieux, et d'en porter comme les livrées dans l'état que vous avez embrassé ? Savez-vous bien que ces défauts d'uniformité, de quelque partie du costume qu'ils viennent, semblent tenir à un genre d'apostasie ?

834. - Saint-Remy, 15 avril 1836. Aux Directeurs d'Alsace.

51. Je bénis le Seigneur d'avoir calmé toutes vos inquiétudes. Qu'il est bon, le Maître auquel nous avons voué tous nos services ! Que Marie aussi est bonne pour tous ses Enfants ! Elle semble être toujours en sollicitude pour eux, quoiqu'elle habite le lieu d'une paix inaltérable.

885. - Bordeaux, 26 octobre 1836. A Mère Léocadie, Auch

52. Vous comprenez, mon cher Fils, que vous devez vous mettre au-dessus de tout respect humain. Un vrai Enfant de Marie craindrait-il encore ce que pourraient penser les hommes de son entier dévouement à Jésus-Christ ?

925. - Bordeaux, 14 janvier 1837. A M. Dürr, Layrac.

53. Ces deux Ordres ont pris pour nom distinctif celui de l'auguste Marie : puissent-ils la faire connaître, louer et chérir par toute la terre ! Car je suis intimement convaincu que Notre Seigneur a réservé à sa Sainte Mère la gloire d'être particulièrement le soutien de l'Eglise dans ces derniers temps.

1076. - Bordeaux, 16 septembre 1838. Au Pape Grégoire XVI, Rome.

54. Que l'auguste Marie, notre divine Patronne et Mère, daigne vous protéger dans le long voyage que vous allez faire pour vous rendre !

S. 1080a. - Bordeaux, 14 octobre 1838. à M. Prost, Bordeaux

55. Avancez dans l'amour de Dieu et dans la haine de vous-même, c'est-à-dire de l'enfant d'Adam : car l'amour de Dieu fera que vous vous aimerez comme son enfant, pour vous rendre digne de lui, en vous unissant de plus en plus à Jésus et à Marie et en travaillant à les imiter.

1084. - Bordeaux, 20 octobre 1838. A M. Mouchet, Saint-Remy.

56. Marie a commencé l'œuvre de votre conversion : elle voudra bien l'accomplir comme Mère de Miséricorde.

1121. - Bordeaux, 21 février 1839. A un postulant de Courtefontaine.

### 57. **Lettre aux prédicateurs de retraites - 1839 (extraits)**

Tous les âges de l'Eglise sont marqués par les combats et les glorieux triomphes de l'auguste Marie. Depuis que le Seigneur a soufflé l'inimitié entre elle et le serpent (Gn 3, 15), elle a constamment vaincu le monde et l'enfer. Toutes les hérésies, nous dit l'Eglise, ont incliné le front devant la très Sainte Vierge, et peu à peu elle les a réduites au silence du néant. Or, aujourd'hui, la grande hérésie régnante est l'indifférence religieuse, qui va engourdisant les âmes dans la torpeur de l'égoïsme et le marasme des

passions. Le puits de l'abîme vomit à grands flots une fumée noirâtre et pestilentielle (Ap 9, 2), qui menace d'envelopper toute la terre dans une nuit ténébreuse, vide de tout bien, grosse de tout mal, et impénétrable pour ainsi dire aux rayons vivifiants du Soleil de Justice. Aussi, le divin flambeau de la foi pâlit et se meurt dans le sein de la chrétienté ; la vertu fuit, devenant de plus en plus rare, et les vices se déchaînent avec une effroyable fureur. Il semble que nous touchons au moment prédit d'une défection générale et comme d'une apostasie de fait presque universelle.

Cette peinture si tristement fidèle de notre époque est loin toutefois de nous décourager. La puissance de Marie n'est pas diminuée. Nous croyons fermement qu'elle vaincra cette hérésie comme toutes les autres, parce qu'elle est, aujourd'hui comme autrefois, la Femme par excellence, cette Femme promise pour écraser la Tête du serpent ; et Jésus-Christ, en ne l'appelant jamais que de ce grand nom, nous apprend qu'elle est l'espérance, la joie, la vie de l'Eglise et la terreur de l'enfer. A elle donc est réservée de nos jours une grande victoire ; à elle appartient la gloire de sauver la foi du naufrage dont elle est menacée parmi nous.

Or, nous avons compris cette pensée du Ciel, mon respectable Fils, et nous nous sommes empressés d'offrir à Marie nos faibles services, pour travailler à ses ordres et combattre à ses côtés. Nous nous sommes enrôlés sous sa bannière, comme ses soldats et ses ministres, et nous nous sommes engagés par un vœu spécial, celui de *stabilité*, à la seconder de toutes nos forces, jusqu'à la fin de notre vie, dans sa noble lutte contre l'enfer. Et, comme un Ordre justement célèbre a pris le nom et l'étendard de Jésus-Christ, nous avons pris le Nom et l'étendard de Marie, prêts à voler partout où elle nous appellera, pour étendre son culte, et par lui, le royaume de Dieu dans les âmes.

Et voilà bien, mon respectable Fils, le caractère distinctif et l'air de famille de nos deux Ordres : nous sommes spécialement les auxiliaires et les instruments de la très Sainte Vierge dans la grande œuvre de la réformation des mœurs, du soutien et de l'accroissement de la foi, et, par le fait, de la sanctification du prochain. Dépositaires de l'industrie et des inventions de sa charité presque infinie, nous faisons profession de la servir fidèlement jusqu'à la fin de nos jours, d'exécuter ponctuellement tout ce qu'elle nous dira, heureux de pouvoir user à son service une vie et des forces qui lui sont dues. Et nous croyons tellement que c'est là ce qu'il y a de plus parfait pour nous, que nous nous interdisons formellement par notre vœu, le droit de choisir, et d'embrasser jamais une autre Règle.

J'ajouterai, mon respectable Fils, que, par le vœu de *stabilité*, nous entendons nous obliger en justice à coopérer de notre mieux jusqu'à la fin de notre vie à l'œuvre entreprise.

Nos Constitutions, que le Saint Siège a si magnifiquement louées et approuvées, après un mûr examen, l'établissent d'une manière trop formelle pour qu'on puisse en douter. Je me contenterai donc de rappeler en passant, pour la Société, les articles 19, 20 et 21, et ceux de l'Institut, 69 et 175, et je demanderai si l'honneur, la délicatesse et l'équité n'ont pas à gémir, aussi bien que la religion et le Cœur de Marie, du scandale de l'apostasie religieuse.

Ici une difficulté se présente, et tout apparente qu'elle soit uniquement, vous me permettrez de la résoudre avec vous.

Tous les ordres religieux, me dira-t-on, ont honoré Marie d'une manière spéciale et se font gloire de lui appartenir.

Je répondrai que nous sommes loin de prétendre que le culte de la Sainte Vierge soit notre partage exclusif. Ce serait là, en vérité, une bien sottise prétention ; car, qui a pu aimer le Fils sans aimer la Mère, et qui a osé tendre à la perfection évangélique en excluant de sa consécration à Jésus le culte spécial de Marie ? Mais ce que je regarde comme le caractère propre de nos Ordres, et ce qui me paraît sans exemple dans les fondations connues, c'est que, pour le répéter, c'est en son Nom, et pour sa gloire que nous embrassons l'état religieux ; c'est pour nous dévouer à elle, corps et biens, pour la faire connaître, aimer et servir, bien convaincus que nous ne ramènerons les hommes à Jésus que par sa très sainte Mère, parce que nous croyons, avec les saints Docteurs, qu'elle est toute notre espérance, *tota ratio spei nostrae*, notre Mère, notre refuge, notre secours, notre force et notre vie ?

Et puis, je vous répondrai encore, mon respectable Fils, que si d'autres Ordres ont cela de commun avec nous, nous devons les féliciter, les bénir et les inviter à rivaliser avec nous de zèle et d'amour, afin de publier partout l'auguste Nom de Marie et ses ineffables bienfaits.

Voilà donc, mon respectable Fils, notre doctrine sur le vœu de *stabilité* ; voilà notre signe de ralliement et notre marque distinctive.

Or, qu'il est facile de voir que celui qui s'en tient à la *lettre*, se déplace monstrueusement dans la belle famille de Marie ! Sans cesse irrésolu, toujours inquiet, son cœur, bientôt rongé par l'ennui, va partout, sur les ailes du doute, cherchant sous le prétexte du plus parfait, la satisfaction d'un secret désir d'infidélité à la très Sainte Vierge. Son titre, sa qualité de serviteur et de ministre de Marie n'est rien à ses yeux ; sa profession n'est pas assez

parfaite ; il lui faut quelque chose de plus, comme s'il n'y avait rien de plus noble et de plus parfait que de se dévouer au service de la Mère de Dieu et de s'abandonner à sa conduite maternelle, comme fit Jésus-Christ lui-même ! Aussi ne veut-il plus lui appartenir d'une manière spéciale, parce que ses péchés, dit-il, exigent une satisfaction plus rigoureuse ; et en conséquence, il finit par briser de ses propres mains les douces chaînes qui l'attachaient à la Reine des anges et des hommes. Vous savez le reste ; il n'est plus enfant de Marie dans son cœur, et il périt tôt ou tard...

Malheur donc, mon respectable Fils, à l'enfant dénaturé qui abjure Marie et déserte sa famille ! Heureux, au contraire, et mille fois heureux celui qui est fidèle ! Vous ne manquerez pas de le faire sentir à vos Frères et Sœurs chéris. Le Saint Père lui-même unira sa voix à la vôtre, pour leur persuader "qu'ils n'ont qu'à avancer de jour en jour avec ardeur dans la carrière entreprise sous les auspices de la Sainte Vierge, sûrs qu'ils sont de rendre de la sorte d'utiles services à l'Eglise". Et pour les encourager puissamment à la persévérance, dites-leur jusqu'à quel point ils sont les enfants de Marie.

Si tous les hommes sont les enfants adoptifs de la Mère de Dieu, les membres fidèles de la Société et de l'Institut le sont encore d'une manière plus parfaite, par des titres spéciaux bien chers à son divin Cœur.

*Comme religieux* en général, par le fait de leurs vœux qui les attachent à la croix du Sauveur, ils ne font qu'un avec lui. Intimement unis à lui, par l'amour le plus fort, ils sont en lui comme il est en eux ; ils sont ses disciples, ses images, d'autres lui-même. Aussi, dès le jour fortuné de leur profession, du haut de la croix il les présente à Marie comme d'autres Jean, en lui disant : Femme, voilà votre fils ! C'est-à-dire, ils sont ma ressemblance, ils ne font qu'un avec moi ; adoptez-les donc en moi, et soyez Mère pour eux comme vous l'êtes pour moi !

Mais je soutiens que notre vœu de *stabilité* nous attache à Marie d'une manière plus spéciale que les autres religieux ; nous y avons un titre de plus et un titre singulièrement fort à sa préférence. Elle nous adopte donc avec plus de privilèges ; elle reçoit avec délices notre promesse spéciale de lui être à jamais fidèles et dévoués ; puis elle nous enrôle dans sa milice et nous consacre comme ses apôtres. Oh ! Mon respectable Fils, que ce contrat est sacré, qu'il est fécond en bienfaits pour nous ! Concevez-vous après cela les lâches désertions dont nous avons à gémir ? ... Concevez-vous cette indifférence apathique de plusieurs ? ... Concevez-vous enfin qu'on ne se

sacrifie point pour Marie, qui veut bien nous donner un tel rang dans sa grande famille humaine ?

3°) *Ce que les deux Ordres de Marie ont encore de spécial et d'exclusivement propre dans les œuvres communes à d'autres corps.*

Admirons, mon respectable Fils, la conduite de la divine Providence dans la fondation des Ordres religieux. Leur esprit toujours respectivement approprié aux divers besoins des époques, se résume en général dans l'oracle du Sauveur : "*Mandavit unicuique de proximo suo : Dieu a donné à chacun un mandat sur son prochain*" (Sir 17, 12). Les uns ont eu pour mission unique de donner au monde le spectacle ravissant du renoncement absolu et de la mortification chrétienne ; les premiers se formèrent dans les déserts de la Thébaïde, et de là, comme de leur berceau, se répandirent peu à peu dans le monde entier ; vous savez tous les héros de la pauvreté et de la pénitence qu'ils sont offerts à l'admiration des anges et des hommes. D'autres Ordres sont venus plus tard multipliant dans le champ du Père de famille des ouvriers de toute sorte, destinés à arracher l'ivraie semée par l'ennemi, et à continuer en même temps, chacun dans une certaine mesure, l'œuvre de l'abnégation et de la croix. Et parmi ces Congrégations nombreuses, formées dans tous les siècles et dans tous les climats, les unes sont appelées à telle fin particulière et les autres à telle autre.

Or, nous les derniers de tous, nous qui nous croyons appelés par Marie elle-même pour la seconder de tout notre pouvoir dans sa lutte contre la grande hérésie de cette époque, nous avons pris pour devise, comme nous le déclarons dans nos Constitutions (Art. 6), ces mots de la très Sainte Vierge aux serviteurs de Cana : "*Faites tout ce qu'Il vous dira*" (Jn 2, 5). Convaincus que notre mission à nous, malgré notre faiblesse, est d'exercer envers le prochain toutes les œuvres de zèle et de miséricorde, nous embrassons en conséquence tous moyens de le préserver et de le guérir de la contagion du mal, sous le titre général de l'enseignement des mœurs chrétiennes, et nous en faisons dans cet esprit l'objet d'un vœu particulier.

Ainsi le *vœu d'enseignement* que nous faisons, pour nous être commun avec d'autres Ordres, est autrement plus étendu dans la Société et dans l'Institut que partout ailleurs. Réalisant dans son objet la parole de Marie, "*Faites tout ce qu'il vous dira*", il atteint toutes les classes, tous les sexes et tous les âges, mais le jeune âge et les pauvres surtout, de sorte qu'il nous distingue réellement de toutes les Sociétés qui émettent le même vœu.

Voilà donc, mon respectable Fils, l'esprit et l'étendue de notre *vœu d'enseignement* ; voilà le caractère distinctif qui consacre, dans la grande

tribu religieuse, un air de famille exclusivement propre aux Enfants de la Société et de l'Institut.

Notre œuvre est grande, elle est magnifique. Si elle est universelle, c'est que nous sommes les *missionnaires de Marie* qui nous a dit : "Faites tout ce qu'il vous dira !" Oui, nous sommes tous missionnaires. A chacun de nous la Très Sainte Vierge a confié un mandat pour travailler au salut de nos frères dans le monde.

Aussi le Saint Père n'a-t-il pu s'empêcher "dans sa joie, de bénir le Seigneur qui nous a inspiré un tel dessein", comme nous le dit de sa part S. E. le Cardinal Giustiniani. "L'œuvre lui a hautement plu ; il l'a estimée digne de toute louange et de toute recommandation, et il a voulu qu'on en inculquât l'esprit à tous les membres", afin de les exciter à aller toujours en avant. Il va même jusqu'à les assurer que, loin d'être inutiles à l'Eglise, "ils lui rendront d'importants services" s'ils persévèrent. Je ne fais, comme vous le voyez, que vous citer les paroles pontificales elles-mêmes.

A vous donc, mon respectable Fils, de vous acquitter de votre mieux de la commission que je vous donne de la part du Souverain Pontife. A vous "d'inculquer dans le cœur de mes chers Enfants", pendant la retraite qui va s'ouvrir, "l'esprit de nos œuvres toutes de charité". A vous de faire sentir à ceux et à celles qui enseignent directement combien ils s'abuseraient, s'ils bornaient leurs efforts à instruire dans les lettres humaines ; s'ils mettaient tous leurs soins et toute leur gloire à faire des savants et non des chrétiens, ou à conquérir une réputation mondaine ; oubliant alors qu'ils sont missionnaires de Marie, pour se ravalier au rang avili des industriels de l'enseignement dans notre siècle, ils descendent de la hauteur de leur sublime apostolat. A vous, enfin, de dire, à ceux qui sont employés dans le service intérieur des maisons ou aux arts et métiers, l'esprit et le secret de leur divine mission : nous l'avons consigné dans nos saintes Règles, quand nous avons établi la manière dont ils concourent à l'œuvre générale de l'enseignement ; nous leur avons montré comment ils contribuent puissamment par leurs travaux, leur zèle et leurs prières à étendre le règne de Jésus et de Marie dans les âmes. Leur part est en effet si belle : Nouveaux Joseph, ils sont chargés d'assister et de soutenir les enfants de la sainte famille dans leur pénible ministère.

Je m'arrête, mon respectable Fils, j'ai voulu vous dire ma pensée tout entière sur nos œuvres, et je l'ai fait trop longuement sans doute ; mais vous n'en serez pas surpris, car vous savez bien qu'on ne saurait tarir sur un sujet aussi cher à nos cœurs. Je me repose avec confiance sur votre charité, de la grande

charge que je vous donne, ou plutôt que Marie vous impose elle-même. Pénétré comme vous l'êtes de l'esprit de votre état, il vous sera facile de l'inculquer à mes chers Enfants des deux Ordres.

Vous savez que le décret pontifical nous accorde le bienfait de l'indulgence plénière pour la rénovation des vœux perpétuels comme pour la première émission ; vous ne manquerez point de porter cette agréable nouvelle à leur connaissance.

Que l'auguste Marie, notre Mère et notre Souveraine, bénisse votre voyage, bénisse vos efforts, bénisse votre personne et tous nos chers Enfants !

1163. - Bordeaux, 24 août 1839. Aux prédicateurs de retraites.



## MAXIME

1. Sans songer à cette maxime du droit qu'un administrateur ne doit jamais perdre de vue : *Nisi tota lege inspecta, incivile est judicare.* - (*Lisez tout ou ne jugez de rien.* - *Il est injuste de juger ou de répondre sur une partie quelconque d'une loi sans avoir à examiner toute cette loi.*)

432. - Bordeaux, 9 avril 1827. A M. Clouzet, Saint-Remy.

2. Ayons toujours présente cette maxime de foi, que rien n'arrive sans l'ordre ou sans la permission de Dieu.

432. - Bordeaux, 9 avril 1827. A M. Clouzet, Saint-Remy.

3. Le premier, mon très cher Fils, qui a dit que le mieux est souvent opposé au bien, a émis une maxime de sagesse et d'une application assez étendue.

495. - Bordeaux, 30 décembre 1829. A M. Lalanne, Saint-Remy.

4. Je vois avec grand plaisir que vous goûtez la maxime évangélique : *Porro unum est necessarium.* (*Une seule chose est nécessaire.*)

581. - Bordeaux, 2 mars 1831. A M. Lalanne, Saint-Remy.

Je me résume à la maxime de prudence ordinaire, celle de ne pas rendre aléatoire une affaire grave.

601. - Agen, 23 et 25 septembre 1831. A M. Lalanne, Arbois.

5. Nous perdons Saint-Remy, si la lumière de la foi, si les maximes évangéliques ne sont pas la boussole de direction des Chefs qui conduisent l'Etablissement.

656. - Agen, 30 décembre 1832. A M. Chevaux, Saint-Remy.

6. Travaillons, mes chers Enfants, tous de concert, à perfectionner notre Société. L'homme ennemi a semé de l'ivraie dans le champ du Père de famille. A proportion que la Société s'est augmentée, qu'elle a formé divers Etablissements, d'autres maximes et d'autres usages, à raison de ces maximes, se sont introduits dans quelques Etablissements. ...

Tenons ferme ... à nos anciennes maximes, pour revenir paisiblement à l'uniformité primitivement adoptée.

720. - Agen, 4 janvier 1834. Circulaire à toute la Société.

7. Comme tous les devoirs de la vie religieuse se réduisent à deux : à la *séparation du monde* et à l'*union avec Jésus-Christ*, aussi devez-vous

apercevoir dans ceux qui se présentent quelques sentiments relatifs à ces devoirs, tels, par exemple, que la crainte ou l'horreur du monde, la vue de l'incompatibilité de l'esprit du monde avec l'esprit du christianisme, la fausseté de ses maximes, etc. Pour ceux qui auraient moins participé à la corruption du monde et qui n'en auraient pas adopté les maximes, si leur piété paraissait inspirée, par une vraie foi en Jésus-Christ, s'ils témoignaient quelque dévotion à la sainte Vierge, vous verriez quelle part aurait la foi dans ces sentiments. Ces signes peuvent être plus ou moins caractéristiques : dans le doute, il faut recevoir [les sujets] comme postulants si d'ailleurs ils ont les autres qualités requises pour l'admission.

8. Le novice doit apporter, en entrant aux épreuves, un désir sincère de vivre dans un dépouillement total de son esprit et de sa volonté. C'est comme le premier pas à la perfection religieuse, de se renoncer totalement soi-même de ne vouloir plus juger de rien par son propre esprit, ni se porter à rien par son propre choix. C'est une maxime dont il est aisé de reconnaître la vérité. Sans ce renoncement, en effet, on ne peut donner une prompte entrée à l'esprit de Dieu, qui veut occuper l'âme de ceux qu'il appelle à son service, et remplir leur esprit de sa lumière, pour suppléer à la leur, incapable de les conduire. Dieu ne prend place en nous qu'après une démission entière de nous-mêmes.

9. Vous soutiendrez souvent ces principes généraux par des maximes particulières, par exemple : Mourir au siècle et à soi-même, prendre du siècle la même horreur que montrait saint Paul lorsqu'il disait : Je suis crucifié au monde et le monde est crucifié pour moi (Ga 6, 14) ; - Fuir le monde et craindre ses charmes, ses attraits, l'air contagieux qu'on y respire : *Nolite diligere mundum, neque ea que sunt in mundo* (I Jn 2, 15). - Si le monde vous aime, affligez-vous, car vous avez quelque chose de lui en vous : *Si de mundo fuissetis, mundus quod suum erat diligeret* (Jn 15, 19). - Bien loin de rechercher l'approbation et l'estime du siècle, il faut y renoncer : car il ne peut vous estimer, si vous ne lui êtes conforme et si vous ne lui applaudissez : *Si hominibus placerem, Christi servus non essem* (Ga 1, 10). - Il faut se garder de rien avoir qui soit conforme au siècle. Et de l'imiter dans ses manières d'agir, de penser, de se vêtir : *Nolite conformari huic saeculo* (Rm 12, 2) - Le propre du chrétien, c'est de se revêtir, dans son intérieur des inclinations, des mœurs et des vertus de Jésus-Christ : *Induimini Dominum Jesum Christum* (Rm 13, 14).

(Passages tirés des Maximes touchant les Séminaires. (Œuvres complètes de M. Olier, Migne, p. 1142 et 1144). 728. - 11 mars 1834. A M. Chevaux, Saint-Remy.

## MIRACLE

1. L'extinction des Dames de Saint-Joseph qui vient de le démontrer pour Agen est un exemple entre mille de la difficulté de revivifier les anciens instituts ; et il ne faut pas douter que les Filles de Marie, si elles étaient devenues orphelines autrement que par une sainte inspiration de Dieu auraient de même marché vers leur extinction. Dieu ne fait point ordinairement revivre sous nos yeux les hommes morts ; de même les corporations éteintes ne revivent pas naturellement et si l'une d'elles entre les autres venait à revivre véritablement, c'est-à-dire à être animée du zèle de sa primitive existence, elle ferait l'admiration des hommes, parce qu'elle témoignerait d'une sorte de miracle.

85. - Bordeaux, 20 janvier 1817. A Mgr Jacoupy, Evêque d'Agen.

2. M. Lalanne me dit à Colmar, lors de son passage, qu'il s'était opéré un miracle à l'égard d'un de ces Instituteurs : en avez-vous fait ou fait faire un verbal exact et signé ? Si vous ne l'avez pas fait, suppléez-y le mieux que vous pourrez, et faites-le moi passer incessamment.

439. - Paris, 18 octobre 1827. A M. Clouzet, Saint-Remy.

3. Quant au miracle, opéré sur la personne de Labé, Instituteur, il faut en donner incessamment connaissance à l'Archevêché de Besançon, si vous ne l'avez déjà fait : c'est à l'autorité ecclésiastique à constater la réalité et l'authenticité du miracle. *[Dans ses Souvenirs, M. Benoît Meyer rapporte ainsi le fait : "A la retraite de 1827, se trouvait un Instituteur qui ne pouvait marcher qu'avec des béquilles. Il entre dans la petite chapelle, où se trouve actuellement l'orgue, pour se confesser à M. l'abbé Rothéa. En sortant, sur l'ordre de son confesseur, il laisse ses béquilles et marche, pour pouvoir ainsi mieux remplir ses fonctions d'Instituteur."]* L'Archevêché saura la marche qu'il y aura à prendre : mais vous devez lui donner tous les renseignements que vous aurez, afin qu'il puisse diriger plus sûrement ses opérations.

441. - Bordeaux, 7 novembre 1827. A M. Clouzet, Saint-Remy.

4. Comme je vous l'ai déjà marqué, il y a nécessité, et nécessité urgente, qu'on épargne dans tous les Etablissements, qu'on fasse le moins possible de dépenses, qu'on fasse le plus possible pour la Maison centrale, qu'on n'oublie pas que c'est une obligation devant Dieu, quoique, par l'effet de la Providence divine, tout se soit soutenu jusqu'à présent. Ceux qui obligeraient Dieu de

faire des miracles pour soutenir une œuvre, ne seraient pas moins coupables que si l'œuvre n'était pas soutenue, faute de s'y être intéressés.

583. - Agen, le 18 mars 1831. A M. Clouzet, Saint-Remy.

5. "Il y aurait, dites-vous, des moyens de s'en tirer : mais si je dois trouver des obstacles de votre côté je ne crois point qu'il me soit permis de compter sur des miracles" - J'imagine qu'il y a plus de liaison dans vos idées que dans les expressions laconiques, avec lesquelles vous les rendez. Quoi qu'il en soit, je n'ai jamais douté que vous ne réussissiez avec le peu de moyens que vous avez, ou ceux qu'on pourra encore vous procurer. Je vous avoue que j'ai toujours sous-entendu la bénédiction de Dieu : car, sans cette bénédiction, toutes vos tentatives, quelque bien raisonnées qu'elles puissent être, ne produiront rien de solide, dans les vues surtout de la religion et de la Société de Marie. Vous ne trouverez jamais d'obstacles de ma part, qu'autant que vous demanderez ce qu'en conscience je ne pourrai pas accorder. Et [pour]ce que je ne pourrai pas accorder, vous devez croire avec simplicité que Dieu ne veut pas telle et telle chose, puisqu'il y met tel et tel obstacle. - Vous ne croyez pas, mon cher Fils, qu'il vous soit permis de compter sur des miracles. Sans doute, dans le cours ordinaire, nous n'agissons point et ne devons pas agir comptant sur des miracles : ce serait tenter Dieu. Mais lorsque nous travaillons à une œuvre qui est dans le cours ordinaire de sa providence et dans l'ordre de notre état, il nous est bien permis s'il survient des obstacles, de compter sur une protection spéciale de Dieu, - laquelle protection nous paraît toute miraculeuse. Nous pouvons donc compter sur cette protection spéciale, lorsque ce que nous exécutons nous est spécialement ordonné par qui de droit.

735. - Agen, 18 avril 1834. A M. Lalanne, Bordeaux.

6. Je vous donnerai bien un autre secret, qui est à peu près infaillible, surtout s'il est joint au premier : c'est celui de ne chercher jamais en rien à faire votre volonté. Si vous cherchez à le mettre en pratique, vous ne tarderez pas à en voir les bons effets. J'ai vu, à ce sujet, comme des miracles opérés par cette pratique ; et pour cela, il ne faut qu'un peu de courage. Que voulez-vous, mon cher Fils, les lâches n'entreront jamais dans le royaume des cieux : vous le savez bien !

744. - Agen, 10 juin 1834. A M. Justin Dumontet, Villeneuve-sur-Lot.

7. Toutes nos affaires, mon cher Fils, prennent un bon aspect, quoique bien péniblement. Plusieurs miracles se sont opérés par la protection de la sainte

Vierge pour arrêter les scandales donnés particulièrement par M. Clerc et par M. Lalanne : tout est rentré absolument dans l'ordre.

Quant à M. Lalanne, il a reconnu toutes ses erreurs ; mais je n'ai pas voulu me charger du temporel de l'Etablissement de Layrac : j'ai pris mes mesures pour qu'il demeurât seul responsable, et du paiement de la maison, et des immenses dettes qu'il a contractées. Je ne me mêle exactement que de personnel, pour que les sujets que je lui cède puissent y vivre en vrais religieux.

894. - Bordeaux, 3 novembre 1836. A M. Clouzet, Saint-Remy.

8. Voici, pour votre tranquillité et pour celle de ces Messieurs, les points fixes d'arrangement : 1°) M. Lalanne ayant reconnu ses torts, - et Dieu a fait un miracle pour l'éclairer, - il continue d'être un des membres de la Société de Marie, voulant vivre, dans l'ordre spirituel en vrai religieux et sous l'obéissance de son Supérieur ; tous ceux qui sont avec lui et sous lui demeurent sous la même obéissance ; tous les autres sont exclus de la Société, et sont comme des étrangers ou gagistes.

944. - Bordeaux, 8 mars 1837. A M. Léon Meyer, Courtefontaine.

9. Nous sommes-nous trompés en croyant que le Noviciat à Courtefontaine était une œuvre que Dieu nous demandait ? Répondez affirmativement ou négativement. Si vous répondez négativement : Non, Dieu n'a pas demandé cette œuvre ; alors tout est dit ; il faut cesser de recevoir des novices, et prendre les moyens de disperser avec sagesse les postulants et novices qui s'y trouvent. Si vous répondez affirmativement, Dieu est-il donc en contradiction avec lui-même ? N'y a-t-il plus aucun moyen, dans l'ordre de sa providence, de faire exécuter ses desseins ? Et si en effet, il n'y en avait plus, a-t-il perdu le pouvoir de faire des miracles ? Je sais qu'il ne faut pas tenter Dieu et lui demander des miracles, lorsque l'ordre commun suffit pour opérer ce qu'il exige mais il ne faut pas moins avoir la confiance qu'il les opérerait, s'il était utile à sa gloire et au bien de ses créatures.

959. - Bordeaux, 28 avril 1837. A M. Léon Meyer, Courtefontaine.

10. Il est évident que nous ne tirons pas les mêmes conséquences pratiques des mêmes principes : voilà la cause du désaccord qui est entre nous. Vous croyez pouvoir, et devoir par conséquent, braver impunément les circonstances des temps, des lieux et des personnes, et je ne puis croire à cette nécessité. Vous dites assez haut : la foi et la confiance font des miracles.

Je dis tout bas : la foi et la confiance ne font de miracles qu'autant qu'ils sont nécessaires après avoir employé les moyens mêmes que la foi peut suggérer.

992. - Bordeaux, 14 septembre 1837. A M. Baillard, Curé de Favières.

11. Dieu vous a réservé une punition terrible. Appelé à le servir uniquement et à le faire glorifier par le culte de sa Très Sainte Mère, il vous avait donné pour cela beaucoup de foi et de talents naturels. Mais vous n'avez pu vous résoudre à le servir uniquement et votre fol orgueil vous a fait associer la vue de votre gloire personnelle à la sienne. Voilà le mot de toute votre vie. Voilà le secret de votre position actuelle. Dieu se venge. Il a protesté dans les Ecritures qu'il ne donnera sa gloire à personne, et en conséquence, il vous a abandonné en apparence à vos rêves de gloire personnelle. Il s'est retiré de vous, et privé de sa bénédiction, vous vous êtes perdu. Vous voilà maintenant au fond de l'abîme. Sa main amie, quoique rude, vous soutient comme par miracle, tandis que sa voix vous appelle par ma bouche. Vous regimberez vainement contre l'aiguillon : comme saint Paul vous serez terrassé sur la voie de Damas. A vous de voir si, comme Paul vous voulez vous abandonner enfin à la conduite d'Ananie pour en recevoir les ordres du Seigneur.

1192. - Bordeaux, 25 février 1840. A M. Lalanne, Layrac.

12. Ce qui m'a le plus frappé et que je regarde comme un miracle dans l'ordre surnaturel, c'est le changement de cœur que Dieu a opéré dans M. Caillet et c'est lui-même que me l'écrit, Disons tous : *Digitus Dei hic est*, le doigt de Dieu est ici.

1405. - Bordeaux, 22.10 1845. Aux Chefs des Etablissements de la S.M.

13. Oui, Monseigneur, je désire vivement que toutes ces discussions cessent, que les scandales qui en résultent cessent avec elles. Je le désire au point de tout sacrifier, hormis ce qui est de ma conscience dont je dois répondre bientôt au Souverain Juge ; je promets, si je suis libre, de tout rétablir, avec la grâce de Dieu, en laquelle j'ai confiance ; de tout rétablir, dis-je, sans aucun grave inconvénient pour personne, dans l'ordre, tel qu'il était à la fin de l'an 1840, et j'espère même que la situation sera beaucoup meilleure, parce que la grande perturbation, que Notre Seigneur vient de permettre à Satan d'élever sur la Société de Marie, aura produit de très bons effets sur tous les sociétaires.

Si on continue à m'objecter que je n'en aurai ni le temps ni la force, je continuerai à dire que ma confiance est en la grâce de Dieu. Et pour qu'on n'imagine pas que ma confiance n'a pour appui que des miracles visibles, je

dirai qu'une de mes premières démarches sera de prendre un des prêtres de la Société pour m'assister et me remplacer pour tout ce que je ne peux faire et que je dois faire.

1490. - Bordeaux, 14 octobre 1847. A Monseigneur l'Archevêque d'Albi.





## MISSION

1. Je ne suis pas autorisé par le Souverain Pontife à déléguer le pouvoir de recevoir : de la patience, du zèle, de la persévérance ! Espérons que tout se rangera en son temps. Tout ce que j'ai pu faire pour vous, je l'ai fait : à moins que vous ne vouliez, qu'en qualité de Missionnaire apostolique pour la France, je ne vous adopte toutes pour mes Enfants ; mais ne l'ai-je pas déjà fait en quelque manière ? Par sentiment, plutôt que par réflexion, en vous adressant la parole, ne vous ai-je pas appelée : *ma chère Fille*.

35. - Bordeaux, avril 1809 ( ? ) A Mlle de Trenquelléon, au château.

2. Le zèle des douze devait redoubler à l'époque des *missions*. On appelle *mission*, dans la Congrégation, la commission, donnée secrètement à deux ou trois des congréganistes les plus fervents, de voir et d'exciter les jeunes gens les plus tièdes, les plus inexacts ou de ramener ceux qui se seraient égarés.

38. Bordeaux, 21 novembre 1809. A M. P. Pierre,  
Commissaire général de la police à Bordeaux.

3. Je vais vous dire mon secret tout entier. Un père pourrait-il user encore de retenue envers une de ses filles qui s'abandonne sans réserve à sa conduite ? Je rentrais en France, il y a quatorze ans, avec la qualité de Missionnaire apostolique dans toute notre malheureuse patrie, sous l'autorisation néanmoins des Ordinaires des lieux. Je ne crus pas pouvoir mieux en exercer les fonctions que par l'établissement d'une congrégation telle que celle qui existe. Chaque congréganiste, de quelque sexe, de quelque âge, de quelque état qu'il soit, doit devenir membre actif de la mission. Plusieurs congréganistes, de chaque corps de la congrégation formeraient une petite Société religieuse, quoique répandue dans le monde.

52. - Bordeaux, 8 octobre 1814. A Mlle de Trenquelléon, au château.

Quoique, jusqu'à présent, je me sois habituellement occupé de tous les corps de la Congrégation, j'ai cependant donné plus de soin à celui des jeunes gens, comme le plus difficile, et néanmoins celui qui pouvait le plus contribuer à la fin que je m'étais proposée dans la mission.

Ecrivez-moi prochainement, ma chère Enfant, si votre désir d'être religieuse renferme les vues et les sentiments d'une petite missionnaire.

52. - Bordeaux, 8 octobre 1814. A Mlle de Trenquelléon, au château.

4. Vous aurez à instruire de la religion, à former à la vertu les jeunes

personnes de tous états et de toutes conditions, à en faire de vraies congréganistes, à tenir des assemblées, soit générales, soit de divisions, soit de fractions, etc... à faire faire de petites retraites aux jeunes personnes, à les diriger dans le choix d'un état de vie, etc... Votre communauté sera toute composée (Ici M. Chaminade a effacé les mots suivants : De Congréganistes religieuses, ou si vous voulez, de ....) de religieuses missionnaires. C'est d'après ces vues que nous devons distinguer les sujets qui sont propres à cet état etc...

57. - Bordeaux, 3 octobre 1815. A Mlle de Trenquelléon, au château.

5. Vous me faites grand plaisir de m'apprendre toutes vos nouvelles conquêtes ; et j'espère que le Seigneur, au nom de Marie, bénira nos petits travaux... Ne craignez pas de me dire toutes les précautions que vous croirez que je dois prendre dans l'intérêt de notre mission. Je dis *notre mission*, puisque nous marchons sous les mêmes étendards depuis longtemps, et que d'ailleurs vous êtes presque à même de contracter des engagements si précieux devant le Seigneur et de recevoir un caractère si particulier, etc...

60. - Bordeaux, 15 décembre 1815. A Mlle de Trenquelléon, au château.

6. Ma chère Enfant, ne connaissez-vous pas l'essentiel de votre nouvel Ordre ? 1°) Vous savez que c'est un état religieux, où vous faites des vœux ordinaires de religion, où vous devenez spécialement l'Epouse de Jésus-Christ. 2°) Vous savez que de vraies congréganistes doivent être des missionnaires, à plus forte raison des congréganistes religieuses. 3°) Vous savez que l'auguste Marie est votre Patronne et que vous êtes ses Filles.

61. - Bordeaux, 11 janvier 1816. A Mlle de Trenquelléon, au château.

7. Soutenez, animez toutes nos Enfants par l'espoir de voir prochainement leurs vœux accomplis. Ayez avec elles de fréquents entretiens, soit de vive voix, soit par écrit. Tantôt vous leur porterez envie de pouvoir consacrer au céleste Epoux des cœurs et des corps vierges. Tantôt vous leur peindrez l'excellence de l'état qu'elles embrassent : elles seront associées à l'œuvre de Rédemption, participantes de l'esprit apostolique, brûlantes du zèle des missionnaires. D'autres fois, vous pourrez leur parler des avantages de la vie commune et régulière, du bonheur de la retraite, et toujours, vous leur ferez estimer la grâce inappréciable de sortir du Babylone, de renoncer aux vanités du siècle.

63. - Bordeaux, février 1816. - A Mme Belloc, Agen.

8. Courage, ma chère Enfant, travaillez sans relâche à la *mission* que vous avez reçue, mais sans aucun préjudice de la vie intérieure que vous devez mener et dans laquelle vous devez faire sans cesse de nouveaux progrès. Une Supérieure qui ne se conduirait que par la sagesse humaine, dans un Institut tel que celui que vous avez embrassé, n'irait guère loin. C'est l'Esprit de Dieu qui doit habituellement vous éclairer et vous animer. Que sans contention de tête, votre oraison soit presque continuelle.

...

J'ai vu avec plaisir votre dessein pour la Congrégation des jeunes personnes. Faites de *petites missionnaires* : c'est le but ; mais ne le dites pas. Vous pouvez aussi, adroitement, préparer des religieuses qui deviennent dans la suite de vraies missionnaires.

76. - Bordeaux, 10 novembre 1816. A Mlle de Trenquelléon, Agen.

9. Etant venu dans la ville de Libourne, et sur la demande qui nous y a été faite pour soutenir autant qu'il est en nous, la foi et la piété d'un grand nombre de fidèles, d'ériger une congrégation et de l'associer à toutes les congrégations du même ordre.

En vertu des pouvoirs accordés à notre mission, ou qui lui sont attribués par les décrets généraux, avons jugé convenable d'ériger et nous érigeons, pour exister à jamais, un corps de congrégation sous l'invocation de la Bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu, et sous le titre spécial de l'Immaculée Conception, en faveur des suppliants et de tous les fidèles qui dans la suite se joindront à eux et auront été admis à faire la même consécration en l'honneur de la Bienheureuse Vierge.

121b. – N.A.218.2.58. ... 1819 A...

10. Remplissez bien, mon cher Enfant, les fonctions dont vous êtes chargé. Vous devez être d'autant plus content, dans votre petite mission, qu'elle vous vient davantage de Dieu : elle est pour ainsi dire toute divine. Appliquez-vous sans cesse à croître dans les vertus de préparation ; qu'à votre retour vous commenciez à être fort dans les vertus de consommation, que le vieil homme soit immolé, afin que vous ayez le bonheur de vivre quelque temps de la vie de l'homme nouveau. J'étends mes bras vers vous comme pour vous embrasser et vous presser tendrement sur mon cœur paternel.

183. - Bordeaux, 17 décembre 1821. A M. Louis Rothéa, Ribeauvillé.

11. Quelles sont les vues de cette Providence, dans cette occasion, par rapport à nous, et que nous demande-t-elle ? Voilà ce qui a fixé plus particulièrement

mon attention. Je m'en fais un compte assez simple. Je me suis dit : Nos Evêques, successeurs des Apôtres, sont les apôtres du temps où nous vivons. Ils ont la haute mission. Eh bien, l'Eglise, apostolisée dans l'orient de la France, demande à moi, ministre inférieur, placé à l'autre extrémité du Royaume, si je puis envoyer des ouvriers auprès de vous, que le Maître les attend. Il ne me reste qu'à répondre comme au temps de Apôtres, - et Dieu le veuille ainsi ! - c'est d'obéir et de m'y porter de tout mon pouvoir. J'ai désigné les bornes de ce pouvoir, parce que je le devais. Il est faible en moi, et il peut devenir grand en notre divin Sauveur : sa sainte volonté sera faite. Lorsque ce divin Médiateur daigne m'associer à des hommes plus dignes, il a pris en regard ma faiblesse, et c'est un sujet de consolation : j'ai confiance en l'œuvre provoquée et j'obéis. Vous y ferez de votre part tout ce que vous pouvez par la grâce : unissons-nous en Dieu seul.

230. - Bordeaux, 4 mars 1823. A M. Bardenet, Missionnaire, à Besançon.

12. J'espère que vous trouverez peu de difficultés réelles, au moins de la part des fondateurs. Vous ne devez pas regarder votre mission comme purement humaine : aucune vue naturelle et humaine ne l'a commandée ; vous la remplissez dans le même esprit qu'elle vous a été donnée. Tous, ou au moins la plus grande partie de vos confrères prient tous les jours le Seigneur de vous accorder l'esprit de sagesse, de vous assister ; les neuvaines à saint Joseph se prolongent, etc., etc. Comment ne réussiriez-vous pas ? Ne vous étonnez d'aucune difficulté ou contradiction qui pourrait survenir !

233. - Bordeaux, 31 mars 1823. A M. David, à Besançon.

13. Dans le principe, on ne paraissait désirer l'Etablissement de Saint-Remy que pour y recevoir des hommes, convertis dans les missions, qui auraient besoin de se [mettre] en retraite, quelque temps ou pour toujours.

237. - Bordeaux, 27 mai 1823. A M. David Monier, Besançon.

14. Tâchez, mon cher Fils, de vous posséder et de prendre patience. Notre Seigneur, en prédisant à ses Apôtres les nombreuses et violentes contradictions qu'ils auraient à éprouver dans la mission qu'il leur donnait, leur disait : *Possidebitis animas vestras in patientia vestra - Vous posséderez vos âmes dans votre patience.*

261. - Bordeaux, 4 décembre 1823. A M. David Monier, Saint-Remy.

\*\*\*

15. OBEDIENCE POUR MON TRES CHER FILS, M. CAILLET (GEORGES), PRETRE, RELIGIEUX PROFES DE L'INSTITUT DE MARIE. Vous désirez, mon cher Fils, écrites de ma main, des instructions et des notes sur l'importante mission que vous allez remplir à Saint-Remy. Vos désirs sont louables : ils prouvent en même temps, et votre obéissance, et votre bonne volonté. Je m'y rends volontiers, et votre obéissance va prendre la forme d'une lettre.

Quel est l'objet plus essentiel de votre mission ? de quelle manière et dans quel esprit devez-vous y travailler ? Voilà, mon cher Fils, je crois, ce que vous attendez de la tendresse du Père et Supérieur que Dieu vous a donné sur la terre.

I. *L'objet de votre mission.* Pour vous le désigner plus clairement, je vous l'indiquerai, et par rapport au matériel, et par rapport au personnel de l'Etablissement.

Dans le *matériel*, je comprends 1°) les dettes que vos Frères ont été obligés de contracter ; 2°) les besoins plus essentiels et plus pressants pour vivre, pour s'accroître et se développer, pour travailler et faire travailler le domaine de Saint-Remy ; 3°) les réparations plus urgentes, soit dans les charpentes et toitures, soit dans les murs de clôture.

Je ne vous donne point d'argent, mon cher Fils ; mais ce qui vaut plus, c'est l'ordre de Dieu. Je n'ai accepté, comme vous le savez, l'Etablissement de Saint-Remy, que parce que nous l'avons cru dans les vues bienfaisantes et miséricordieuses de la Providence. Vous savez aussi les sacrifices que j'ai faits jusqu'à ce jour pour le soutenir. Votre foi et votre confiance en Dieu vous feront rencontrer les personnes à qui Dieu accordera l'insigne faveur de venir à votre secours. Heureuses les personnes choisies de Dieu pour travailler à ses œuvres !

Dans le *personnel*, je comprends tout ce qui regarde le spirituel de la Communauté et tout ce qui y a un rapport direct ou indirect. Vous savez que la première fin de l'Institut de Marie est la sanctification de ceux qui le composent. Tous, même les Chefs, de quelque grade qu'ils soient, devront vous rendre compte de leur intérieur : les Chefs, en outre, vous présenteront leurs registres.

Si vous rencontriez quelques abus, vous pouvez, vous devez y remédier ; si vous découvriez, dans ce nouvel Etablissement, quelque obstacle aux progrès dans la vertu et dans la perfection à laquelle sont appelés tous les enfants de Marie, vous avez le devoir de le lever. Etc., etc.

Je vous revêts de mon autorité ; faites tout ce que vous sentez que je ferais moi-même ou plutôt que je devrais faire. Vous avez le pouvoir d'admettre au postulat, au noviciat, aux professions annuelle, triennale et perpétuelle ceux que vous en trouverez dignes : n'admettez aisément personne à la profession perpétuelle.

Entourez-vous, dans toutes difficultés, des lumières des Chefs de l'Etablissement. Tenez de fréquents Conseils, etc., etc... Je ne mets, à votre autorité pour le spirituel des personnes, d'autres bornes que les cas où vous trouveriez une opposition unanime des Chefs ; dans cette supposition, vous suspendriez vos ordres et m'en donneriez avis.

II. *De quelle manière et dans quel esprit devez-vous y travailler ?*

*De quelle manière ?* Voyez, mon cher Fils, d'abord d'où vous partez, où vous allez, et envers qui spécialement vous devez exercer votre mission : il vous sera aisé ensuite de conclure *dans quel esprit vous devez travailler.*

Vous partez d'un lieu de retraite, d'un lieu où vous avez cru le monde mort et crucifié pour vous, comme vous vous croyez mort et crucifié pour le monde, d'un lieu où votre cœur a si souvent répété les belles paroles de saint Paul aux Galates : *Mihi absit gloriari, nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi : per quem mihi mundus crucifixus est et ego mundo* (Gal 6, 14)

Saint Grégoire le Grand nous avertit, mon cher Fils, que dans les professions les plus saintes, où l'on croit avoir arraché de son cœur pour jamais tout goût des vanités, des infidélités et de la corruption du siècle, on ne laisse pas d'y retrouver encore quelques racines, et c'est sans doute dans les rapports que les religieux sont obligés d'avoir avec les personnes du siècle. Nous ne tenons plus au monde ajoute ce Père de l'Eglise ; mais il tient encore à nous par des liens imperceptibles. O mon cher Fils, prenez garde, pendant tout votre long voyage, que vous et le monde soyez réciproquement morts et crucifiés l'un à l'égard de l'autre. Rentrez souvent en vous-même ; rendez-vous compte des plus légères impressions.

J'arrête ici mes réflexions sur les deux premiers points de vue : le troisième, *envers qui vous devez spécialement exercer votre mission*, vous est connu. Les religieux de Saint-Remy sont vos Frères, et comme vous, ils ont le bonheur et la gloire de porter le nom *d'Enfants de Marie*. Pourrais-je vous donner des avis plus sages et plus religieux que ceux que saint Paul donne aux Galates dans les cinq premiers versets du sixième chapitre déjà cité ? Rendez-vous, mon cher Fils, comme familière cette doctrine apostolique, et faites-en la règle de votre conduite.

Mais *dans quel esprit*, ajoutez-vous, mon cher Fils, dois-je travailler ? Si vous considérez votre mission par rapport à vos Frères, le saint Apôtre vient

de vous répondre : *in spiritu lenitatis (en esprit de douceur)*. Si vous la considérez dans son ensemble, et surtout par rapport à son objet *matériel*, c'est dans un *esprit de foi et de confiance en Dieu*. Persuadé que l'Etablissement de Saint-Remy est une œuvre de Dieu, choisi par une miséricorde divine pour un des principaux ouvriers comment pourriez-vous diriger vos mouvements vers cette œuvre, si vous n'êtes pas un instrument très flexible entre les mains du Grand Maître, si vous contrariez sans cesse ses vues et son opération par des vues tout humaines, toutes naturelles ? Une œuvre de Dieu, une œuvre dans l'ordre surnaturel, doit être conduite par des vues, par des motifs du même ordre. Je sais que c'est là votre manière de penser : aussi n'insisterai-je pas sur ce point, quelque important qu'il soit. Mais de là pour vous, mon cher Fils, l'heureuse obligation de demander sans cesse au Seigneur une augmentation de foi, et de vous accoutumer à n'agir que par esprit de foi. Bientôt alors, cet esprit de foi sera en vous un esprit de confiance en Dieu, un esprit de zèle un esprit de force et de générosité, etc. Je terminerai, mon cher Fils, cette lettre trop longue peut-être, de la même manière que saint Paul termine son Epître aux Galates. Si vous vous conduisez selon cette règle, si vous mettez votre gloire et votre espérance, non dans la sagesse humaine, mais dans les vues de la foi, mais disons-le, en Jésus-Christ notre bon Maître, la paix et la miséricorde se reposeront en vous : *Quicumque hanc regulam secuti fuerint, pax super illos et misericordia, etc.*

Que la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ, mon cher Fils, demeure avec votre esprit. Amen.

G. - Joseph Chaminade,  
Supérieur de l'Institut de Marie.

271. - Bordeaux, 26 février 1824. A M. Caillet, Bordeaux.

\*\*\*

16. Il me serait difficile, mon cher Fils, de vous exprimer toute la part [que je prends] à votre affliction. Votre position est véritablement triste : le Bon Dieu a voulu vous ménager cette nouvelle épreuve avant l'heureux dénouement que nous attendons de la bonté, de la miséricorde de Dieu. Les Apôtres ont eu de grands succès sans doute, en remplissant la mission que Notre-Seigneur leur avait donnée : mais que de peines, que de travaux, que de privations, que de persécutions ils ont eu à éprouver ! Plus les institutions religieuses doivent faire de bien réel, plus ceux qui en sont les instruments ont à souffrir de contradictions. L'Esprit du Bon Dieu vous a communiqué quelquefois ces idées et vous en a inspiré les sentiments, pourquoi donc, mon

cher Fils, vous laisseriez-vous abattre ?

282. - Bordeaux, 13 avril 1824. A M. Clouzet, Saint-Remy.

17. Revenons à M. David. J'imagine que vous avez su répondre à toutes ses plaintes et à tous ses reproches, aux reproches surtout d'ingratitude. Qu'ai-je pu faire pour lui que j'aie fait ? Il a eu, à la vérité, un remplaçant à Saint-Remy, et un remplaçant suisse. Mais, 1<sup>o</sup>) n'est-ce pas M. David qui a provoqué son remplacement, en partant de lui-même pour Paris, par désespoir de réussir à Saint-Remy ? Pouvais-je le remplacer d'une manière plus honorable qu'en lui donnant la belle mission de Paris, et faisant connaître partout le besoin que j'avais de l'envoyer dans la Capitale ? 2<sup>o</sup>) Si le remplaçant est suisse et n'a pas les talents qu'il a lui-même, qu'importent sa naissance et le lieu de son origine, si c'est un homme plein de foi, s'il a le jugement droit, s'il a le caractère également souple et ferme pour exécuter tous les ordres de l'obéissance ? Entre nous, jusqu'à présent, je n'ai pas à me reprocher de l'avoir envoyé ; il est évident, par tout ce qu'il a déjà fait, qu'il est dirigé par l'Esprit de Dieu, et déjà il a donné un bien bon mouvement partout où il a passé : d'ailleurs, c'est le Bon Dieu qui me l'a donné pour cette mission, et il ne m'en a pas donné d'autre.

Par l'obéissance que j'ai donnée à M. Caillet, je ne prouve point que j'aie envoyé à Saint-Remy des hommes d'une incapacité absolue pour la culture, pour les arts, pour l'enseignement, etc. Je devais revêtir de tous les pouvoirs celui à qui je donnais une pareille mission, lors même que la colonie aurait été composée des hommes les plus savants et les plus spirituels. Je communiquai ici, avant et d'abord après son départ, cette dite obéissance à des hommes de divers genres de mérites : tous en ont été édifiés et n'ont trouvé rien de trop. M. Caillet, en arrivant à Besançon, la communiqua, à Mgr l'Archevêque : il la lut tout entière et fut satisfait. Comment donc cette obéissance va-t-elle formellement, va-t-elle même tant soit peu contre un des articles des Constitutions où il est parlé de la conservation de la bonne réputation ? Je n'aurais pas répondu à cette dernière invective, pas plus que je ne répondrai à toutes les autres, si elle n'avait pas paru faire quelque impression sur vous.

282. - Bordeaux, 13 avril 1824. A M. Clouzet, Saint-Remy.

18. Ayez une grande ouverture d'âme avec M. Caillet ; s'il n'a pas toutes les qualités que vous lui désireriez, prenez garde que le Bon Dieu vous l'a envoyé : il a très certainement la grâce de sa mission. Je ne vous fais point une obligation de ceci ; je m'en tiens à l'axiome : la confiance ne se



commande pas. Mais, mon cher Fils, la raison, éclairée surtout des lumières de la foi, doit, dans certaines occasions, nous faire triompher de certaines répugnances naturelles, et même nous mettre au-dessus de quelques inconvenances que nous croyons voir. Ce serait fâcheux pour vous, dans l'ordre de votre sanctification, que votre place vous empêchât de jouir de la faveur divine accordée à tous. Mais non, il n'en est pas ainsi. L'esprit de soumission et d'humilité diminuera d'autant moins votre autorité, que vos subordonnées auront en vous le modèle des sentiments dont ils devront être animés.

312. - Bordeaux, 26 août 1824. A M. Clouzet, Saint-Remy.

19. Monsieur,

J'ai eu communication de la lettre que vous avez pris la peine d'écrire à M. Caillet le 14 du courant, ainsi que du billet que vous avait adressé Son Eminence le 9 du même mois.

En répondant de suite, je vous prierai d'abord d'offrir à son Eminence les hommages de mon profond respect et de ma vive reconnaissance ; je vous prie aussi de Lui faire agréer les regrets que j'ai de ne pouvoir accéder purement et simplement à sa demande.

Il est juste que la cession de la maison des Récollets et des terrains qui en dépendent, n'étant faite qu'à la charge d'y avoir des Missionnaires de campagne, l'Etablissement de l'Ecole normale ne soit que secondairement dans le même local quoique peut-être d'un avantage bien plus grand pour la réforme du diocèse, et bien plus prompt que l'œuvre même de la Mission : J'ignorais cette circonstance importante.

Lorsque vous avez fait à Paris les premières propositions du double Etablissement, et de la Mission du Calvaire et de l'Ecole normale, M. Caillet eut l'honneur de vous observer qu'il ne croyait pas que la Société de Marie pût d'abord vous donner plus d'un prêtre ; qu'on augmenterait peu à peu à proportion qu'il en entrerait dans la Société, et surtout à proportion que son Eminence lui en céderait. Lorsque depuis, vous avez eu la bonté de réitérer de la part de son Eminence les mêmes demandes je n'ai pas manqué de vous observer que je ne pourrais d'abord donner pour la Mission qu'un seul prêtre auquel nous procurerions provisoirement les aides, les secours que nous pourrions. Depuis, je ne suis pas devenu plus riche en prêtres, [sinon] en espérance. Il s'en est présenté plusieurs propres à travailler de suite, et même comme Missionnaires. J'ai aux noviciats de Saint Remy et de la Madeleine plusieurs théologiens : quelques-uns peut-être seront propres aux missions. Je ne parle pas de ceux qui sont dans les classes inférieures. Mais tous ces

avantages ne me permettent pas de promettre à son Eminence de lui former de suite un corps de Missionnaires : Je ne puis lui promettre que de m'en occuper sérieusement.

En parlant de l'Ecole normale, j'ai dit que cet Etablissement était peut-être un avantage plus prompt, plus effectif pour la réformation du diocèse que la mission même, si vous vous rappelez ce que vous en avez appris à Paris, et ce qui se passe à Saint-Remy pour les Départements du Doubs et de la Haute-Saône, il vous sera aisé de convaincre son Eminence qu'il n'y a ici aucune exagération. J'avais chargé M. Caillet d'en bien développer le prospectus, et aussi tous les moyens à prendre pour assurer son succès.

Un jeune prêtre du diocèse de Périgueux se présente, depuis plus de 18 mois pour entrer dans la Société de Marie ; Il a tous les signes d'une vocation vraiment religieuse. Il avait prévenu de son désir Mgr. de Lostanges. Evêque de Périgueux, avant de recevoir l'imposition de ses mains. Le jeune prêtre a persévéré inutilement, jusqu'à présent, à demander son *exeat*. Je l'avais destiné pour un Etablissement [Saint-Remy] où se trouve un noviciat et qui a besoin absolument d'un prêtre de plus : y aurait-il indiscretion à prier son Eminence d'en écrire à Mgr. De Lostanges ? Il est indubitable que le jeune prêtre [alors] ne fût mis en liberté. Toulouse pourrait y gagner indirectement, je veux mettre sous ce pli la dernière lettre que m'a écrite le jeune prêtre.

Plusieurs Evêques, et en particulier Nos Seigneurs de Saint Claude et de Nancy, me demandent des Etablissements et m'en offrent le moyen. Depuis que j'ai commencé cette lettre, j'ai reçu une nouvelle invitation pour celui qu'on désire dans la capitale. Je n'ai accepté formellement aucun Etablissement, depuis notre correspondance pour ceux de Toulouse. Si son Eminence n'accepte pas l'offre que j'ai l'honneur de lui faire, et de lui faire vraiment de cœur, je vous serai obligé de m'en donner avis le plus tôt possible, afin de rentrer dans ma liberté première. Je suis avec un respectueux dévouement ...

389. - Bordeaux, 17 Février 1826. A un prêtre de Toulouse.

20. Prenez courage, mon cher Fils ! Les Apôtres, en allant remplir leur mission, pleuraient et gémissaient, mais quelle fut leur joie, nous dit le Saint-Esprit, dans l'abondante récolte qu'ils firent ! Vous serez comme les Apôtres, mon cher Fils. Vous semez avec larmes et gémissements, mais la bénédiction de Dieu vous donnera une abondante récolte, et une joie bien pure en sera la récompense ; mais pénétrez-vous bien de l'esprit des Apôtres !

426. - Bordeaux, 10 janvier 1827. A M. Clouzet, Saint-Remy.

21. Quoiqu'une des dernières arrivées, mon cher Fils, je réponds de suite à votre lettre, et je vais vous donner mission pour Paris, [mais] non pas précisément pour les motifs que vous m'aviez indiqués. Toutes vos raisons, bonnes en elles-mêmes, me paraissent faibles pour une absence considérable et à une distance si éloignée : que sera-ce si on y ajoute la saison ? En général, nous devons tous regarder notre présence, dans nos postes respectifs, comme obligatoire : il faut de très fortes raisons pour nous en dispenser. Je vous observerai à ce propos, que, alternant souvent avec M. Clouzet, ou M. Clouzet vous remplaçant souvent avec l'autorité de Supérieur, vous vous entendiez assez bien pour que, ce que l'un a fait, l'autre ne le détruise pas. Je l'écrivis l'autre jour à M. Clouzet ; Ces changements fréquents et des modes si différents sont loin de produire le bien de l'Etablissement.

497. - Bordeaux, 15 janvier 1830. A M. Lalanne, Gray.

22. Dieu daigna m'inspirer, il y a de longues années, le désir de travailler au soutien de la religion dans notre malheureuse patrie. Pour le faire plus efficacement, je demandai des lettres de Missionnaires apostolique ; je les obtins.

Le premier moyen de remplir ma mission fut l'institution ou l'établissement de Congrégations.

Un des seconds moyens que Dieu a daigné m'inspirer est l'établissement des Ecoles normales. S'il y en avait une par Département, ou au moins dans chaque ressort des Académies de l'Université, tenue selon le plan que j'en ai tracé, nous pourrions renouveler toute la génération du peuple qui se forme, et qui bientôt remplacera la génération présente.

523. - Bordeaux, 14 mai 1830. A M. le Comte de Noailles, Paris.

23. Votre position, mon cher Fils, à mon égard, doit en effet vous être bien pénible. Vous croyez avoir reçu de Dieu la mission de m'affliger et de m'inquiéter ; vous ajoutez que vous n'êtes pas en les voies ordinaires de l'obéissance et de la dépendance religieuse, mais que c'est moi qui vous ai ôté toute possibilité d'y marcher. Priez donc, mon cher Fils, le Bon Dieu de m'éclairer, pour que je puisse assez me redresser, pour qu'il n'ait pas besoin de vous donner une mission si désagréable, et aussi pour [que vous ne soyez] pas obligé de marcher dans une route si dangereuse pour le salut.

568. - Bordeaux, 16 décembre 1830. A M. Lalanne, Saint-Remy.

24. La Société de Marie est une des œuvres de l'Eglise dans laquelle réside l'Esprit de Dieu. Si l'Esprit de Dieu n'est pas en moi personnellement, à cause

de mon indignité, il est en moi comme Supérieur d'une Société agréée de l'Eglise par ses Evêques, par le Souverain Pontife lui-même, par le Nonce apostolique, quoique ses Constitutions n'aient pas ultérieurement encore l'approbation de l'Eglise. Moi-même, je n'en ai jeté les fondements que comme Missionnaire apostolique. Les fondements n'en étaient pas, pour ainsi dire, à fleur de terre, que j'en donnai avis au Pape, et lui demandai ses faveurs pour la Société naissante, sous les auspices du pieux Prélat qui gouvernait l'Eglise de Bordeaux. Que fallait-il faire de plus ?

625. - Agen, 21 mai 1832. A M. Lalanne, Saint-Remy.

25. Par toutes vos humiliations et l'aveu de vos faiblesses, vous semblez croire que des talents naturels seraient absolument nécessaires pour remplir de hautes fonctions : cela serait vrai dans l'ordre civil et administratif ; mais dans l'ordre religieux, où nous recevons une mission qui est divine, tous vos raisonnements perdraient de leur justesse et n'honoreraient pas le grand Maître que nous servons : *Infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia.*- *Dieu a choisi les faibles du monde pour confondre les forts* (I Cor 1, 28).

626. - Agen, 17 juin 1833. A M. Chevaux, Saint-Remy.

\*\*\*

26. J'ai sous les yeux, mon cher Fils, votre lettre du 23 janvier dernier. L'arrivée de M. Brunet à Saint-Remy remédiera, j'espère, aux embarras que vous me signalez dans la première partie de votre lettre : M. Brunet, d'ailleurs, n'aura plus les excuses, apparemment valables, pour ne pas remplir et bien remplir ses exercices spirituels.

Venons, mon Fils, au grand mal que vous m'avez signalé. Ce qui semble abattre vos forces et diminuer l'énergie de votre âme, devrait au contraire enflammer votre charité et votre zèle. Je ne désapprouve pas le sentiment que vous avez de votre incapacité et de tous vos défauts, naturels ou acquis, mais je désapprouve le découragement que ce sentiment paraît produire en vous.

- Mais êtes-vous donc intrus dans la place que vous occupez ? - Non, vous ne l'êtes pas, mais vous êtes envoyé légitimement et régulièrement. Notre Seigneur Jésus-Christ veut avoir toute la gloire du bien que vous ferez et des victoires que vous remporterez. Notre Seigneur veut faire participer à cette gloire, non pas vous et les vôtres, mais son auguste Mère, la très sainte Vierge, par la protection de laquelle vous aurez surmonté tous les obstacles : *Infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia.* Pourquoi, mon cher Fils, ne mettez-vous pas toute votre confiance en Jésus et Marie ? Croyez-vous que

Saint Pierre a établi la Chaire apostolique à Rome par son éducation, par sa science, sa sagesse et ses moyens naturels ? Et ne croyez-vous pas qu'il n'a eu un tel succès que par la confiance qu'il avait au Maître qui l'envoyait ? Si vous priez et n'obtenez pas, pourquoi ne pas continuer à prier, jusqu'à ce que votre prière soit exaucée, et en attendant, faire tout ce qu'il vous inspirera ? Il semble que les bras vous tombent, lorsque vous voyez la jeunesse qui vous entoure et qui a, comme vous, la même mission, pleine, dites-vous, de bonne volonté, mais qui manque d'expérience. - Où avez-vous trouvé que les Apôtres et les soixante-dix Disciples aient puisé leur expérience avant de travailler au grand œuvre qui leur fut commandé ? Ils avaient bonne volonté, il est vrai : mais voilà tout. Les Disciples de Notre-Seigneur n'avaient pas plus d'aptitude que les Apôtres ; ils connaissaient, comme eux, toute leur insuffisance ; mais comme eux aussi, ils avaient toute confiance en lui pour la mission qu'ils en recevaient. Oh ! Combien nous avons dégénéré ! Où est donc notre foi, notre foi en Jésus-Christ ? Je n'ai pas ici l'intention, mon cher Fils de vous humilier, ni d'humilier vos collaborateurs, mais de vous réveiller tous de l'espèce d'assoupissement où vous paraissez être tombés, et de vous rappeler ce que vous êtes tous, par votre entrée dans la Société de Marie ? Vous êtes de vrais missionnaires. L'enseignement de la jeunesse, quel qu'il soit, n'est pas certainement la fin que vous avez dû vous proposer en vous consacrant entièrement à Dieu, sous la protection spéciale de l'auguste Marie. L'enseignement n'est qu'un moyen dont nous usons pour remplir notre mission, pour introduire, c'est-à-dire, partout l'esprit de foi et de religion et multiplier les chrétiens.

Pénétrez-vous, mon cher Fils, de ces sentiments, travaillez à les faire passer dans les cœurs de tous vos confrères, vos collaborateurs ; infailliblement vous les y trouverez dans un plus haut degré que vous ne pensez. Si vous en êtes tous animés, vous avez trouvé le remède au mal affreux qui règne dans la Pension secondaire. Vous êtes tous des missionnaires, remplissez votre mission ! Peut-être le nom de *mission* pourra-t-il fatiguer l'imagination de plusieurs s'imaginant que, pour être missionnaire, il faut aller prêcher de ville en ville, de paroisse en paroisse, - ne s'étant pas formé l'idée d'une mission stable et permanente. Il faut, mon cher Fils, rectifier à ce sujet toutes les idées qui n'y seraient pas conformes.

Mais peut-être, demanderez-vous : Comment exécuter et soutenir une semblable mission ? Quel succès pouvoir en attendre ? - Je vais vous donner quelques idées, dont vous pourrez peut-être tirer quelque profit :

1°) De vrais missionnaires ne doivent compter nullement sur eux, sur leurs talents, et leur industrie, mais mettre toute leur confiance dans le secours de

la grâce de leur mission, et aussi dans la protection de la sainte Vierge, travaillant à cette œuvre, pour laquelle elle a été élevée à la Maternité divine.

2°) Tous doivent être bien pénétrés de l'importance du salut des âmes, rachetées au prix du sang de Jésus-Christ.

3°) La fin principale que tous doivent se proposer, dans tous leurs exercices, mais particulièrement dans leurs exercices spirituels, doit être le salut des élèves, l'amendement de leurs vices et leurs progrès dans la vertu.

4°) Il faut qu'ils agissent tous de grand concert. L'œuvre est commune, et chacun est solidaire jusqu'à un certain point de toute l'œuvre. Néanmoins, il peut y avoir des distributions : chaque professeur, par exemple, les élèves de sa classe ; chaque division, le chef de cette division ; aux récréations, tous à peu près peuvent y travailler.

5°) Lorsque vous vous concertez, vous voyez comment on peut vaincre certaines difficultés qui se rencontrent. Certains élèves, par exemple, pécheurs déjà obstinés, et avec des habitudes enracinées, vous vous les distribuez : ceux qui en sont plus spécialement chargés prient pour eux, sollicitent leur conversion, invoquent les lumières du Saint-Esprit pour bien diriger leur conduite.

6°) Il faut prendre garde à un zèle indiscret. Les commencements sont comme insensibles. On ne réussirait pas auprès d'un élève dont on n'aurait pas gagné, jusqu'à un certain point, l'estime et l'amitié.

7°) Il ne faut pas se dissimuler que votre Pensionnat secondaire renferme des difficultés qui ne se trouvent pas ordinairement dans d'autres Pensionnats. Celui de Saint-Remy est composé à peu près [d'enfants] de familles distinguées dans le Département, soit par leur naissance, soit par leurs richesses. *Vae vobis divitibus* ! Une malédiction est attachée pour ainsi dire à eux. L'orgueil de la naissance et des richesses les entraîne ordinairement aux passions les plus basses. Quelle différence, pour l'éducation chrétienne, [avec] ces Pensionnats formés d'élèves, enfants de ces petits bourgeois de campagne ordinairement mal aisés !

Mais enfin, les difficultés ne doivent pas nous effrayer ; il faut bien introduire la religion dans les classes supérieures de la société. Lorsque, dans vos travaux, vous trouverez quelques-unes de ces difficultés qui vous paraîtront insurmontables, on pourrait me les communiquer : peut-être pourrai-je vous indiquer quelques moyens.

8°) A proportion que vous aurez des élèves qui se tourneront sérieusement vers Dieu, vous en trouverez quelques-uns qui auront du zèle et dont vous pourrez vous servir, à l'égard des autres, comme de petits missionnaires : j'ai vu autrefois, qu'on obtenait ainsi de grands succès.

Vous, et tous vos confrères, pourrez désormais communiquer de tout ce qui a rapport au zèle, à la religion et à la piété, soit de ce qui vous est personnel, soit de ce qui regarde les élèves, à M. Caillet, nommé chef général de zèle. Je vais l'en prévenir.

Il faudra continuer votre correspondance avec M. Lalanne pour tout ce qui regarde l'instruction. Indépendamment de son office de Chef général d'Instruction, il est chargé spécialement du Pensionnat secondaire [de Saint-Remy] et de son bon maintien ; [mais] je ne crois pas que jamais celui-ci se soutînt, quelques précautions qu'on prît et quelque célébrité qu'on lui donnât, si la religion n'y domine pas. D'ailleurs, notre état est dans un ordre surnaturel : si nous enseignons les sciences et les arts, ce n'est que pour enseigner en même temps la science du salut.

Je vous répondrai un peu plus tard, mon cher Fils, sur ce qui regarde le dessin : M. Lalanne a écrit provisoirement pour faire retirer les modèles dangereux ; je vous écrirai aussi sur l'objet important des novices. Je vais écrire quelques mots à M. Fontaine. Je vais écrire aussi une petite [lettre] commune à tous les professeurs. Vous ferez bien aussi de leur communiquer la lettre que je vous écris, mais spécialement à M. Fontaine.

Recevez, mon cher Fils, le nouveau témoignage de ma tendresse paternelle.

725. - Agen, 7 février 1834. A M. Chevaux, Saint-Remy.

\*\*\*

27. Vous vous plaignez avec raison de voir les grands se grouper entre eux pendant les récréations, ne point s'amuser, etc., etc... et vous me demandez : Que faire ? - Mais, mon cher Fils, comment n'avez-vous pas fait cette question au Seigneur lui-même dans l'oraison ? Comment, d'après mes lettres, n'avez-vous pas répété la question à chacun des professeurs en particulier, ou à tous collectivement ? Très certainement vous auriez eu une réponse ; Croyez-vous avoir bien rempli les devoirs d'un supérieur missionnaire en soupirant sur le mal que vous voyez, et en gémissant sur votre ignorance ou votre incapacité ? Très certainement, le Seigneur ne vous refusera pas ses lumières et ses grâces, pour remplir dignement les fonctions de la place à laquelle il vous a élevé. Ce que je vous dis, je le dis à M. Fontaine. Prenez courage, mon cher Fils, mettez votre confiance en Dieu, et agissez ; agissez bien plutôt par vos confrères que par vous-même.

734. - Agen, 14 avril 1834. A M. Chevaux, Saint-Remy.

28. [Selon vous,] les Supérieurs dans l'état religieux, ne tiennent pas leur autorité précisément de l'Eglise, ni d'une mission extraordinaire de Dieu,

mais du libre arbitre de ceux qui vouent à Dieu d'être soumis à tel et tel homme qu'ils choisissent pour Supérieur ; [et] ces vœux sont obligatoires lorsqu'ils ont les conditions exigées pour la validité des vœux.

811. - Saint-Remy, 24 décembre 1835. A M. Lalanne, Layrac.

29. Je n'ai pas cru que vous puissiez le promettre sans une vraie conversion, et je vous ai dit en même temps que l'occasion de la mission de M. Caillet à Agen vous était favorable et ménagée par la providence miséricordieuse de Dieu. Je vous ai conseillé de ne pas entrer dans les détails de nos plaintes respectives.

999. - Bordeaux, 3 octobre 1837. A M. Mémain, Agen.

30. Dieu peut me faire connaître ses volontés, ou directement par lui-même, ou par les différents événements, ou par les conseils d'autrui. Je suis donc toujours disposé à recevoir vos avis, [et] tout ce qu'il plaira à Dieu de vous inspirer pour ma gouverne : c'est à moi à distinguer ce qui peut être volonté de Dieu. Mais vous comprenez bien, mon cher Fils, que si vous vous mettez à même d'exécuter les avis et les conseils que votre zèle vous portera à me donner, avant d'avoir reçu ma réponse et votre mission, d'une part vous vous compromettez ; et d'autre part, vous ferez un bien isolé qui, très certainement, ne sera pas méritoire devant Dieu, un bien qui contrariera ceux que j'aurai ordonnés ou que je dirigerai : il en résultera le *Désolabitur* du *Regnum in se ipsum divisum*.

1051. - Bordeaux, fin mai 1838. A M. Léon Meyer, Courtefontaine.

31. Pour opposer une digue puissante au torrent du mal, le Ciel m'inspira, au commencement de ce siècle, de solliciter du Saint-Siège les lettres patentes de Missionnaire apostolique, afin de raviver ou de rallumer partout le divin flambeau de la foi ,en présentant de toute part au monde étonné des masses imposantes de chrétiens catholiques de tout âge, de tout sexe et de toute condition, qui, réunis en associations spéciales, pratiquassent sans vanité comme sans respect humain notre sainte religion, dans toute la pureté de ses dogmes et de sa morale.

1076. - Bordeaux, 16 septembre 1838. Au Pape Grégoire XVI, Rome.

32. Nous en devons pas envoyer à Fribourg des demi-religieux pour une mission si importante.

1082. - Bordeaux ,18 octobre 1838. A M. Clouzet, Saint-Remy.



33. J'écris à M. l'abbé Meyer et lui parle, avec la fermeté qui me paraît convenable, de la manière presque odieuse dont il reçoit les ordres qui lui sont envoyés. Je lui dis qu'il peut retenir son frère, ainsi que M. David, jusqu'à nouvel ordre, et [lui recommande] de les bien préparer, en les pénétrant de l'esprit religieux, pour remplir dignement une mission qui peut devenir si importante pour la religion.

1087a. - Bordeaux, 24 octobre 1838. A M. Clouzet, Saint-Remy.

34. Pénétré de cette maxime de saint Paul : *La lettre tue, mais l'esprit vivifie* (2 Co, 3, 6), vous vous appliquerez de tout votre pouvoir à faire apprécier l'excellence et le caractère spécial de notre divine mission.

Pour cela, vous développerez d'abord ce que nous avons de commun avec les Ordres religieux ; puis vous direz ce qui nous distingue, et vous vous attacherez ensuite à préciser l'air de famille qui nous caractérise, même dans les œuvres communes.

*"Dieu a donné à chacun un mandat sur son prochain"* (Sir 17, 12). Les uns ont eu pour mission unique de donner au monde le spectacle ravissant du renoncement absolu et de la mortification chrétienne ; les premiers se formèrent dans les déserts de la Thébaïde, et de là, comme de leur berceau, se répandirent peu à peu dans le monde entier ; vous savez tous les héros de la pauvreté et de la pénitence qu'ils sont offerts à l'admiration des anges et des hommes. D'autres Ordres sont venus plus tard multipliant dans le champ du Père de famille des ouvriers de toute sorte, destinés à arracher l'ivraie semée par l'ennemi, et à continuer en même temps, chacun dans une certaine mesure, l'œuvre de l'abnégation et de la croix. Et parmi ces Congrégations nombreuses, formées dans tous les siècles et dans tous les climats, les unes sont appelées à telle fin particulière et les autres à telle autre.

Or, nous les derniers de tous, nous qui nous croyons appelés par Marie elle-même pour la seconder de tout notre pouvoir dans sa lutte contre la grande hérésie de cette époque, nous avons pris pour devise, comme nous le déclarons dans nos Constitutions (Art. 6), ces mots de la très Sainte Vierge aux serviteurs de Cana : "Faites tout ce qu'Il vous dira" (Jn 2, 5). Convaincus que notre mission à nous, malgré notre faiblesse, est d'exercer envers le prochain toutes les œuvres de zèle et de miséricorde, nous embrassons en conséquence tous moyens de le préserver et de le guérir de la contagion du mal, sous le titre général de l'enseignement des mœurs chrétiennes, et nous en faisons dans cet esprit l'objet d'un vœu particulier.

Notre œuvre est grande, elle est magnifique. Si elle est universelle, c'est que nous

sommes les *missionnaires de Marie* qui nous a dit : "Faites tout ce qu'il vous dira !" Oui, nous sommes tous missionnaires. A chacun de nous la Très Sainte Vierge a confié un mandat pour travailler au salut de nos frères dans le monde.

A vous de faire sentir à ceux et à celles qui enseignent directement combien ils s'abuseraient, s'ils bornaient leurs efforts à instruire dans les lettres humaines ; s'ils mettaient tous leurs soins et toute leur gloire à faire des savants et non des chrétiens, ou à conquérir une réputation mondaine ; oubliant alors qu'ils sont missionnaires de Marie, pour se ravalier au rang avili des industriels de l'enseignement dans notre siècle, ils descendent de la hauteur de leur sublime apostolat. A vous, enfin, de dire, à ceux qui sont employés dans le service intérieur des maisons ou aux arts et métiers, l'esprit et le secret de leur divine mission : nous l'avons consigné dans nos saintes Règles, quand nous avons établi la manière dont ils concourent à l'œuvre générale de l'enseignement ; nous leur avons montré comment ils contribuent puissamment par leurs travaux, leur zèle et leurs prières à étendre le règne de Jésus et de Marie dans les âmes. Leur part est en effet si belle : Nouveaux Joseph, ils sont chargés d'assister et de soutenir les enfants de la sainte famille dans leur pénible ministère.

1163. - Bordeaux, 24 août 1839. Aux prédicateurs de retraites.

35. Il me semble, mon cher Fils, que nous ne devons pas nous décourager si nous rencontrons quelques obstacles dans la réforme qui est nécessaire. Jamais réforme ne se fit et ne se fera sans difficulté. Nous ne devons recevoir la loi de personne dans la Société : notre gouvernement a pour mission de la donner avec sagesse, selon les temps, les lieux et les circonstances. Avec de la patience nous viendrons à bout de tout.

1179. - Bordeaux, 18 octobre 1839. A M. Clouzet, Saint-Remy.

36. Croissez tous dans la foi et dans l'esprit de votre divine mission : voilà, mes chers Enfants, le vœu le plus ardent de mon cœur.

1187. - Bordeaux, 11 janvier 1840. Circulaire aux deux Ordres.

37. L'auguste Marie, n'en doutez point, tirera une grande gloire de votre généreux sacrifice. Dieu, depuis toujours, vous avait prédestiné au service de son divin Fils, dans les rangs du sacerdoce, sous les étendards de sa très sainte Mère. Jésus-Christ vous donne à Marie comme son ministre fidèle et son valeureux soldat. Le Roi du céleste Empire vous enrôle à jamais dans la Garde de la Reine. Désormais vous le servirez en servant Celle qu'il a

associée à sa couronne et à sa gloire, et vous serez plus spécialement le soldat de Marie et le missionnaire auprès des peuples de cette Vierge Immaculée.

1190. - Bordeaux, 9 février 1840. A M. Perrodin, Courtefontaine.

38. Vous admirerez surtout l'insigne privilège accordé à tous les Supérieurs généraux mes successeurs. Le titre et la qualité de Missionnaire apostolique, dont j'ai l'honneur d'être revêtu moi-même, leur rappellera à jamais, ainsi qu'à vous, que notre œuvre est une mission, un écoulement et une participation de l'apostolat de Jésus-Christ. Nous sommes tous missionnaires ; les simples Frères laïques et les religieuses Filles de Marie sont aussi missionnaires : tous missionnaires catholiques, avoués du Saint-Siège. Il fallait donc que le premier Supérieur, dont les prêtres et les laïques soit de la Société, soit de l'Institut, ne sont sous ce point de vue que les vicaires ou les délégués, fût plus spécialement avoué du Souverain Pontife, et reçût de lui le caractère sacré de la mission qu'il exerce de sa part, par lui-même et par les siens, dans l'Eglise de Dieu. Voilà pourquoi j'ai demandé cette faveur, et voilà ce qu'elle signifie dans la pensée du Bref pontifical.

1193. - Bordeaux, 8 mars 1840. Circulaire aux prêtres de la Société.

39. Je ne crois pas, mon cher Fils, que le moment de la divine Providence soit venu pour aller à la conquête des âmes dans le Nouveau Monde. Vous voyez les peines que nous avons pour soutenir ce qui est en France : il ne serait pas sage à nous d'aller nous établir si loin, tant que nous serons aussi peu riches en sujets. Je suis bien sûr qu'un certain nombre partiraient avec plaisir pour la Mission proposée ; mais nous ne sommes pas en mesure, et j'en suis quelque peu affligé.

1201. - Bordeaux, 9 avril 1840. A M. Chevaux, Saint-Remy.

40. Vous me dites votre joie et votre contentement avec enthousiasme, vous me témoignez votre bonheur, et vous me semblez baiser avec ivresse les douces chaînes de la vie religieuse dont vous vous êtes chargé. Je conçois à merveille les sentiments si vrais dont votre cœur est rempli à la pensée de votre profession. Devenu pratiquement l'esclave du Seigneur, le fils plus spécial et le missionnaire de l'auguste Marie, vous participez avec abondance à la liberté des enfants de Dieu et vous éprouvez avec délices les précieux effets de la consécration de votre être à son service. Comment ne vous estimeriez-vous pas heureux et content ?

1202. - Bordeaux, 26 avril 1840. A M. Perrodin, Acey.

41. J'ai envisagé dans le principe votre envoi à Fribourg comme une vraie mission : mission que vous donnait Notre Seigneur par la médiation de sa divine Mère ; je vis avec plaisir que vous partiez tous trois avec le courage et le zèle de vrais missionnaires : je ne doutai pas du succès, malgré toutes les difficultés et les oppositions qui s'y rencontraient.

Il y aurait un moyen, indépendamment d'un bon Noviciat, d'étendre la mission : ce serait celui d'introduire des prêtres de la Société de Marie, non seulement à Fribourg et dans le diocèse de Sa Grandeur, mais aussi dans tous les Cantons catholiques.

1208. - Bordeaux, 16 juin 1840. A M. Enderlin, Fribourg.

42. Mes chers Enfants, les trois Assistants que la Providence m'a donnés sont dans les plus heureuses dispositions. Ils n'ont accepté la difficile mission de gérer les affaires de l'œuvre, qu'à la condition expresse que je ne serais pas étranger à leurs opérations. Je leur ai promis les leçons de mon expérience. J'aurai toujours une part active à tout ce qui se fera. Leurs décisions seront les miennes, c'est moi qui vous parlerai par leur bouche.

1240. - Bordeaux, 7 janvier 1841.

Circulaire du Supérieur général de la Société de Marie à ses chers Enfants.

## MODESTIE

1. Il y aurait de l'inconvénient, ma chère Enfant, que les Compagnes, qui, par exemple, iraient au marché, sortissent avec un voile ; il n'y en aurait pas, si elles sortaient pour accompagner les enfants à la paroisse : le voile plus essentiel, que toutes doivent avoir, est celui d'une grande modestie. Il faut que les Compagnes auxquelles on donne commission de sortir puissent édifier par leur bonne tenue, par leur modestie, par leur discrétion, etc.

262. - Bordeaux, 5 décembre 1823. A Mère de Trenquelléon, Agen.

2. Il faut bien que M. Bardenet, et ceux dont il aura pris conseil, nous aient cru dans une position bien différente de celle que nous avons réellement. Ils doivent, en effet, se rire ou avoir pitié de nous voir dépouillés de tous genres de moyens, pour soutenir une entreprise qui demandait de si grandes avances. Il en eût été autrement, si nous nous étions présentés avec la modestie qui nous convient si bien, et que nous eussions laissé apercevoir seulement quelque zèle pour la propagation des bons principes et quelque sagesse dans la formation des Etablissements.

265. - Bordeaux, 16 décembre 1823. A M. David Monier, Saint-Remy.

3. Il faut de la modestie et de la simplicité partout, jusqu'à l'église même, mais pas de mesquinerie.

292. - Bordeaux, 29 mai 1824. A M. Caillet, Saint-Remy.

4. Nous avons pu remarquer que nos frères d'écoles édifiaient beaucoup plus, en général, par la manière dont ils sont habillés et leur modestie, que s'ils avaient un costume tout à fait religieux, comme on l'entendait avant la Révolution. Les anciens costumes me paraissent bien peu convenir à ceux qui, comme nous, ne se destinent qu'à multiplier les chrétiens.

338. - Bordeaux, 3 mai 1825. A M. Caillet, Paris.

5. Si nous voulons réussir, prenons garde à n'admettre rien de repoussant ; mais, au contraire, ayons quelque chose qui, sans blesser l'humilité, la décence et la modestie, fasse plaisir même à l'œil de la jeunesse. N'est-il pas convenable, par exemple, que les professeurs, dans les Ecoles normales aient quelque distinction dans leur costume pour en imposer davantage ?

346. - Bordeaux, 30 mai 1825. A M. Caillet, Paris.

6. Dans un Conseil, il peut bien y avoir une sorte de discussion, lorsqu'il y a

divergence d'opinions, et que les matières à traiter présentent de grandes difficultés dans le parti qu'on a à prendre : mais la modestie religieuse ne permet pas de soutenir avec chaleur et opiniâtreté son sentiment.

364. - Bordeaux, 26 juillet 1825. A M. Clouzet, Saint-Remy.

7. Vous me dites, mon cher Fils, que vous n'avez pas fait grandes réparations [au château] cette année : c'est bien. Mais n'en avez-vous pas fait réellement de trop fortes d'une autre manière, et qui ne regardent pas directement les défrichements et les améliorations productives du domaine ? Vous avez deux grandes considérations à faire, mon cher Fils : la première tient à la gêne extrême où nous sommes, la seconde, à l'état de pauvreté et d'humilité que nous professons. L'une et l'autre, et l'une sans l'autre, nous commandent grande modestie, et dans nos personnes, et dans tout ce qui nous entoure et peut-être regardé comme à notre service [afin] que, quand nous paraîtrons devant le Seigneur, nous puissions nous entendre appeler *bons et fidèles serviteurs*.

611. - Agen, 3-5 décembre 1831. A M. Clouzet, Saint-Remy.

8. La sortie de M. Brunet est un vrai bien pour la Société, et même pour Saint-Remy : il eût pu lui être très utile, s'il avait travaillé avec moins de susceptibilité, et plus de modestie et de concert avec ses confrères.

789. - Ebersmunster, 22 juillet 1835. A M. Clouzet, Saint-Remy

9. Les sujets d'examens particuliers pour les commençants sont généralement : 1°) la régularité, selon la lettre et surtout selon l'esprit ; 2°) l'oraison dans un vrai esprit de foi ; 3°) le silence, extérieur ou intérieur ; 4°) la modestie. Les sujets peuvent n'être pas les mêmes pour tous.

921. - Bordeaux, 27 décembre 1836. A M. Léon Meyer, Courtefontaine.

10. Votre pénurie ne doit pas non plus vous porter jamais à rien faire contre les convenances, ni [à formuler] de plaintes contre ceux qui ne les observeraient pas à votre égard. Pour vous procurer des moyens, Dieu n'a pas besoin, ni que vous humiliez les autres, ni que vous sortiez jamais des voies de la simplicité et de la modestie qui doivent être votre apanage.

950. - Bordeaux, 2 avril 1837. A M. Léon Meyer, Courtefontaine.

11. Il me paraît de toute convenance que vous voyiez à Albi M. le Préfet du Département et à Toulouse M. le Recteur de l'Académie. Vous pouvez vous féliciter [auprès d'eux], ou plutôt féliciter la Société de Marie d'être entrée

dans ces contrées sous leurs régimes respectifs, d'après les vues du Gouvernement, etc. Et néanmoins, dans ces espèces de visites, observez plus strictement la modestie, une belle simplicité avec une prudente discrétion.

1283. - Bordeaux, 20 novembre 1843. A M. Roussel, Albi.





## MONDE

1. La chère Sœur N... a eu également ses troubles et ses tentations : qui n'en a pas dans ce monde ? Dieu le permet ainsi : il faut lui demander la grâce de sortir de ces épreuves, plus digne de lui.

83. - Bordeaux, 14 janvier 1817. A Mère de Trenquelléon, Agen.

2. Le couvent est notre vaisseau ; la mer est le monde profane ; le vaisseau étranger est le plan que M. Pass... se fait ou peut se faire sur les voies de la perfection. Il ne faut pas douter qu'à travers cette mer dangereuse, ce digne ministre tend comme nous vers le salut éternel ; mais son vaisseau marche nécessairement par une route différente des vaisseaux qui ont même objet ; et il ne convient pas que le passager d'un autre vaisseau l'engage à suivre toute autre route que celle du bâtiment où il est engagé.

90. - Bordeaux, 19 avril 1817. A Mère de Trenquelléon, Agen.

3. Une œuvre d'éclat, ma chère Enfant, ne vaut pas des œuvres discrètement opérées. Il ne s'agit pas, dans l'Institut, de réformer une ou quelques pécheresses publiques, mais d'attirer et de réformer le monde qui s'égare en presque totalité.

93. - Bordeaux, 15 octobre 1817. A Mère de Trenquelléon, Agen.

4. Les instructions infructueuses pour le monde *ne sont pas perdues* : Dieu en est glorifié. Nous ne sommes que les témoins passagers de la doctrine enseignée par Jésus-Christ. Il nous a été recommandé de prêcher à temps et à contre temps ; il a été prévu que le monde ne nous écouterait pas toujours ; il n'en faut pas moins témoigner la vérité, tandis que le temps et le pouvoir nous en sont redonnés : Dieu fera fructifier quand il lui plaira ; qu'il ne permette pas que notre négligence puisse nous être reprochée. Le temps serait perdu si l'on n'instruisait : il ne sera pas perdu pour cela seul que l'instruction sera mal reçue ou négligée des auditeurs.

93. - Bordeaux, 15 octobre 1817. A Mère de Trenquelléon, Agen.

5. Quant à la séparation plus grande d'avec le monde, ce n'est pas tant le corps que l'esprit qu'il en faut séparer, quoique l'Institut ait pourvu à l'un et à l'autre. Il faut se crucifier devant le monde pour édifier le monde, et se crucifier en particulier pour s'unir davantage à Jésus-Christ... Cette appréhension d'être trop longtemps avec le monde est bonne, tant qu'elle nous ramène à demander des grâces plus puissantes et à nous montrer notre propre fragilité ;

elle ne doit pas nous faire négliger en rien l'instruction sainte que nous avons entrepris de montrer au monde.

93. - Bordeaux, 15 octobre 1817. A Mère de Trenquelléon, Agen.

6. Ce n'est pas à plaire au monde que nous voulons nous attacher : une de nos règles est de ne point attirer les sujets par la vue des douceurs de la vie claustrale, mais de laisser manifester l'Esprit de Dieu.

94. - Bordeaux, 7 décembre 1817. A Mère de Trenquelléon, Agen.

7. J'ai bien de la peine, ma chère Enfant, de l'espèce d'indécision où est la Sœur Trinité. ... Très souvent je pense à ce passage de l'Évangile : "celui qui ne hait pas son père, sa mère, son frère, sa sœur n'est pas digne de moi", et cet autre : "Laissez aux morts le soin d'ensevelir les morts..." A-t-elle bien compris encore que le premier pas dans la vie religieuse est un entier renoncement au monde ?

95. - Bordeaux, 30 janvier 1818. A Mère de Trenquelléon, Agen.

8. Je saisis la même occasion de vous présenter les souhaits bien sincères que je fais au renouvellement de cette année pour votre santé et votre bonheur ; le bonheur que l'on trouve dans le sein de Dieu dans ce monde comme il nous est promis dans l'autre.

S. 129 d. - Bordeaux, le 3 janvier 1820. A M. Lacaussade, Tonneins.

9. Les orages, mon cher Fils, de divers genres se succèdent à Agen. Est-ce donc qu'Àgen est une plage de la mer orageuse de ce monde plus dangereuse, plus à craindre ? Y a-t-il plus d'écueils qu'il y en a ailleurs ? *Spiritus procellarum, benedicite Domino (-Vents orageux, bénissez le Seigneur).*

165. - Bordeaux, 10 juillet 1821. A M. David Monier, Agen.

10. Je ne parlerai à personne des sacrifices que vous faites pour monter ce petit couvent ; mais je prierai Dieu de temps en temps de les regarder et de les accepter, comme ceux que lui offrait Abel ; je le prie aussi de tout mon cœur de réaliser les vœux que je forme pour vous au commencement de cette nouvelle année ; je désire pour vous surtout tout ce qui dans ce monde peut vous conduire efficacement à la souveraine félicité.

S. 266 a. - Bordeaux, 6 janvier 1824. A M. Lacaussade, Tonneins.

11. Vous partez d'un lieu de retraite, d'un lieu où vous avez cru le monde mort et crucifié pour vous, comme vous vous croyez mort et crucifié pour le

monde, d'un lieu où votre cœur a si souvent répété les belles paroles de saint Paul aux Galates : *Mihi absit gloriari, nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi : per quem mihi mundus crucifixus est et ego mundo* (Gal 6/14)

Saint Grégoire le Grand nous avertit, mon cher Fils, que dans les professions les plus saintes, où l'on croit avoir arraché de son cœur pour jamais tout goût des vanités, des infidélités et de la corruption du siècle, on ne laisse pas d'y retrouver encore quelques racines, et c'est sans doute dans les rapports que les religieux sont obligés d'avoir avec les personnes du siècle. Nous ne tenons plus au monde ajoute ce Père de l'Eglise ; mais il tient encore à nous par des liens imperceptibles. O mon cher Fils, prenez garde, pendant tout votre long voyage, que vous et le monde soyez réciproquement morts et crucifiés l'un à l'égard de l'autre. Rentrez souvent en vous-même ; rendez-vous compte des plus légères impressions.

271. - Bordeaux, 26 février 1824. A M. Caillet, Bordeaux.

12. Les Filles de Marie, ainsi que leur nom le donne à comprendre, se sont mises sous la protection spéciale de la très sainte Vierge. Elles ont adopté des Statuts en grande partie extraits de la règle de saint Benoît : les modifications plus expresses sont celles qui ont paru nécessaires pour mieux défendre ces âmes pieuses de la contagion du siècle. L'on sait assez que ce contact dangereux est toujours plus ou moins proche des institutions religieuses : mais il les menace de bien plus près lorsque le corps religieux se mêle en partie de l'enseignement, et les Filles de Marie sont partout dans ce cas-là. C'est à côté de ce monde et de ses besoins qu'elles ont à opérer leur sanctification, à préparer celle de beaucoup d'autres, et à se prémunir contre tous les dangers.

287. - Bordeaux, 18 mai 1824. A Mgr de Morlhon, Archevêque d'Auch.

13. Qu'il se rappelle toujours que, par ses saints engagements, il est mort au monde pour mener une vie cachée en Dieu avec Jésus-Christ.

379. - Bordeaux, 2 novembre 1825. A M. Dominique Weisseburger,  
Bordeaux.

14. Oui, mon cher Fils, il existe une condition de paix, un lieu où elle se rencontre : c'est en aimant Dieu de toute son âme et en n'aimant que lui seul. La tentation est venue vous troubler ; armez-vous de la foi, résistez fortement ; demandez l'amour de Dieu ; frappez et priez, et vous obtiendrez. Dieu est fort pour nous défendre : mais [il faut] que nous veuillions être défendus ! Votre salut et votre paix sont dans ses mains : demandez-les. Les

prestiges du monde nous ont séduit, oublions-les : quand on possède Dieu, on possède tout : en possédant tout sans posséder Dieu, on n'a rien que trouble, amertume, remords, désespoir.

384. - 18 décembre 1825. A un religieux de la Société, Bordeaux.

15. L'esprit principal de la Société ... est de présenter au monde le spectacle d'un peuple de saints, et de prouver par le fait, qu'aujourd'hui, comme à la primitive Eglise, l'Evangile peut être pratique dans la toute la rigueur de l'esprit et de lettre.

388. - Bordeaux, 15 février 1826. A M. l'abbé Noailles, Bordeaux.

16. Peut-on mieux vouer un établissement à l'instabilité qu'en le faisant dépendre chaque jour, et pendant toute sa durée, des événements qu'amènent les saisons, la politique et toutes les passions qui vivent dans le monde ?

S. 390 b. - Bordeaux, 29 mars 1826. A M. Mertian, Saint-Hippolyte.

\*\*\*

392. - Bordeaux, 8 avril 1826. A Mère de Trenquelléon, Agen.

17. Ma chère Enfant,

Les propos du monde fussent-ils cent fois plus fâcheux nous ne devons pas nous en inquiéter pourvu que nous n'y ayons pas donné cause par notre faute. Ce n'est pas le vent des propos qui doit nous faire changer de conduite ; ce n'est pas sur les propos d'autrui que nous serons jugés devant Dieu : Ce n'est pas la calomnie des hommes qui doit arrêter nos désirs et notre tendance vers la gloire de Dieu et de sa sainte religion. Vous savez tout cela, ma chère Enfant, aussi bien, peut être mieux que moi.

Mais vous craignez, dites - dites-vous, que les péchés que commet le monde à cette occasion ne soient forts grands. Ils vous affligent ; vous désireriez en diminuer le nombre ou les arrêter, s'il vous était possible. Je ne blâme ni ne défends cette émotion de votre âme : Vous faites bien de désirer que tout mal cesse dans le monde ; que Dieu, ce Dieu si bon règne sur la terre comme dans le ciel ; qu'il soit glorifié par tous les hommes, en tout et partout, sans fin. J'approuve votre désir, je le partage. Mais est-il en notre pouvoir de faire que tout le monde pense bien et que le règne de Dieu arrive en effet sur la terre ? Que l'âme du juste en forme le vœu et c'est bien mais l'obstacle qu'il y rencontre est un bien aussi, relativement à lui. C'est dans la poursuite de ce vœu ardent que nous rencontrons la preuve plus forte de notre impuissance ; nous voudrions et nous ne pouvons.

Malgré toute notre volonté contraire, les scandales viendront et renaîtront dans le monde ; le juste sera l'objet de ses injustes critiques. Il y a plus : la censure du monde accordera plus facilement indulgence au mal qu'au bien dont il se déplaît. En excusant le mal, le monde s'autorise en cas semblables ; en blâmant certains biens, il croit se disculper de ne les pratiquer pas. Le monde, n'est inconséquent, ni dans son blâme ni dans ses louanges. Mais dans les desseins de Dieu, il ne faut pas croire que ces propos qui viennent du monde, pour vicieux qu'ils soient, n'aient jamais de bons effets. Dieu sait tirer le bien du mal ; c'est son secret : nous le voyons par les résultats. Ces propos du monde et ses injustices éprouvent le chrétien qui s'y trouve en butte ; ce sont des épreuves qui affermissent la vertu ; elles unissent bien souvent les cœurs plus aimants aux souffrances de Jésus-Christ ; et plusieurs de ceux qui se font organes de ces propos injustes finissent par s'éclairer sur la vérité et se convertissent sincèrement.

Il faut prier du fond de notre cœur pour ceux qui nous blâment : C'est la seule règle de conduite que j'aie à vous donner, à l'égard des mauvais propos auxquels nous n'avons pas donné cause par notre faute.

Mais, d'autre part, il ne suffirait pas de prier pour ceux qui nous blâment, lorsque dans le fait nous sommes blâmables.

Si nous avons opéré de manière à faire scandale, le scandale est à nous. Il vient de nous. En pareil cas si nous pouvions avoir le calme intérieur, ce serait un grand mal ce serait l'effet d'une sévère punition de Dieu. L'inquiétude, le remords sont des grâces dans l'âme qui a péché. Le murmure et les propos satiriques du monde sont pour nous un avertissement salutaire ; c'est un rappel à examen de nous-mêmes et de toutes nos intentions.

En ce cas, il ne faut pas mépriser les propos du monde comme quelques-uns disent : il faut les écouter ; il faut réparer le mal, ou le rendre moindre, selon notre pouvoir.

Voilà, ma chère Enfant ce qu'il est essentiel pour vous d'observer, à cause des tribulations dont le monde vous menace, et dont il vous afflige déjà. Mauvais propos à Tonneins, mauvais propos à Agen : tout cela fût-il plus grave, plus affligeant, tenons-nous en présence de Dieu. Dans les choses où nous ne nous reconnaissons pas coupables, remercions celui qui nous a gardés du mal ; dans les choses où nous croyons avoir fait faute, demandons miséricorde, cherchons les moyens de réparer, proposons-nous de mieux faire à l'avenir. Vous voilà posée, je le crois.

Maintenant, y a-t-il faute de votre part, [ou] n'y a en a-t- il pas ?

Il y a faute, si vous y avez mis mauvaise intention, ou une intention qui n'était pas franchement dirigée vers Dieu. Il y a faute, si vous n'y avez

pas apporté cette prudence chrétienne qui vous est recommandée en toutes choses.

L'intention pure, la direction du dessein à la gloire de Dieu, vous devez en faire l'examen ; vous en ferez la coulpe : je m'abstiens de juger jusque-là.

Le défaut de prudence chrétienne telle que l'Institut vous la recommande se rapporte aux questions qui vont suivre. Vous aviez à prendre conseil de l'administration il fallait le faire à temps ; présenter un exposé sincère et entier : l'avez-vous fait ? Avez-vous mal rendu les circonstances, en en ayant l'air de consulter ? Ne demandez-vous pas conseil après la chose faite par vous-même ? Dans ce cas, n'arrivait-il pas que naturellement vous présentiez la chose du côté qui vous plaisait ?

Ce qui m'amène à ces demandes, c'est qu'au sujet de certains propos tenus, m'assurez-vous, par le monde vous m'ajoutez ces mots : c'est vrai.

Mais lorsque vous m'avez consulté, comment voudriez-vous que j'aie pu deviner une chose que vous ne me disiez pas, qui ne pouvait être soupçonnée de loin et sur laquelle le cri public vous amène à dire : c'est vrai ?

La franchise de votre Mère Saint Vincent peut être louée, mais son opinion de mépriser les propos du monde ne serait dans un bon sens qu'autant qu'elle-même, ainsi que vous, ma chère enfant, n'auriez pas donné lieu à ces propos. Elle ne conteste pas votre mot : c'est vrai ; comment peut-elle vouloir passer par-dessus et se moquer des propos ?

La chose serait mal entreprise ; il y aurait au moins imprudence, il faudrait éviter plus grand mal et réparer celui qui est fait s'il y a raison dans les propos du monde. Ce qui me tranquillise pour le moment, c'est que le trouble où, vous étiez et le désir de vous accuser a pu entraîner le mot : c'est vrai ; vous avez à l'examiner de nouveau, et la Mère St Vincent doit l'examiner aussi ; ne vous concertez point ; que chacune se place devant Dieu et m'écrive sa pensée.

La Mère Saint Vincent se croit forte de ce qu'elle a des billets en certain nombre ; qu'elle ne s'y méprenne pas. Si elle n'y a pas un juste droit, il faudra les rendre, quelque dépense inconsidérée qui ait été faite d'autre part et à cette occasion. Le mieux serait peut-être que la Mère St Vincent envoyât un de ces billets, même dans l'état où ils sont en même temps que sa lettre.

En attendant, je présume pourtant que votre idée d'avoir mal engagé cette affaire peut être fausse. J'en juge par ce que vous en a dit M. Fr...Il approuve la chose au fond ; c'est une bonne œuvre, mais il voudrait que les censures fussent apaisées. Si les choses en sont là toutes les consciences étant sauvées, les vanités du monde iront où elles voudront. Rendez-moi votre

compte et suspendez toute décision.

Je n'ai vu qu'une bonne œuvre à donner asile à une femme chrétienne, (Mme de Clairefontaine), que tout semble délaisser. J'ai vu qu'on lui conservait son état de maison son bien-être, ses habitudes, mais que les secours d'humanité et de religion étaient mis à sa portée.

Le dessein qu'elle a montré depuis de devenir tout à fait intérieure ne m'a pas semblé convenable sous tous les rapports ; mais en le lui faisant accorder, j'ai entendu que son état de maison resterait monté dans le bâtiment neuf et que l'on n'y donnerait point d'autre disposition.

Le local de l'infirmerie qui m'a été indiqué pour son oratoire intérieur a été mal désigné ; j'ai cru voir qu'il s'agissait du pavillon qui est au bout de la terrasse vers les prés et vous aviez entendu la lingerie que vous avez changée en infirmerie ; je ne vois pas ce qu'il y aurait à faire, mais je n'approuve pas que la demeure de la Supérieure soit partagée, ni changée de destination.

Au reste, j'ai le très grand désir d'aller vous rendre visite : Cet incident le rend plus fort et presque nécessaire. Faites réponse dans le sens que je viens de dire, et quand je l'aurai reçue, je vous dirai ma résolution définitive sur cet objet et sur mon voyage.

Recevez la bénédiction, d'un père qui vous aime en Jésus et Marie.

392. - Bordeaux, 8 avril 1826. A Mère de Trenquelléon, Agen.

18. Notre divin Seigneur nous signale le monde : *Mundus me odit*. Saint-Pierre nous avertit que le démon rôde autour de nous : *Circuit quaerens quem devoret*. L'Apôtre Saint-Jacques nous désigne la concupiscence ; *Unusquisque tentatur a concupiscentia*. Au monde, mes Enfants, opposez le souvenir des exemples de Jésus-Christ ; combattez le démon par la foi, et la concupiscence par une vigilance continuelle. Vous ne devez donc pas passer un seul jour 1°) sans [faire une lecture], ou dans le Saint Evangile, ou dans quelque livre qui le développe et l'explique ; 2°) sans faire une petite méditation ; 3°) sans faire sérieusement votre examen de conscience, et, si la chose n'est trop pénible, entendre la Sainte Messe et visiter le Saint Sacrement.

465. - Bordeaux, 12 août 1828. Aux Congréganistes du Séminaire d'Auch.

19. Je crains bien que la diminution, à Saint-Rémy, ne soit occasionnée par les moyens qu'on prend au contraire pour l'empêcher et pour rendre célèbre cette maison. Les vrais chrétiens craindront d'envoyer leurs enfants, parce qu'ils n'y verront pas ou ne croiront pas y voir l'éducation religieuse qu'ils

auraient espérée. Les gens du monde n'y enverront pas leurs enfants, parce qu'ils ne trouveront pas à Saint-Rémy ou ne croiront pas y trouver une éducation assez mondaine.

562. - Bordeaux, 20 novembre 1830. A M. Clouzet, Saint-Remy.

20. Nous sommes au milieu d'un monde si nouveau ! Je suis en France presque comme dans une terre étrangère. Je ne sais presque plus que dire ou que faire ; pour ma part, j'attends que les événements m'arrivent, plutôt que d'aller au-devant des événements. Je n'ai d'autre politique que celle de recourir tous les jours à la Sainte Vierge.

575. - Bordeaux, 20 janvier 1831. A M. Lalanne, Saint-Remy.

21 us faire rompre tous les liens qui vous attachaient encore au monde. Vous êtes heureux dans votre malheur, si ce malheur n'est qu'un moyen dont Dieu se sert pour vous attirer à lui.

582. - Bordeaux, 2 mars 1831. Au Chevalier Adolphe de Rubelles, Paris.

22 s'explique de part et d'autre, on discute avec droiture, avec modération, et on agit ainsi jusqu'à ce qu'on puisse tomber d'accord.

599. - Agen, 7-9 août 1831. A M. Lalanne, Saint-Remy.

23. La figure de ce monde passe : nous ne serons bien venus, dans l'éternelle félicité, qu'autant que nous serons conformes à Notre Seigneur Jésus-Christ. Ce sont des vérités de foi, qui auront infailliblement leur entière exécution, quelque interprétation que nous leur donnions.

606. - Agen, 26 octobre 1831. A M. Lalanne, Saint-Remy.

24. Je vous exhorte toujours à continuer à rentrer en vous-même malgré toutes les affaires et les conditions que vous pourriez avoir. Toujours le salut avant tout ; toujours la sanctification de nos âmes au milieu des troubles et des agitations de ce monde.

S. 613 a. - Bordeaux, 22 janvier 1832. A M. Coustou.

25. Vous avez connu combien le monde vous avait été préjudiciable, et vous connaissez, par là même, combien vous devez rechercher la retraite, le silence, et vous faire des occupations, qui, avec vos exercices religieux, absorbent tout votre temps : je mets parmi vos occupations l'affaire que vous avez à traiter.

690. - Agen, 9 juin 1833. A M. Deshayes, Rouen.



26. Comme tous les devoirs de la vie religieuse se réduisent à deux : à la *séparation du monde* et à *l'union avec Jésus-Christ*, aussi devez-vous apercevoir dans ceux qui se présentent quelques sentiments relatifs à ces devoirs, tels, par exemple, que la crainte ou l'horreur du monde, la vue de l'incompatibilité de l'esprit du monde avec l'esprit du christianisme, la fausseté de ses maximes, etc. Pour ceux qui auraient moins participé à la corruption du monde et qui n'en auraient pas adopté les maximes, si leur piété paraissait inspirée, par une vraie foi en Jésus-Christ, s'ils témoignaient quelque dévotion à la sainte Vierge, vous verriez quelle part aurait la foi dans ces sentiments.

728. - Agen, 11 mars 1834. A M. Chevaux, Saint-Remy.

27. Vous soutiendrez souvent ces principes généraux par des maximes particulières, par exemple : Mourir au siècle et à soi-même, prendre du siècle la même horreur que montrait saint Paul lorsqu'il disait : Je suis crucifié au monde et le monde est crucifié pour moi (Ga 6, 14) ; - Fuir le monde et craindre ses charmes, ses attraits, l'air contagieux qu'on y respire : *Nolite diligere mundum, neque ea que sunt in mundo* (1 Jn 2, 15). - Si le monde vous aime, affligez-vous, car vous avez quelque chose de lui en vous : *Si de mundo fuissetis, mundus quod suum erat diligeret* (Jn 15, 19). - Bien loin de rechercher l'approbation et l'estime du siècle, il faut y renoncer : car il ne peut vous estimer, si vous ne lui êtes conforme et si vous ne lui applaudissez : *Si hominibus placerem, Christi servus non essem* (Gal. 1/10). - Il faut se garder de rien avoir qui soit conforme au siècle. Et de l'imiter dans ses manières d'agir, de penser, de se vêtir : *Nolite conformari huic saeculo* (Rm 12, 2). - Le propre du chrétien, c'est de se revêtir, dans son intérieur des inclinations, des mœurs et des vertus de Jésus-Christ : *Induimini Dominum Jesum Christum* (Rm 13, 14).

728. - Agen, 11 mars 1834. A M. Chevaux, Saint-Remy.

28. Ne parlez pas tellement mon cher Fils, de cette mort mystique au monde et à soi-même, que vous n laissiez voir la précieuse vie en Jésus-Christ qui doit la suivre. Nous ne mourons que pour vivre. Tout le christianisme et toute sa perfection n'est que dans cette mort et dans cette vie ; c'est la doctrine de saint Paul : *Existimate vos mortuos quidem esse peccato, viventes autem Deo in Christo Jesus*. (Rm 6, 11).

Je ne puis ici m'empêcher de vous citer un avis, quelque long qu'il soit, de M. Olier aux jeunes gens de son Séminaire. Il semble renfermer toute sa

doctrine, qui est bien aussi la nôtre.

"Ce n'est pas assez d'avoir renoncé au monde et à soi-même ; il faut encore entrer dans la vie de Jésus-Christ, qui est la nouvelle créature, à l'image de laquelle doit se former en nous l'homme parfait. Celui qui veut être à moi, nous dit-il, qu'il vive donc dans une contradiction perpétuelle avec lui-même ; qu'il habite un royaume tout différent du monde ou de la chair ; qu'il tende sans cesse à Jésus-Christ par la foi, ne prétendant rien pour sa propre satisfaction, car la foi ne donne point de quartier à la nature, aux sens, à la raison et au propre esprit. Elle est de la nature de Dieu même qui en est l'auteur. Aussi inflexible que lui, elle ne descend point au-dessous de lui : elle peut bien nous élever au-dessus de nous et nous tirer à elle, mais jamais elle ne descend jusqu'à nous.

728. - Agen, 11 mars 1834. A M. Chevaux, Saint-Remy.

29. Vous avez embrassé un état de pauvreté, aimez-vous votre état ? Avez-vous l'[amour] de la pauvreté, et surtout son esprit qui ont été un des moyens qui ont le plus contribué à la conversion du monde ? Plusieurs de vous, mes chers Enfants, ignoreraient-ils encore que l'état qu'ils ont embrassé est tout dans l'ordre de la foi et ne s'appuie pas sur les principes d'une sagesse tout humaine ?

834. - Saint-Rémy, 15 avril 1836. Aux Directeurs d'Alsace.

30. L'esprit de foi est en opposition directe de l'esprit du monde. Il n'est pas étonnant que le monde regarde avec une sorte d'étonnement le vrai religieux : c'est pour lui un homme d'un autre monde.

915. - Bordeaux, 16 décembre 1836. A M. Pelleteret, Marast.

31. Il faut réellement aimer à être pauvre et n'user de rien que par obéissance ; mais, autrement, user de tout ce que la Société veut que nous prenions, que nous portions. Si on se trouve mieux vêtu qu'on n'aurait été dans le monde, en être confus, être toujours prêt à se revêtir de haillons ; si on est mieux servi à table qu'on ne l'eût été dans le monde, renoncer à tout plaisir de table, en remerciant Dieu intérieurement de ce que sa bonté nous fait trouver du plaisir à pourvoir à nos besoins et néanmoins ne jamais s'attacher à ce plaisir : élever son esprit et son cœur vers Dieu.

924. - Bordeaux, 3 janvier 1837. A M. Genre, Courtefontaine.

32. Tout le temps que la Société suivra exactement ses Constitutions, qu'elle en conservera l'esprit ; elle sera dans un état de ferveur ; Dieu bénira ses

travaux ; elle édifiera le monde : dès qu'on s'en écartera, viendra le désordre, le relâchement et toutes ses misérables suites. ... J'aime mieux que des Etablissements n'existent pas, que s'ils doivent aller contradictoirement aux vues primitives de la Société.

1009. - Bordeaux, 7 novembre 1837. A M. Louis Rothéa, Kaysersberg.



## OBÉISSANCE

1. Je suis avec le plus profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. (Formule fréquente). *G.-Joseph Chaminade*

S. - 35a. - Bordeaux, 6 mai 1809. A Mgr D'Aviau, Archevêque.

2. "Que lorsqu'une personne religieuse vit dans une maison, sous la Règle et l'obéissance, les promesses de suivre les avis et conseils de tous autres que les supérieurs sont un manquement à l'ordre, une préparation et souvent un danger imminent à un schisme conventuel, ce qui mène souvent fort loin ; que cela ne se fait que lorsque la personne voit quelque péril grand et certain pour son salut, tel que celui de l'hérésie et de la séparation de l'Eglise ou d'avec l'Eglise, etc."

90. - Bordeaux, 19 avril 1817. A Mère de Trenquelléon, Agen.

3. A mon tour, et pour la Congrégation que je dirige ici, je regarde comme une grande faveur du Ciel qu'il ait bien voulu nous envoyer ceux en qui sa grâce s'est manifestée. C'est ainsi que Saul fut envoyé à Ananie. Il ne manquerait qu'un point dans la comparaison, c'est que les uns et les autres nous devenions saints, comme Saul et Ananie le furent.

C'est dans ces vues, et pour obéir à la volonté de Dieu, que je vous accorde l'affiliation, dans toute l'étendue que je puisse la donner.

122. 25.06.1819, à M. Huard, Curé de Notre-Dame de la Couture, Le Mans.

4. 8°) Les religieux se rappelleront toujours qu'ils doivent observer en toutes leurs actions le silence, la modestie, l'exactitude, l'humilité, la civilité, la douceur, la prévenance, le renoncement à leur propre volonté, l'obéissance prompte et aveugle, une grande charité envers le prochain, surtout envers leurs Frères.

129. - 18 novembre 1819. A M. Barrès, Vicaire général de Bordeaux.

5. Vous ne partez que par obéissance ; vous n'agirez, je l'espère, que par esprit d'obéissance, même en commandant ; vous recueillerez les fruits si abondants et si délicieux de l'obéissance : je vous les promets au nom du Seigneur, dont, tout indigne, je tiens la place à votre égard.

144. - Bordeaux, avant septembre 1820. A Mlle Laure de Labordère, Laval.

6. Qui peut douter de votre vocation ? Comment ne voit-on pas que le grand Maître qui vous appelle à son service vous soutient depuis tant d'années dans

ces rigoureuses épreuves ? Quels conseils puis-je ou plutôt dois-je vous donner, quels sont ceux que vous avez à recevoir de M. Castex et de tous ceux et celles qui ont la crainte de Dieu ? Ceux de mettre toute votre confiance dans la grâce du Seigneur et la protection de son auguste Mère, à laquelle vous appartenez si spécialement : et d'ailleurs, sans jamais manquer au respect que vous devez à vos parents, prendre pour combattre plus avantageusement, une attitude plus ferme et plus assurée : leur représenter de temps en temps qu'en s'opposant à ce que vous obéissiez à votre vocation, ils s'opposaient aux desseins de Dieu, à Dieu même ; qu'ils ne pouvaient pas user contre Dieu de l'autorité dont il les avait revêtus sur vous ; d'autres fois, leur représenter combien les contraintes que vous vous faites peuvent nuire à votre santé...

154. - Bordeaux, 23 mars 1821. A Mlle de Lachapelle, Condom.

7. Confiez-vous à la grâce ; elle vous a introduites dans l'asile où vous êtes ; elle vous y révélera sa lumière et ses douceurs, avant-goût de celles qui nous sont préparées dans le ciel. Vivez dans l'humilité, dans l'obéissance, dans le travail, glorifiant Dieu intérieurement et extérieurement.

186A. - 10.01. 1822. Aux sœurs novices des Filles de Marie, Agen.

8. Vous demandez mes prières dans l'objet d'obtenir bien des vertus : une humilité plus grande que par le passé, l'obéissance dans la pratique, l'amour du travail, le respect à vos Mères, l'union entre vous, le support mutuel de vos caractères. Pourquoi vous refuserais-je, lorsque toutes et chacune de vous a sur moi les mêmes droits qu'une fille a sur son père, lorsque je suis médiateur entre vous et Jésus-Christ, comme Jésus-Christ est médiateur entre les hommes et son Père éternel ? Mes chères Filles, je vous accorde donc les prières que vous me demandez.

186 B. - 10.01.1822. Aux Sœurs Compagnes, Filles de Marie, Agen.

9. L'Eglise, apostolisée dans l'orient de la France, demande à moi, ministre inférieur, placé à l'autre extrémité du Royaume, si je puis envoyer des ouvriers auprès de vous, que le Maître les attend. Il ne me reste qu'à répondre comme au temps de Apôtres, - et Dieu le veuille ainsi ! - c'est d'obéir et de m'y porter de tout mon pouvoir. J'ai désigné les bornes de ce pouvoir, parce que je le devais. Il est faible en moi, et il peut devenir grand en notre divin Sauveur : sa sainte volonté sera faite. Lorsque ce divin Médiateur daigne m'associer à des hommes plus dignes, il a pris en regard ma faiblesse, et c'est un sujet de consolation : j'ai confiance en l'œuvre provoquée et j'obéis. Vous

y ferez de votre part tout ce que vous pouvez par la grâce : unissons-nous en Dieu seul.

230. - Bordeaux, 4 mars 1823. A M. Bardenet, Missionnaire, à Besançon.

10. Je mets sa commission à votre égard pour les soins qu'exigent le rétablissement et la conservation de votre santé sous la loi de l'obéissance, et par conséquent, vous devrez vous prêter à tout ce qui vous sera prescrit sous la même loi. Quels que soient les besoins de la Communauté et des Congrégations ne faites que ce qui est dans les vues de Dieu, qui vous seront ainsi manifestées. Je désire pouvoir lever sous peu de jours l'obstacle que je mets à l'exercice de votre zèle.

272. - Bordeaux, 29 février 1824. A Mère de Trenquelléon, Agen.

11. Vous paraissez avoir des inquiétudes de conscience sur quelques soins qu'on prend de vous. Eh, ma chère Enfant, vous devriez en avoir bien plutôt de témoigner de la répugnance à prendre ce qu'on vous donne, que ce soit gras ou maigre. Lors même qu'on se méprendrait et qu'on vous donnerait plus qu'il n'est nécessaire pour votre santé, jamais vous ne vous méprendrez dès lors que vous obéissez : mais prenez garde, il faut obéir avec joie et dans l'esprit de ceux qui commandent. Vous ne vous appartenez plus à vous-même, mais à Dieu, mais à la Sainte Vierge, mais à la religion. Suivez sans crainte, suivez avec joie ce que demandent de tels maîtres. ...

Rien qu'obéir : nous ne voulons ni gloire ni plaisir, mais ce que Dieu veut et comme il le veut.

273. - Bordeaux, 11 mars 1824. A mère de Trenquelléon, Agen.

12. Comme vous aimez à obéir, et que vous préférez un commandement positif à une simple invitation, quelque pressante qu'elle soit, je vous envoie une obéissance. J'en aurais agi de même pour la mission que je vous avais donnée pour Paris, si je n'avais pas cru suffisamment satisfait votre goût pour obéir, et par ce que j'appelais votre nouvelle mission à Paris, et par ma procuration pour solliciter du Gouvernement l'autorisation de l'Institut.

277. - Bordeaux, 28 mars 1824. A M. David Monier, Saint-Remy.

13. Faites-moi, mes chers Enfants, toutes les observations que vous croirez utiles : donnez-moi sans crainte vos avis et vos conseils. L'obéissance ne demande de vous que de ne pas abonder dans votre sens, une fois qu'une détermination est prise.

306. - Bordeaux, 12 août 1824. A MM. Auguste et Lalanne, Bordeaux.

14. Vous n'avez pas manqué à l'obéissance en faisant construire l'autel au plus bas prix possible puisque nous n'en avons arrêté aucun plan ; vous étiez pressée, vous avez usé de votre pouvoir discrétionnaire, tenez-vous tranquille.

311. - Bordeaux, 22 août 1824. A Mère de l'Incarnation, Condom.

15. Nous croyons que les Chefs ont une grâce particulière pour bien exercer leur état ; s'ils s'en rendent indignes par quelque infidélité, ou si l'Administration avait choisi des sujets incapables, les subordonnés ne devraient point juger, ni de leur indignité, ni de leur incapacité, mais obéir avec simplicité, dans un esprit de foi. Sainte Thérèse gagnait beaucoup à consulter et à obéir à ses premiers confesseurs, quoiqu'ils fussent ignorants.

311. - Bordeaux, 22 août 1824. A Mère de l'Incarnation, Condom.

16. Le Frère Gobillot est loin d'être le premier homme du monde. Son grand tourment est d'être Chef ; il aimerait beaucoup mieux être employé à laver la vaisselle : la seule obéissance le tient à la première place ; encore éprouve-t-il de fortes tentations pour la quitter. Il n'enseigne plus rien que l'arithmétique : il est à Saint-Laurent comme mon responsable. Il est nécessaire d'y avoir un homme sur qui on puisse entièrement compter, d'une fermeté à ne jamais transiger avec le désordre, et d'une sollicitude continuelle pour faire tout exécuter. Les plus savants ne sont pas ceux qui dirigent le mieux les Maisons. Saint-Laurent est pourvu de tous les moyens d'avancer dans tout ce que les jeunes gens ont besoin d'apprendre, mais surtout pour y faire des progrès dans la vertu et la connaissance de la religion et de leur état ; il y a seulement bien des précautions à prendre pour tout consolider.

470. - Bordeaux, 19 janvier 1829. A M. Clouzet, Saint-Remy.

17. Si nous ne sommes pas encore noyés, c'est un effet de la miséricorde de Dieu ; mais les suites fâcheuses des imprudences et des désobéissances en seront à jamais incalculables.

496. - Bordeaux, 4 janvier 1830. A M. Clouzet, Saint-Remy.

18. Quant à Madeleine Lavigne, il faut différer assez longtemps, pour voir si la lumière de la foi peut entrer dans son cœur, et lui faire comprendre que, non seulement l'obéissance est préférable aux sacrifices, mais encore quelle doit aimer cette obéissance comme faisant offrir toujours à Dieu les sacrifices qu'il aime le plus. Vous savez, ma chère Fille que la foi ne doit pas être une simple conviction de la vérité, mais qu'elle en doit inspirer l'amour.

560. - Bordeaux, 15 novembre 1830. A Mère Saint-Vincent, Agen



19. Vous n'avez jamais parlé que de raison : je me suis borné à ne parler aussi que de raison... Lorsque nous obéissons, faisant le sacrifice de notre raison, nous ne sacrifions pas pour cela la raison...

600. - Agen, 22 septembre 1831. A M. Lalanne, Arbois.

20. *Troisième Question.* - *Pensez-vous que les religieuses aient fait vœu d'obéissance entre vos mains de manière à devoir vous obéir lors même que vos ordres seraient désapprouvés par leurs Evêques, ou contraires à ceux qu'ils donneraient eux-mêmes ?*

Réponse. - Je crois que les religieuses doivent obéir à leur Supérieur dans tout ce qui est positivement dans les fins de leur Institut. Il n'est pas possible de supposer qu'un Evêque s'oppose à des actes d'une obéissance juste, légitime et avouée.

Que si on veut supposer qu'un Supérieur vienne à donner des ordres injustes, tout à fait irréguliers et même criminels, l'Evêque peut et doit s'y opposer. C'est dans cette fin que les Constitutions des Filles de Marie [leur] donnent un recours toujours libre à leur Evêque.

*Quatrième Question.* - *Pensez-vous que les Evêques puissent relever les religieuses de leurs vœux, et particulièrement de celui d'obéissance qu'elles croiraient avoir fait vis-à-vis de vous ?*

Réponse ; - Je crois que les Evêques peuvent relever les religieuses de leurs vœux, et particulièrement de celui d'obéissance qu'elles auraient fait vis-à-vis de moi, jusqu'à ce que l'institution soit formellement approuvée par l'Eglise. Mais je crois aussi 1° que cette dispense donnée à une ou plusieurs religieuses d'une communauté pourrait devenir la cause d'une grande perturbation ; 2° Je ne crois pas qu'une Supérieure pût s'en faire relever sans abdiquer sa place.

616. - Agen, 15 mars 1832. A Mgr Jacoupy, Evêque d'Agen.

21. *Monseigneur l'Evêque croit devoir ajouter ici une neuvième question qui renferme toutes les autres.*

*Vous regardez-vous, vis-à-vis des Filles de Marie, dans les divers diocèses où elles résident, comme le simple délégué de leurs Evêques respectifs sous tous les rapports, et pensez-vous qu'en tout temps et pour toute cause, ces religieuses puissent en sûreté de conscience appeler de vous à eux ?*

Réponse. - A ne me considérer que par rapport aux Evêques, je crois être leur simple délégué (Il semble bien que, dans le préambule de cette déclaration, M. Chaminate, comme il le fera plus tard avec plus d'énergie lors des difficultés de ses dernières années, fasse allusion à la mission reçue par lui de Dieu à Saragosse, mission qu'il entend d'ailleurs toujours soumettre à l'autorité des Evêques et du Pape). Je crois que si mes pouvoirs n'avaient pas originellement cette divine source, l'obéissance des Filles de Marie n'aurait plus la foi pour fondement, et que les motifs de leur obéissance n'auraient plus rien de religieux. J'anathématise toute autre doctrine.

En conséquence, les religieuses, en tout temps et pour toute cause, peuvent en sûreté de conscience appeler de moi à leurs Evêques respectifs.

621. - Agen, 1er avril 1832. A M. Trincaud, Vicaire Général d'Agen.

22. Les sacrifices que l'obéissance vous obligera de faire vous coûteront peu, à proportion que la foi du cœur croîtra en vous. Quel bonheur, au contraire, d'être assuré de faire la volonté *du Dieu de son cœur* ! Qu'elles sont aimables ces paroles : *Fiat voluntas tua sicut in coelo et in terra !*

661. - Agen, 23 janvier 1833. A M. Lalanne, Saint-Remy.

23. Prenez garde, à l'égard de M. Fontaine, à paraître estimer les connaissances qu'il peut avoir : ce serait le moyen de le paralyser. Mais je crois qu'il ira bien, lorsqu'il sera persuadé que c'est la grâce de son ministère et de l'obéissance qui fait tout en lui...

692. - Agen, 17 juin 1833. A M. Chevaux, Saint-Remy.

24. Dans la vue de cette maxime, pendant le noviciat, on ôte aux jeunes gens toute disposition d'eux-mêmes, et on les accoutume à se mettre entre les mains de Dieu seul, comme ne devant plus vivre, ni agir en rien que selon son bon plaisir. On demande, par exemple, qu'ils renoncent à toutes sortes de visites de leur propre choix, et qu'ils ne sortent point, ou même ne reçoivent personne que du consentement de leurs Supérieurs, qui leur tiennent la place de Dieu : c'est son esprit, et sa personne même qu'ils honorent en eux ; c'est à lui-même qu'ils doivent avoir intention d'obéir. En leur obéissant, ils se mettent ainsi sous la conduite d'un Dieu visible, en attendant qu'ils soient en état d'obéir au Dieu invisible et capables de suivre ses secrètes inspirations.

728. - Agen, 11 mars 1834. A M. Chevaux, Saint-Remy.

25. Vous subtilisez aussi, mon cher Fils, beaucoup trop sur l'obéissance. Avez-vous vu connaître suffisamment la volonté de votre Supérieur dans ses

ordres ou défenses, lors même qu'il n'aurait pas employé, par délicatesse, l'expression "en vertu de la sainte obéissance" ? Je ne crois pas que la supposition de "préventions de la part du Supérieur, de son attachement à certaines anciennes idées, et de la confiance qu'il accorde aux rapports et à la manière de voir de certaines personnes, incapables et soi-disant mal intentionnées à votre égard", je ne crois pas, dis-je, que toutes ces suppositions puissent dispenser de l'obligation d'obéir.

875. - Bordeaux, 5 octobre 1836. A M. Lalanne, Layrac.

26. Du courage, mon cher Fils, de la fidélité et de la confiance en la grâce de votre état, qui pour vous est ici la grâce de l'obéissance. L'obéissance, nous dit le Saint-Esprit, chantera des victoires.

915. - Bordeaux, 16 décembre 1836. A M. Pelleteret, Marast.

27. Vous devez vous comporter toute votre vie d'après les maximes évangéliques, comme un petit enfant, qui fait volontiers [et] sans raisonnement tout ce qui lui est ordonné. L'obéissance, pratiquée dans un esprit de foi, attaque directement l'orgueil. Vous êtes appliqué, par exemple, à un ouvrage quelconque : vous ne le faites point pour vous attirer l'estime des hommes, dès lors que vous le faites par obéissance, pour obéir à Dieu qui vous l'ordonne par vos Supérieurs et vos Chefs. Lorsque la pensée maligne, que ce que vous faites, vous le faites pour attirer l'estime des hommes, - lors, dis-je, que cette pensée vous vient, ne vous en inquiétez pas, mais répondez-vous à vous-même : Ce n'est pas vrai !

Qu'on vous emploie aux travaux manuels ou qu'on vous emploie à l'enseignement, que vous importe ? N'ayez jamais d'autre vue que d'obéir à Dieu, et méprisez souverainement toute idée contraire. Vous devriez être bien aise, néanmoins qu'on vous donnât, au lieu d'un emploi honorable selon les hommes, l'emploi par exemple de laver la vaisselle ou de balayer les ruisseaux des rues. Nous ne devons trouver rien de grand ou de petit, de glorieux ou d'humiliant, dans tout ce qui est dans l'ordre de Dieu. C'est ainsi que vous tendrez toujours à la perfection, à ne rechercher que Dieu, à n'aimer que Dieu : mais ne vous inquiétez point de tous les sentiments contraires de votre nature. Allez toujours avec grande simplicité : le fond de ne vous manquera jamais, si vous êtes fidèle à toujours purifier votre cœur, à mortifier toujours vos passions, à couper toute attache à vous-même mais sans trouble et sans inquiétude.

924. - Bordeaux, 3 janvier 1837. A M. Genre, Courtefontaine.



## Oraison

1. Vous joindrez à la prière du matin une oraison mentale, d'abord d'un gros quart d'heure au moins ; vous la commencerez en adorant Dieu intérieurement et en disant en vous-même : N'étant que cendre et poussière, je me présenterai devant mon Dieu ! Vous récitez ensuite lentement le Symbole des Apôtres : (si vous êtes seule, vous vous prosternerez par terre pour faire l'acte d'adoration ; ensuite, vous relevant à genoux, vous direz le Symbole les bras étendus). Ces préparations finies, vous vous tiendrez en la présence de Dieu, dans le plus grand recueillement. La disposition où doit être votre âme dans ce recueillement, est celle d'un sentiment simple, ou de foi, ou d'espérance, ou de charité, ou de résignation à la volonté de Dieu. Vous terminerez votre oraison en demandant à Dieu de vous faire la grâce de vous tenir toute la journée dans le recueillement et de n'agir que par des motifs de foi, etc.

...  
Vous tâcherez de vous ménager dans la soirée un autre quart d'heure au moins pour répéter la même oraison. ...

Je vous conseille de faire vos oraisons à genoux.

9. Bordeaux, 27 mai 1796. A M<sup>lle</sup> de Lamourous, au Pian.

2. Une Supérieure qui ne se conduirait que par la sagesse humaine, dans un Institut tel que celui que vous avez embrassé, n'irait guère loin. C'est l'Esprit de Dieu qui doit habituellement vous éclairer et vous animer. Que sans contention de tête, votre oraison soit presque continuelle. De temps en temps, quand vous vous sentirez intérieurement appelée à l'oraison, allez-y, persévérez-y, pourvu que vos devoirs essentiels n'en souffrent pas. Quel bonheur, pour une Supérieure, de pouvoir aller parler à Dieu, le consulter, recevoir ses ordres comme une sainte Thérèse !

76. - Bordeaux, 10 novembre 1816. A Mlle de Trenquelléon, Agen.

3. Règlement des religieux de Marie.

15) On prendra les moments de promenade pour avoir des entretiens avec le Chef de zèle pour ce qui concerne sa direction spirituelle : ces entretiens devront rouler, le plus habituellement, sur les oraisons, les examens, la vertu que l'on veut acquérir, le vice que l'on combat et la [réception des] sacrements, comme aussi sur tout ce que l'on trouverait être un obstacle à son avancement ou nuisible à la paix de son âme.

129. - Bordeaux, 18.11.1819. A M. Barrès, Vicaire général de Bordeaux.

4. Dans l'Institut de Marie, il n'y a pas de longues prières, ni vocales, ni mentales, mais beaucoup de travail, sanctifié par le recueillement et un silence religieux ; dans la Réforme de longs offices et de longues oraisons, solitude, etc... : tout est conséquent dans l'un et dans l'autre, d'après le plan de sanctification présenté dans les deux par l'Esprit-Saint.

142. - Bordeaux, 11 juillet 1820. A Sœur Célestine, Agen.

5. J'embrasse aussi tous mes chers Enfants ; je les porte tous dans mon cœur ; je ne perds pas de vue qu'ils sont surchargés de travaux. Animez-les toujours de ma part jusqu'à ce que je puisse les voir. Rendez-vous habile à leur procurer les moyens de faire leurs oraisons : c'est là où eux, comme vous, trouverez la paix de l'âme, la force, le courage, et surtout ce moyen qui fait qu'on sait se multiplier quand on est surchargé.

434. - Bordeaux, 15 mai 1827. A M. Clouzet, Saint-Remy.

6. Comment avez-vous oublié, pour ainsi dire, que la foi était le moyen assuré pour que l'Institut des Filles de Marie ne s'éteigne jamais, pour que, au contraire, il devienne pour ainsi dire toujours plus vivace et plus édifiant ? Si toutes font bien oraison, comme nous l'avons dit, si toutes font de bonnes communions, si toutes essayent de se préparer à l'oraison, en se remettant souvent dans la journée en la présence de Dieu par de bons actes de foi, si elles essayent de faire dans la journée des actions de foi toute pure, la réforme ne tardera pas à s'introduire ; elles deviendront humbles, charitables, prévenantes, les unes à l'égard des autres ; elles aimeront le silence ; le travail même de l'enseignement sera soutenu par le zèle, qui animera les enseignantes loin de les dissiper. Le même zèle soutiendra celles qui sont appliquées au temporel et au service, puisqu'elles ont toutes le même motif de la gloire de Dieu et de la sanctification des âmes. Que la foi prenne de grands accroissements, et je vous assure qu'aucune ne redoutera le travail et que toutes seront portées à dire comme saint Xavier : "Encore plus, Seigneur, encore plus !"

546. - Bordeaux, 23 septembre 1830. A Mère Saint-Vincent, Agen.

7. Je crois que, plus les temps sont mauvais et difficiles, plus nous devons nous adonner à une véritable oraison, et faire en sorte que la foi croisse toujours en nous ; et je crois aussi que la Très Sainte Vierge, par sa puissante protection, nous ramènera l'ordre et la paix ; prions-la avec instance et persévérance.

581. - Bordeaux, 2 mars 1831. A M. Lalanne, Saint-Remy.

8. Quelque temps après, on conçut quelque espérance de faire approuver la Société de Marie par le Gouvernement. M. David dressa des Statuts et la lettre au Roi. Nos espérances s'évanouirent à cause des discussions qui s'élevèrent tant à la Chambre des Députés qu'à celle des Pairs, à l'occasion de la Loi qui autorise les Ordres religieux de femmes. Enfin, sortant un jour de mon oraison, je crus que le temps était venu de faire une tentative. Je recopiai à peu près littéralement les Statuts dressés par M. David et la lettre au Roi. Je fis faire la tentative, et vous savez quel en fut le succès. Les Statuts présentés au Gouvernement ne furent pas tous approuvés : mais tous ceux qui ont été approuvés étaient à peu près littéralement parmi ceux qu'on avait demandés.

682. - Agen, 9 avril 1833. A M. Auguste Perrière, Bordeaux.

9. Donnez toujours beaucoup à l'oraison et à une bonne oraison : sans oraison, quel autre moyen de succès pour vous et pour les autres ?

722. - Agen, 15 janvier 1834. A M. Chevaux, Saint-Remy.

10. Quant à l'oraison, le Maître des novices dirigera ses élèves selon la *Pratique de l'oraison* ; mais jamais il ne réussira, si lui-même n'a déjà pris l'habitude d'une bonne oraison et s'il ne continue pas de s'adonner à ce saint exercice.

Tous les ecclésiastiques à même d'entrer dans les Ordres sacrés, et à plus forte raison les prêtres, pourront obtenir aisément dispense d'une partie du temps du Noviciat, et même des vœux triennaires, pour passer, après un an et un jour de Noviciat, selon les Canons, à la profession perpétuelle. Il suffira qu'il soit constant, alors, qu'ils aient pris l'habitude d'une bonne oraison, qu'ils aiment les saints engagements qu'on prend à la profession religieuse, qu'ils désirent se consacrer entièrement à Dieu sous l'aimable protection de l'auguste Marie.

728. - Agen, 11 mars 1834. A M. Chevaux, Saint-Remy.

11. Toute infidélité et impureté quelconques mettent obstacle à l'union avec le Bon Dieu. Pour réussir à faire oraison, tâchez, en la commençant, de renoncer à tout genre d'affections profanes ; unissez-vous à Jésus-Christ comme notre Chef et notre Médiateur auprès de Dieu, pour prier en lui, par lui et avec lui. Unissez-vous aussi à la très sainte Vierge, qui disposera son adorable Fils à vous servir de Médiateur.

761. - Saint-Remy, 9 février 1835. A M. Léon Meyer, Courtefontaine.

12. Ne vous inquiétez pas des distractions que vous pouvez éprouver dans vos oraisons, dès lors qu'elles ne sont pas volontaires et qu'elles ne naissent pas du cœur : vous n'avez autre chose à faire qu'à les laisser tomber, aussitôt que vous vous en apercevez. La sainte Vierge et Notre Seigneur, auxquels vous vous tiendrez toujours plus uni, suppléeront à votre faiblesse et au défaut de stabilité de votre esprit. Vous avez raison de croire que le Bon Dieu vous laisse tous ces défauts pour vous tenir dans l'humilité et dans un parfait mépris de vous-même...

846. - Agen, 17 juillet 1836. A M. Claude Mouchet, Saint-Remy.

13. Les tentations, les sécheresses dans l'oraison, les distractions involontaires, le sommeil même, aussi involontaire, ne nuiront nullement à vos oraisons, et surtout à leur efficacité, si toujours vous vous unissez bien à notre Seigneur Jésus-Christ. C'est lui qui prie pour nous, et qui est même notre prière. Tenez-vous toujours avec la sainte Vierge, dans l'amour et la confiance en elle.

854. - Agen, 6 août 1836. A M. Claude Mouchet, Saint-Remy.

14. Que toutes vos oraisons, et même toutes vos occupations, soient rapportées à Dieu par lui, avec lui et en lui : c'est une pratique universelle pour rendre à Dieu la gloire que nous lui devons, pour obtenir toutes les grâces dont nous avons besoin, et pour acquérir la sainteté à laquelle nous sommes appelés.

855. - Agen, 6 août 1836. A M. Chevaux, Saint-Remy.

15. Continuez votre mode de faire oraison, puisqu'il est analogue à vos facultés physiques et morales, mais toujours dans l'union à Notre Seigneur Jésus-Christ et aussi à Marie : *Per ipsum et cum ipso et in ipso, et... Monstra te esse Matrem.*

905. - Bordeaux 26 novembre 1836. A M. Chevaux, Saint-Remy.

16. Vos oraisons souffriront peu d'être coupées, soit par les soins qu'exigerait votre santé, soit par des occupations nécessaires, si vous ne regardez les choses qu'à la lumière de la foi. En méditant par exemple, sur la Passion de Notre Seigneur, pourquoi ne voyez-vous pas toutes les souffrances et toutes les humiliations divinisées, non seulement dans la personne de Notre Seigneur Jésus-Christ, mais encore dans chacun de ses membres ? Pourquoi ne goûteriez-vous pas le bonheur de ceux qui souffrent, le bonheur de ceux qui sont humiliés, etc. ?

962. - Bordeaux, 2 mai 1837. A M. Chevaux, Saint-Remy.



17. Vous me dites que vous continuez de faire vos oraisons en union à Notre Seigneur et avec la sainte Vierge, et dans des sentiments d'humilité à la vue de vos misères et de votre impuissance à faire aucun bien : continuez toujours ; et dans le cours de la journée, renouvelez assez souvent vos actes d'union et d'humilité, afin que ces sentiments deviennent à peu près habituels dans votre âme.

Vous éprouvez toujours beaucoup de distractions dans vos oraisons. Dès lors qu'elles ne viennent pas du cœur, elles ne sont ordinairement qu'un effet de l'instabilité de votre esprit : n'y faites aucune attention ; méprisez-les aussitôt que vous vous en apercevez, et, en vous humiliant devant Dieu, continuez à prier comme si vous n'aviez pas été interrompu par ces distractions.

972. - Bordeaux, 15 juin 1837. A M. Claude Mouchet, à Saint-Remy.

18. Vous vous trouvez pauvre des lumières et des sentiments de la foi dans vos oraisons. - Comme je suis [trop] pressé pour entrer dans des détails à cet égard, je vous conseillerais de lire un peu chaque jour, même plusieurs fois, l'*Histoire de la vie de Notre Seigneur Jésus-Christ* par le P. de Ligny. Lisez-la avec goût : cette lecture est si délicieuse ! Vous trouverez là toute vérité.

983. - Bordeaux, 7 août 1837. A M. Chevaux, Saint-Remy.

19. Soyez réellement fidèle au Seigneur, non pas comme un esclave, par crainte, mais comme un bon fils, par amour. Pénétrez-vous souvent [de la pensée] de tout ce qu'il a fait et souffert pour vous, et de toutes les grâces qu'il vous accorde. Qu'il règne toujours en vous ; que vous aimiez à dépendre entièrement de lui, et à ne rien faire que pour lui et son bon plaisir. Tenez-vous toujours en la compagnie de la sainte Vierge, mais spécialement pendant vos prières et oraisons mentales et à la Sainte Communion. Je vous recommanderai aussi souvent à saint Joseph : nous avons en lui un grand protecteur.

1042. - Bordeaux, 31 mars 1838. A M. Claude Mouchet, Saint-Remy.

20. Allez toujours au Seigneur en toute confiance, quelque dégoût ou quelque sécheresse que vous éprouviez dans vos oraisons. Ce ne sont que des épreuves de votre foi, et par votre fidélité à vous unir à Jésus-Christ, votre foi deviendra plus vive et plus ferme, je dirai même plus méritoire. Heureux ceux qui vont à Dieu par la pure foi sans consolation !

1058. - Auch, 24 juillet 1838. A M. Chevaux, Saint-Remy.

21. Vous avez pris, mon cher Fils, la résolution, à la retraite, de vous attacher

toujours à la pratique de l'humilité, et j'ai vu avec plaisir dans votre lettre que c'était pour acquérir l'amour de Dieu. Vous sentez que l'un ne peut pas être sans l'autre, et cela est vrai : mais vous irez bien plus vite, ce me semble, si vous allez à l'humilité par la charité, que d'aller à la charité par l'humilité. La voie, au moins, est incomparablement plus douce ; vos oraisons en iront mieux ainsi que tous vos autres exercices.

1089. - Bordeaux, 17 novembre 1838. A M. Claude Mouchet, Saint-Remy.

22. J'ai bien de la peine, mon cher Fils, que vous ne croyiez pas avoir le temps de faire oraison ou de bonnes oraisons. Il est bien à présumer que si vous vous appliquez sérieusement à l'oraison, vous ne vous plaindrez pas de n'avoir pas le temps pour la faire. Vous m'avez fait demander aujourd'hui par l'intermédiaire de saint Joseph la grâce d'une vie intérieure : dans le vrai, la vie intérieure n'est qu'une oraison continuelle, et je ne comprends pas comment on y arrivera sans de bonnes oraisons spéciales...

1127. - Bordeaux, 19 mars 1839. A M. Léon Meyer, Courtefontaine.

23. Je crois que, plus nous avons d'affaires, plus nous éprouvons de tracasseries ou de contradiction, plus nous avons besoin d'oraison et de bonne oraison, plus nous avons besoin de recueillement et de nous établir dans une vraie paix d'âme.

1203. - Bordeaux, 26 avril 1840. A M. Léon Meyer, Courtefontaine.

24. Je crois bien que votre cousin a assez ordinairement, non pas proprement une bonne volonté, une volonté prononcée, mais de bonnes vellétés ; il voudrait que Dieu fît tout en lui et sans lui, et Dieu veut que nous correspondions à l'action de son Esprit en nous. Apprenez-lui, pour toute oraison l'oraison mixte, soit du Symbole des Apôtres, soit des Psaumes de la pénitence, soit de la Prière du matin et du soir, et qu'il s'en tienne là. S'il est fidèle, la foi agira en lui, un peu plus tôt ou un peu plus tard...

1210. - Bordeaux, 30 juin 1840. A M. Claude Mouchet, Saint-Remy.

25. Hier, Monseigneur, au sortir de mon oraison du matin je crus voir clairement et distinctement le moyen très pacifique de terminer heureusement tous nos différends sans se compromettre mutuellement.

1328. - Bordeaux, 19 septembre 1844 A l'Archevêque de Bordeaux

## PAIX

1. Je vous souhaite la bénédiction et la paix de Jésus-Christ.

L. 9. Bordeaux, 27 mai 1796. A M<sup>lle</sup> de Lamourous, au Pian.

2. Je vous demande tous les jours les litanies de la Sainte Vierge, et vous souhaite, comme votre Père, la grâce et la paix de Jésus-Christ.

10. Bordeaux, 15 septembre 1797, A Mlle de Lamourous, au Pian.

3. Nous ne serons jamais heureux, nous n'aurons jamais la paix de l'âme, que quand nos volontés seront entièrement conformes à celle de Dieu : que notre soumission et notre résignation aux dispositions de la Providence rendent notre tranquillité indépendante de la variété des événements...

L. 15, 2 mars 1799, A Mlle de Lamourous.

4. Tenez-vous en paix ; attendez avec patience et soumission le développement des desseins de Dieu.

74. - Bordeaux, 30 septembre 1816. A Mlle de Trenquelléon, Agen.

5. Ne vous troublez de rien ; la paix de l'âme ; marchez en la présence de Dieu. Il ne faut pas vouloir faire plus de bien que Dieu ne veut et ne permet. Mettons notre confiance en la protection de notre divine Mère et de son glorieux Epoux, que nous appelons avec raison notre Père.

97. - Bordeaux, 11 mars 1818. A Mère de Trenquelléon, Agen.

6. Que la paix du Seigneur soit toujours avec nous tous et que sa sainte volonté s'accomplisse !

126. - Saint-Laurent, 15 octobre 1819. A Mlle de Lamourous, Bordeaux.

7. Conservez toujours la paix de l'âme ; allez toujours à Dieu avec une entière simplicité ; méprisez et rejetez tout ce qui vous troublerait.

144. - Bordeaux, avant septembre 1820. A Mlle Laure de Labordère, Laval.

8. Servez Dieu, ma chère enfant, avec toute confiance en sa grande miséricorde et dans la simplicité de votre cœur. Ecartez avec soin, oubliez même, s'il est possible, tout ce qui troublerait la paix de votre âme et altérerait cet abandon total que vous devez avoir à sa miséricorde.

144<sub>A</sub>. - Bordeaux, 14 septembre 1820. A Mlle Laure de Labordère, Laval.

9. Suivez les règles que je vous ai données. Servez le Seigneur dans la liberté, dans la paix et dans la joie de votre âme.

148. - Bordeaux, 8 décembre 1820. A Mlle Laure de Labordère, Laval.

10. Je vous désire, mon cher Fils, cette double paix que Notre Seigneur Jésus-Christ souhaite à ses disciples le jour de sa résurrection.

193. - Bordeaux, 16 avril 1822. A M. David Monier, Agen.

11. Je vous aperçois depuis quelque temps, mon cher Fils, et d'autres personnes aussi aperçoivent ou croient apercevoir en vous un fond de tristesse ou de mécontentement. Cet état ne serait bon, ni pour votre santé, ni pour la religion aux intérêts de laquelle nous sommes tout dévoués. Vous pouvez et devez aspirer à une paix plus excellente que la paix de résignation, à la paix même de Dieu. Vous concentrez trop et trop longtemps en vous-même, ce me semble, les peines que vous éprouvez.

218. - Bordeaux, 12 novembre 1822. A M. David Monier, Bordeaux.

12. Disons toujours avec saint Paul : *Qui coepit opus bonum, ipse perficiet* (Celui qui a commencé l'œuvre bonne, c'est Lui qui l'achèvera). Usons en paix et avec confiance de tous les moyens que Dieu a mis comme autour de nous, et Dieu saura pouvoir à tout ce qui nous manquera.

245. - Bordeaux, 17 et 18 août 1823. A M. David Monier, Saint-Remy.

13. Pénétrez-vous de plus en plus de l'esprit de l'état religieux ! Quelque peine, quelque contradiction que vous ayez à souffrir, vous aurez néanmoins la paix de l'âme et le contentement du cœur ; vous serez réellement heureux.

260. - Bordeaux, 2 décembre 1823. A la Communauté de Saint Remy.

14. Il est bon d'avoir porté la patience jusqu'à l'abnégation de ses propres idées ; ... dans cette abnégation, on trouve, avec la paix de son âme, de nouvelles lumières qui nous dédommagent abondamment du sacrifice que nous avons fait des nôtres.

263. - Bordeaux, 9 décembre 1823. A M. David Monier, Saint-Remy.

15. Vous ne trouverez, mon cher Fils, une vraie paix d'âme et de solides consolations qu'en prenant les choses dans leur vrai point de vue, selon la vérité. Les œuvres de Dieu ne doivent pas se traiter si humainement...

265. - Bordeaux, 16 décembre 1823. A M. David Monier, Saint-Remy.

16. Je ne trouve un peu de paix intérieure qu'en prenant garde à n'entrer dans ces négociations 1°) que par suite d'affaires que je crois que Dieu demande ; 2°) d'y entrer le moins possible ; 3°) de ne pas cesser de m'élever vers Dieu, pour que mon esprit et mon cœur ne soient pas réellement *impliqués* dans ces négociations.

299. - Bordeaux, 16 juin 1824. A M. Caillet, Saint-Remy.

17. Allons, courage, mon cher Fils : la couronne n'est promise qu'aux vainqueurs. Arrachez jusqu'aux dernières fibres de l'amour-propre, et vous aurez la paix, mais la paix de Dieu même.

300. - Bordeaux, 27 juin 1824. A M. Clouzet, Saint Remy.

18. Faits ce qui dépendra de vous pour gagner une entière paix de votre âme et vous y soutenir. Ne cherchez en tout que Dieu et son bon plaisir. Plus vous êtes occupé, plus souvent vous avez besoin de rentrer en vous-même...

312. - Bordeaux, 26 août 1824. A M. Clouzet, Saint-Remy.

19. Si quelqu'un ne peut pas accomplir entièrement la loi ou s'il est obligé d'user de la dispense pour une partie, il n'en doit observer que plus exactement l'autre partie et faire consciencieusement ce qu'il peut : le tout avec simplicité, paix et soumission aux décisions des Supérieurs.

322. - Bordeaux, 6 février 1825. A l'Institut de Marie.

20. Il n'y a pas de bien qui vaille la paix.

S. 324a. - Bordeaux, ... mars 1825. A M. le Baron de Razac, Paris.

21. Vous devez trouver bien des incorrections de style dans mes lettres ; je suis sans cesse détourné en écrivant ; je n'ai pas le temps de me relire... Je ne puis même guère penser aux affaires qu'en les traitant ; mais ordinairement c'est sans sollicitude, dans la paix et en la présence de Dieu.

356. - Bordeaux, 10 juillet 1825. A M. Caillet, Paris.

22. Je vous souhaite, mon cher Fils, la double paix que Notre Seigneur souhaita à ses Apôtres à sa première apparition...

374. - Bordeaux, 18 août 1825. A M. Caillet, Paris.

23. Que le Seigneur daigne répandre ses bénédictions sur toutes nos affaires, qui sont proprement les siennes, sur vous en particulier et sur tous vos compagnons de voyage ; que tous vos bons Anges gardiens vous

accompagnent en paix en vous préservant de tout danger ; que j'aie la satisfaction de vous donner bientôt le baiser paternel !

377. - Bordeaux, 4 octobre 1825. A M. Caillet, Paris.

24. Oui, mon cher Fils, il existe une condition de paix, un lieu où elle se rencontre : c'est en aimant Dieu de toute son âme et en n'aimant que lui seul. La tentation est venue vous troubler ; armez-vous de la foi, résistez fortement ; demandez l'amour de Dieu ; frappez et priez, et vous obtiendrez. Dieu est fort pour nous défendre : mais [il faut] que nous voulions être défendus ! Votre salut et votre paix sont dans ses mains : demandez-les. Les prestiges du monde nous ont séduit, oublions-les : quand on possède Dieu, on possède tout ; en possédant tout sans posséder Dieu, on n'a rien que trouble, amertume, remords, désespoir.

384. - 18 décembre 1825. A un religieux de la Société, Bordeaux.

25. Que ma recommandation ne trouble pas votre paix. Dieu a voulu que vous ne réussissiez pas. Profitez-en pour votre avancement intérieur ; la résignation et l'humilité nous sont toujours profitables ; je les demande au Bon Dieu pour vous, et s'il daigne vous les accorder ce ne sera pas une de ses moindres bénédictions.

S. 393c. - Bordeaux, 21 avril 1826. A M. Louis Rothéa, Colmar.

26. Faisons tout le bien que nous pourrons ; faisons-le avec toute la prudence qu'il dépendra de nous, et tenons-nous en paix.

27. Faites, mon cher Fils, tout ce qui dépendra de vous pour entrer entièrement dans la paix de votre âme, qui ne doit être autre que la paix de Dieu. Adorez en tout les dispositions de la Providence. Les vues des hommes sont courtes et incertaines. Livrons-nous à l'aimable Providence de notre Dieu. Cherchons à exécuter de notre mieux celles de ses vues qu'il daigne nous communiquer, et tenons-nous tranquilles.

431. - Bordeaux, 20 mars 1827. A M. Clouzet, Saint-Remy.

28. Nous avons bien besoin de nous posséder et de ne pas laisser monter notre imagination. Quelque pressé que vous soyez, mon cher Fils, vaquez suffisamment à l'oraison : ce n'est que là que vous trouverez, en assez grande abondance, cette paix d'âme d'où vous ne devez jamais sortir ; c'est là que vous apprendrez à vous résigner et à prendre patience, dans les nombreuses difficultés et contradictions qui ne manquent jamais dans les Etablissements qui doivent produire de grands biens. Adorez souvent intérieurement, adorez

toujours en toutes choses les dispositions de la Providence.

432. - Bordeaux, 9 avril 1827. A M. Clouzet, Saint-Remy.

29. La foi, si vous en suivez habituellement la direction, vous conduira comme infailliblement au ciel ; et pendant toute votre route ou votre pèlerinage sur la terre, elle vous fera jouir d'une profonde paix.

443. - Bordeaux, 29 novembre 1827. A M. Clouzet, Saint-Remy.

30. Que le Seigneur daigne, mon cher Fils, vous accorder la paix de l'âme, et le courage nécessaire pour vous dégager de tous les embarras de ce monde.

580. - Bordeaux, 23 février 1831. A M. Perriguy, Besançon.

31. Je vous souhaite la paix du Seigneur, le plus grand des biens que nous connaissions.

S. 599b. - Agen, 16 août 1831. A Mère Visitation, Agen.

32. Je bénis le Seigneur de ce que la religion a pris en vous le dessus : vous étiez entré dans une bien mauvaise voie. J'espère que la grâce consommera son ouvrage. Vivons en paix ! Ne croyez pas que je vous attribue aucune mauvaise intention, ne croyez pas que ma confiance en vous ait diminué : je sais bien distinguer la personne en elle-même de ses idées et de l'opiniâtreté à les soutenir.

646. - Agen, 29 octobre 1832. A M. Lalanne, Saint-Remy.

33. Je désire vivement que la paix, l'union et l'accord s'établissent et se maintiennent entre vous tous. M. Chevaux paraît aussi le désirer beaucoup, et je ne puis que bien difficilement travailler au bien particulier des individus lorsque les esprits ne sont pas tranquilles...

661. - Agen, 23 janvier 1833. A M. Lalanne, Saint-Remy.

34. Mon cher Fils, je vous dirai toujours : Faites la volonté de Dieu ; c'est l'accomplissement de cette très juste et très aimable volonté qui porte la paix et la joie dans l'âme.

687. Agen, 17 mai 1833. A M. Lalanne, Saint-Remy.

35. Rendez-vous de plus en plus régulier : vous trouverez une grande paix d'âme dans l'observation exacte de votre Règle.

712. - Agen, 13 novembre 1833. A M. Perriguy, Saint-Remy.





## PIÉTÉ

1. Des prêtres et des laïques, d'un âge mûr et d'une piété solide, se sont particulièrement dévoués à l'encouragement et à la stabilité de cette œuvre salutaire [une réunion de la jeunesse de l'un et de l'autre sexe, sous les auspices et l'invocation de l'Immaculée Conception de la Très Sainte Vierge, Mère de la jeunesse], et tout donne lieu d'espérer que, moyennant la grâce de Dieu, cette intéressante pépinière de serviteurs de Marie est appelée à propager l'esprit de religion et de ferveur dans les divers états de la société qu'elle est destinée à occuper un jour.

26. - Bordeaux, 26 mai 1803. A N. S. P. le Pape Pie VII, Rome.

2. Si on envisage la Congrégation en elle-même, ou dans ses pratiques de piété, ou dans ses assemblées, on n'y trouvera rien qui puisse faire craindre, ni l'exaltation dans les idées religieuses, ni le relâchement dans le respect et la soumission dus aux lois et à leurs dépositaires.

38. 21.11.1809. A M. P. Pierre, Commissaire général de la police à Bordeaux.

3. Répondez, ma chère Enfant, à votre vocation ; travaillez à l'accroissement de la famille de Marie : mais prenez garde qu'en augmentant le nombre, vous ne négligiez pas de nourrir la piété des anciennes, de les faire croître dans la vertu et la ferveur.

51. - Bordeaux, 30 août 1814. A Mlle de Trenquelléon, au château.

4. Je poursuis depuis quelques mois l'œuvre dont vous faites partie, et de laquelle j'ai des nouvelles à vous donner de vive voix. Prenons courage ! L'impiété fait de grands efforts : Dieu sera notre protecteur et notre appui. Notre divine Mère nous couvrira et nous échauffera dans le sein de sa tendresse.

Ce qu'il y a d'essentiel, c'est que vous fassiez toutes valoir les dons de Dieu, que vous fassiez toutes des progrès dans les vertus, chacune en proportion des forces qu'elle reçoit de la grâce.

97. - Bordeaux, 11 mars 1818. A Mère de Trenquelléon, Agen.

5. Tout va, à Saint-Laurent, aussi bien qu'on peut le désirer. M. Clouzet est arrivé depuis le mardi de la Semaine Sainte ; il s'est comporté partout en vrai religieux : son long voyage, ni le séjour de la maison paternelle, n'ont altéré son zèle, ni sa piété, ni son recueillement.

233. - Bordeaux, 31 mars 1823. A M. David, à Besançon.

6. Une marque distinctive paraît nécessaire : il faudra fixer d'abord une grande uniformité dans l'un et l'autre costume puis cette marque distinctive. Cette marque doit avoir deux caractères, celui de relever modestement le costume, et celui de nourrir en soi-même et dans les autres, dans la jeunesse surtout, la piété envers Marie.

342. - Bordeaux, 16 mai 1825. A M. Caillet, Paris.

7. Je plains plus M. Gaussens qu'il ne se plaint lui-même : quand M. Caillet retournera à Saint Remy, il verra les besoins et les sujets disponibles, pour qu'il puisse respirer et faire en paix ses exercices de piété.

355. - Bordeaux, 5 juillet 1825 A M. l'abbé Rothéa, Saint-Remy.

8. Un frère d'un âge mûr serait nécessaire pour être premier sacristain à Colmar... C'est une place délicieuse, où l'on peut se sanctifier si aisément : être toujours dans la maison de Dieu et travaillant directement à son service ! On peut aussi travailler à l'édification de tout un peuple, en s'y comportant avec la piété et la charité d'un vrai religieux...

371. - Bordeaux, 9 août 1825. A M. Clouzet, Saint-Remy.

9. Jamais vous ne remplirez mieux l'étendue de vos devoirs que quand vous prierez mieux, et quand vous vous acquitterez de vos exercices de piété avec plus de recueillement et de foi.

447. - Bordeaux, 28 janvier 1828. A M. Clouzet, Saint-Remy.

10. Je vais rapprocher les propositions que chacun a cru devoir faire et cette Ordonnance n'a d'autre objet que de déterminer ultérieurement l'espèce de concours que chacun veut apporter au bon maintien de la Pension. Nous examinerons dans nos Conseils s'il n'y aurait rien à ajouter : l'expérience est un grand maître ; Notre objet ici, ne le perdons jamais de vue, est de relever et de perfectionner cette Pension, tant pour les études et la piété que pour la discipline et les finances.

454. Bordeaux, 14 avril 1828. Aux Membres du Conseil de la S.M.

11. Nous disions autrefois : qui prouve trop ne prouve rien. Parce que M. l'abbé Chevaux n'aurait pas toutes les qualités qu'il lui faudrait pour diriger un vrai noviciat, s'ensuit-il qu'il ne faut pas qu'il y ait de noviciat ? N'a-t-il pas un jugement droit ? N'a-t-il pas de piété et de zèle ? N'est-il pas très docile ? N'est-il pas laborieux ? Est-il suffisant en lui-même ? S'il lui manque l'expérience, s'il y a une certaine simplicité dans ses procédés qui peut

retarder l'œuvre, s'il ne capte pas la confiance de quelques sujets par suite de sa simplicité, n'y a-t-il aucun lieu d'espérer, qu'avec les bonnes qualités dont il est doué, par les avis qu'on lui donnera, il ne se formât, et ne devînt un fort bon Maître des novices, et vous croyez qu'il vaut mieux qu'il n'y ait pas de [Maître des novices] que d'en avoir un qui ait besoin de faire une espèce d'apprentissage ? Quand donc aurons-nous ce Maître si parfait ?

495. - Bordeaux, 30 décembre 1829. A M. Lalanne, Saint-Remy.

12. M. Gaussens m'a paru peu comprendre ce que devait être une Ecole normale tenue par la Société de Marie, et être presque tout occupé à ce qu'ils fassent des progrès dans les études, mais trop peu à ce que les candidats apprennent à tenir les enfants et à les former à la piété et à la vertu. S'il n'était question que de les instruire, il ne vaudrait pas la peine de nous donner tant de soucis.

495. - Bordeaux, 30 décembre 1829. A M. Lalanne, Saint-Remy.

13. J'ai désiré de tout temps, que dans les Ecoles normales, soit internes, soit externes, il y eût un cours suivi de religion. En général, nos jeunes professeurs entendent par enseignement de la religion l'enseignement de la piété : l'enseignement, ce me semble, [doit être] de la piété et aussi du catéchisme. 1°) D'abord, le catéchisme est assez généralement enseigné et expliqué, soit dans les petites Ecoles, soit dans les Ecoles normales. 2°) Dans les Ecoles normales, je voudrais bien l'enseignement des preuves de la religion avec l'enseignement de ses dogmes. On ne fait pas assez attention au siècle où, nous sommes, ce siècle prétendu de lumières, où on ne cesse de raisonner ou plutôt de déraisonner en matière de religion.

497. - Bordeaux, 15 janvier 1830. A M. Lalanne, Gray.

14. Très certainement, pour rien au monde, je ne vous mettrai jamais dans l'obligation d'abandonner vos subalternes dans les voies de la piété et de la religion, ni de manquer à la justice envers les parents qui vous confient l'éducation de leurs enfants.

555. - Bordeaux, 29 octobre 1830. A M. Lalanne, Saint-Remy.

15. Que chacun, dans le silence, s'exerce à la piété. J'ai dit ou j'ai écrit, à la plupart de nos Etablissements, que la Révolution était le van du Seigneur, qu'il prenait à la main ; et en effet, plusieurs de nos sujets, comme de la paille, ont volé dans le monde ; et tout n'est pas pur encore.

594. - Agen 5 et 7 juillet 1831. A M. Lalanne, Saint-Remy.

16. La piété ne sort guère des cœurs que comme les étincelles sortent d'un caillou par l'action du briquet. Il faut, c'est-à-dire, des exercices de piété, mais bien faits : il faut aussi savoir bien préparer l'amadou.

661. - Agen, 23 janvier 1833. A M. Lalanne, Saint-Remy.

17. Oui, c'est sur le cœur que vous devez porter vos regards : si vous n'y voyez aucune opération de l'Esprit-Saint, vous n'y verrez, par-là même, aucun signe de vocation. Comme tous les devoirs de la vie religieuse se réduisent à deux : à la *séparation du monde* et à l'*union avec Jésus-Christ*, aussi devez-vous apercevoir dans ceux qui se présentent quelques sentiments relatifs à ces devoirs, tels, par exemple, que la crainte ou l'horreur du monde, la vue de l'incompatibilité de l'esprit du monde avec l'esprit du christianisme, la fausseté de ses maximes, etc. Pour ceux qui auraient moins participé à la corruption du monde et qui n'en auraient pas adopté les maximes, si leur piété paraissait inspirée, par une vraie foi en Jésus-Christ, s'ils témoignaient quelque dévotion à la sainte Vierge, vous verriez quelle part aurait la foi dans ces sentiments. Ces signes peuvent être plus ou moins caractéristiques : dans le doute, il faut recevoir [les sujets] comme postulants si d'ailleurs ils ont les autres qualités requises pour l'admission.

728. - Agen, 11 mars 1834. A M. Chevaux, Saint-Remy.

18. Je prends bien part, mon cher Fils, à la consolation que vous donnent vos élèves et vos professeurs. Prenez garde que les beaux signes de piété et de régularité qu'ils vous donnent ne soient rongés intérieurement par quelque ver.

837. - Courtefontaine, 26 avril 1836. A M. Lalanne, Layrac.

19. 1<sup>ère</sup> question : Quelles recommandations le père mourant a-t-il faites à son fils [M. Bousquet] ? Dans ces recommandations, qu'y a-t-il eu de fixe ? Il ne faut pas empêcher le fils d'ajouter, d'interpréter les recommandations du père : la piété filiale le fait aisément ; mais, dans le vrai, il n'y a que ce qui est fixé par le père qui soit d'obligation de conscience : on a égard aux interprétations de la piété filiale selon les moyens qu'un père peut laisser à son fils.

1016. - Bordeaux, 23 décembre 1837. A M. Clouzet, Saint-Remy.

20. "*Cherchez, vous dit la foi, cherchez le Seigneur, et vous trouverez le repos pour vos âmes*". C'est donc dans le Seigneur, mes chers Enfants, c'est-à-dire, dans la pratique exacte et fidèle de vos règles, de vos vœux et de vos exercices de piété, que vous cherchez et que vous trouverez le repos. Exclusivement occupés de Dieu et de vous, pour ainsi dire, vous consacrerez

à ce soin, le seul nécessaire ici-bas, tout le temps prescrit et disponible. Les exercices de piété se feront donc en Communauté avec exactitude et édification. On ne s'en dispensera sous aucun prétexte, à moins d'impuissance réelle. Les conférences seront plus fréquentes.

1069. - Bordeaux, 29 août 1838. Circulaire à toute la Société.

21. Les Chefs et les Supérieurs qui ont besoin d'une chambre particulière, comme il est ordinairement nécessaire aux prêtres, ne doivent y admettre que les meubles nécessaires, simples et pauvres : voilà l'esprit de nos Règles. On pourrait rigoureusement y placer quelques cadres, non précisément pour décoration, mais pour la piété ; les cadres de luxe, les tableaux d'agrément, très estimables partout ailleurs, y sont interdits. Il ne s'agit pas d'y établir des galeries.

1078. - Auch, 21 septembre 1838. A M. Clouzet, Saint-Remy.



## POURQUOI ?

1. Pourquoi Jésus-Christ prend-il le nom aimable d'agneau ? C'est qu'en effet il a été immolé pour nous comme un agneau à la justice de son Père. Quels doivent être les sentiments d'une épouse pour un Epoux immolé pour elle, pour s'unir à elle, pour ne faire qu'une même chose avec elle ! Etre à cet Epoux mort pour elle, immolé pour elle, comme un agneau, vivant et néanmoins continuant toujours à s'immoler. Quel mystère d'amour !

12. - 28 décembre 1798. A Melle de Lamourous.

2. Pourquoi donc ne vous livreriez-vous pas entièrement à l'amour divin comme fit si heureusement sainte Thérèse ? Voilà un grand sujet de réflexion.

20. - 5 juillet 1800

3. Je veux réellement être utile à la société, mais jamais par des moyens cachés et obscurs. Voilà pourquoi tout, dans la Congrégation, a toujours été public : voilà pourquoi les réunions des douze n'ont pas eu lieu. Tout ce qui est secret, tout ce qui paraît tenir du mystère, quelque bon qu'il m'eût paru, m'a toujours répugné.

OBSERVATIONS SUR DES ARTICLES DE L'INVENTAIRE DE SES PAPIERS  
(perquisition - 1809)

4. Il me paraît d'ailleurs plus convenable que vous ne preniez pour amies que de jeunes personnes. Les personnes mariées ne se plaisent gère qu'avec les personnes du même état : cependant, si une jeune personne, avec qui vous seriez intimement liée, venant à se marier, voulait toujours demeurer votre amie, pourquoi rompriez-vous ?

41. - Bordeaux, 11 mars 1811. A Mlle de Trenquelléon, au château.

5. Vous êtes trop sage, je pense, ma chère Enfant, pour faire la question indiscreète : Pourquoi embrassez-vous plus de travail que vous n'en pouvez faire ? Pourquoi nous promettez-vous, si vous ne pouvez tenir ? - Je n'exagérerai pas en disant que, depuis plus de trois mois, je n'ai pas passé un jour sans penser à ma chère famille du Haut pays ; mais l'ordre de la Providence, manifesté par celui des circonstances, n'a pas paru permettre d'en faire davantage pour vous autres, à l'exception près de quelques lettres.

59. - Bordeaux, 6.12. 1815. A Mlle de Trenquelléon, au château.

6. P.S. - Dites à la sœur L... qu'elle doit mépriser ses tentations. Pourquoi, dès lors qu'elle connaît que ce sont des suggestions de l'esprit de malice, y met-elle tant d'importance ? Elle appartient à Jésus-Christ ; elle appartient à Marie ; elle n'a rien à craindre. Mais qu'elle ne s'occupe jamais de ces tentations ; qu'elle ne daigne pas même les examiner, les regarder.

74. - Bordeaux, 30 septembre 1816. A Mlle de Trenquelléon, Agen.

7. Je tiens aussi beaucoup, ma chère Enfant, au petit couvent que vous occupez : je n'aime pas du tout les changements. Néanmoins, si la ville ne peut prendre aucun arrangement avec vous autres, ni pour vente, ni pour location perpétuelle, pourquoi laisserait-on échapper l'occasion de s'assurer un autre couvent, que je suppose beaucoup plus vaste, plus commode et mieux placé ?

75. - Bordeaux, 26 octobre 1816. A Mlle de Trenquelléon, Agen

8. Si on me demandait aujourd'hui pourquoi un nouvel Institut a été préféré à tant d'autres qui étaient éprouvés, je répondrais que l'Histoire de l'Eglise nous atteste qu'on en a toujours agi ainsi après les orages qui ont bouleversé en divers temps tous les instituts ; je répondrais que les besoins des âmes fidèles ayant appelé dans ces derniers temps les confesseurs et les pontifes les plus saints à admettre ou donner des Règles tous, sans se communiquer, se sont accordés à donner des Règles nouvelles, et que les Règles mêmes qu'on a couvert, en quelques Institutions, d'un nom ancien, n'en sont pas moins nouvelles sous leurs rapports plus essentiels.

La cause de cette conduite n'est pas l'esprit de nouveauté dans une religion qui proscriit les nouveautés ; la cause en est dans les nouveaux rapports que les lumières et le siècle qu'il s'agit de sanctifier ont avec les Institutions relatives qui leur peuvent offrir la sanctification. Une Institution nouvelle est appropriée aux temps, aux lieux, aux circonstances ; elle n'a pas besoin de ce qui tenait aux mœurs antiques dans les vieux Instituts mais elle a besoin de tout ce qui a rapport à nos mœurs actuelles et qui n'étaient point contenu dans les pieux instituts. L'Esprit de Dieu ne change point en tout cela ; mais il montre que son influence est universelle, et qu'il saura atteindre tous les hommes, malgré la diversité des esprits et des mœurs en divers temps.

85. - Bordeaux, 20 janvier 1817. A Mgr Jacoupy, Evêque d'Agen

9. J'aurais répondu sans retard à votre lettre du 6 de ce mois si je n'y avais trouvé l'invitation expresse d'y penser. La chose m'a paru en effet susceptible



de réflexion, et je n'ai fait en retardant autre chose que me conformer à votre invitation.

J'apprends aujourd'hui que Votre Grandeur a décidé dans sa sagesse que l'affaire de la maison proposée à l'Institut de Marie est finie ; il faut croire que Dieu l'a voulu ainsi et qu'il en sera glorifié.

Il m'avait paru, au premier aspect de cette affaire, que ce serait une tentation bien grande et peut-être périlleuse aux saintes filles de Marie de leur proposer de renoncer à une vocation éprouvée et à leur institut, en vue des avantages qu'elles pourraient trouver dans un grand local, quel que fût cet avantage dans les idées humaines. Je me consultais sur cette mission devant la croix, Dieu ayant bien voulu que Votre Grandeur ne m'en donnât pas l'ordre, mais qu'elle m'en laissât la faculté. Quelques essais que j'aie faits, la réponse dans ma conscience m'a paru chaque fois négative, et dans ce même temps, le Saint Esprit vous a inspiré, Monseigneur, d'en décider autrement.

Me trouvant hors de doute maintenant, puisque la Providence en a disposé, j'éprouve plus de facilité à dire ma pensée qui jusque-là me semblait inexplicable à moi-même.

Votre sollicitude pastorale pour votre ville d'Agen a dû vous porter à lui vouloir conserver l'établissement religieux des orphelines, et j'ai reconnu la tendresse du pasteur dans son empressement à y pourvoir. D'autre part, en reportant vos espérances pour le soutien de cette maison sur les dignes filles de Marie, vous leur donniez, Monseigneur, une marque bien sensible du prix que vous attachez à leur piété éclairée, et à leur zèle qui est si pur. Mais du moment que l'œuvre des orphelines ne pouvait s'accomplir que par l'institut nommé de Saint Joseph, il aurait fallu, ou que les vocations des filles de Marie eussent été trompeuses jusqu'à ce jour, ou que toute vocation dans la religion fût indifférente pour espérer leur conversion à l'œuvre proposée.

En considérant la position des Filles de Marie dans ce changement inattendu, un accident grave mais inévitable me frappait principalement ; c'est qu'il fallait effacer les traces de leurs affections contractées depuis [leur entrée dans] leur institut, et leur en donner de toutes nouvelles pour l'Institut St Joseph qu'elles n'ont pas connu. Les impressions à faire naître auraient toujours eu le désavantage bien grand de n'être pas les premières. D'ailleurs je suppose volontiers que le mérite de cet institut en soi est plus grand que celui des Filles de Marie ; en effet, on peut dire que l'Institut St Joseph a eu longtemps son plein exercice, et que l'Institut des Filles de Marie commence seulement à l'éprouver. Dans ce cas, lequel doit-on préférer ?

Voilà ce qu'il était permis de mettre en question avant que l'amour du dernier institut n'eût éclaté ; mais la question est improposable pour les saintes filles

dont le cœur s'est prononcé r laquelle on doit jeter un travail ; avant de commencer, on peut délibérer sur le dessein, mais quand le burin a déjà sa profonde empreinte, la planche ne recevra plus d'autre ouvrage, ou les rendra toujours mal.

10. Si on me demandait aujourd'hui pourquoi un nouvel Institut a été préféré à tant d'autres qui étaient éprouvés, je répondrais que l'Histoire de l'Eglise nous atteste qu'on en a toujours agi ainsi après les orages qui ont bouleversé en divers temps tous les instituts ; je répondrais que les besoins des âmes fidèles ayant appelé dans ces derniers temps les confesseurs et les pontifes les plus saints à admettre ou donner des Règles tous, sans se communiquer, se sont accordés à donner des Règles nouvelles, et que les Règles mêmes qu'on a couvert, en quelques Institutions, d'un nom ancien, n'en sont pas moins nouvelles sous leurs rapports plus essentiels.

La cause de cette conduite n'est pas l'esprit de nouveauté dans une religion qui proscriit les nouveautés ; la cause en est dans les nouveaux rapports que les lumières et le siècle qu'il s'agit de sanctifier ont avec les Institutions relatives qui leur peuvent offrir la sanctification. Une Institution nouvelle est appropriée aux temps, aux lieux, aux circonstances ; elle n'a pas besoin de ce qui tenait aux mœurs antiques dans les vieux Instituts mais elle a besoin de tout ce qui a rapport à nos mœurs actuelles et qui n'étaient point contenu dans les pieux instituts. L'Esprit de Dieu ne change point en tout cela ; mais il montre que son influence est universelle, et qu'il saura atteindre tous les hommes, malgré la diversité des esprits et des mœurs en divers temps.

L'extinction des Dames de St Joseph qui vient de le démontrer pour Agen est un exemple entre mille de la difficulté de revivifier les anciens instituts ; et il ne faut pas douter que les Filles de Marie, si elles étaient devenues orphelines autrement que par une sainte inspiration de Dieu auraient de même marché vers leur extinction. Dieu ne fait point ordinairement revivre sous nos yeux les hommes morts ; de même les corporations éteintes ne revivent pas naturellement et si l'une d'elles entre les autres venait à revivre véritablement, c'est-à-dire à être animée du zèle de sa primitive existence, elle ferait l'admiration des hommes, parce qu'elle témoignerait d'une sorte de miracle.

A Dieu ne plaise que les Filles de Marie eussent fait céder leur intention d'embrasser les conseils de perfection où elles se sont engagées, et cela pour l'avantage d'un local mieux assorti à de certaines commodités. Leurs établissements se développeront quand il plaira à Dieu de le vouloir et dans les lieux que la Providence désignera. Il suffit ici qu'elles s'éprouvent et se

fortifient dans les vertus proposées ; Dieu les emploiera quand il les aura éprouvées selon ses desseins.

Je ne continuerai pas moins à demander à Votre Grandeur pour les pieuses Filles de Marie une longue suite de vos bénédictions.

Agréez, Monseigneur, le témoignage de ma résignation à vos ordres et du profond respect avec lequel je suis de Votre Grandeur, le très humble et très obéissant serviteur.

85. - Bordeaux, 20 janvier 1817. A Mgr Jacoupy, Evêque d'Agen

11. Vous voulez le bien, Monsieur le Maire, et tout ce qui peut prudemment y conduire : toute la ville l'a cru. Le genre de bien qui vous a été proposé est régénérateur des bonnes mœurs et de l'esprit de religion. Le directeur qui doit être à la tête vous est connu ; je sais que vous estimez sa sagesse, sa droiture et ses talents. Pourquoi donc vous alarmer au moindre mouvement ? Rien d'essentiel à la chose ne se fera sans votre participation. Vous avez dans la ville que vous administrez des personnes ennemies du bien, on n'en peut douter ; on ne donnera aucune occasion raisonnable à leurs murmures, aucun fondement solide à leurs plaintes. Nous connaissons aujourd'hui le terrain, nous l'avons sondé.

S. 97a. - Agen, 23 avril 1818. Au maire d'Agen

12. Les Congrégations dont le soussigné est le Directeur, sous l'autorité des Ordinaires, jouissent depuis un temps fort reculé des indulgences et privilèges dont les ont enrichies les Souverains Pontifes vos prédécesseurs ; mais le malheur des temps, et des événements trop déplorables, leur en ont fait perdre les titres authentiques. C'est pourquoi elles désirent que Votre Sainteté veuille les leur confirmer et renouveler et qu'Elle daigne y ajouter ce que les circonstances semblent demander pour la stabilité et le maintien des institutions religieuses du même genre.

109. - Bordeaux, 18 janvier 1819. A N. S. P. le Pape Pie VII, Rome.

13. Pourquoi hésiteriez-vous, Monsieur, d'aller de l'avant ? La lettre que j'écris à Mme de Trenquelléon, je la mets sous enveloppe, à l'adresse de ladite Dame, pour la lui remettre. Entendez-vous avec lui ; vous ne risquez pas plus d'une manière que de l'autre. Un peu plus de confiance au Seigneur : c'est son œuvre.

136. - Bordeaux, 3 avril 1820. A M. Lacaussade, Tonneins.

14. Si ma visite peut produire un vrai renouvellement de ferveur pourquoi, vers la fin, ne vous ferais-je pas renouveler vos vœux afin que tout fut nouveau ? Ce renouvellement n'étant pas de règle, aurait un caractère plus touchant, la volonté ne serait mue que par sa ferveur et son dévouement.

168. - Bordeaux, 24 juillet 1821. A Mère de Trenquelléon, Agen.

15. Vous demandez mes prières dans l'objet d'obtenir bien des vertus : une humilité plus grande que par le passé, l'obéissance dans la pratique, l'amour du travail, le respect à vos Mères, l'union entre vous, le support mutuel de vos caractères. Pourquoi vous refuserais-je, lorsque toutes et chacune de vous a sur moi les mêmes droits qu'une fille a sur son père, lorsque je suis médiateur entre vous et Jésus-Christ, comme Jésus-Christ est médiateur entre les hommes et son Père éternel ? Mes chères Filles, je vous accorde donc les prières que vous me demandez.

186 b. - 10.01.1822. Aux Sœurs Compagnes, Filles de Marie, Agen.

16. N'y a-t-il pas le gouvernement que vous y avez formé ? Si ce gouvernement a dégénéré, *si chacun y fait et commande ce qu'il veut*, ne pouvez-vous pas redresser ce qui a été renversé, réprimer les abus, redonner au gouvernement son énergie première ? Ne pouvez-vous pas fixer la méthode, et les ramener au point d'où ils se sont écartés ? Y a-t-il incapacité ou indocilité dans les sujets ? S'ils ont fait des fautes, s'ils ont fait des dépenses indiscrettes et énormes, sans doute, il faudra les supporter ; mais ne doit-on pas les punir ? Si les sujets sont indociles ou récalcitrants, ne peut-on pas les remplacer ? - Mais j'ai de la peine à les croire tels. - Si vous ne vous croyez pas assez d'autorité pour tout réformer, pourquoi ne me dites-vous pas avec simplicité d'ordonner ou de défendre telle ou telle chose ? Si, après avoir tout réglé, vous craignez que la règle, venant immédiatement de vous, ne soit pas assez respectée, pourquoi ne me la faites-vous pas passer pour la revêtir d'une sanction convenable ?

196. - Bordeaux, 30 avril 1822. A M. David Monier, Agen.

17. J'aurais dû, sans doute, vous écrire aussitôt que M. le premier Vicaire général de votre diocèse m'eut fait part de vos desseins relatifs à Saint-Remy. Je ne sais pourquoi la pensée ne m'en est pas venue ; à moins que je n'attribue cette faute où je suis à une confiance totale en Mr le Grand Vicaire. J'aurais dû voir plus près de moi.

Veillez m'excuser dans votre intérieur, mon cher et honoré Confrère, au moins par cette vivifiante charité qui fait notre union en Jésus-Christ.

Quant au fond de l'affaire, je ne laisse pas que d'être étonné des causes et moyens qui nous mettent en rapport, dans cet éloignement où nous sommes, sans nous être connus jamais. Je n'ai pu m'empêcher de dire : O Providence !

230. - Bordeaux, 4 mars 1823. A M. Bardenet, Missionnaire, à Besançon.

18. Les jeunes professes, qu'on destine à des emplois qui demandent des talents et des connaissances, et qui ne sont pas assez formées, pourquoi alors ne pas finir de leur donner les leçons dont elles ont encore besoin ? Elles peuvent étudier plus longtemps, avec moins d'inconvénients : mais, ma chère Enfant, que la Mère de zèle prenne garde que ces études se fassent sans préjudice de l'esprit intérieur, de l'esprit religieux !

235. - Bordeaux, 5 mai 1823. A Mère de Trenquelléon, Agen.

19. Si les œuvres que nous entreprenons sont les œuvres de Dieu, et si nous ne les entreprenons qu'autant que nous avons lieu de croire que Dieu nous commande d'y travailler, pourquoi nous troublerions-nous ? Pourquoi, dans les contradictions, dans les revers ou dans la pénurie des moyens, nous inquiéterions-nous ? Disons toujours avec saint Paul : *Qui coepit opus bonum, ipse perficiet*- Celui qui a commencé l'œuvre bonne, c'est Lui qui l'achèvera. Usons en paix et avec confiance de tous les moyens que Dieu a mis comme autour de nous, et Dieu saura pouvoir à tout ce qui nous manquera.

245. - Bordeaux, 17 et 18 août 1823. A M. David Monier, Saint-Remy.

20. Pourquoi, mon cher Fils, en parlant de l'admission des sujets, au lieu de déclamations assez vagues, ne me nommez-vous pas cet un ou deux exemples que vous avez en vue, en me disant clairement ce qui vous paraissait en eux inadmissible ? J'aurais pu revenir à un examen utile.

249. - Bordeaux, 31 août 1823. A M. David Monier, Saint-Remy.

21. On vous dit à Saint-Remy que les Sœurs compagnes ont été divisées en deux ordres, les unes internes et les autres externes, et vous en concluez tout honnêtement le salmigondis d'Agen ! - Et pourquoi, si vous croyez qu'à Agen ou ailleurs il y a des changements essentiels dont vous n'avez pas été prévenu, ne pas les demander ? Pourquoi ne pas savoir au juste ce qui en est, au moins avant de juger et surtout de ridiculiser ? C'est sans doute M. Rothéa qui vous l'a appris : est-il bien en état de comprendre les conclusions d'une fin de visite ? Au moins y a-t-il lieu de douter qu'il ait bien compris et bien

retenu, lorsque ce qu'il rapporte donne lieu à tourner en ridicule la disposition d'un Supérieur en visite.

249. - Bordeaux, 31 août 1823. A M. David Monier, Saint-Remy.

22. Vous ajoutez : c'est ma réponse à vos reproches que j'oublie, en ami. - Si les griefs que vous appelez des reproches n'ont aucun fondement, s'ils sont dictés par l'humeur et le caprice, s'ils n'annoncent qu'un amour-propre trop vivement blessé, c'est l'effet, de votre part, d'une grande vertu, que de les oublier. Si, au contraire, ils sont sensés, pourquoi les oublier ? Comment serait-ce un trait d'amitié de les oublier ? Oh ! Oui, mon cher Fils, si vous les regardez comme injurieux, oubliez-les : car je suis bien loin de vouloir vous faire des injures.

252. - Bordeaux, 30 septembre 1823. A M. David Monier, Saint-Remy

23. Vous ne me parlez jamais, mon cher Fils, de l'autorisation que vous vous êtes chargé de demander, et qui est une partie si considérable de votre mission. J'imagine bien que vous vous en occupez : mais pourquoi ne me pas faire part de vos idées dans une affaire d'un aussi grand intérêt ?

257. - Bordeaux, 18 novembre 1823. A M. David Monier, Saint-Remy.

Le non-accomplissement d'une promesse, quoiqu'en matière très grave, n'est tout au plus qu'un péché matériel, lorsque celui qui y manque est entièrement à la bonne foi, et que l'ensemble de toutes [les] circonstances le laisse dans une ignorance invincible. Au lieu de tant de lamentations, dès que vous vous êtes aperçu que j'avais fait *une telle promesse* et que je n'agissais pas dans ce sens, [pourquoi] ne pas m'en envoyer une copie ?

265. - Bordeaux, 16 décembre 1823. A M. David Monier, Saint-Remy.

24. Si vos vues ne sont pas les mêmes ou si vous trouvez que mes vues, étant essentiellement les mêmes, ne sont pas assez étendues, qu'elles sont trop timides ou trop incertaines, écrivez-moi avec modération, et avec les détails et explications suffisants : enfin, concertons-nous. La sagesse le demande : la foi, la religion le demandent ; notre union pour l'œuvre de Dieu le demande. La distance de 2 à 300 lieux est bien une difficulté, mais non pas une raison pour ne pas nous concerter. Le bien pourra quelquefois aller plus lentement : [mais] que faire ? Si l'ordre de la Providence le permet pourquoi ne le souffririons-nous pas ?

267. - Bordeaux, 9 janvier 1824. A M. David Monier, Saint-Remy.

25. Pourquoi laisser les terres sans culture aucune, sans faire semer ? - Vous n'aviez ni outils aratoires, ni bœufs, ni chevaux : mais est-ce qu'il n'y a pas des personnes qui en ont, et qui vont travailler pour les autres, moyennant une rétribution proportionnée, qu'on paie ou en argent ou en nature, à des termes réglés ou à la fin de l'année ?

268. - Bordeaux, 20 janvier 1824. A M. Clouzet, Saint-Remy.

26. Vous paraissez, mon cher Fils, étonné de la première réponse, - je n'ose pas dire de la première raison, - que vous a donnée M. David, pour prouver la nullité des promesses qu'il a faites : c'est-à-dire que, n'étant point lié à l'Institut de Marie, je ne puis recevoir valablement les vœux ou les promesses de ceux qui s'y engagent. Mais, mon cher Fils, pourquoi ne lui demandiez-vous pas, puisqu'il est si habile, quelle est l'autorité qui prescrit aux Fondateurs de contracter les mêmes obligations des Ordres qu'ils fondent ?

278. - Bordeaux, 31 mars 1824. A M. Caillet, Ribeauvillé.

27. Quant à ce qu'il ajoute, qu'il est aussi auteur que moi de l'Institut, pourquoi ne pas lui demander ce que cela signifiait ? Est-ce à lui à qui Dieu l'a inspiré ? Est-ce lui qui a instruit et préparé les sujets ? Est-ce autour de lui qu'on a entendu se réunir ? ... Sera-ce parce qu'il aura écrit et travaillé beaucoup à rédiger les Constitutions et Règlements ? S'il en était ainsi, tous les Chefs de bureaux, tous les Secrétaires intimes et généraux, devraient prendre les titres de leurs commettants : car souvent ils travaillent plus qu'eux. Ce sont, il faut l'avouer, de bien pauvres raisons, pour venir d'un homme d'esprit et d'expérience.

278. - Bordeaux, 31 mars 1824. A M. Caillet, Ribeauvillé.

28. Nous avons besoin de demeurer toujours très unis. La divergence des idées et des sentiments peut tuer la Société, et voilà pourquoi il ne faut qu'un seul premier Chef dans la Société, comme il n'y en a qu'un seul dans l'Eglise catholique. Tous les chefs subalternes, à quelque degré d'élévation qu'ils soient placés, doivent toujours soumettre leurs idées et leurs sentiments à ce premier Chef.

1087. - Fin octobre 1838. A la Communauté de Courtefontaine.

29. Celle de M. Bousquet est plus fine et plus délicate ; mais enfin c'est une tentation. Pourquoi devrait-il la regarder comme une tentation ? Parce que le démon le porte à aller contre des vœux et des serments tant de fois renouvelés. Si ces jeunes religieux faisaient souvent des ouvertures d'âme, avec droiture

et simplicité, ils s'apercevraient bien vite des ruses du démon. Tout ce qui détourne d'une obligation, sous quelque prétexte que ce soit, ne peut être que tentation : je crois qu'on devrait s'accuser en confession des entrées qu'on a données au tentateur : elles sont des péchés plus ou moins grands, selon qu'on est plus ou moins entré.

1128. - Bordeaux, 30 mars 1839. A M. Chevaux, Saint-Remy.

30. Enfin vous-même, mon cher Fils, placé entre deux intérêts parfaitement exclusifs, vous rêvez toujours un avenir de bonheur et de gloire à la tête de votre Institution.

Cette idole de votre vie, qui a déjà usé les deux tiers de vos ans, vous hallucine toujours. Vous vous le dissimulez sans doute ; mais, au fond, c'est la réalité de ce je ne sais quoi qui vous fait espérer contre toute espérance. D'une part, vous ne pouvez pas vous faire illusion sur votre état : vous êtes comme écrasé sous des ruines, vous le sentez bien ; mais vous espérez toujours vous relever, et voilà pourquoi vous ne suivez qu'à demi mes conseils.

1192. - Bordeaux, 25 février 1840. A M. Lalanne, Layrac.

31. Mais vous admirerez surtout l'insigne privilège accordé à tous les Supérieurs généraux mes successeurs. Le titre et la qualité de Missionnaire apostolique, dont j'ai l'honneur d'être revêtu moi-même, leur rappellera à jamais, ainsi qu'à vous, que notre œuvre est une mission, un écoulement et une participation de l'apostolat de Jésus-Christ. Nous sommes tous missionnaires ; les simples Frères laïques et les religieuses Filles de Marie sont aussi missionnaires : tous missionnaires catholiques, avoués du Saint-Siège. Il fallait donc que le premier Supérieur, dont les prêtres et les laïques soit de la Société, soit de l'Institut, ne sont sous ce point de vue que les vicaires ou les délégués, fût plus spécialement avoué du Souverain Pontife, et reçût de lui le caractère sacré de la mission qu'il exerce de sa part, par lui-même et par les siens, dans l'Eglise de Dieu. Voilà pourquoi j'ai demandé cette faveur, et voilà ce qu'elle signifie dans la pensée du Bref pontifical.

1193. - Bordeaux, 8 mars 1840. Circulaire aux prêtres de la Société.

32. Si l'Etablissement proposé à Vesoul est dans le genre de celui d'Ebersmunster et de celui de Saint-Remy, et si nous sommes en mesure pour l'établir, pourquoi n'irions-nous pas en avant ? Vous comprenez, mon cher Fils, que c'est tout mon désir. Entendez-vous et prenez du temps... On verra.

1198. - Bordeaux, 24 mars 1840. A M. Clouzet, Saint-Remy.



33. La discussion et le scandale n'ont pas plus d'attrait pour moi que pour vous, mon cher Fils ; je désire que nous arrangions à l'amiable, et c'est pourquoi je vous écris comme je fais. Le moment pour la rendue de la bibliothèque et du cabinet d'histoire naturelle est favorable ; vous êtes à Paris, les vacances de Pâques vont s'ouvrir, vous n'avez qu'à donner des ordres à Layrac et je prendrai aussitôt mes mesures pour réaliser le déménagement.

S. 1200a. - Bordeaux, 15 avril 1840, à M. Lalanne, Paris

34. J'avais donné les mains jusque-là à tout arrangement amiable qui pût concilier vos intérêts, ceux de M. Auguste et ceux de la Société ; mais M. Auguste ayant hâte d'en finir, et avouant que sa cause doit faire planche à celle de M. Mémain, qui n'est que la vôtre, j'ai dû me défendre par les seuls moyens en mon pouvoir, tout compromettants qu'ils fussent pour vous : je ne l'ai fait pourtant qu'à la dernière extrémité. Pourquoi faut-il que, dans le fond, vous fassiez cause commune avec MM. Auguste et Mémain ? J'en suis profondément affligé, croyez-le ; car il m'est dur, il m'est cruel, à mon âge et dans ma position, d'avoir à me défendre contre telle partie.

Du reste, aujourd'hui encore comme toujours, je suis disposé à tout ce qu'on voudra pour arranger l'affaire par des arbitres.

1236. - Bordeaux, 19 décembre 1840. A M. Lalanne, Layrac.

35. Rappelez-vous ces belles paroles de David : "C'est en vain que garderais la ville si Dieu ne veille sur elle" ; et celles de saint Paul : "Nous semons, nous arrosons, mais c'est Dieu qui donne l'accroissement". Oui, c'est à Dieu seul que nous devons rapporter le bien qui se fait ; et en le lui rapportant, nous faisons acte de rigoureuse justice ; car c'est de lui que nous recevons tout bien ; et pourquoi dit, saint Paul, nous en glorifierions-nous comme s'il ne venait pas de lui ? L'auguste Marie nous protège, et c'est à sa toute puissante protection que nous devons tout ce qui nous arrive. Unissons-nous pour lui en témoigner notre vive reconnaissance.

1242. - Bordeaux, 21 janvier 1841. A M. Enderlin, Fribourg.

36. Pourquoi, sous le prétexte de remédier à des abus qui ne sont que le fait d'un misérable, nous proposer un Règlement inacceptable, alors que nous voulons réparer le mal, venger l'honneur de notre Société, compromis en quelques sorte par un membre indigne, et réaliser tout le bien qu'on a en vue ?

1246. - Bordeaux, 01.03 1841 à M. Gaume, Supérieur de la Mission, Ecole.



## PROVIDENCE

(Extraits du recueil : *Chaminade et la Providence, son GPS.*)

1. Nous ne mourons, dit-on, ma chère Fille, qu'une seule fois. Il est vrai, mais que de leçons nous recevons de la Providence pour nous l'annoncer et nous y préparer ! et chacune de ces leçons est une espèce de mort. ... Se soutenir imperturbablement par cette foi, qui en nous faisant adorer les desseins éternels de Dieu, nous assure que *tout tourne à l'avantage de ceux qui aiment Dieu.*

L. 10, 15 septembre 1797. De Bordeaux à Mlle de Lamourous.

2. Ma chère ..., nous ne serons jamais heureux, nous n'aurons jamais la paix de l'âme, que quand nos volontés seront entièrement conformes à celle de Dieu : que notre soumission et notre résignation aux dispositions de la Providence rendent notre tranquillité indépendante de la variété des événements...

L. 15, du 2 mars 1799. De Saragosse à Mlle de Lamourous.

3. La Congrégation des jeunes personnes était généralement très édifiante : la Providence en a permis la suppression ; je n'ai pas murmuré, quoique je l'aie regretté à cause du bien qui s'y faisait. La vertu de ses membres est moins équivoque depuis qu'elle n'existe plus.

L. 40. Bordeaux, 27 août 1810. A Mlle de Trenquelléon, au château.

4. Je n'exagérerai pas en disant que, depuis plus de trois mois, je n'ai pas passé un jour sans penser à ma chère famille du Haut-pays ; mais l'ordre de la Providence, manifesté par celui des circonstances, n'a pas paru permettre d'en faire davantage pour vous autres, à l'exception près de quelques lettres.

L. 59. Bordeaux, 6 décembre 1815. A Mlle de Trenquelléon.

5. Nous allons lentement et à force de rames ; que voulez-vous ? Le vent nous est contraire. Adorons les dispositions de la Providence jusque dans les châtements qu'elle semble réserver encore à notre malheureuse... patrie.

L. 79. Bordeaux, 10 décembre 1816. A Mlle de Trenquelléon, Agen.

6. Malgré la pauvreté de la communauté, faites que la nourriture soit toujours saine et suffisante pour de jeunes personnes qui travaillent et qui ont beaucoup à parler ou chanter. C'est bien qu'on sente la pauvreté, qui doit vous

être très chère, mais non en ce qui intéresse les santés : je me réfère aux observations que je vous ai faites à mon dernier voyage. Prenez confiance d'ailleurs en la Providence du Père céleste.

L. 99. Bordeaux, 19 juin 1818. A Mère de Trenquelléon, Agen.

7. Que votre pauvreté ne vous inquiète pas ; la Providence y pourvoira. Ce qui serait réellement triste et affligeant, serait cette propriété de sentiments qui partagerait des cœurs qui doivent être si unis, qui ne doivent faire qu'un même cœur.

L. 108. Bordeaux, 4 novembre 1818. A Mère de Trenquelléon, Agen.

8. La Petite Société préférera souffrir l'injustice et attendre de l'ordre de la Providence d'en être délivrée, si vous ne pouvez pas trouver quelque autre voie pour en sortir.

L. 125. Saint-Laurent, 14.10. 1819. A Mlle de Lamourous, Bordeaux.

9. Il faut le compromis et après, chercher le concours des âmes zélées, comptant sur la Providence. C'est pour sa sûreté et ne pas s'engager au-delà de ses dispositions réelles qu'il faut se réserver la résiliation facultative à un mois, deux et trois s'il le peut.

On sera nanti de la propriété, on cherchera les fonds ; si la Providence ne subvient pas, il résilie.

L. S. 129c. Bordeaux, 13 décembre 1819. A M. Lacaussade, Tonneins.

10. J'ai actuellement, par suite des dernières faveurs de St Joseph, l'assurance de vous faire 3000 francs.

La cessation passagère, ma chère Enfant, de vos occupations, fera encore plus de bien à votre âme qu'à votre corps. C'est une disposition spéciale de la Providence dont il faut profiter. Vous avez peu d'habitude des exercices intérieurs de l'amour de Dieu, de l'oraison mentale, des lectures spirituelles, etc. Eh bien ! Voilà une occasion précieuse de vous y exercer peu à peu, prenant garde à ne pas fatiguer votre tête. Donnez prudemment des aliments continuels à votre cœur.

L. 139. Bordeaux, 29 mai 1820. A Mère de Trenquelléon, Agen.

11. J'apprends avec grande satisfaction, ma chère Fille, qu'enfin les liens qui vous retiennent dans le siècle vont être rompus. Votre frère va se marier°; vous serez dégagée de toute promesse°; vous serez libre, libre de voler dans votre chère solitude, libre de courir dans les voies de Dieu, libre enfin de

consacrer tout ce que vous avez reçu de la main libérale de la Providence à la gloire de Jésus et de Marie.

L. 141. Bordeaux, 15.06.1820. A Mlle Charlotte de Lachapelle, Condom.

12. Je suis bien convaincu que vous n'avez que de bonnes vues, ou plutôt des vues qui vous paraissent bonnes, dans la détermination que vous prenez. Sans les juger, j'adorerai les dispositions de la Providence. Le Bon Dieu qui le permet a peut-être lui-même d'autres vues<sup>o</sup>: c'est à moi de lui demander de me les manifester pour les exécuter.

J'ai écrit peu de lettres en ma vie où j'aie mieux conservé mon âme en Dieu, qu'en vous écrivant la dernière.

L. 167. Bordeaux, 13 juillet 1821. A M. Lacaussade, Tonneins.

13. Les propositions relatives à Condom, et qui tiennent si fort aux affaires personnelles de notre Sœur de l'Incarnation, ont besoin de se développer et d'être mûries. Il serait possible que la Providence nous destinât de nouveaux biens à faire dans cette contrée-là<sup>o</sup>: commençons ou continuons à nous en rendre les instruments quand Dieu voudra et comme il le voudra.

*Si Dieu ne vient à notre secours, nous travaillons inutilement*, a dit le Prophète.

L. 173. Bordeaux, 21 septembre 1821. A Mère de Trenquelléon, Agen.

14. Faisons ce que nous pouvons, mais toujours avec patience, toujours soumis aux dispositions de la Providence.

L. 196. Bordeaux, 30 avril 1822. A M. David Monier, Agen.

15. Nous avons bien peu de sujets disponibles pour le moment<sup>o</sup>; mais en attendant que nous soyons entièrement fixés, la Providence peut nous en envoyer. Je vous serai obligé de me faire connaître en détail toutes vos vues à cet égard, et les moyens que vous auriez présentement de les atteindre...

L. 203. Bordeaux, 18 juin 1822. A M. Fréchar, Curé de Colroy

16. A mon passage à Tonneins, la Mère Saint-Esprit me dit, en deux occasions différentes, qu'elle n'avait dans sa caisse que 5 ou 6 francs. Je lui demandai ce qu'elles avaient lorsque je les conduisis à Tonneins et si elles avaient jamais manqué de rien de convenable. Elle me répondit qu'elles n'avaient rien à leur arrivée, et que jusqu'alors elles n'avaient jamais manqué. Je lui ai dit, en deux fois différentes, que je craignais que son inquiétude pour

l'avenir n'arrêât le cours de la Providence...°; que d'ailleurs, s'il y avait trop de gêne, elle m'en donnât avis...

L. 209. Bordeaux, 16 août 1822. A Mère Saint-Vincent, Agen.

17. Si, comme je le crois, cette entreprise est l'œuvre de Dieu tout s'aplanira pour son exécution ; chacun des coopérateurs que la Providence y fait concourir y mettra du sien°: j'y mettrai, de ma part, tout ce qui est en moi.

Je désire que sa mission auprès de vous puisse être abrégée. Mais tous les sacrifices ne seront rien, si nous procurons la plus grande gloire de Dieu, et si nous savons nous soumettre, en tout cas, aux desseins cachés de sa Providence.

L. 229. Bordeaux, 4.03. 1823. A M. Tharin, Vicaire général de Besançon.

18. Faites, mon très honoré Confrère, tout ce que vous trouverez bon pour que les mœurs et la religion soient secourues et refleurissent, et qu'elles règnent aussi saintement, s'il est possible, qu'aux premiers jours de l'Eglise : faites-y abonder les œuvres de foi et les fruits de charité.

Cette Providence, qui a daigné me mettre en rapport avec vous, me donne cet espoir, que ce n'est pas en vain quelle nous a attirés et placés dans ses saintes voies. Cet espoir, ce désir m'unissent entièrement à vous en Jésus-Christ...

L. 230. Bordeaux, 4 mars 1823. A M. Bardenet, Missionnaire, à Besançon.

(2)

19. Puisse la Providence, qui nous ouvre la voie à cette grande œuvre, la rendre utile au salut d'un grand nombre, et, faire que moi et les miens n'y travaillent que pour la gloire de Dieu°!

L. 231. Bordeaux, 10 mars 1823. A M. Tharin, Vicaire général de Besançon.

20. J'aime l'Etablissement de Saint-Remy ; j'aime encore plus ceux qui y sont envoyés pour le former : mais devra-t-on être étonné que ma sollicitude n'abandonne pas les anciens Etablissements ? Ne l'ai-je pas écrit, ne l'ai-je pas dit dès le commencement ? Cet Etablissement, comme tous les autres, n'est-il pas entre les mains de la Providence ? Rappelez-vous, mon cher Fils, ce que Notre Seigneur nous dit : *Votre Père céleste sait que vous avez besoin de ces choses* (Mt 6,8). Ne mettez en activité d'abord que ce que vous pouvez.

Est-il bien dans les vues de Dieu que nous paraissions des gens opulents, des gens à qui on peut accorder tout crédit etc. ?

L. 249. Bordeaux, 31 août 1823. A M. David Monier, Saint-Remy.

21. Il est indubitable que vous aurez de petits voyages à faire de temps en temps, pour faire venir l'eau au moulin. Vous êtes bien pauvre, mais ne craignez pas : allez avec une entière confiance à la Providence et dans un véritable esprit de foi. Encouragez et soutenez M. Bardenet : s'il se mettait dans la gêne pour l'Etablissement, vous comprenez qu'il devrait être le premier objet des secours de la Providence.

L. 285. Bordeaux, 26 avril 1824. A M. Caillet, Saint-Remy.

22. Suivons en paix l'ordre de la Providence, et tout ira bien.

L 291. Bordeaux, 21 mars 1824. A Mère Louis de Gonzague, Maîtresse des Novices, Agen.

23. Notre usage est de nommer à chaque Communauté un *Père temporel*. ... Je n'ai point cherché, à Condom, qui pourrait être chargé de cet aimable office : la Providence a désigné elle-même M. et Mme de Lachapelle. Je crois que Dieu veut les récompenser dès ce monde des sacrifices qu'ils ont faits en consentant à ce que leur demoiselle embrassât l'état religieux

L. 302. Bordeaux, 2 juillet 1824. A M. Castex, Condom.

24. J'ai grand besoin de vous ici, même pour pouvoir m'occuper un peu mieux de Saint-Remy. Je désire que vous puissiez arriver avec quelques prêtres, sans doute bien appelés de Dieu. Je ne vous dis pas que vous pouvez aussi amener d'autres sujets que vous verriez destinés par la Providence à travailler aux œuvres de l'Institut.

L. 304. Bordeaux, 9 août 1824. A M. Caillet, Saint-Remy.

25. Quoique vos 1500 francs ne suffisent pas pour vos réparations convenables, ne laissez pas de les faire ; il est à présumer que plusieurs ouvriers attendront ; et si, aux époques convenues de paiement, vous ne vous trouviez aucune ressource, vous pourriez emprunter. Ne craignez pas ; ne faites que ce qui est convenable, et la Providence viendra à votre secours : ce n'est pas votre œuvre que vous faites, mais l'œuvre de Dieu.

L. 311. Bordeaux, 22 août 1824. A Mère de l'Incarnation, Condom.

26. Faites sans crainte, et dans un esprit de foi, toutes les dépenses que nécessitent les œuvres que la Providence vous met à même d'entreprendre. Les réparations essentielles aux bâtiments et aux murs de clôture doivent y être comprises, ainsi que la culture des terres qui peuvent vous donner des revenus. Sans me plaindre, ma position ici est bien pire que la vôtre...

L. 313. Bordeaux, 28 août 1824. A M. Clouzet, Saint-Remy.

27. C'est vous ... qui avez inspiré, au moins aux nouveaux, ces tendres sentiments, et qui m'en faites autant d'enfants adoptifs. S'ils ont le désir de voir leur Bon Père, dites-leur bien que ce Bon Père désire ardemment de les aller voir ; qu'il ne craint point les fatigues du voyage, malgré ses cheveux blancs et le poids des années ; qu'il n'est retenu que par l'ordre de la Providence, dont il doit toujours consulter les desseins.

L. 321. Bordeaux, 18 janvier 1825. A M. Clouzet, Saint-Remy.

28. Ecoutez avec un profond respect les avis que le vénérable Prélat de Besançon daignera vous donner pour la mission que vous allez remplir dans son vaste diocèse. En quelque lieu que la Providence nous appelle à travailler, ne perdons jamais de vue le grand principe : *Dieu a établi les évêques (responsables) pour gouverner l'Eglise de Dieu (Ac 20, 28)*.

L. 327. Bordeaux, 7 avril 1825. A M. Caillet, Bordeaux.

29. Les Etablissements que je forme en plusieurs lieux avec quelque succès portent plusieurs personnes à croire que je jouis moi-même d'un grand crédit auprès du Gouvernement... Ils se méprennent : je n'entreprends rien, pour ainsi dire, de moi-même<sup>o</sup>; je ne fais que suivre le cours de la Providence lorsque je puis le distinguer. J'aurais cependant bien avant dans le cœur le désir de vous obliger.

332. Bordeaux, 19 avril 1825. A M. François Lala, Sarlat.

30. Quant à la retraite à donner aux Maîtres d'écoles du Département de la Haute-Saône en la manière déterminée pour ceux du Doubs, je n'ai pas donné d'ordre de la faire, j'ai seulement témoigné le désir qu'elle eût lieu, et j'ai indiqué quelques moyens qu'on pourrait prendre pour y réussir. ...

J'espère que d'une manière ou d'une autre, la Providence pourvoira à ces retraites ; mais je désire qu'elles aient lieu, et je verrais avec peine qu'on ne les fît pas, sous prétexte que les frais n'en sont pas assurés.

L. 355. Bordeaux, 5 juillet 1825. A M. l'abbé Rothéa, Saint-Remy.



31. J'imagine bien, mon cher Fils, que l'intérieur de la communauté doit vous fournir des peines, des difficultés et une sollicitude, peut-être plus fatigante que tout ce qui peut vous venir de l'extérieur. C'est ce qui arrive généralement à tous les Chefs. Que faire ? Rien autre chose que ce que nous pouvons, et adorer les desseins profonds de la Providence.

Il est peu de jours où je n'aie à dire : Dieu l'a permis ainsi ; il faut bien que je le permette ; il faut bien que je me soumette.

L. 364. Bordeaux, 26 juillet 1825. A M. Clouzet, Saint-Remy.

32. Votre lettre de Colmar... me donnait votre nouvelle adresse à Saint-Remy ... Si votre dessein s'est exécuté, on a bien dû reconnaître un effet spécial de la Providence qui vous appelait à subvenir aux besoins de St Remy.

La maladie fâcheuse à tous égards de notre bon abbé Rothéa a dû vous surprendre et vous affliger. Elle nous a singulièrement affligés ici ; notre cher malade a été recommandé aux prières, et nous attendons avec confiance que Dieu nous fasse miséricorde dans la personne de ce fidèle ministre de l'Institut.

L. S. 395b. Bordeaux, 6 mai 1826. A M. Caillet, Saint Remy.

33. Vous me consolez en me disant que ce n'est qu'un petit commencement, qui me prouvera votre bonne volonté et la disposition de mieux faire par la suite. Lorsque je reçus votre lettre et ces effets, il n'y avait pas trois heures que j'avais représenté au Bon Dieu les besoins urgents où nous étions.

Je ne dis pas cela, mon cher Fils, pour vous inquiéter : je désire que vous soyez aussi tranquille, aussi confiant en la Providence que je le suis assez ordinairement. Nous devons faire tout ce que nous pouvons, mais toujours dans la paix et dans la confiance.

L. 433. Bordeaux, 7 mai 1827. A M. Clouzet, Saint-Remy.

34. Malgré tant de besoin que nous aurions eu des 6 332,10 Fr., je suis bien aise néanmoins que ce gros trou soit fermé. Voyez, ma chère Fille, combien la Providence est admirable, et le soin qu'elle semble prendre d'exciter votre confiance en saint Antoine !

L. 460. Bordeaux, 27 mai 1828. A Mère Saint-Vincent, Agen.

35. Il serait difficile de se faire une idée de la difficulté de ma position... Je ne dis pas cela pour me plaindre ; j'en parle même très peu : j'adore les desseins secrets de la Providence. J'ai été particulièrement touché de ce qu'elle a inspiré à M. Galliot de me faire passer 700 francs en deux fois,

auxquels les Frères de Besançon ont ajouté 150 francs : avec ces petites sommes, j'ai calmé provisoirement quelques créanciers plus obérés eux-mêmes.

L. 578. Bordeaux, 12 février 1831. A M. Clouzet, Saint-Remy.

36. Comme je vous l'ai déjà marqué, il y a nécessité, et nécessité urgente, qu'on épargne dans tous les Etablissements, qu'on fasse le moins possible de dépenses, qu'on fasse le plus possible pour la Maison centrale, qu'on n'oublie pas que c'est une obligation devant Dieu, quoique, par l'effet de la Providence divine, tout se soit soutenu jusqu'à présent. Ceux qui obligeraient Dieu de faire des miracles pour soutenir une œuvre, ne seraient pas moins coupables que si l'œuvre n'était pas soutenue, faute de s'y être intéressés.

L. 583. Agen, le 18 mars 1831. A M. Clouzet, Saint-Remy.

37. Si je vous ai parlé avec une sorte de sévérité d'économie et de réserve, c'est parce que je le dois, dans tous les temps sans doute, mais surtout dans les temps critiques où nous vivions, pour ne pas tenter la Providence. Eh ! Dans le monde les personnes les plus aisées se privent. Si ceux avec qui vous vivez et que vous devez faire vivre ne le comprennent pas, pourquoi, avec douceur et insinuation, ne le leur faites-vous pas comprendre ?

L. 585. Agen, le 10 avril 1831. A M. Clouzet, Saint-Remy.

38. Je ne me fais pas illusion sur les embarras que je vous donne ; mais prenez courage ! Le Bon Dieu le permet, pourquoi ne le permettrions-nous pas ? Ou plutôt pourquoi n'adorerions-nous pas les desseins de sa providence, et ne ferions-nous pas notre profit des peines qu'il ne nous envoie que pour notre bien ? Quelle consolation de pouvoir se dire toujours, dans les afflictions les plus amères : Dieu ne les permet que pour mon bien !

L. 595. Agen, 7 juillet 1831. A M. Clouzet, Saint-Remy.

39. Vous terminez, mon cher Fils, en me disant que "vous sentez que toutes ces choses me sont pénibles". Il est vrai, mon cher Fils, qu'elles me sont pénibles et très pénibles ; mais, néanmoins, sans aucun trouble. Comme je ne veux que ce que Dieu veut, ma soumission aux dispositions de sa Providence me laisse dans une assez grande paix. Je vous plains ; je vous regrette ; je prie le Seigneur de vous éclairer, parce que je crois que vous vous faites illusion, quelque conviction contraire que vous puissiez avoir.

L. 625. Agen, 21 mai 1832. A M. Lalanne, Saint-Remy.

40. Ce que M. Lalanne a fait, mon cher Fils, comme en petit et verbalement devant vous, devant M. Meyer et M. Clouzet, il vient de le faire en grand et par écrit à mon égard. La grâce paraît avoir entièrement renouvelé son cœur. Que le nom du Seigneur en soit béni à jamais !

Traitez néanmoins toujours avec lui avec les égards qu'il mérite. La séparation est sans doute un mal, mais il est très possible que la miséricorde divine en tire un grand bien. Laissons-nous toujours comme entraîné par les dispositions de la Providence.

Je vous aiderai et vous soutiendrai tant que je pourrai. *Faisons le bien tant que nous en avons le temps* (Ga 6, 10). Tenez-vous toujours en paix au milieu des orages et des inquiétudes de la vie.

L. 652. Agen, 30 novembre 1832. A M. Chevaux, Saint-Remy.

41. Ne vous préoccupez pas, mon cher Fils, mais agissez comme prenant, pour Dieu et de sa part, toutes sortes de précautions pour que votre retraite temporaire de Saint-Remy ne nuise pas à la Pension que vous y avez montée. Si malgré toutes les précautions, les choses ne sont pas bien après votre départ, personne n'aura rien de raisonnable à dire contre vous : il arrivera tout ce que Dieu permettra, et nous adorerons les dispositions de sa providence.

L. 687. Agen, 17 mai 1833. A M. Lalanne, Saint-Remy.

42. Ne faites, mon cher Fils, d'autres dépenses de quelque espèce qu'elles soient, que ce qui est nécessaire pour soutenir et entretenir tout ce qui existe : mais rien de nouveau, sans une pressante nécessité, et autant que possible sans m'en donner avis.

Il faut bien avoir confiance en la Providence, sans doute ; mais il ne faut pas la tenter : je crois que ce serait le cas, si nous faisons des dépenses d'amélioration tandis que tout est dans la souffrance.

Que le Seigneur vous remplisse de forces et de courage !

L. 700. Agen, 26 août 1833. A M. Clouzet, Saint-Remy.

43. A Saint-Hippolyte, vous ne trouverez pas sans doute d'aussi grands secours pour votre traitement que vous trouveriez dans une grande ville, mais vous y trouverez ce que peut-être vous ne trouveriez pas ailleurs, les soins qu'inspire la charité et les bénédictions du Seigneur, bien autrement appréciables que toutes les industries de l'art ; d'ailleurs c'est l'ordre de la Providence que vous soyez là ; ne veuillez que ce que Dieu veut !

L. S. 724c. Agen, 31 janvier 1834. A M. Deshayes, Saint-Hippolyte

44. Avant la Société existait, depuis plusieurs années, l'Institut des Filles de Marie, avec des Constitutions très étendues, des Règlements généraux et particuliers, et une Direction à peu près complète dans les voies de la perfection religieuse.

Lorsque le temps marqué par la divine Providence fut arrivé, il fut formé un plan général de l'Institut ou Société d'après les Constitutions des Filles de Marie, lequel plan fut soumis à l'examen et autorisation de Mgr d'Aviau, alors Archevêque de Bordeaux. Les Constitutions des Filles de Marie furent adoptées, avec les nuances que comportait nécessairement la différence du sexe.

L. 759. Saint-Remy, 2 octobre 1834. Circulaire à toute la Société.

45. L'ordre de la Providence si admirable, quoique impénétrable dans son avenir, pourrait bien nous réunir un jour. Si le Seigneur continue à bénir la Société, à en multiplier les membres, et à la purifier de tous ceux qui se sont rendus indignes de leur vocation, je me démettrai bien volontiers de ma place, entre les mains de celui que le Seigneur daignera faire connaître. C'est ainsi que vient de faire le vieux Général des Lazaristes, comme vous avez pu le savoir par les nouvelles. Quel bonheur de n'avoir, sur la fin de ses jours, qu'à se préparer à bien mourir !

L. 796. Ebersmunster, 11 septembre 1835. A M. David Monier, Bordeaux.

46. La multiplication de nos peines et de nos embarras me paraît être de bon augure ; elle me semble nous annoncer le repos et la prospérité de l'Institut des Filles de Marie ainsi que de la Société des Frères de Marie. 1<sup>o</sup>) Il est dans l'ordre commun de la Providence que les grandes œuvres de Dieu soient contredites, agitées et ébranlées. 2<sup>o</sup>) Vous et moi, ne méritons-nous pas des châtiments de la part du grand Maître que nous servons ? Soyons soumis, adorons ses desseins ; faisons notre profit de tout. Si ce bon Maître est content de nous, nous serons aussi contents de lui.

L. 817. Saint-Remy, 12 janvier 1836. A Mère Saint-Vincent, Agen.

47. Monseigneur, la Divine Providence a daigné bénir les démarches que j'ai faites par vos ordres. Votre Eminence a dans sa capitale, par l'extension donnée aux œuvres extérieures des Filles de Marie, un Ordre approuvé pour la direction de la maison départementale de secours et, de plus, une maison de noviciat qui pourra fournir des sujets aux diverses localités de son diocèse qui en demanderont.

L. S. 842b. Auch, juillet 1836. A l'Archevêque d'Auch.

48. Les secousses que reçoit la Société de Marie paraissent l'affermir : la protection de la sainte Vierge se montre d'une manière sensible.

Priez le Seigneur que je ne contrarie pas les vues bienfaisantes de la Providence divine dans l'œuvre dont il m'a chargé, malgré toute mon indignité et mon incapacité.

L. 887. Bordeaux, 26 octobre 1836. A M. Metzger, Saint-Hippolyte.

49. Les novices qui sont élevés ainsi dans la pénurie sont généralement meilleurs que ceux qui le sont dans une sorte d'aisance, et il est bien possible que ce soient les vues de la Providence pour former à la Société de Marie des sujets solides et vraiment religieux.

L. 950. - Bordeaux, 2 avril 1837. A M. Léon Meyer, Courtefontaine.

50. Assurément, je vous ai laissé une grande latitude, et en toute confiance, parce que vous en aviez besoin. Mais enfin ne devait-il y avoir aucunes bornes ? Et ce n'est que ces dernières bornes que je pose dans l'arrangement proposé.

Je vous conseille, cette lettre reçue, d'inviter M. Clouzet à dresser vos livres et ceux de M. Pelleteret, dans l'ordre et la forme que j'ai prescrits. Tenez toutes choses bien en état, de manière que celui que la Providence me fera rencontrer pour vous remplacer n'ait qu'à suivre la marche déjà tracée.

Vous ne devez pas, sans doute, chercher humainement à être regretté lorsque vous partirez ; mais néanmoins, votre conduite doit être telle qu'en effet on vous regrette.

L. 955. Bordeaux, 17 avril 1837. A M. Galliot, Marast.

51. Vous vous appliquez à la mortification, et vous faites bien : mais il faut la bien entendre. La mortification doit consister essentiellement à ne suivre aucun des penchants de la nature corrompue ; et s'il est quelques-uns de ces penchants qui soient dans l'ordre de la Providence, vous ne les suivez pas parce qu'ils sont de la nature, mais parce que Dieu l'ordonne : tels par exemple, ceux de manger, de boire, de dormir, etc. Vous les mortifiez en faisant des privations de ce qu'ils auraient d'excessif ou de déréglé, et vous les sanctifiez en les suivant d'ailleurs par les bons sentiments et les bonnes idées, dont vous vous occupez.

Allons, mon cher Fils, toujours du courage, et une grande confiance en la très sainte Vierge ! Elle est réellement votre bonne Mère<sup>o</sup> ; soyez réellement son fils, d'esprit de cœur.

L. 1029. Bordeaux, 3 février 1838. A M. Claude Mouchet, Saint-Remy.

52. Notre confiance en la Providence doit être ferme et inébranlable dans tous les cas, dans le cas même où nous aurions contrarié ses desseins : mais cette confiance doit néanmoins toujours être soumise. S'il se présente une planche de salut, il faut sans doute la prendre, si toutefois ce n'est pas seulement une planche de salut temporel, qui expose à un naufrage notre salut éternel.

L. 1126. Bordeaux, 15 mars 1839. A M. Lalanne, Layrac.

53. Vous voyez, mon cher Fils, l'obligation où je suis de vous suppléer, et au Noviciat d'Ebersmunster, et un peu plus tard à Strasbourg, car il faut remplir les vues de la divine Providence pour Fribourg : vous me donnerez votre avis à ces sujets.

L. 1158. Bordeaux, 7 août 1839. A M. Enderlin, Ebersmunster.

54. Admirons, mon respectable Fils, la conduite de la divine Providence dans la fondation des Ordres religieux.

Leur esprit toujours respectivement approprié aux divers besoins des époques, se résume en général dans l'oracle du Sauveur : "*Mandavit unicuique de proximo suo : Dieu a donné à chacun un mandat sur son prochain*" (Sir 17, 12).

L. 1163. Bordeaux, 24 août 1839. Aux prédicateurs de retraites.

55. Je conçois, mon cher fils, votre peine et votre chagrin à la vue de la défection scandaleuse de M. Coustou. Si l'on m'avait secondé lorsque je voulais à tout prix le tirer de Colmar, si le curé n'avait pas fait obstacle nous n'aurions peut-être pas à déplorer cet épouvantable malheur. J'adore les desseins secrets de la divine Providence.

L. S. 1195a. Bordeaux, 26 mars 1840. A M. Clouzet, Saint-Remy

56. Je ne crois pas, mon cher Fils, que le moment de la divine Providence soit venu pour aller à la conquête des âmes dans le Nouveau Monde.

Vous voyez les peines que nous avons pour soutenir ce qui est en France : il ne serait pas sage à nous d'aller nous établir si loin, tant que nous serons aussi peu riches en sujets. Je suis bien sûr qu'un certain nombre partiraient avec plaisir pour la Mission proposée ; mais nous ne sommes pas en mesure, et j'en suis quelque peu affligé.

Vous répondrez donc que pour le moment nous ne serions pas en mesure, mais que nous embrasserons très volontiers cette œuvre, lorsque le moment du Seigneur sera venu.

L. 1201. Bordeaux, 9 avril 1840. A M. Chevaux, Saint-Remy.

57. Quelque intérêt que je mette à Courtefontaine, je ne puis engager notre Chef général de travail à donner encore des secours marquants à cet Etablissement : au milieu de la gêne de la Société, nous allons encore monter un grand Etablissement à Besançon, vous devez en être instruit.

Courtefontaine n'a pris naissance, M. Bardenet le sait bien, que sous les auspices de la Providence : et ne croyez pas, mon cher Fils, que ce soit peu de chose. Toutes les œuvres que j'ai cru que Dieu demandait, et que j'ai ainsi entreprises, sont celles qui ont le mieux réussi : mais il faut beaucoup de foi et de confiance en ceux qui les conduisent. M. Bardenet, en secourant Courtefontaine, a le bonheur d'être un des agents de la Providence divine pour une de ces œuvres.

L. 1212. Bordeaux, 13 juillet 1840. A M. Perrodin, Acey.

58. Vous êtes fatigué, mon cher Fils, dites-vous, de toutes ces contradictions, et j'avoue que, si vous ne les regardez qu'avec les yeux de la raison humaine, il y en a presque jusqu'à déconcerter : mais si vous les regardez à la lumière de la foi et dans l'ordre de la Providence divine, vous ne serez jamais ébranlé, et la paix de votre âme ne sera jamais altérée.

L. 1284. Bordeaux, 28 novembre 1843. A M. Molinier, Directeur à Sainte-Marie-aux-Mines.

59. Hier au soir, mon cher Fils, lorsque je reçus votre lettre, j'écrivais à M. Caillet que l'aimable providence de Dieu seule, sans aucune intervention de ma part, m'avait fait rencontrer les preuves écrites de ce que j'appelais *ressemblance à une trahison...*

J'ai su aussi qu'en même temps à peu près qu'on disait ici à MM. Caillet et Roussel qu'ils faisaient ou étaient des comédiens, on disait de moi, à Agen, que je faisais la comédie : je suis à prendre quelques renseignements de plus pour mieux lier les propos de Bordeaux avec ceux d'Agen.

L. 1311. Bordeaux, 6 août 1844. A M. Faye, Bordeaux.

60. Pour l'accident lamentable qui vient d'arriver à Saint-Remy nous devons adorer les desseins de la Providence : je vous y exhorte, mon cher Fils.

L. 1336. Bordeaux, 27 septembre 1844. A M. Chevaux, Saint-Remy.

61. Ce n'est pas, mes chers Enfants, que je n'aie pas l'intention réelle, telle que je l'avais au 8 janvier 1841, de me démettre du poids de mon généralat pour voir avant ma mort l'Administration générale marcher d'un pas ferme dans les belles voies de la vertu et de la perfection. Cette grande perturbation de la Société de Marie est un effet de la Providence miséricordieuse sur la Société pour l'affermir et la purifier.

Recevez, mes chers Enfants, ma bénédiction paternelle dans l'effusion de la tendresse de mon cœur.



## RENONCEMENT

1. A-t-elle bien compris encore que le premier pas dans la vie religieuse est un entier renoncement au monde ?

95. - Bordeaux, 30 janvier 1818. A Mère de Trenquelléon, Agen.

2. Les religieux se rappelleront toujours qu'ils doivent observer en toutes leurs actions le silence, la modestie, l'exactitude, l'humilité, la civilité, la douceur, la prévenance, le renoncement à leur propre volonté, l'obéissance prompte et aveugle, une grande charité envers le prochain, surtout envers leurs Frères.

129. - Bordeaux, 18 novembre 1819. A M. Barrès, Vicaire général de Bordeaux.

3. L'esprit de renoncement de nos sœurs il est le résultat de leur vœu de pauvreté.

S. 401a. - Bordeaux, 23 mai 1826. A M. Clouzet, Saint Remy.

4. Ce véritable esprit de foi, qui porte au parfait amour de Dieu et à l'entier renoncement à soi-même, bien inoculé dans la Maison centrale, pénétrera peu à peu dans les Maisons de l'Institut...

556. - Bordeaux, 4 novembre 1830. A Mère Saint-Vincent, Agen.

5. M. Curot, me dites-vous, a compris la nécessité du renoncement évangélique et de la vie mortifiée. - C'est quelque chose ; mais c'est peu, si son cœur ne s'incline pas et au renoncement de soi-même, et à la mortification de Jésus-Christ. Dans l'éducation spirituelle que vous avez à donner aux novices, en même temps que vous instruisez ou éclairez l'esprit des principes de la vie intérieure, il faut toujours attaquer le cœur et former la volonté ; et je ne comprends pas comment la volonté peut être gagnée à Dieu autrement que par la foi et la charité. La crainte des jugements de Dieu peut l'ébranler salutairement, l'obliger à se tourner vers Dieu ; mais encore on n'est qu'à l'entrée de la voie : la foi et la charité seules nous font marcher.

632. - Agen, 25 juin 1832. A M. Chevaux, Saint-Remy.

6. C'est comme le premier pas à la perfection religieuse, de se renoncer totalement soi-même de ne vouloir plus juger de rien par son propre esprit, ni se porter à rien par son propre choix. C'est une maxime dont il est aisé de reconnaître la vérité. Sans ce renoncement, en effet, on ne peut donner une

prompte entrée à l'esprit de Dieu, qui veut occuper l'âme de ceux qu'il appelle à son service, et remplir leur esprit de sa lumière, pour suppléer à la leur, incapable de les conduire. Dieu ne prend place en nous qu'après une démission entière de nous-mêmes.

728. - Agen, 11 mars 1834. A M. Chevaux, Saint-Remy.

## SILENCE

1. Un moyen d'avancer dans la vertu de silence et de recueillement est de se tenir souvent avec humilité en la présence de Dieu, le priant intérieurement de vider les puissances de notre âme de toute idée et de tout sentiment étrangers à sa gloire et à l'amour que nous lui avons voués.

92. - Bordeaux, 9 août 1817. A Mère de Trenquelléon, Agen.

2. 6°) Hors le temps de la récréation, on ne parlera pas, à moins que la nécessité ne l'exige, et alors on s'exprimera brièvement et à voix basse : on observera la même règle de silence dans les rues.

7°) Le grand silence, qui [est prescrit] depuis la prière du soir jusqu'au lendemain après la prière du matin, doit être rigoureusement observé : on n'y doit parler qu'avec Dieu.

8°) Les religieux se rappelleront toujours qu'ils doivent observer en toutes leurs actions le silence, la modestie, l'exactitude, l'humilité, la civilité, la douceur, la prévenance, le renoncement à leur propre volonté, l'obéissance prompte et aveugle, une grande charité envers le prochain, surtout envers leurs Frères.

3. Dans l'Institut de Marie, il n'y a pas de longues prières, ni vocales, ni mentales, mais beaucoup de travail, sanctifié par le recueillement et un silence religieux

129. - Bordeaux, 18 novembre 1819. A M. Barrès, Vicaire général.

4. Qu'il travaille à acquérir le silence de l'imagination, mais avec prudence. Ce n'est pas par la force, ni par la contrainte, qu'on maîtrise son imagination...

269. - Bordeaux, 27 janvier 1824. A M. Clouzet, Saint-Remy.

5. Vous voyez, et par vos voyages, et, souvent, par certaines occupations qu'il faut poursuivre, quelquefois presque sans interruption, combien l'habitude des silences intérieurs est nécessaire. Comment conserver le recueillement, la présence de Dieu, la pureté d'intention, l'attention aux inspirations divines si, en nous, quelque faculté ou puissance de l'âme vient à rompre le silence ? C'est une bien sage pratique d'exercer toujours quelque-une des puissances de l'âme à garder le silence. Que, toutes les fois que nous la surprenons à parler en sa manière durant la journée, nous lui imposons le silence, en lui disant, par exemple : *Audiam quid loquatur in me Dominus meus - J'écouterai ce que dit le Seigneur* (Ps 84, 9) Ne permettons à notre mémoire, par exemple,

que de nous rappeler ce qui est de Dieu ou pour Dieu.

352. - Bordeaux, 23 juin 1825. A M. Caillet, Paris.

6. Je terminerai, mon cher Fils, en vous exhortant à travailler, sans contention de tête cependant, à acquérir le silence de l'imagination. Si votre imagination n'avait pas tant parlé, avant votre départ pour Landser, vous vous seriez borné à aller voir vos bons parents ; vous auriez fait la consolation de votre mère ; vous auriez fait à son âme tout le bien que vous auriez pu ; peut-être, par eux, auriez-vous pu en faire à l'Institut ou à Saint-Rémy. Il ne [paraît] pas que vous ayez mieux maîtrisé votre imagination dans votre rapide tournée. Etes-vous rentré à Saint-Rémy meilleur que vous n'en étiez parti ? Quel bien pouvons-nous faire dans les lieux où nous irons, si nous n'avons de mission que de notre imagination ?

355. - Bordeaux, 5 juillet 1825. A M. l'abbé Rothéa, Saint-Remy.

7. Plus vous avez d'affaires, plus vous devez vous posséder ; plus vous avez besoin du triple silence intérieur que nous recommandons tant, les silences, c'est à dire, de l'imagination, de l'esprit et des passions ; plus vous avez besoin de prier ; plus vous avez besoin de devenir un homme de foi et d'oraison.

447. - Bordeaux, 28 janvier 1828. A M. Clouzet, Saint-Remy.

8. Les sujets d'examens particuliers pour les commençants sont généralement : 1°) la régularité, selon la lettre et surtout selon l'esprit ; 2°) l'oraison dans un vrai esprit de foi ; 3°) le silence, extérieur ou intérieur ; 4°) la modestie.

921. - Bordeaux, 27 décembre 1836. A M. Léon Meyer, Courtefontaine.

9. Combien de fois, ai-je eu à gémir, et néanmoins à garder le silence, soit parce que je ne voulais pas éteindre la mèche qui paraissait fumer encore, soit par l'état de gêne où nous nous sommes trouvés depuis quelques années, soit peut-être par un défaut de fermeté de ma part !

1165. - Bordeaux, 30 août 1839. A M. Clouzet, Saint-Remy.

10. Mon Dieu, que l'on fait de mal par la langue, et combien coupable est la religieuse qui, oubliant la sainteté de son état, se replonge dans les embarras et les soins du monde, offrant le triste spectacle de la dissipation du siècle dans le silence du cloître !

1289. - Bordeaux, 2.01.1844. Circulaire au Tiers-Ordre des Filles de Marie.

## SOCIÉTÉ DE MARIE

1. Voyez vous-même, mon cher Fils, si c'est la maison que la Providence destine à la Société de Marie : hâtez-vous de loger les Enfants de Marie, qui sont bien aussi vos enfants, [et] qui, comme infailliblement, seront votre couronne dans le Ciel.

101. - Bordeaux, 4 août 1818. A M. Changeur, Bordeaux.

2. C'est l'anniversaire des retraites de la petite Société de Marie...

Le devoir m'oblige de vous faire part de l'accroissement que la petite Société de Marie a reçu depuis votre dernière bénédiction annuelle. Le nombre des individus et le nombre des œuvres se sont en même temps augmentés.

Votre Eminence daignera-t-Elle nous indiquer le jour, le moment et le lieu où la petite Société pourrait recevoir de nouveau cette bénédiction, qui a été jusqu'à ce jour suivie des bénédictions du Ciel ?

215. - Bordeaux, 22 octobre 1822. A Mgr d'Aviau, Archevêque.

3. Quelle belle Société, que celle où tous les membres et surtout tous les Chefs, n'ont qu'un cœur, qu'une âme, et entre qui tout est commun ! Telle sera, je l'espère la Société de Marie.

295. - Bordeaux, 6 juin 1824. A M. Clouzet, Saint-Remy.

4. Un gouvernement tout paternel, tel que doit être celui de la Société de Marie, ne doit pas laisser transpirer les affaires proprement dites de famille.

La Pension de M. Auguste, au lieu de s'appeler de son nom, s'appellerait pension Sainte-Marie, etc.

335. - Bordeaux, 28 avril 1825. A M. Caillet, Paris.

5. - 1. La Société de Marie est spécialement dévouée à l'enseignement primaire.

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ DE MARIE (Deuxième rédaction, 28 avril 1825)

6. Tout annonce d'ailleurs, dans l'organisation de la Société de Marie, un si grand dévouement, à l'enseignement primaire, qu'il est comme impossible qu'elle n'atteigne son objet essentiel, désigné dans le second Statut.

337. - Bordeaux, 2 mai 1825. A M. Caillet, Paris.

7. Les Maîtres [religieux] formés par la Société de Marie ne portent-ils pas

la réforme dans la génération présente du peuple ? Qu'on prenne la peine de prendre quelques renseignements sur les effets qu'on produits les Ecoles d'Agen, de Villeneuve-sur-Lot et de Colmar !

356. - Bordeaux, 10 juillet 1825. A M. Caillet, Paris.

8. La Société de Marie n'aurait pas eu absolument besoin d'approbation : son existence, son organisation et ses opérations n'ont rien de contraire aux Lois. Dans le fond, ce sont plutôt ses œuvres, dont elle désirerait l'approbation, que d'elle-même.

363. - Bordeaux, 26 juillet 1825. A M. Caillet, Paris.

9. Si le Conseil d'Etat, malgré toutes nos observations, n'approuvait pas purement et simplement, n'y donnez pas votre consentement sans m'en écrire. Faites [alors] votre possible pour que ces pauvres Statuts ainsi disloqués n'aient pas la sanction royale. Et, dans le fond, ce ne serait plus la Société de Marie existante qu'on approuverait.

365. - Bordeaux, 28 juillet 1825. A M. Caillet, Paris.

10. Mais, dira-t-on, la société de Marie n'est-elle pas essentiellement un corps enseignant ? Oui, sans doute, et les Apôtres aussi étaient essentiellement un corps enseignant : *Euntes docete omnes gentes*, etc. Aussi, la Société de Marie a-t-elle pour quatrième vœu que font ses sociétaires, prêtres et laïques, l'enseignement de la doctrine et des mœurs chrétiennes.

On n'entend pas parler de cet enseignement, dira-t-on, mais de l'enseignement des connaissances et des lettres humaines. - Il est vrai, la société de Marie destine la plus grande partie de ses membres à l'enseignement des connaissances et lettres humaines ; Mais elle ne les y occupe que comme à des moyens nécessaires à la régénération présente, dans tous les états et toutes les conditions. Est-il donc étonnant qu'elle en destine spécialement un certain nombre, surtout parmi les prêtres, uniquement à l'enseignement [de la religion], à la prédication, aux retraites, aux missions et à tous les exercices du saint ministère ? C'est si bien l'esprit de la Société de Marie, qu'elle est présentée ainsi dans les approbations, d'abord de Mgr l'Archevêque de Bordeaux, puis de plusieurs Archevêques et Evêques, et que, par le fait de ses diverses institutions, elle a un besoin essentiel de missionnaires.

388. - Bordeaux, 15 février 1826. A M. l'abbé Noailles, Bordeaux.

11. Qu'en tout et partout il [G. Caillet] ait toujours présente la belle devise de la Société de Marie : *Ad majorem Dei gloriam Virginisque Deiparae.*

390. - Bordeaux, 28 mars 1826. A M. Caillet, Bordeaux.

12. Vous voyez actuellement, mon cher Fils, l'objet de votre mission à Paris. Vous présenter de ma part à S. Exc. le Ministre des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique, [et] lui bien développer le système des Ecoles normales tenues par la Société de Marie, comme moyen presque infaillible de régénérer en peu d'années plus des trois quarts de la société, - l'enseignement des lettres et de la religion donné aux jeunes gens qui se destinent à tenir des Ecoles dans les campagnes, - les soins qu'on prend dans les Etablissements pour réformer les anciens Maîtres d'écoles et rendre uniformes la tenue et l'enseignement des élèves.

497. - Bordeaux, 15 janvier 1830. A M. Lalanne, Gray.

13. Je n'engagerai M. Rothéa d'acheter l'ancienne abbaye d'Ebersmunster que par l'intérêt qu'on me disait souvent que vous mettiez à ce que la Société de Marie retirât des mains profanes ce bel édifice consacré à la religion, et y formât un Etablissement religieux qui pût devenir avantageux aux paroisses d'Ebersmunster et des environs et dont l'utilité s'étendrait à toute la province.

558. - Bordeaux, début de novembre 1830. A MM. Kelhetter, Curé d'Ebersmunster, Ragué, Curé de Kogenheim, et Spitz, Curé d'Ebersheim.

14. J'ai cru comprendre que vous voyiez la Révolution à peu près comme M. de Lamennais : en cela, mon cher Fils, il n'y a pas coïncidence dans nos vues, et c'est très fâcheux. - Du chaos actuel, me dites-vous, il peut sortir un nouveau monde. - Sans doute, le Tout-Puissant peut faire un nouveau monde dans ce chaos : n'a-t-il pas formé le christianisme au sein de l'idolâtrie ? Mais ce n'est pas comme il a fait le monde physique, en le tirant du chaos qu'il avait d'abord créé. Que la Société de Marie soit appelée à concourir à cette heureuse régénération, c'est, comme vous le savez bien, le désir ardent de mon cœur ; mais *omnia tempus habent* - *Chaque chose a son temps.*

593. - Agen, 3 juin 1831. A M. Lalanne, Saint-Remy.

15. La Société de Marie est une des œuvres de l'Eglise dans laquelle réside l'Esprit de Dieu. Si l'Esprit de Dieu n'est pas en moi personnellement, à cause de mon indignité, il est en moi comme Supérieur d'une Société agréée de l'Eglise par ses Evêques, par le Souverain Pontife lui-même, par le Nonce apostolique, quoique ses Constitutions n'aient pas ultérieurement encore

l'approbation de l'Eglise ; Moi-même, je n'en ai jeté les fondements que comme Missionnaire apostolique. Les fondements n'en étaient pas, pour ainsi dire, à fleur de terre, que j'en donnai avis au Pape, et lui demandai ses faveurs pour la Société naissante, sous les auspices du pieux Prélat qui gouvernait l'Eglise de Bordeaux.

625. - Agen, 21 mai 1832. A M. Lalanne, Saint-Remy.

16. La confiance que j'ai en vous fait que je ne prends pas avec vous certaines précautions que je prendrais avec plusieurs que je regarderais comme faibles : je vous regarde dans la Société comme un autre moi-même. Courons où est le plus grand besoin ou le plus grand bien de la Société de Marie, et ne nous recherchons en rien nous-mêmes.

654. - Agen, 10 décembre 1832. A M. Clouzet, Saint-Remy.

17. M. Lalanne vient de me prier de suspendre l'envoi de M. Meyer à Courtefontaine. Profitez du temps où vous avez des rapports si intimes avec ce dernier pour vous animer au service de notre divin Maître et de notre auguste Mère. Que rien au monde ne soit capable d'affaiblir en vous le vrai esprit de la Société de Marie. *Ego servus tuus sum et filius ancillae tuae...* (*Je suis ton serviteur et le fils de ta Servante*) *Oportet ut eveniant scandala...* (*Il est inévitable que des scandales arrivent...*) Oh, mon cher Fils, si nous demeurons bien unis par la direction de l'Esprit de Jésus-Christ, sous les auspices de Marie, nous serons bien forts : l'enfer réuni ne pourra rien contre nous. *Inimicitias ponam inter te et Mulierem etc, et Ipsa conteret etc.* (*Je mettrai une inimitié entre toi et la Femme... et Elle écrasera...*)

655. - Agen, 14 décembre 1832. A M. Chevaux, Saint-Remy.

18. Peu de jours avant la retraite où devait se jeter le fondement solennel de la Société de Marie, je présentai à notre pieux et savant Archevêque un plan très abrégé de l'organisation de la Société de Marie (cf. L. 102). Cet abrégé était tout écrit de ma main, Il a existé quelque temps, j'y donnai même quelque développement presque de suite après la retraite, en notant la partie lue et approuvée par Monseigneur. Longtemps après, je voulus revenir sur ce premier ouvrage : non seulement je ne retrouvai pas l'original, mais même aucune copie qu'on en aurait tirée ; toutes mes perquisitions, pendant plusieurs années, ont été inutiles.

660. Agen, 14 janvier 1833. A M. Chevaux, Saint-Remy.

19. Je crois, mon cher Fils, que, si nous sommes sages, nous ne devons nous



occuper, dans le moment actuel que de soutenir les Etablissements qui existent, de leur attirer toujours plus de confiance, d'épurer la Société de Marie, de réformer et perfectionner tous ceux qui en sont susceptibles, de nous dégager des embarras et entraves où nous nous trouvons engagés. En attendant, les temps deviendront peut-être meilleurs.

674. Agen, 19 mars 1833. A M. Lalanne, Saint-Remy.

20. Courage, mon cher Fils, donnez-vous tout entier à la pratique des vertus chrétiennes et religieuses ! Les desseins de Dieu sur la Société de Marie s'accompliront.

676. - Agen, 23 mars 1833. A M. Clouzet, Saint-Remy.

21. M. Auguste est ébranlé intérieurement : il a besoin de réunir toutes ses forces pour paraître ferme. Il pourrait devenir un bon religieux ; mais il ne faudrait pas en faire un administrateur. Je ne doute pas que vous ne le gagniez intérieurement à Dieu et à la Société de Marie, à laquelle il est intérieurement vraiment attaché, si nous le dégageons honorablement de l'ornière où il est tombé. [Ainsi] mon cher Fils, vous trouveriez l'occasion de réparer quelques torts que vous pourriez avoir à son égard et qu'inafailliblement vous vous êtes reprochés devant Dieu.

679. - Agen, 4 avril 1833. A M. Lalanne, Saint-Remy.

22. J'espère que l'union entre les religieux ecclésiastiques et les religieux laïques se rétablira et se fortifiera de plus en plus. Les orages qui ont eu lieu à Saint-Remy, et ceux qui grondent encore à la Pension Sainte-Marie, n'auront pour dernier effet que de purifier le mauvais esprit que respirait depuis quelque temps la Société de Marie.

680. - Agen, 5 avril 1833. A M. Clouzet, Saint-Remy.

23. En vous consacrant toute ma vie et mon existence, je le sais, je ne vous consacre pas beaucoup de temps : je suis déjà bien vieux, et plus que plusieurs de vous ne pensent. Mais n'est-ce pas une raison, mes chers Enfants, pour me hâter de perfectionner et même d'étendre l'œuvre de Dieu, la Société de Marie ? Que ne pourrions-nous pas faire sous les auspices de notre auguste Mère et Patronne ! A quel degré de vertu ne pourrions-nous pas parvenir !

C'est dans la plus entière confiance en sa puissante protection que je vous donne, mes chers Enfants, en cette nouvelle année, dans l'effusion de mon cœur, ma bénédiction paternelle.

720. - Agen, 4 janvier 1834. Circulaire à toute la Société.

24. Il semble que les bras vous tombent, lorsque vous voyez la jeunesse qui vous entoure et qui a, comme vous, la même mission, pleine, dites-vous, de bonne volonté, mais qui manque d'expérience. - Où avez-vous trouvé que les Apôtres et les soixante-dix Disciples aient puisé leur expérience avant de travailler au grand œuvre qui leur fut commandé ? Ils avaient bonne volonté, il est vrai : mais voilà tout. Les Disciples de Notre-Seigneur n'avaient pas plus d'aptitude que les Apôtres ; ils connaissaient, comme eux, toute leur insuffisance ; mais comme eux aussi, ils avaient toute confiance en lui pour la mission qu'ils en recevaient. Oh ! Combien nous avons dégénéré ! Où est donc notre foi, notre foi en Jésus-Christ ? Je n'ai pas ici l'intention, mon cher Fils de vous humilier, ni d'humilier vos collaborateurs, mais de vous réveiller tous de l'espèce d'assoupissement où vous paraissez être tombés, et de vous rappeler ce que vous êtes tous, par votre entrée dans la Société de Marie ? Vous êtes de vrais missionnaires. L'enseignement de la jeunesse, quel qu'il soit, n'est pas certainement la fin que vous avez dû vous proposer en vous consacrant entièrement à Dieu, sous la protection spéciale de l'auguste Marie. L'enseignement n'est qu'un moyen dont nous usons pour remplir notre mission, pour introduire, c'est-à-dire, partout l'esprit de foi et de religion et multiplier les chrétiens.

725. - Agen, 7 février 1834. A M. Chevaux, Saint-Remy.

25. Le nom seul de la Société de Marie peut ranimer tous ses sentiments ; Et en effet, qu'est-ce que la Société de Marie, C'est une réunion des Enfants de Marie, les plus prononcés dans les intérêts de leur auguste Mère, qui, sans aucun respect humain, s'associent pour les soutenir, d'abord en eux-mêmes, et ensuite dans tous ceux avec qui ils auront des rapports.

Si vous êtes entré quelquefois dans le Cœur de notre tendre Mère, vous n'y avez trouvé d'autres intérêts que ceux mêmes du Cœur sacré de Jésus-Christ, son adorable Fils, son Premier-né, notre Frère aîné. C'est que l'amour si ardent que Marie nous porte est tout relatifs à notre conformité à ce Premier-né ; que son ambition, - s'il est permis de se servir de ce terme à l'égard de la plus sainte des créatures, - que toute son ambition, est que tous les enfants que sa charité a engendrés après lui, lui soient tellement unis, qu'avec lui ils ne fassent tous qu'un même Fils, un même Jésus-Christ.

728. - Agen, 11 mars 1834. A M. Chevaux, Saint-Remy.

26. Si vous en voyez parmi vous qui se déplaisent dans la Société de Marie,

ne sont-ce pas ceux qui se sont relâchés et qui n'en remplissent pas les devoirs ? Ceux, au contraire qui sont vraiment fervents, n'ont-ils pas la paix de Dieu, qui est un avant-goût de la patrie céleste ? Oh ! Oui, mes chers Enfants, le joug du Seigneur est doux et aimable : il n'y a dans ce sentiment aucune racine d'amertume.

759. - Saint-Remy, 2 octobre 1834. Circulaire à toute la Société.

27. La Société de Marie marche, très péniblement à la vérité ; mais, grâce à Dieu, elle ne s'arrête pas ; elle est toute glorieuse de la puissante protection de son auguste Patronne.

760. - Saint-Remy, 22.11.1834. A Mgr de Cheverus, Archevêque .

28. Entendez-vous toujours tendre à la perfection des vertus chrétiennes et religieuses, selon l'esprit du saint état que vous embrassez, [et] en conséquence, toujours vous instruire d'après la direction de la Société de Marie ? Entendez-vous mettre un vrai intérêt à l'œuvre entreprise par la Société de Marie, comme en devenant, par la prêtrise, un membre bien spécial ; toujours en suivant l'impulsion et la direction qui vous seront données, sans aucun examen des emplois qui vous seront désignés, agréables ou désagréables, légers ou pénibles, distingués ou communs ; vous y prêtant de cœur et d'âme, et faisant votre possible pour les exécuter avec succès ?

765. - Saint-Remy, 19 mars 1835. A M. Mauchamp, Saint-Remy.

29. Quand on ne regarderait pas la Société de Marie comme religieuse, mais seulement comme société civile, comme une société de commerce, serait-il permis à un ou plusieurs de ses membres de faire des entreprises sans l'aveu, et, pis encore, contre l'aveu de la société et de son Chef ? N'y aurait-il une injustice réelle et une obligation personnelle, pour le membre qui en serait l'auteur, de la compenser autant qu'il lui serait possible ?

772. - Saint-Remy, 27 avril 1835. A M. Mémain, Bordeaux.

30. Depuis plusieurs années soit ici, soit à Bordeaux, sauf le court intervalle de votre repentir, vous contestez toujours la dépendance que doit avoir du Supérieur général le Supérieur d'un Etablissement particulier. Vous avez des plans pour l'exécution desquels l'indépendance vous paraît nécessaire. Rien de plus contraire à l'esprit religieux, non seulement de la Société de Marie, mais de tous les Ordres religieux. Et que serait-ce, même dans les sociétés humaines et purement civiles, si chaque Sociétaire pouvait agir arbitrairement ? Mais dans l'Ordre religieux combien d'infractions au vœu de

pauvreté doit entraîner une pareille indépendance ?

818. - Saint-Remy, 20 janvier 1836. A M. Lalanne, Layrac.

31. J'aurais été bien aise de connaître les signes plus positifs qui vous ont fait admettre au Noviciat de la Société de Marie. J'appelle signes plus positifs, le désir de faire pénitence, fruit ordinaire d'une entière conversion ; le désir d'entrer dans la voie étroite des conseils évangéliques, c'est-à-dire de pratiquer la pauvreté, la chasteté et l'obéissance ; et si la Société de Marie est l'espèce d'état religieux auquel vous êtes appelé, j'aurais été bien aise de voir en vous quelques signes d'une véritable confiance envers Marie, la Mère de Jésus et la nôtre ; et enfin quelques signes d'une charité compatissante pour ceux qui sont encore engagés dans les voies du monde pour les en retirer et pour en préserver ceux qui ne sont pas encore ses esclaves : ce dernier sentiment est un des signes principaux de la vocation à l'état ecclésiastique.

923. - Bordeaux, date incertaine. A un novice de Courtefontaine.

32. La Société de Marie est toute vouée à la pauvreté, non seulement dans ses individus, mais encore dans chacun de ses Etablissements : néanmoins, elle a fait une grande entreprise pour le soutien de la religion, en même temps que pour le bien des sociétés civiles. Tout ce qu'elle a et tout ce qu'elle pourra gagner est pour aller toujours en avant, en soutenant toujours les Etablissements auxquels elle aura donné existence. La Maison centrale est également vouée à la pauvreté, et jamais malgré les richesses que la Providence pourrait lui envoyer, elle ne sera riche, pas plus qu'aucun autre Etablissement.

Il est dans la nature des richesses de corrompre le cœur des hommes. D'où était venu le relâchement dans la plupart des Ordres religieux avant la première Révolution ? N'est-ce pas des richesses ?

1009. - Bordeaux, 7 novembre 1837. A M. Louis Rothéa, Kaysersberg.

33. Il n'est pas question, mon cher Fils, d'entrer à demi dans l'esprit de l'état religieux : il faut y entrer tout à fait, si vous voulez assurer votre salut, et surtout si vous devez être à la tête de la belle Communauté d'ouvriers qui me paraît être si fort dans les desseins de Dieu et dans le plan primitif de la société de Marie.

1016. - Bordeaux, 23 décembre 1837. A M. Clouzet, Saint-Remy.

34. Je vous remercie, mon cher Fils, de me faire envisager toujours ma mort comme assez prochaine. Saint Paul était incomparablement plus nécessaire

à l'Eglise naissante que je ne puis l'être à la Société de Marie, et cependant il regardait la mort comme un gain. Le Bon Dieu n'a besoin de personne pour opérer ses œuvres, quand elles sont selon son cœur. Cela ne veut pas dire que nous ne devions nous y prêter de tout notre cœur et de toutes nos forces tout le temps de notre vie, mais sans aucune inquiétude, vous de votre côté, et moi du mien : ne craignons pas pour l'avenir. Prenons néanmoins les précautions pour l'avenir que Dieu daignera nous suggérer ; mais prenons-les toujours d'accord ; nous courons risque autrement : au lieu de lui donner une grande existence, nous lui préparons des principes de mort...

1035. - Bordeaux, 13 mars 1838. A M. Meyer, Courtefontaine.

35. La Société de Marie n'atteindra jamais la fin de son institution qu'autant que ses Chefs au moins se conduiront par un esprit de foi.

1047. - Bordeaux, 1er mai 1838. A M. Lalanne, Layrac.

36. Le Bon Dieu daigne semer nos travaux de peines et de tribulations : que son saint Nom soit béni ! Malgré la rage des démons contre la Société de Marie, celle-ci ne laisse pas que de faire des progrès vers une vraie réforme, et par là même de se consolider. Allons, mon cher Fils contre vent et marée ! Regardons toujours avec confiance notre Etoile protectrice, et nous arriverons à bon port.

1094. - Bordeaux, 25 novembre 1838. A M. Léon Meyer, Courtefontaine.

37. Les bénédictions que Dieu répand sur la Société de Marie sont spécialement le retour de certains sujets dissidents, la régularité qui s'observe généralement dans les Etablissements, les bons sujets qui entrent dans la Société, l'arrêté définitif et l'approbation authentique des Constitutions, l'accueil favorable que le Souverain Pontife a fait à la demande que nous lui faisons d'une institution canonique, etc., etc.

1118. - Bordeaux, 19 février 1839. A M. Clouzet, Saint-Remy.

38. Vous le savez, la cause des maux que nous avons à déplorer dans la Société de Marie est dans le peu de soin qu'on a mis à former les sujets, et ce peu de soin vient lui-même de ce que nous n'avions personne. Chacun se plaît, à me le répéter. ...Or, ne convient-il pas que nous commençons par concentrer nos forces dans les Noviciats, si nous voulons nous soutenir et aller en avant, et ne vaut-il pas mieux qu'un Etablissement particulier souffre, plutôt que les pépinières destinées à assortir toutes les Maisons ?

1179. - Bordeaux, 18 octobre 1839. A M. Clouzet, Saint-Remy.

## (SOCIÉTÉ DE MARIE) PETITE SOCIÉTÉ

1. J'avais présenté au Pape trois suppliques, une pour les Filles de Marie, une pour ceux que nous appelons ici la Petite Société, et une autre pour les Congrégations.

118. - Bordeaux, 29 mars 1819. A Mère de Trenquelléon, Agen.

2. La Petite Société préférera souffrir l'injustice, et attendre de l'ordre de la Providence d'en être délivrée, si vous ne pouvez pas trouver quelque autre voie pour en sortir.

125. - Saint-Laurent, 14 octobre 1819, A Mlle de Lamourous, Bordeaux.

3. Je vous souhaite, mon cher Fils, la double paix que Notre Seigneur souhaita à ses Apôtres à sa première apparition... Il me semble sentir depuis bien des jours que la sainte Vierge prend un intérêt plus particulier à sa petite Société.

374. - Bordeaux, 18 août 1825. A M. Caillet, Paris.

## (SOCIÉTÉ DE MARIE) L'INSTITUT DE MARIE

1. Depuis quelques jours, je suis presque habituellement préoccupé de l'idée de l'ancienne splendeur de Verdélais, du besoin de la rétablir, et du devoir que j'avais de vous offrir à cet effet les services de l'Institut de Marie, quelque faibles qu'ils soient.

199. - Bordeaux, 3 juin 1822. A Mgr d'Aviau, Archevêque de Bordeaux.

2. Jamais avec des institutions imparfaites, on ne réussira à attirer tous les enfants du pays où elles seront formées : de là, la médiocrité de leur influence pour corriger les mœurs du peuple : l'Institut de Marie n'atteint plus son objet dans une de ses principales œuvres... O que de fâcheuses conséquences ! Je serais d'avis de ne pas *d'abord* porter ses soins à multiplier les Etablissements, mais à en former réellement de bons.

202. - Bordeaux, 18 juin 1822. A M. Mertian, Ribeauvillé.

3. Des Ecoles chrétiennes, dirigées selon le plan adopté par l'Institut de Marie et conduites par les religieux qu'il destine à cette bonne œuvre, sont un puissant moyen de réformer le peuple. Les enfants y font généralement des progrès si rapides et y deviennent si dociles et si chrétiens, qu'ils portent la bonne odeur de la vertu et de la religion dans leurs familles. Les enfants

deviennent comme les apôtres de leurs parents, et leur apostolat produit toujours quelque heureux fruit ; c'est ce qui me fait appeler ces Ecoles un moyen de réformer le peuple.

203. - Bordeaux, 18 juin 1822. A M. Fréchar, Curé de Colroy

4. Mon recommandé, mon représentant, se nomme *David*, en religion : c'était l'un de ses noms propres dans le monde. Il fut membre de l'ancien barreau avant la Révolution : il resta attaché à sa religion et à son Roi. Retiré des affaires, il s'est consacré à l'Institut de Marie, qu'il m'a aidé à former et à soutenir : c'est vous dire toute la confiance et l'abandon que je mets dans ses actes et dans ses travaux.

231. - Bordeaux, 10 mars 1823. A M. Tharin, Vicaire général de Besançon

5. La fête du Saint Nom de Marie, ma chère Enfant, sera désormais la fête patronale de l'Institut de Marie, tant pour les hommes que pour les femmes, sans préjudice de l'Immaculée Conception de Marie, qui demeure toujours fête patronale des Congrégations.

246. - Bordeaux, 22 août 1823. A Mère de Trenquelléon, Agen

6. Ma sollicitude ne vous étonnera pas, si vous vous êtes aperçu que tout l'Institut de Marie n'est qu'une grande famille que j'ai engendrée par la grâce.

255. - Bordeaux, 6 novembre 1823. A M. Bardenet, Saint-Remy

7. Il y a des règles pour connaître l'aptitude des sujets ; vous avez acquis une certaine expérience ; vous connaissez l'esprit de l'Institut : vous et le Conseil pourriez, actuellement, prendre beaucoup de choses sur vous autres, sauf néanmoins l'avis du Supérieur local, qui doit être comme une sentinelle, attentive à ce que l'esprit du monde, ni l'esprit de la nature, ne s'insinuent jamais dans le Couvent, le Couvent surtout que nous appelons la Maison-Mère, où doivent régner l'esprit primitif de l'Institut de Marie, la perfection et la ferveur.

262. - Bordeaux, 5 décembre 1823. A Mère de Trenquelléon, Agen.

8. Vous savez que la première fin de l'Institut de Marie est la sanctification de ceux qui le composent.

271. - Bordeaux, 26 février 1824. A M. Caillet, Bordeaux.

9. Nos ressources, à la vérité, sont inépuisables : nous les trouvons dans les trésors de la Providence, qui protège d'une manière admirable L'Institut de

Marie ; mais jamais je ne me permets de recourir à ces ressources qu'à proportion que la Providence divine semble elle-même m'y inviter. Suivre pas à pas les vues de Dieu en faisant les œuvres qu'il daigne me déléguer, voilà tout mon système.

293. - Bordeaux, 31 mai 1824. A M. Bardenet, Saint-Remy.

10. J'enverrai sans crainte mes quatre jeunes religieux si vous daignez les prendre sous votre protection. Ma sollicitude pour eux ne vous étonnera pas, dès lors que vous saurez que l'Institut de Marie n'est qu'une grande famille, dont je suis le Père, bien plus que le Supérieur.

314. - Bordeaux, 15 septembre 1824. A M. le Baron de Muller, Maire de Colmar.

11. Je désire, Monseigneur, ces Institutions, ces Etablissements de tout genre pour l'Institut de Marie, mais uniquement selon la grâce et selon les lumières qu'il a plu à Dieu de me donner : car, selon la nature, je les redoute. Aussi ne vais-je au-devant d'aucun. Je n'ai éprouvé aucune altération dans mon âme, lorsque j'appris le refus de M. Mertian : seulement, je fus étonné qu'il ne me répondît pas.

318. - Bordeaux, 4 janvier 1825. A Mgr Tharin, Evêque de Strasbourg.

12. Vous savez, mon cher et respectable Fils, combien j'ai à gémir du peu d'ouvriers que j'ai à employer, pour récolter les moissons abondantes qu'on fait croître les bénédictions que le Seigneur a daigné verser sur les travaux de l'Institut de Marie, et particulièrement sur l'Etablissement de Saint-Remy. Parmi les œuvres qui s'opèrent dans cette vaste et nombreuse Communauté, deux me tiennent particulièrement à cœur : les retraites annuelles à donner aux Maîtres d'écoles des Départements du Doubs et de la Haute-Saône, et aussi l'Ecole normale pour l'un et l'autre Département.

327. - Bordeaux, 7 avril 1825. A M. Caillet, Bordeaux.

13. Le Ciel continue à répandre ses bénédictions sur l'Institut de Marie, qu'il a daigné m'inspirer, pour coopérer à la régénération de notre belle patrie qui semblait perdue par les triomphes de la philosophie moderne.

329. - Bordeaux, 7 avril 1825. A Mgr Frayssinous, Evêque d'Hermopolis,  
Ministre des affaires ecclésiastiques.

14. Lorsque je me serai expliqué avec M. d'Amécourt, il verra que nous avons une faucille différente de celles des Jésuites et des Missionnaires [de



France de M. Rauzan, puis de Mgr de Forbin-Janson], que nous pouvons aussi entrer dans la moisson du Seigneur, sans nuire aux ouvriers qui y sont déjà ; L'Institut de Marie ne serait pas d'inspiration divine, s'il pouvait produire de si misérables effets, et il faudrait l'étouffer dans son berceau !

343. - Bordeaux, 19 mai 1825. A M. Caillet, Paris.

## (SOCIÉTÉ DE MARIE) LES DEUX ORDRES

1. Bien disposée à user auprès du Saint Père de toute son influence, Son Eminence veut bien se charger elle-même de solliciter de Rome l'institution canonique des deux ordres, tant désirée par nos amis et surtout par Votre Grandeur. Seulement elle désirerait que l'envoi qu'elle va faire au Saint-Siège de toutes les pièces fût appuyé de vos suffrages.

N.A. 1059a. 218.2.44 - Auch, 24.07. 1838 à Mgr Mathieu, Besançon

2. J'ai cru devant Dieu, très Saint Père, qu'il fallait fonder deux Ordres nouveaux, l'un de vierges, et l'autre de jeunes gens, qui, tout en prouvant au monde, par le fait de leurs bons exemples, que le christianisme n'est pas une institution vieillie, et que l'Evangile est encore praticable aujourd'hui comme il y a 1800 ans, disputassent à la propagande, cachée sous ses mille et une couleurs, le terrain des écoles, en ouvrant des classes de tout degré et de tout objet, spécialement à la classe du peuple, la plus nombreuse et la plus délaissée.

1076. - Bordeaux, 16.09. 1838. Au Pape Grégoire XVI, Rome.

3. Les Constitutions de la Société de Marie, très Saint Père, et celles de l'Institut des Filles de Marie, développent les fins, les moyens, l'organisation personnelle et le gouvernement des deux Ordres, selon l'esprit de saint Benoît adapté le mieux possible aux immenses besoins du siècle présent.

Ces deux Ordres ont pris pour nom distinctif celui de l'auguste Marie : puissent-ils la faire connaître, louer et chérir par toute la terre ! Car je suis intimement convaincu que Notre Seigneur a réservé à sa Sainte Mère la gloire d'être particulièrement le soutien de l'Eglise dans ces derniers temps.

1076. - Bordeaux, 16 septembre 1838. Au Pape Grégoire XVI, Rome.

4. Sa Sainteté, sur le rapport favorable qui Lui a été fait dans l'audience du 12 avril dernier, a prononcé, en bénissant le Seigneur, que les deux Ordres étaient dignes de toute recommandation, et qu'en conséquence, on devait rendre sans retard en leur faveur un Décret de louange, d'approbation et

d'encouragement.

1153. - Bordeaux, 22 juillet 1839. Circulaire aux deux Ordres.

5. Je pense, mon respectable Fils, que nos bonnes Sœurs du Couvent d'Acey vous auront communiqué la Circulaire qui leur fut adressée dernièrement : vous y aurez vu l'heureuse nouvelle du Décret apostolique qui approuve les deux Ordres de Marie, et que, par suite de ces faveurs, je désirerais que la retraite prochaine fût comme le point de départ d'un renouvellement de ferveur.

J'emploie deux moyens à cet effet : le premier, de presser l'autographie de nos Constitutions, de manière que, à la retraite prochaine, chaque Chef d'Etablissement puisse en recevoir un cahier : le second, de faire donner toutes ces retraites, dans les deux Ordres, par un petit nombre de prêtres de la Société : M. Caillet va en donner cinq de suite : j'en ai donné quatre à M. Fontaine, y compris le Couvent d'Acey.

1159. - Bordeaux, 8 août 1839. A M. Perrodin, Acey.

6. Et voilà bien, mon respectable Fils, le caractère distinctif et l'air de famille de nos deux Ordres : nous sommes spécialement les auxiliaires et les instruments de la très Sainte Vierge dans la grande œuvre de la réformation des mœurs, du soutien et de l'accroissement de la foi, et, par le fait, de la sanctification du prochain. Dépositaires de l'industrie et des inventions de sa charité presque infinie, nous faisons profession de la servir fidèlement jusqu'à la fin de nos jours, d'exécuter ponctuellement tout ce qu'elle nous dira, heureux de pouvoir user à son service une vie et des forces qui lui sont dues. Et nous croyons tellement que c'est là ce qu'il y a de plus parfait pour nous, que nous nous interdisons formellement par notre vœu, le droit de choisir, et d'embrasser jamais une autre Règle.

1163. - Bordeaux, 24 août 1839. Aux prédicateurs de retraites.

7. Je me hâte de vous expédier une première preuve de notre reconnaissance et de notre estime singulière, et je me fais un plaisir de vous envoyer le Diplôme d'affiliation promis. Ce Diplôme aura pour objet, Monsieur le Chanoine, de vous associer à deux Ordres religieux de France qui sont voués spécialement à la T.S. Vierge et font profession de lui appartenir comme sa milice sainte dans les temps mauvais où nous vivons.

1182. - Bordeaux, 31 octobre 1839. A M. le Chanoine Valentini, Rome.

## STABILITE

1. Quel bonheur ... d'être assuré de faire la volonté *du Dieu de son cœur* ! Qu'elles sont aimables, ces paroles : *Fiat voluntas tua sicut in coelo et in terra !*

3° Le propre de *la foi du cœur* est de donner de la stabilité aux facultés de notre âme, à notre esprit et à notre volonté : je dis la volonté de l'homme nouveau.

661. - Agen, 23 janvier 1833. A M. Lalanne, Saint-Remy.

2. Je reçus hier une lettre de M. Brunet, qui m'annonçait et son départ de Saint-Remy et la cause qui l'y avait déterminé. Deux ou trois jours avant, à la suite de son jour de retraite, il m'avait écrit, qu'en renouvelant ses vœux, il avait [eu l'] intention de renouveler spécialement celui de stabilité dans le sens que la Société l'entendait...

721. - Agen, 9 janvier 1834. A M. Chevaux, Saint-Remy.

3. Depuis votre apparition à Bordeaux, Monsieur, j'ai pensé souvent à vous et à l'embarras où vous mettais votre triste position ; je l'attribue spécialement à votre vœu de stabilité. Ne cherchant que la paix de votre âme et votre salut, je consens à votre sortie de la Société de Marie : elle ne vous regardera plus comme un de ses membres.

906. - Bordeaux, fin novembre 1836. A M. Etignard, sous-diacre.

4. M. Bousquet m'annonça ... la mort de son père, et, à la suite, il me disait qu'il lui était très difficile d'opérer son salut à Saint-Remy, [ajoutant] que, depuis trois ans, il désirait aller à la Trappe. - ... Il paraît persuadé que je ne le lui permettrais pas ; il me demande la permission d'exposer ses bonnes raisons à un conseil étranger à la Société. Il y a dans cette manière de faire, une illusion spéciale. Quel autre intérêt peut avoir la Société à le garder que celui de lui faire remplir tous ses devoirs envers Dieu ? De pareilles idées ne peuvent que le paralyser à remplir les vues de Dieu sur lui, et l'empêcher de remplir avec zèle les fonctions dont il est chargé ; [ce sont] toujours aussi des raisons qui excusent sa lâcheté à faire, comme il dit, pénitence. Il ne comprend pas qu'en admettant toutes ces idées, et, pour ainsi dire, les caressant comme étant bonnes en elles-mêmes, il va contre son vœu de stabilité. Cet état est fort dangereux pour son salut : tâchez de le lui faire comprendre.

969. - Bordeaux, 9 juin 1837. M. Chevaux, Saint-Remy.

5. Il est vrai que M. Huguenin a fait dans la Société de Marie des vœux définitifs. Les premières années que ce jeune homme a passées parmi nous ont été très édifiantes. J'avais fait le sacrifice même de le faire étudier plusieurs années pour l'état ecclésiastique. Peu à peu il s'est laissé dominer par les passions de la chair ; sa santé s'est affaiblie ; il y a déjà plus de trois ans qu'il en est l'esclave. La foi paraissait s'être éteinte. Il ne serait pas avantageux à la Société d'avoir un sujet qui n'y rentrerait qu'avec peine. Nous ne le recevions qu'autant qu'il donnerait des preuves d'une vraie conversion. Votre Grandeur juge qu'il est dans le cas de l'indulgence, je me désiste bien de tous les droits que me donnerait sur lui son vœu de stabilité.

1052. - Bordeaux, 4 juin 1838. A Mgr Mathieu, Archevêque de Besançon.

6. Nous nous sommes empressés d'offrir à Marie nos faibles services, pour travailler à ses ordres et combattre à ses côtés. Nous nous sommes enrôlés sous sa bannière, comme ses soldats et ses ministres, et nous nous sommes engagés par un vœu spécial, celui de *stabilité*, à la seconder de toutes nos forces, jusqu'à la fin de notre vie, dans sa noble lutte contre l'enfer. Et, comme un Ordre justement célèbre a pris le nom et l'étendard de Jésus-Christ, nous avons pris le Nom et l'étendard de Marie, prêts à voler partout où elle nous appellera, pour étendre son culte, et par lui, le royaume de Dieu dans les âmes.

Et voilà bien, mon respectable Fils, le caractère distinctif et l'air de famille de nos deux Ordres : nous sommes spécialement les auxiliaires et les instruments de la très Sainte Vierge dans la grande œuvre de la réformation des mœurs, du soutien et de l'accroissement de la foi, et, par le fait, de la sanctification du prochain. Dépositaires de l'industrie et des inventions de sa charité presque infinie, nous faisons profession de la servir fidèlement jusqu'à la fin de nos jours, d'exécuter ponctuellement tout ce qu'elle nous dira, heureux de pouvoir user à son service une vie et des forces qui lui sont dues. Et nous croyons tellement que c'est là ce qu'il y a de plus parfait pour nous, que nous nous interdisons formellement par notre vœu, le droit de choisir, et d'embrasser jamais une autre Règle.

J'ajouterai, mon respectable Fils, que, par le vœu de *stabilité*, nous entendons nous obliger en justice à coopérer de notre mieux jusqu'à la fin de notre vie à l'œuvre entreprise.

[...] Ce que je regarde comme le caractère propre de nos Ordres, et ce qui me paraît sans exemple dans les fondations connues, c'est que, pour le répéter, c'est en son Nom, et pour sa gloire que nous embrassons l'état religieux ; c'est

pour nous dévouer à elle, corps et biens, pour la faire connaître, aimer et servir, bien convaincus que nous ne ramènerons les hommes à Jésus que par sa très sainte Mère, parce que nous croyons, avec les saints Docteurs, qu'elle est toute notre espérance, *tota ratio spei nostrae*, notre Mère, notre refuge, notre secours, notre force et notre vie ?

Et puis, je vous répondrai encore, mon respectable Fils, que si d'autres Ordres ont cela de commun avec nous, nous devons les féliciter, les bénir et les inviter à rivaliser avec nous de zèle et d'amour, afin de publier partout l'auguste Nom de Marie et ses ineffables bienfaits.

Voilà donc, mon respectable Fils, notre doctrine sur le vœu de *stabilité* ; voilà notre signe de ralliement et notre marque distinctive.

1163. - Bordeaux, 24 août 1839. Aux prédicateurs de retraites.



## VERTUS

1. Vous avez fait quelques progrès dans la vertu ; Dieu vous inspire surtout un grand désir d'être toute à lui : je dois vous dire néanmoins, avec l'ange qui excitait le prophète Elie à manger le pain mystérieux qu'il lui avait préparé : Il *vous reste encore bien du chemin à faire*. Il vous faut arriver à la sainte montagne d'Horeb, à ce point de perfection où vous ne recevrez plus les ordres de votre nature, de vos sens, de votre imagination, de votre propre esprit, mais de Dieu même, qui veut régner en vous en Souverain.

2. Les actes de vertu que vous faites sont encore bien imparfaits, parce que vous les réglez plutôt par votre raison ou votre imagination, que par l'impression même de la grâce.

9. Bordeaux, 27 mai 1796. A M<sup>lle</sup> de Lamourous, au Pian.

[ *Pax Christi*,

Je me rends avec plaisir, ma chère Fille, aux désirs que vous m'avez souvent manifestés, de vous tracer le plan de conduite spirituelle qui était convenable à l'état et aux dispositions intérieures où vous vous trouvez.

Vous avez fait quelques progrès dans la vertu ; Dieu vous inspire surtout un grand désir d'être toute à lui : je dois vous dire néanmoins, avec l'ange qui excitait le prophète Elie à manger le pain mystérieux qu'il lui avait préparé : Il *vous reste encore bien du chemin à faire*. Il vous faut arriver à la sainte montagne d'Horeb, à ce point de perfection où vous ne recevrez plus les ordres de votre nature, de vos sens, de votre imagination, de votre propre esprit, mais de Dieu même, qui veut régner en vous en Souverain. O ma Fille, que votre bonheur est grand ! vous commencez à l'entrevoir ; mais vous ne le goûterez jamais que sur cette sainte montagne.

Le but de cet écrit n'est pas de vous dire tout ce que vous aurez à faire dans le cours de votre route, mais ce que vous devez observer dans ce moment : quand, par la grâce Dieu et votre fidélité, vous aurez observé ponctuellement ce que l'Esprit-Saint vous prescrit par mon ministère, je verrai ce qu'il conviendra de vous dire de plus : alors vous me remettrez cet écrit et vous y ajouterez vos dispositions sur les divers articles qu'il contiendra. Dans l'intervalle, je vous expliquerai peu à peu ce que je ne ferai que vous indiquer ici un peu succinctement : vous vous formerez ainsi un plan de conduite spirituelle, que nous appellerons *votre direction*.

1°) Il ne me paraît pas que vous ayez encore bien saisi la distinction à faire entre la vie de la nature et du propre esprit, et la vie spirituelle ou surnaturelle.

2°) Les actes de vertu que vous faites sont encore bien imparfaits, parce que vous les réglez plutôt par votre raison ou votre imagination, que par l'impression même de la grâce.

3°) Vous demanderez souvent à Dieu de rendre actives en vous les puissances qui doivent nous faire faire les actes surnaturels des vertus. Comme notre âme agit naturellement par ses trois puissances ou facultés, l'entendement, la mémoire et la volonté, de même, ce que nous appelons en nous l'Esprit, agit par trois facultés que nous avons reçues en notre baptême, la foi, l'espérance et la charité.

4°) Votre imagination a pris en vous un grand ascendant : c'est la cause principale des inquiétudes habituelles qui vous troublent.

5°) Je vous décharge de toute prière vocale, à l'exception des prières ordinaires du matin et du soir, des prières communes ou offices auxquels vous pourriez vous trouver, des prières par forme de pénitence que votre confesseur pourrait vous donner, et de celles de quelque pieuse association, pourvu qu'elles soient courtes.

6°) Vous joindrez à la prière du matin une oraison mentale, d'abord d'un gros quart d'heure au moins ; vous la commencerez en adorant Dieu intérieurement et en disant en vous-même : N'étant que cendre et poussière, je me présenterai devant mon Dieu ! Vous récitez ensuite lentement le Symbole des Apôtres : (si vous êtes seule, vous vous prosternerez par terre pour faire l'acte d'adoration ; ensuite, vous relevant à genoux, vous direz le Symbole les bras étendus). Ces préparations finies, vous vous tiendrez en la présence de Dieu, dans le plus grand recueillement. La disposition où doit être votre âme dans ce recueillement, est celle d'un sentiment simple, ou de foi, ou d'espérance, ou de charité, ou de résignation à la volonté de Dieu. Vous terminerez votre oraison en demandant à Dieu de vous faire la grâce de vous tenir toute la journée dans le recueillement et de n'agir que par des motifs de foi, etc.

7°) Vous tâcherez de vous ménager dans la soirée un autre quart d'heure au moins pour répéter la même oraison.

8°) Vous ferez, tous les jours, au moins un quart d'heure de lecture spirituelle. Vous pouvez lire le *Combat spirituel* ou les *Fondements de la vie spirituelle*. Lorsque vous aurez votre temps à votre disposition, vous pourriez placer votre oraison du soir à la suite de votre lecture spirituelle. Pour être plus recueillie, vous pouvez faire votre lecture étant assise : mais je vous conseille de faire vos oraisons à genoux.

9°) A la suite de la prière du soir, vous ferez un examen de conscience, dont l'objet plus spécial sera de voir si vous avez été fidèle à la pratique du recueillement.

10°) Vous vous confesserez tous les huit jours, quand il n'y aura pas d'empêchement. Vous accuserez vos fautes avec simplicité, sans témoigner aucun embarras ; sans aucun mouvement particulier de la tête ou des mains, sans exclamation, soupirs, etc. Après avoir achevé le *Confiteor* et écouté les avis ou exhortations de votre confesseur, si vous avez quelque peine ou difficulté pour votre conduite spirituelle, vous pouvez la lui proposer, toujours avec la même simplicité :



mais vous pouvez aussi les lui proposer hors du tribunal... Pour préparation à la confession, vous rappellerez, l'espace d'un quart d'heure, les examens journaliers que vous aurez faits. Vous passerez un autre quart d'heure à peu près à vous exciter à la contrition. Pour vous y exciter, vous vous tiendrez recueillie dans un sentiment d'humiliation et de douleur.

11°) Vous ne communiez pas ordinairement le jour de la confession les jours précédés de nuits où vous auriez été travaillée par quelque phantasme impur à moins que ce ne fût un dimanche ou une fête, les premiers de vos périodes à moins qu'il ne se rencontrât quelque grande fête où vous désirassiez beaucoup la communion,

les jours de voyage ou de grandes affaires, où vous ne vous sentiriez pas assez de courage pour vous tenir recueillie... Vous ferez la préparation et l'action de grâces de la communion par voie d'oraison de recueillement.

12°) Quant à la vie animale, prenez toute la nourriture qui vous est nécessaire pour vous soutenir au point de force que vous pouvez naturellement espérer : faites toujours trois repas, hors les jours de jeûne d'obligation et de quelque circonstance particulière où on vous aurait permis de jeûner. Je ne vous permets pas non plus de pénitences extraordinaires en macérations, comme haïres, cilice, discipline : ni de veilles trop prolongées ; mais, en dédommagement, je vous conseille une abnégation intérieure et extérieure très grande, et elle sera le fruit de vos oraisons et du soin que vous aurez de vous tenir recueillie... J'ai remarqué en vous un certain goût pour la simplicité dans votre manière de vous mettre et d'agir : je vous invite à continuer et à retrancher toute superfluité, et à ne vous permettre que ce que votre état exigera.

En voilà assez, ma chère Fille, pour vous fixer un certain temps. Si vous deviez marcher toute seule, j'entrerais dans un plus grand détail ; mais comme j'aurai occasion de vous voir de temps en temps, je vous développerai peu à peu les divers objets que je n'ai fait qu'indiquer. J'ai la plus grande confiance que vous ferez des progrès assez rapides, si vous êtes fidèle. Je vous ai représenté plusieurs fois que vous deviez abandonner absolument les idées inquiétantes dont vous vous laissez comme accabler : vous y revenez sans cesse sous divers prétextes, et cette illusion pourra vous devenir fort dangereuse.

Je vous souhaite la bénédiction et la paix de Jésus-Christ

9. Bordeaux, 27 mai 1796. A M<sup>lle</sup> de Lamourous, au Pian.]

3. Dieu vous ménage toujours, dans ces peines, des moyens, d'abord de purifier votre volonté, de vous détacher absolument de tout, de renoncer à ces idées d'une raison purement naturelle qui vous porterait à juger la conduite de la Providence à votre égard, et en second lieu, de vous faire pratiquer les plus excellentes vertus du christianisme : elles sont renfermées, ma chère Fille, dans cet abandon entre les mains de Dieu, lors surtout qu'il ne résulte de cet abandon

le plus parfait, que peine, angoisse, incertitude, etc...

10. Bordeaux, 15 septembre 1797. A Mlle de Lamourous.

4. Il faut, tout de bon, vous parer des vertus qui plaisent le plus à votre Epoux : l'humilité, la charité, l'esprit de sacrifice et d'abandon à sa providence, la pureté.

12. - 28 décembre 1798. A Mlle de Lamourous.

5. La suppression de la Congrégation porte donc un notable préjudice à la société, par l'utilité dont elle était pour conserver les mœurs parmi la jeunesse. Privés des instructions et des bons exemples qu'ils y recevaient, la plupart de ce qui reste de jeunes gens vertueux se corrompent par le désœuvrement des jours de repos, par la fréquentation des libertins et des lieux publics et dangereux, par la misère même.

6. Les dangers que court la jeunesse, l'accroissement journalier de la dissolution des mœurs et la détresse des temps, me portèrent, il y a environ trois ans, à jeter sur une feuille volante de papier un projet de réunion de douze jeunes gens, les plus affermis dans la vertu que je pourrais trouver. J'imaginai qu'ils seraient au milieu des jeunes gens comme un levain qui ferait toujours fermenter les principes de la morale et de la religion. Les premières idées n'ont jamais été même rédigées. Il n'y a jamais eu effectivement d'assemblées de douze.

38. 21 XI 1809, à M. P. Pierre, Commissaire de la police à Bordeaux.

7. La congrégation établie à Bordeaux depuis 9 ans, a joui jusqu'à sa dissolution, de l'approbation tacite de l'autorité...

38a.- N.A. 218.2.53. - 14 décembre 1809. A Monseigneur D'Aviau.

8. Cette congrégation n'a eu qu'un but, celui de former les jeunes gens à la vertu, par la pratique des devoirs religieux. Jamais elle ne s'en est écartée, jamais rien d'étranger à ce but ne s'est introduit dans ses exercices ou dans ses assemblées.

38a.- N.A. 218.2.53. - 14 décembre 1809. A Monseigneur D'Aviau.

9. Que votre correspondance n'ait jamais d'autre fin que de vous exciter les unes les autres mutuellement à la vertu : si vous avez quelque chose de particulier à vous dire, attendez d'heureuses rencontres, etc.

44. - Bordeaux, 24 octobre 1811. A Mlle de Trenquelléon, au château.

10. Vous aurez à instruire de la religion, à former à la vertu les jeunes personnes de tous états et de toutes conditions, à en faire de vraies congréganistes ...

57. - Bordeaux, 3 octobre 1815. A Mlle de Trenquelléon, au château.

11. Votre Ordre n'aura aucune rigidité du côté de la pénitence ; mais il en aura beaucoup du côté de la pratique des vertus religieuses, et dans les précautions à prendre pour que les exercices de zèle ne nuisent pas à l'esprit intérieur.

61. - Bordeaux, 11 janvier 1816. A Mlle de Trenquelléon, au château.

12. Un moyen d'avancer dans la vertu de silence et de recueillement est de se tenir souvent avec humilité en la présence de Dieu, le priant intérieurement de vider les puissances de notre âme de toute idée et de tout sentiment étrangers à sa gloire et à l'amour que nous lui avons voués.

92. - Bordeaux, 9 août 1817. A Mère de Trenquelléon, Agen.

13. On prendra les moments de promenade pour avoir des entretiens avec le Chef de zèle pour ce qui concerne sa direction spirituelle : ces entretiens devront rouler, le plus habituellement, sur les oraisons, les examens, la vertu que l'on veut acquérir, le vice que l'on combat et la [réception des] sacrements, comme aussi sur tout ce que l'on trouverait être un obstacle à son avancement ou nuisible à la paix de son âme.

129. - Bordeaux, 18 novembre 1819. A M. Barrès, Vicaire général de  
Bordeaux.

14. Remplissez bien, mon cher Enfant, les fonctions dont vous êtes chargé. Vous devez être d'autant plus content, dans votre petite mission, qu'elle vous vient davantage de Dieu : elle est pour ainsi dire toute divine. Appliquez-vous sans cesse à croître dans les vertus de préparation ; qu'à votre retour vous commenciez à être fort dans les vertus de consommation, que le vieil homme soit immolé, afin que vous ayez le bonheur de vivre quelque temps de la vie de l'homme nouveau.

183. - Bordeaux, 17 décembre 1821. A M. Louis Rothéa, Ribeauvillé.

15. Il n'y aura pas une d'entre vous qui ne soit comprise un jour dans le ciel, parmi les vierges qui accompagneront la divine Marie, ou qui jetteront leurs couronnes devant l'Agneau.

Votre Institut est la voie qui doit vous y conduire. Les vertus de préparation

sont, dans l'Institut, ce qui ailleurs a formé de grands saints ; les vertus d'épuration sont proposées aux prédestinés ; et e troisième ordre de vertus, les vertus de consommation, sont les vertus de Jésus-Christ et de Marie.

186 A. - 10 janvier 1822. Aux novices des Filles de Marie, Agen.

16. Vous demandez mes prières dans l'objet d'obtenir bien des vertus : une humilité plus grande que par le passé, l'obéissance dans la pratique, l'amour du travail, le respect à vos Mères, l'union entre vous, le support mutuel de vos caractères. Pourquoi vous refuserais-je, lorsque toutes et chacune de vous a sur moi les mêmes droits qu'une fille a sur son père, lorsque je suis médiateur entre vous et Jésus-Christ, comme Jésus-Christ est médiateur entre les hommes et son Père éternel ? Mes chères Filles, je vous accorde donc les prières que vous me demandez.

Il y a six vertus, six qualités à obtenir, selon votre demande. Unissez donc vos prières aux miennes avec ferveur, et le Ciel ne sera pas inexorable. Nous suivrons l'ordre que je vais indiquer. On commencera lundi, 14 de ce mois, l'on finira samedi, et le lendemain, dimanche 20 du mois, vous tâcherez de communier et vous rendrez grâces à Dieu. De ma part, je n'oublierai pas de faire ma prière à même intention : lundi 14, pour l'humilité plus grande de chacune ; mardi 15, pour l'obéissance à mettre dans la pratique ; mercredi 16, pour obtenir l'amour du travail ; jeudi 17, pour le respect à garder envers les Mères ; vendredi 18, pour l'union entre vous toutes ; samedi 19, pour le support mutuel de vos défauts ; dimanche 20, action de grâces et communion.

Dans la suite, vous prendrez soin de garder l'accroissement de vertus que Dieu vous aura donné à chacune.

P.S. Pour prières et pratiques, chacun des sept jours : 1°) l'Oraison de saint Bernard, *Souvenez-vous*, et trois *Ave Maria*, à l'honneur des alliances de l'Auguste Marie avec l'adorable Trinité ; 2°) deux actions de chaque vertu correspondant au jour ; 3°) plusieurs actes intérieurs de la vertu du jour. Je retiens note de tout pour me fixer moi-même chaque jour.

186 B. - Bordeaux, 10 janvier 1822. Aux Sœurs Compagnes, Agen.

17. L'humilité, la modestie, l'abnégation de soi-même, l'entière renonciation au monde sont les vertus qu'il leur [Filles de Marie] est plus expressément recommandé d'atteindre.

Elles sont préparées à tenir séparément des pensionnaires d'une classe plus relevée : là, tous les enseignements utiles et agréables y sont donnés. Mais le

but plus essentiel de cette œuvre, dans ces deux classes, est que les élèves qui en sont l'objet deviennent des semences de vertus, soit pour le monde, soit pour la religion

287. - Bordeaux, 18 mai 1824. A Mgr de Morlhon, Archevêque d'Auch.

18. Les plus savants ne sont pas ceux qui dirigent le mieux les Maisons. Saint-Laurent est pourvu de tous les moyens d'avancer dans tout ce que les jeunes gens ont besoin d'apprendre, mais surtout pour y faire des progrès dans la vertu et la connaissance de la religion et de leur état ; il y a seulement bien des précautions à prendre pour tout consolider.

470. - Bordeaux, 19 janvier 1829. A M. Clouzet, Saint-Remy.

19. Ces retraites produiraient le double objet, d'abord, de rendre l'enseignement uniforme, d'apprendre à tenir les enfants et à les instruire surtout de la religion, et en second lieu, de convertir à la vertu et au christianisme ceux qui en auraient besoin. Ceux qui ne se changeraient pas réellement pourraient être facilement remplacés par des candidats déjà formés.

505. - Bordeaux, 3 mars 1830. A M. Lalanne, Paris.

20. Hâtons-nous de faire le bien ; hâtons-nous surtout de croître nous-même dans l'esprit de la foi, qui lui-même est l'esprit de toutes les vertus ! Sauvons-nous, à quel prix ce que ce soit ; sauvons aussi les autres ! Resserrons de plus en plus les liens qui nous unissent ! La foi, l'espérance et la charité peuvent nous faire triompher ; l'esprit de désunion peut perdre la Société et plusieurs des membres qui l'auront provoquée...

555. - Bordeaux, 29 octobre 1830. A M. Lalanne, Saint-Remy.

21. Nous sommes dans des jours bien mauvais, et qui deviendront pires, peut-être sous peu ! Hâtons-nous de faire le bien ; hâtons-nous surtout de croître nous-même dans l'esprit de la foi, qui lui-même est l'esprit de toutes les vertus !

555. - Bordeaux, 29 octobre 1830. A M. Lalanne, Saint-Remy.

22. Je m'occupe bien sérieusement de tous les rapports de notre existence physique et civile ; mais je crois devoir mettre encore un plus grand intérêt à procurer à mes Enfants tous les moyens d'avancer dans la vertu, et je m'occupe aussi de vanner : malheur à la paille ! Priez pour moi, mon cher Fils, afin que le Seigneur daigne m'accorder les lumières et le courage dont

j'ai besoin pour remplir ma tâche dans ces temps difficiles, et qu'après avoir prêché aux autres, je ne sois pas moi-même un réprouvé.

563. - Bordeaux 22 novembre 1830. A M. Lalanne, Saint-Remy.

23. Fortifiez-vous, mon cher Fils, dans la pratique des vraies vertus, et surtout de l'esprit d'oraison, de foi et d'abnégation de vous-même.

569. - Bordeaux, 16 décembre 1830. A M. Clouzet, Saint-Remy.

24. L'humilité et la charité ont un empire incalculable ; c'est la vertu divine elle-même qui agit dans les actions de l'homme humble et charitable.

607. - Agen, 5 novembre 1831. A M. Clouzet, Saint-Remy.

25. Les voies de la foi nous conduisent rapidement à la conformité à Notre Seigneur Jésus-Christ, où nous trouvons la source de toutes les vertus, et où nous pouvons puiser si aisément.

607. - Agen, 5 novembre 1831. A M. Clouzet, Saint-Remy.

26. Je ne crois pas que M. Clouzet soit encore inaccessible aux sentiments de la religion et de la vertu, et s'il trouve en vous un père, un frère, un ami, qui le supporte dans ses défauts, qui ne désire pas son amendement pour lui-même mais pour Dieu, mais pour le salut de son âme, vous verrez qu'à proportion qu'il y aura moins d'amertume dans son âme les beaux sentiments de foi, d'humilité et de religion y rentreront, et dès lors, il entendra raison, il se corrigera et vous vous réjouirez dans le Seigneur d'avoir avec vous un homme si nécessaire [pour] une partie de votre [tâche] que réellement vous ne pouvez pas faire.

610. - Agen, 24 novembre 1831. A M. Lalanne, Saint-Remy.

27. Je laissai à M. Chevaux une petite brochure très précieuse de M. Olier, c'est *l'Introduction à la vie et aux vertus chrétiennes*. Il doit s'en être pénétré et s'en être, pour ainsi dire rendu maître, et pour lui et pour les autres.

611. - Agen, 3-5 décembre 1831. A M. Clouzet, Saint-Remy.

28. Vous ne devez pas oublier que nous sommes en temps de Révolution, et que, dès le commencement, j'ai pris le dessein ou résolution de faire le moins de changements possibles : c'est ce qui me fait avaler quelquefois des pilules assez amères .Par toutes ces raisons, mon cher Fils, et plusieurs autres inutiles à détailler, vous devez voir que l'ordre de la Providence veut que vous soyez encore à Saint-Remy, quelque pénible ou désagréable que puisse

être votre position ; faites-en votre profit devant Dieu ; les vertus chrétiennes croissent très bien au milieu des épines.

614. - Agen, 8 février 1832. A M. Clouzet, Saint-Remy.

29. Vous devez tenir ferme à votre poste ... Ce n'est pas au temps des combats que des militaires doivent demander des congés ; seulement, cette fermeté doit être accompagnée de la pratique des vertus chrétiennes et religieuses, la charité, l'humilité, la patience, la modestie, etc...

623. - Agen, 24 avril 1832. A M. Clouzet, Saint-Remy.

30. Un exercice général pour croître dans toutes les vertus de pénitence, de mortification, d'humilité, est de s'unir au Sacré-Cœur de Jésus-Christ pénitent, mortifié, humble, etc. dans un esprit de foi et d'amour. J'aimerais bien que vous vous exerçassiez à l'union à Jésus-Christ ou au saint Esprit de Jésus-Christ pour prier, et même faire toutes vos actions avec lui, par lui et en lui...

633. - Agen, 26 juin 1832. A M. Léon Meyer, Saint-Remy.

31. En vous consacrant toute ma vie et mon existence, je le sais, je ne vous consacre pas beaucoup de temps : je suis déjà bien vieux, et plus que plusieurs de vous ne pensent. Mais n'est-ce pas une raison, mes chers Enfants, pour me hâter de perfectionner et même d'étendre l'œuvre de Dieu, la Société de Marie ? Que ne pourrions-nous pas faire sous les auspices de notre auguste Mère et Patronne ! A quel degré de vertu ne pourrions-nous pas parvenir !

720. - Agen, 4 janvier 1834. Circulaire à toute la Société.

32. Une union entière entre tous les membres peut seul obvier aux grands maux qui se sont glissés, et parmi les professeurs et parmi les élèves : union vraiment religieuse, fondée sur l'abnégation de soi-même, sur la charité fraternelle et la recherche de la gloire de Dieu. Vous pouvez y contribuer pour beaucoup, en exerçant habituellement ces vertus.

783. - Ebersmunster, 26 juin 1835. A M. Clouzet, Saint-Remy.

33. Je ne puis admettre d'autres principes que ceux qui sont conformes à la justice, à la droiture, à la bonne foi et aux vertus que nous devons pratiquer ; quelque bonnes, soi-disant, que soient les intentions qu'on pourrait avoir en les suivant, nous ne devons faire que le bien qu'il est possible de faire sans manquer à la vertu.

S. 822a. - Saint-Remy, 16 février 1836. à M. de Trincaud, Vic. gén. Agen.

34. Le mode d'administration dont use la Société est essentiellement bon, il est fondé sur de vrais principes de prudence et de justice. Il n'y aurait rien d'exagéré en disant qu'il porte les quatre vertus cardinales et il me serait facile de le démontrer.

S. 831c. - Saint-Remy, 11 avril 1836. à M. Lalanne, Layrac.

35. La charité seule aurait dû le [Mémain] porter à se dépouiller lui-même pour revêtir ses frères dans leur extrême besoin ; à plus forte raison étant religieux et ayant fait vœu de pauvreté, il devait avoir du plaisir de trouver des occasions de pratiquer cette vertu. Mais enfin, des frères pouvaient être peu édifiés de son peu de vertu, mais non indignés contre lui.

S. 831c. - Saint-Remy, 11 avril 1836. à M. Lalanne, Layrac.

36. Prenez garde, mon cher Fils, à ce que la vanité qui tue l'humilité, ne pénètre dans votre cœur ! Lorsque nous serons sortis de nos embarras, nous aurons à correspondre sur cet article, fondement de toute vertu chrétienne et de toute œuvre méritoire...

876. - Bordeaux, 6 octobre 1836. A M. Clerc, Saint-Hippolyte.

37. Je bénis le Seigneur de vous avoir fait comprendre dans votre retraite la nécessité de l'humilité. ...

L'humilité est appelée quelquefois le mystère des vertus.

886. - Bordeaux, 26 octobre 1836. A M. Clerc, Saint-Hippolyte.

38. Lorsqu'on manque à la pratique de ces vertus de pauvreté ou de mortification, il faut s'en humilier, en demander pardon à Dieu, prendre la résolution de mieux veiller sur soi-même, mais ne pas se troubler et ne pas croire qu'on a manqué à l'obligation de tendre à la perfection. Il faut ... conserver en général une grande liberté d'esprit et de cœur dans l'exercice des vertus chrétiennes et religieuses. Les lois de Jésus-Christ ne sont pas des lois de servitude, quelques strictes qu'elles soient ; elles sont des lois de grâce et d'amour : nous sommes appelés, nous dit saint Paul, à la liberté des Enfants de Dieu.

924. - Bordeaux, 3 janvier 1837. A M. Genre, Courtefontaine.

39. J'ai prié spécialement pour vous tous, par l'intercession de saint Joseph, au jour de sa fête, et je continuerai : je ne doute pas que vous n'obteniez tous les vertus que vous demandez, si vous correspondez aux grâces que vous recevez.

950. - Bordeaux, 2 avril 1837. A M. Léon Meyer, Courtefontaine.



40. Malgré toute la confiance que j'ai eue en vous et que j'ai encore, je n'ai pas laissé que d'avoir toujours quelques craintes de ce que vous ne m'avez jamais paru bien entendre la nature et la pratique de l'humilité. C'est à cet effet que je voulus entamer avec vous une sorte de polémique sur cette vertu chrétienne, un des fondements de l'édifice spirituel : soit par présomption, soit par toute autre cause, je n'ai jamais reçu aucune réponse positive ; vous avez cru sans doute en savoir suffisamment...

965. - Bordeaux, 11 mai 1837. A M. Clerc, Saint-Hippolyte.



## VOLONTÉ

1. Si ... vous persévérez à croire qu'une conduite si extraordinaire est pour vous dans les vues de la Providence, expliquez-moi clairement que vous le pourrez, toutes les raisons ou les lumières particulières que vous aurez : je les pèserai devant Dieu, et j'espère de sa bonté qu'il me fera connaître sa volonté à cet égard...

8. Saragosse, 28 avril 1798. A M<sup>me</sup> Randon, Bordeaux.

2. Comme notre âme agit naturellement par ses trois puissances ou facultés, l'entendement, la mémoire et la volonté, de même, ce que nous appelons en nous l'Esprit, agit par trois facultés que nous avons reçues en notre baptême, la foi, l'espérance et la charité.

9. Bordeaux, 27 mai 1796. A M<sup>lle</sup> de Lamourous, au Pian.

3. Nous ne serons jamais heureux, nous n'aurons jamais la paix de l'âme, que quand nos volontés seront entièrement conformes à celle de Dieu.

15. - 2 mars 1799. Chaminade à Melle de Lamourous.

4. Dans l'ordre de la religion, je n'ai pas besoin de vous rappeler qu'il faut se résigner à la volonté de Dieu et lui offrir en sacrifice toutes nos tribulations.

72. - Bordeaux, 24 août 1816. A M. Mouran, Agen.

5. Chaque sœur, dans son poste, peut éprouver les mêmes défiances de ses forces, les mêmes désirs d'être remplacée par d'autres plus dignes ; il faut toutes les encourager dans la persévérance à la soumission à la volonté de Dieu ; qu'elles veuillent bien faire, et qu'elles prient pour que le bien soit fait.

83. - Bordeaux, 14 janvier 1817. A Mère de Trenquelléon, Agen.

6. Faites un ferme propos de suivre les inspirations de votre Institut et les avertissements de vos Chefs, sans hésitation, sans réserve, pour l'amour de Jésus-Christ, et parce que la volonté de ce divin Maître est qu'on soit guidé par ses Chefs.

186 B. - 10.01.1822. Aux Sœurs Compagnes, Agen.

7. Si le Bon Dieu inspire, à M. Bardenet et à ses dignes collègues, de venir efficacement à notre secours pour les frais et avances à faire pour mettre l'œuvre en train, je regarderai cette inspiration comme une indication de la volonté de Dieu et je vous dirai : "Allez en avant ! Dieu est pour nous ; Dieu est pour cette œuvre : je vous promets de vous envoyer de bons sujets pour

la soutenir etc."

236. - Bordeaux, 21 mai 1823. A M. David Monier, à Besançon.

8. Vous devez vous apercevoir que déjà je crains passablement de me tromper, et que je ne vais en avant que lorsque je crois voir assez clairement la volonté de Dieu.

237. - Bordeaux, 27 mai 1823. A M. David Monier, Besançon.

9. Nos œuvres n'ont de bonté et d'excellence que dans leurs rapports avec la volonté de Dieu.

350. - Bordeaux, 16 juin 1825. A M. Caillet, Paris.

10. On ne se joue pas avec Dieu : *Deus non irridetur*. On ne lui dit pas oui et non ; on ne change pas à volonté le premier de ces mots pour le second. Je me félicite, mon cher Fils de n'avoir pas à me demander si je peux faire une telle commutation ; je suis mort à l'égard de cette demande ; je ne puis autoriser qui que ce soit à mentir à Dieu. Celui qui, dans son cœur, lui aurait menti déjà, attirerait toute ma compassion ; je verserais des larmes pour obtenir qu'il fût pardonné, et il ne le serait qu'avec la condition d'être contrit et d'avoir le ferme propos de ne plus pécher.

384. - 18 décembre 1825. A un religieux de la Société, Bordeaux.

11. Cet acte n'est pas celui dont nous paraissions d'accord à l'avance. Le rédacteur qui s'en est emparé a manqué nos vues. Dieu qui dirige le cœur et la main des hommes l'a voulu ainsi. Je ne vous en fais point de reproches personnels. Gardons la charité entre nous, et que la volonté de Dieu soit faite.

S. 390b. - Bordeaux, 29 mars 1826. A M. Mertian, Saint-Hippolyte.

12. Malgré toute notre volonté contraire, les scandales viendront et renaîtront dans le monde ; le juste sera l'objet de ses injustes critiques. Il y a plus : la censure du monde accordera plus facilement indulgence au mal qu'au bien dont il se déplaît.

392. - Bordeaux, 8 avril 1826. A Mère de Trenquelléon, Agen.

13. Il faut, ma chère Enfant purifier nos intentions [et] user des faveurs qui nous viennent comme n'en usant pas. Dieu nous les donne : sa volonté soit faite ; Dieu nous les retire : sa volonté soit encore faite. Que notre cœur ne soit attaché qu'à Dieu, qui est notre dernière fin.

393. - Bordeaux, 18 avril 1826. A Mère de Trenquelléon, Agen.

14. Que Dieu garde la paix de votre âme et continuez jusqu'au bout à suivre vos Instructions : la réussite sera à la volonté de Dieu. Je prie sa miséricorde de n'épargner ni à vous, ni aux autres, ses saintes bénédictions.

401. - Bordeaux, 20 mai 1826. A M. Caillet, Colmar.

15. Sur votre dernière lettre, j'ai consulté, devant Dieu, ce que j'avais à faire pour seconder ses volontés et correspondre à toute votre confiance. Tout examiné, il me semble que rien, dans l'état des choses, ne peut être mieux que de confier la visite et le rapport à faire à votre digne Curé d'Aire, que j'ai eu l'avantage de connaître avant qu'il ne fût à ce poste, et que j'ai apprécié comme il méritait de l'être.

421. - Bordeaux, 20 décembre 1826. A Mlle Beulac, Aire.

16. Quelle règle donc à suivre ? - Celle d'examiner : 1°) si ces demandes leur sont inspirées par l'esprit de Dieu. 2°) si ces inspirations annoncent une volonté de Dieu. Le véritable esprit de pénitence peut être regardé comme inspiré de Dieu. D'ailleurs, en éprouvant les personnes qui font ces demandes, on s'aperçoit bien vite s'il y a illusion : c'est dans cette matière que Satan prend plus souvent la forme d'ange de lumière.

450. - Bordeaux, 27 février 1828. A Mère Saint-Vincent, Agen.

17. Vous me dites avoir toujours bonne volonté de bien faire, mais que vous sentez toujours votre faiblesse pour exécuter le bien. - La faiblesse proprement dite s'accorde bien peu avec la bonne volonté. Votre timidité, et un certain embarras dans vos idées, vous empêchent de suivre avec fermeté ce que votre raison, éclairée des lumières de la foi, vous fait apercevoir ; de là des peines de conscience qui mettent une nouvelle confusion dans votre intérieur : c'est sans doute ce que vous appelez faiblesse ; C'est parce que je vous ai cru bonne volonté, et que j'ai cru que vous pourriez surmonter cet embarras intérieur, que je vous ai nommé Maître des novices à Saint-Rémy. Le fâcheux est que vous ayez été mis à une trop grande épreuve dès le commencement. Par mes conseils et mes exhortations, avec votre bonne volonté, nous serions venus à bout de tout. Prenez courage, néanmoins, voyez à suppléer, autant qu'il dépendra de vous, à tout ce que vous ne pouvez pas faire, comme si vos postulants et vos novices n'étaient pas dispersés.

494. - Bordeaux, 29 décembre 1829. A M. Chevaux, Saint-Remy.

18. Ces Constitutions ne serviront jamais qu'à ceux qui auront l'esprit

vraiment religieux, ou qui auront au moins la bonne volonté de travailler à s'en pénétrer.

557. - Bordeaux, 6 novembre 1830. A M. Clouzet, Saint-Remy.

19. Ne savez-vous pas, d'ailleurs, qu'il n'y a de vrai bonheur sur la terre que dans l'accomplissement de la volonté de Dieu ? Or, mon cher Fils, la volonté de Dieu bien marquée est que vous demeuriez à Besançon jusqu'à ce qu'il lui plaise d'en ordonner autrement.

580. - Bordeaux, 23 février 1831. A M. Perriguet, Besançon.

20. J'ai relu quatre fois, mon bien cher Fils, les quatre dernières lignes de votre lettre, et cette petite phrase surtout : "Il y a dans mon cœur un vrai désir d'être à Dieu et de faire sa sainte volonté". Je le crois sincèrement, et je puis dire que je l'ai toujours cru, mais vous savez, qu'en matière de religion et de salut, les désirs, même vrais, ne suffisent pas.

606. - Agen, 26 octobre 1831. A M. Lalanne, Saint-Remy.

21. Je connais un peu la difficulté qu'il y a à se modérer, lorsqu'on est commandé par des besoins pressants : cependant on peut y parvenir, en se dépouillant de toute vue de soi-même, et en ne cherchant uniquement qu'à remplir les volontés du Seigneur.

608. - Agen, 10 novembre 1831. A M. Chevaux, Saint-Remy.

22. Dans l'éducation spirituelle que vous avez à donner aux novices, en même temps que vous instruisez ou éclairez l'esprit des principes de la vie intérieure, il faut toujours attaquer le cœur et former la volonté ; et je ne comprends pas comment la volonté peut être gagnée à Dieu autrement que par la foi et la charité. La crainte des jugements de Dieu peut l'ébranler salutairement, l'obliger à se tourner vers Dieu ; mais encore on n'est qu'à l'entrée de la voie : la foi et la charité seules nous font marcher.

632. - Agen, 25 juin 1832. A M. Chevaux, Saint-Remy.

23. Les sacrifices que l'obéissance vous obligera de faire vous coûteront peu, à proportion que la foi du cœur croîtra en vous. Quel bonheur, au contraire, d'être assuré de faire la volonté *du Dieu de son cœur* ! Qu'elles sont aimables ces paroles : *Fiat voluntas tua sicut in coelo et in terra !*

3° Le propre de *la foi du cœur* est de donner de la stabilité aux facultés de notre âme, à notre esprit et à notre volonté : je dis la volonté de l'homme nouveau.

661. - Agen, 23 janvier 1833. A M. Lalanne, Saint-Remy.

24. Aux yeux de la foi, il n'y a rien de grand ou de petit, d'élevé ou de bas, de noble ou de vil, qu'à proportion qu'on entre plus ou moins dans les desseins de la volonté de Dieu.

671. - Agen, 13 mars 1833. A M. Clouzet, Saint-Remy.

25. J'aime bien à répéter avec vous « que la volonté de Dieu soit faite » ; mais je craindrais d'ajouter le *Transeat a me calix iste*. Je suis malheureusement si éloigné des dispositions où était Notre-Seigneur dans le Jardin des Olives, que je crains toujours que quelque attachement naturel ne me fasse incliner plutôt d'un côté que d'un autre. D'ailleurs, qui connaît le sens et la profondeur de cette expression : *Calix iste*, dans la bouche de notre adorable Maître ?

681. - Agen, 5 avril 1833. A M. Lalanne, Bordeaux.

26. Oh ! Oui, mon cher Fils, je vous dirai toujours : Faites la volonté de Dieu ; c'est l'accomplissement de cette très juste et très aimable volonté qui porte la paix et la joie dans l'âme.

687. Agen, 17 mai 1833. A M. Lalanne, Saint-Remy.

27. Entendons-nous bien et tout ira bien, je l'espère : tâchons de nous élever à la foi d'Abraham, et de croire, même contre toute espérance. D'ailleurs, nous ne travaillons réellement que pour Dieu : que sa sainte volonté s'accomplisse ! Ne vous tenez jamais, mon cher Fils, uniquement en présence de vous-même, mais toujours et en même temps en la présence de Dieu.

714. - Agen, 18 novembre 1833. A M. Lalanne, Bordeaux.

28. Toutes ces fâcheuses suites ne viendraient-elles pas [direz-vous,] de ce que je n'ai pas eu foi au signe que vous avez cru que Dieu vous donnait de sa volonté pour accepter Layrac ? - Non, mon cher Fils, cela n'en vient pas, puisque Dieu ne vous avait pas donné ce signe, et que vous avez eu tort de le prendre comme annonce de sa volonté. Dieu ne vous l'avait pas donné, mais il vous en avait donné un autre : celui de l'expression libre et religieuse du Conseil. Vous ne pouviez pas le prendre pour le signe de la volonté de Dieu. Ce n'est pas ainsi qu'on agit dans la Loi de grâce. Il ne paraît pas que vous ayez lu et approfondi les œuvres de saint Jean de la Croix, et en particulier le second Livre de la Montée du Carmel. Votre défaut de foi, d'ailleurs, n'est venu que postérieurement.

791. - Ebersmunster, 4 août 1835. A M. Lalanne, Bordeaux.

29. Quant à vous, mon cher Fils, lutez avec courage contre tout ce qui

pourrait vous empêcher d'avancer dans les vertus. Priez beaucoup ; j'espère qu'à ma visite à Saint-Rémy, si vous êtes plein de bonne volonté, le Seigneur nous éclairera sur tout ce qu'il y aura à faire pour répondre aux desseins de faveur qu'il a sur vous.

793. - Saint-Hippolyte, 10 août 1835. A M. Clouzet, Saint-Remy.

30. Vous devez faire des efforts de fidélité pour croître toujours dans la foi en la présence d Dieu, de Dieu seul, qui est tout et votre tout ; *qui est tout*, et par conséquent le reste n'est rien et vous-même n'êtes rien ; *et votre tout*, ne voulant que lui, ne cherchant que lui en toutes choses, conformant votre volonté à la sienne, etc.

813 - Saint-Rémy, 28 décembre 1835. A M. Prost, Courtefontaine.

31. Il n'est pas étonnant que les répugnances contre son métier continuent toujours, pour avoir toujours contrarié les volontés de Dieu sur lui ; et il les a toujours contrariées, en s'occupant toujours d'un changement, malgré toutes les observations qu'on a pu lui faire. Ses pensées et ses désirs ont été en contradiction de ce qu'on lui ordonnait : il n'est pas douteux qu'il n'ait fait beaucoup de péchés plus ou moins grands. Tout ce que nous désirons est bon, dit saint Augustin ; et si nous le désirons avec une certaine ardeur, de bonne qu'est la chose, elle devient sainte. Que d'exemples je pourrais citer !

1010. - Bordeaux, 20 novembre 1837. A M. Chevaux, Saint-Remy.

32. J'espère que Dieu bénira la bonne volonté qu'il m'inspire et la rendra efficace, plus ou moins promptement, selon les vues de sa sagesse et de sa miséricorde. Je ne doute pas, mon cher Fils, que vous n'ayez à souffrir dans cet ordre de choses, mais vos souffrances seront graduellement allégées, et la pensée que Dieu les permet pour bonne cause vous sera déjà un grand allègement.

1043. - Bordeaux, 17 avril 1838. A M. Lalanne, Layrac.

33. Avant de régler, mes chers Enfants, l'ordre des vacances, j'ai consulté Dieu dans la prière, et je lui ai demandé comment doit se conduire pendant ce temps un religieux de la Société de Marie. Voici, ce me semble, l'expression de la volonté de Dieu.

1069. - Bordeaux, 29 août 1838. Circulaire à toute la Société.

34. Un certain désir de se donner uniquement à Dieu lui a été inspiré d'en haut, et, depuis à peu près un an, il s'y livre plus ou moins réellement : reste



toujours qu'avec une bonne volonté non équivoque, contre les inspirations de sa foi et contrairement aussi à ses résolutions, il n'a pas le courage de rompre, et il ne se sent pas la force de faire les sacrifices de cœur que Dieu, son âme et les intérêts sacrés de la Communauté exigent de lui.

1180. - Bordeaux, 24 octobre 1839. A M. Clouzet, Saint-Remy.



## ZÈLE

1. Faites avec prudence tout ce que vous inspirera votre zèle pour soutenir la bonne œuvre que vous avez entreprise envers vos amies.

41. - Bordeaux, 11 mars 1811. A Mlle de Trenquelléon, au château.

2. Mlle Lacombe mourut le 23 janvier, ou plutôt, alors elle commença à vivre de la vie seule désirable. Sa vertu ne se démentit ni ne s'affaiblit point vers la fin de sa carrière. Il était convenu entre nous, dès qu'elle parut sans ressource, qu'elle ne témoignerait jamais le bonheur qu'elle avait de souffrir beaucoup et sa joie d'aller à la céleste patrie. Pendant sa vie, elle ne pouvait se rassasier de pénitences et d'humiliations ; Elle triomphait intérieurement de joie de voir s'éloigner de jour en jour l'heure de sa mort, afin de souffrir davantage avant son départ. Elle a passé près d'un mois dans des douleurs très aiguës. Pendant les huit à neuf derniers jours, elle ne put plus se remuer qu'avec le secours d'une compagne : celle-ci s'aperçut, le dernier jour, que quand la malade voyait arriver à peu près l'heure où je la visitais, elle se faisait tourner, pour souffrir davantage et pour se priver du plaisir de me voir. A toutes les heures, elle faisait, depuis longtemps, une des stations de la Voie de la croix, et les trois dernières semaines, à chaque station, elle offrait ses souffrances pour une des fractions des jeunes personnes : je n'ai jamais trouvé un zèle plus vif et plus constant pour le salut des jeunes personnes. Enveloppée d'une grande modestie et d'une profonde humilité, elle était sans cesse, depuis plusieurs années, occupée à les instruire, à les encourager, à leur rendre toutes sortes de services, ou à prier pour elles.

47. - Bordeaux, avril 1814. A Mlle de Trenquelléon, au château.

3. Quoique je fusse en retard quelquefois dans mes réponses, ne laissez pas de m'écrire tout ce qui pourra intéresser nos chères Filles. Du zèle et de la constance ! Par la protection de notre auguste Mère, nous viendrons à bout de remplir les vues de Dieu sur nous et sur elles.

52. - Bordeaux, 8 octobre 1814. A Mlle de Trenquelléon, au château.

4. Tout ira fort bien, mais il y aura de la peine et des difficultés : mais comment témoignerions-nous à Dieu et à Marie notre zèle pour leur service, s'il ne devait nous en rien coûter ? L'amour se nourrit dans les travaux entrepris pour la gloire du Bien-aimé.

54. - Bordeaux, 14 mars 1815. A Mlle de Trenquelléon, au château.

5. Quant à ce qui doit vous distinguer des autres Ordres, c'est le zèle pour le salut des âmes : il faut faire connaître les principes de la religion et de la vertu, il faut multiplier les chrétiennes.

57. - Bordeaux, 3 octobre 1815. A Mlle de Trenquelléon, au château.

6. Votre Ordre n'aura aucune rigidité du côté de la pénitence ; mais il en aura beaucoup du côté de la pratique des vertus religieuses, et dans les précautions à prendre pour que les exercices de zèle ne nuisent pas à l'esprit intérieur.

61. - Bordeaux, 11 janvier 1816. A Mlle de Trenquelléon, au château.

7. Tantôt vous leur porterez envie de pouvoir consacrer au céleste Epoux des cœurs et des corps vierges. Tantôt vous leur peindrez l'excellence de l'état qu'elles embrassent : elles seront associées à l'œuvre de Rédemption, participantes de l'esprit apostolique, brûlantes du zèle des missionnaires. D'autres fois, vous pourrez leur parler des avantages de la vie commune et régulière, du bonheur de la retraite, et toujours, vous leur ferez estimer la grâce inappréciable de sortir du Babylone, de renoncer aux vanités du siècle.

63. - Bordeaux, février 1816. - A Mme Belloc, Agen.

8. Je vois, en en rendant grâces à Dieu, que vous prenez toutes l'esprit de votre Institut, et que toutes, vous voulez être de vraies Filles de Marie. Vous désirez une consécration définitive, afin de pouvoir vous livrer aux œuvres que votre zèle vous inspire : je n'exagérerai pas en disant que c'est ce que je désire le plus en ce monde.

73. - Bordeaux, 6 septembre 1816. A Mlle de Trenquelléon, Agen.

9. Un ou deux de vos exercices, vers la fin de la Mission, peuvent être destinés à annoncer aux fidèles la nécessité ou la bien grande utilité qu'ils restent unis, afin de se soutenir les uns les autres dans la carrière du bien. Ils trouveront, dans l'union, cette force que Jésus-Christ a promise à ceux qui seraient assemblés en son nom.

Il ne faut rien oublier de ce qui peut faire connaître l'importance de cette union. Il faut croire que Dieu en inspirera le dessein et le zèle à plusieurs : c'est ce que j'ai vu arriver presque toujours. Il est bien que cette mesure soit proposée par les mêmes bouches qui ont touché les cœurs. Vous leur proposerez donc de se tenir unis pour les œuvres de piété, les prières et l'instruction religieuse.

119. - Bordeaux, 9 avril 1819. A MM. Rouquet, Curé de Libourne,  
et Maurel, Missionnaire diocésain.

10. J'arriverai, mes chères Filles, comme je l'ai promis, pour vous fortifier, pour vous secourir, selon la mesure des forces que Dieu voudra bien accorder à son ministre peu digne. Mais qui brûle de zèle pour son service et de charité pour les âmes qui peuvent l'honorer. Prenons ce signe de réunion : Gloire à Dieu dans le plus haut des cieux, et paix sur la terre à tous ceux qui sont de bonne volonté !

186A. - Bordeaux, 10.01.1822. Aux novices des Filles de Marie, Agen.

11. Je n'ai, mon cher Fils, aucune nouvelle observation à faire sur Villeneuve. Vous avez bien fait de renouveler les officiers de la Congrégation des hommes : puisse ce renouvellement matériel en opérer un autre spirituel de zèle et de ferveur ! Soyez, je vous prie, l'interprète de mes sentiments, tant auprès des officiers que de toute la Congrégation.

194. - Bordeaux, 18 avril 1822. A M. David Monier, Agen.

12. Je ferai partir la petite colonie dès qu'on me donnera avis qu'il est temps d'établir. Je lui adjoindrai un religieux prêtre, comme Chef de zèle. La colonie sera peu nombreuse d'abord à cause d'autres Etablissements qu'il faut occuper ou soutenir ; mais elle sera suffisante pour commencer.

J'ai pour cet Etablissement de Saint-Remy une confiance que je n'ai pas ressentie pour plusieurs autres, qui néanmoins ont un heureux succès.

225. - 25 janvier 1823. A M. Tharin, Vicaire général de Besançon.

13. Observez ces deux choses, ma chère Enfant. La première, que, comme Supérieure, vous devez exercer *spécialement* le zèle envers la Mère de zèle, qui, pour son office, ne se trouve subordonnée à aucune autre Mère qu'à la Supérieure. La seconde, que vous ne devez pas faire les signalements de vos Filles, sous le rapport du zèle, d'après les signalements de la Mère de zèle, mais d'après vos propres observations et tout ce que vous aurez pu connaître dans l'exercice de vos fonctions de Supérieure.

246. - Bordeaux, 22 août 1823. A Mère de Trenquelléon, Agen.

14. Une œuvre de Dieu, une œuvre dans l'ordre surnaturel, doit être conduite par des vues, par des motifs du même ordre. Je sais que c'est là votre manière de penser ... Mais de là pour vous, mon cher Fils, l'heureuse obligation de demander sans cesse au Seigneur une augmentation de foi, et de vous

accoutumer à n'agir que par esprit de foi. Bientôt alors, cet esprit de foi sera en vous un esprit de confiance en Dieu, un esprit de zèle un esprit de force et de générosité, etc.

Je terminerai... cette lettre... de la même manière que saint Paul termine son Epître aux Galates. Si vous vous conduisez selon cette règle, si vous mettez votre gloire et votre espérance, non dans la sagesse humaine, mais dans les vues de la foi, mais disons-le, en Jésus-Christ notre bon Maître, la paix et la miséricorde se reposeront en vous : *Quicumque hanc regulam secuti fuerint, pax super illos et misericordia, etc.*

271. - Bordeaux, 26 février 1824. A M. Caillet, Bordeaux. Obéissance.

15. M. Caillet n'a pas de très grandes lumières, ni beaucoup d'usage du monde : mais c'est un vrai religieux, plein d'un esprit de foi et de zèle, tel qu'il m'a paru convenable de l'envoyer, après surtout M. David.

281. - Bordeaux, 5 avril 1824. A M. Clouzet, Saint Remy.

16. Que le Seigneur daigne vous revêtir de zèle, de force et de prudence !

282. - Bordeaux, 13 avril 1824. A M. Clouzet, Saint-Remy.

17. MM. les Administrateurs n'ont pas à craindre, d'ailleurs que nos religieuses mettent moins d'intérêt et de zèle à l'enseignement des petites filles indigentes. Le véritable zèle a des motifs autrement puissants que ceux qu'inspirent des intérêts humains. Nos religieuses feront du bien à Condom, mais elles le feront librement et volontairement.

298. - Bordeaux, 15 juin 1824. A M. Castex, Condom.

18. Je tâcherai d'écrire incessamment à M. l'abbé Rothéa : je recommande expressément à son zèle et au vôtre l'avancement de tous dans la vertu.

315. - Bordeaux, 20 septembre 1824. A M. Clouzet, Saint-Remy.

19. Aujourd'hui, en vous adressant M. l'abbé Caillet, et en vous priant de l'aider de votre crédit et de votre protection, selon les besoins qu'il pourrait en avoir, je ne change pas l'objet habituel de votre sollicitude. M. Caillet a à traiter, avec Son excellence le Ministre des Affaires Ecclésiastiques, d'œuvres qui intéressent gravement la religion et le Gouvernement. Vous verrez bien vite que ce n'est pas un homme de Cour que j'envoie, mais un bon religieux, rempli du zèle apostolique qui doit animer tous les enfants de Marie.

330. - Bordeaux, 11 avril 1825. A M. le Duc de Montmorency, Paris.

20. L'Etablissement de M. Auguste Perrière est aujourd'hui porté, par la confiance des familles, à un point de considération qui en fait une des Maisons les plus distinguées en ce genre. Le zèle et la capacité des maîtres, le bon esprit et les bonnes mœurs des élèves ne laissent rien à désirer, soit sous le rapport de l'enseignement et des études, soit pour l'objet plus intéressant encore de la religion, de la discipline et des principes monarchiques dans lesquels doit être élevé tout Français.

333. 20.04.1825 à M. le Vicomte du Hamel, Maire de la Ville de Bordeaux.

21. 9. Pour être admis dans ladite Société, il faut être sain de corps et d'esprit, jouir d'une réputation intacte ; avoir le zèle de l'instruction ou se trouver propre à tenir l'économie intérieure des maisons ; être habitué ou prochainement disposé à la douceur, à l'humilité, à l'obéissance, à une grande confiance en Dieu.

STATUTS DE LA SOCIETE DE MARIE (Première rédaction, 7 avril 1825)

22. Nos maîtres, sans doute, doivent être capables d'enseigner ce qu'on vient apprendre ; mais ce dont on ne peut faire voir la méthode que par la pratique, c'est le zèle sage et éclairé des maîtres à gagner les cœurs à la vertu et à la religion.

353. - Bordeaux, 28 juin 1825. A M. Caillet, Paris.

23. Contraint par les circonstances de m'isoler des prêtres qui se sont liés à moi, privé de leurs lumières et de leurs exemples, chargé de deux œuvres qui exigeraient de grandes vertus et beaucoup d'expérience, il m'arrive souvent d'être accablé sous le poids de mes occupations et plus encore sous celui de la responsabilité qui les accompagne. Je porterais cette croix sans découragement, si je pensais qu'elle me fût imposée par Celui qui fortifie les faibles et qui se sert parfois des instruments les plus vils pour opérer les plus grands biens : mais je crains d'être allé contre la volonté de Dieu en acceptant un fardeau que je n'ai pas la force de porter, et alors, je voudrais que mes chers collaborateurs trouvassent un Supérieur plus digne et plus capable de seconder leur zèle ; alors aussi, je soupire après le repos et l'heureuse sécurité que l'on rencontre dans les voies de l'obéissance.

Serait-ce une tentation, ou bien serait-ce une inspiration que je dusse à la sainte Vierge ? Mais toutes les fois que je retombe dans ces troubles, mon cœur et mon esprit se portent vers l'Institut de Marie, comme le seul qui puisse concilier le besoin de mon âme, avec les idées que j'ai eues pour la gloire de Dieu et avec les liens indissolubles qui m'attachent aux œuvres que

j'ai déjà commencées ? Cette propension paraît s'être fortifiée depuis surtout que vous m'avez fait espérer que nous pourrions nous réunir sous la même bannière, tout en conservant la vocation qui nous est propre.

9 février 1826, à M. Noailles, en réponse à une consultation de ce dernier

24. Ce n'est pas assez de se défendre, il faut encore faire des conquêtes à la sainte Vierge. A vous, par votre douceur, par votre humilité, par votre exactitude à fréquenter les Sacrements et à remplir vos devoirs d'état, surtout par une union bien chrétienne, de faire comprendre, à tous ceux avec qui vous vivez, combien il est doux d'appartenir à Marie. Avez-vous fait naître dans leurs cœurs le désir de s'unir à vous ? Comptez encore, mes Enfants : car tel doit être notre zèle, qu'il faut, en même temps que nous nous perfectionnons dans le bien, en entraîner un grand nombre dans notre marche. Je donne le baiser de paix à ces nouveaux Enfants de la sainte Vierge, avec toute l'effusion de mon cœur.

445. - Bordeaux, fin 1827 ( ? ). Aux Congréganistes du Séminaire d'Auch.

25. Vous savez, mon cher Fils, que depuis bien longtemps je cherchais à me procurer des draps, et noirs et marron, d'une bonne qualité et au meilleur marché possible. Après bien des tentatives, je me déterminai à donner ma confiance à M. Casse-Bigeon, gros marchand drapier de Bordeaux, qu'infailiblement vous connaissez. Il est assez chrétien, pour que je puisse exciter son zèle à nous servir comme à une bonne œuvre qu'il ferait. Il fut convenu que, quand il irait en fabrique, il nous choisirait tout ce qu'il nous faudrait, tant pour nous que pour les Filles de Marie, [et] que nous ne paierions que sur les prix de fabrique avec une très légère commission.

526. - Bordeaux, 12 juin 1830. A M. Clouzet, Saint-Remy.

26. Entendez-vous parfaitement avec M. Lalanne : jamais l'union entre tous les membres de la Société n'a dû être plus grande. Cette union doit être cimentée habituellement, d'abord par l'esprit de foi, puis par la charité, la piété et le zèle. ...

Agissez en tout, mon respectable Fils, avec zèle, douceur, fermeté et prudence.

539. - Bordeaux, 3 septembre 1830. A M. Clouzet, Saint-Remy.

27. Comment avez-vous oublié, pour ainsi dire, que la foi était le moyen assuré pour que l'Institut des Filles de Marie ne s'éteigne jamais, pour que, au contraire, il devienne pour ainsi dire toujours plus vivace et plus édifiant ?



Si toutes font bien oraison, comme nous l'avons dit, si toutes font de bonnes communions, si toutes essayent de se préparer à l'oraison, en se remettant souvent dans la journée en la présence de Dieu par de bons actes de foi, si elles essayent de faire dans la journée des actions de foi toute pure, la réforme ne tardera pas à s'introduire ; elles deviendront humbles, charitables, prévenantes, les unes à l'égard des autres ; elles aimeront le silence ; le travail même de l'enseignement sera soutenu par le zèle, qui animera les enseignantes loin de les dissiper. Le même zèle soutiendra celles qui sont appliquées au temporel et au service, puisqu'elles ont toutes le même motif de la gloire de Dieu et de la sanctification des âmes. Que la foi prenne de grands accroissements, et je vous assure qu'aucune ne redoutera le travail et que toutes seront portées à dire comme saint Xavier : "Encore plus, Seigneur, encore plus !"

546. - Bordeaux, 23 septembre 1830. A Mère Saint-Vincent, Agen.

28. Ce qui [paraît] intéresser particulièrement quelques-uns des Chefs de la Société, c'est ce qui regarde son organisation et son gouvernement. Ceux qui ne cherchent pas à se pénétrer de plus en plus de l'esprit de pauvreté, de chasteté, d'obéissance, de zèle pour le salut des âmes et de dévotion à la très sainte Vierge, trouveront toujours à raisonner sur les articles de l'organisation et du gouvernement : 1°) parce qu'il entre toujours de l'arbitraire dans l'application des principes ; 2°) parce que l'amour-propre peut se trouver plus ou moins froissé. Pour ce qui est de l'organisation et du gouvernement, j'ai toujours en vue de nous rapprocher le plus possible de l'organisation et du gouvernement de l'Eglise catholique. Plus on s'éloignera de ce plan, moins il y aura de solidité et de stabilité dans la Société.

557. - Bordeaux, 6 novembre 1830. A M. Clouzet, Saint-Remy.

29. Votre place de Supérieur, mon cher Fils, n'a rien d'embarrassant, et vous n'êtes [embarrassé] que parce qu'on barbouille autour de vous. Tout Etablissement, dans la Société de Marie, doit avoir ou est censé avoir un premier Chef ou Supérieur, et trois Chefs principaux de zèle, d'instruction et de travail. Tout ce qui peut arriver dans la vie relève d'une de ces trois Chefs. Le premier Chef ou Supérieur est en même temps Chef de zèle, Chef d'Instruction et Chef de travail. Les trois Chefs dépendent du premier Chef pour l'exact accomplissement de leurs Offices et pour la conduite régulière de leurs personnes. N'étant pas à la nomination du premier Chef, ils n'en dépendent pas pour la nature de leurs Offices : le premier Chef ne peut ni les changer d'Offices, ni les casser, ni les interdire : il faut à cet effet recourir à

une autorité supérieure à la sienne.

660. Agen, 14 janvier 1833. A M. Chevaux, Saint-Remy.

30. J'ai envisagé dans le principe votre envoi à Fribourg comme une vraie mission : mission que vous donnait Notre Seigneur par la médiation de sa divine Mère ; je vis avec plaisir que vous partiez tous trois avec le courage et le zèle de vrais missionnaires : je ne doutai pas du succès, malgré toutes les difficultés et les oppositions qui s'y rencontraient.

1208. - Bordeaux, 16 juin 1840. A M. Enderlin, Fribourg.